

# La ville autrement

Sous la direction de  
Pierre Delorme



COLLECTION



Géographie contemporaine offre une tribune aux géographes et aux spécialistes d'autres disciplines intéressés, en tant que chercheurs, acteurs ou étudiants, aux différentes problématiques territoriales.

Toutes les questions relatives au territoire sont au cœur des débats sociaux contemporains. Le phénomène de la mondialisation a provoqué de nombreuses remises en cause des structures territoriales du monde; l'environnement est devenu un argument de poids dans les options de développement; de nouveaux besoins en termes d'aménagement des territoires se sont manifestés et les outils de traitement de l'information géographique pour y faire face sont devenus incontournables; les groupes et les collectivités se redéfinissent par rapport à l'espace global et à leur environnement immédiat. Voilà autant de sujets qui seront traités dans cette collection.

Juan-Luis Klein

*Directeur de la collection*



***La ville  
autrement***

**PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Téléphone: (418) 657-4399 • Télécopieur: (418) 657-2096

Courriel: puq@puq.ca • Internet : www.puq.ca

Distribution :

**CANADA et autres pays**

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone: (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur: (418) 831-4021

**FRANCE**

DISTRIBUTION DU NOUVEAU MONDE

30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France

Téléphone: 33 1 43 54 49 02

Télécopieur: 33 1 43 54 39 15

**SUISSE**

SERVIDIS SA

5, rue des Chaudronniers, CH-1211 Genève 3, Suisse

Téléphone: 022 960 95 25

Télécopieur: 022 776 35 27



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels.

L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

# *La ville autrement*

Sous la direction de  
Pierre Delorme

2005



**Presses de l'Université du Québec**  
Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450  
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 2M2

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada*

Vedette principale au titre :

La ville autrement

(Géographie contemporaine)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1342-4

1. Sociologie urbaine. 2. Villes. 3. Géographie urbaine.  
4. Politique urbaine. 5. Vie urbaine. 6. Sociologie urbaine – Québec  
(Province). I. Delorme, Pierre, 1950- . II. Collection.

HT151.V54 2005      307.76      C2005-940066-8

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada  
par l'entremise du Programme d'aide au développement  
de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible  
avec l'aide financière de la Société de développement  
des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages : INFOSCAN COLLETTE QUÉBEC

Couverture – Conception : RICHARD HODGSON

Illustration : J. PUJOL, *Art de ville*,

dessin graphite et crayon de couleur, 46,5 × 41,5 cm.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2005 9 8 7 6 5 4 3 2 1

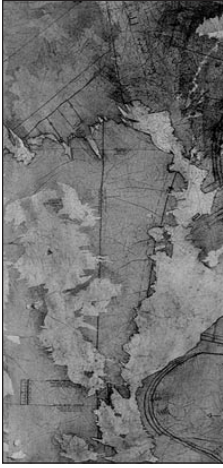
*Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés*

© 2005 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 2<sup>e</sup> trimestre 2005

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation</b> .....	1
<i>Pierre Delorme</i>	
<b>Partie 1 PENSER LA VILLE</b> .....	7
<b>Chapitre 1 De l'école de Chicago à l'imaginaire urbain</b> .....	9
<i>Pierre Delorme</i>	
L'ÉCOLE DE CHICAGO .....	10
L'ANALYSE MARXISTE .....	13
LA GOUVERNANCE URBAINE .....	18



LES NOUVELLES TECHNOLOGIES . . . . .	21
L'IMAGINAIRE URBAIN . . . . .	22
CONCLUSION . . . . .	25
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	26
<b>Chapitre 2 Pouvoir des hauts lieux</b> . . . . .	29
<i>Michel Maffesoli</i>	
<b>Chapitre 3 De la solitude urbaine</b> . . . . .	43
<i>Christian Saint-Germain</i>	
PAYSAGE SOUS INTRAVEINEUSE . . . . .	45
VILLE ÉCRAN . . . . .	46
<b>Chapitre 4 Ville et mort du patrimoine</b> . . . . .	49
<i>Luc Noppen et Lucie K. Morisset</i>	
LA MÉTROPOLISATION DU PATRIMOINE . . . . .	53
LA MONDIALISATION DU « REGARD DES AUTRES » . . . . .	56
LE BASCULEMENT DU RÉGIME D'AUTHENTICITÉ . . . . .	58
LE « MUSÉE VIVANT » DE LA VILLE . . . . .	62
<b>Chapitre 5 La ville retrouve son temps</b>	
<b>Aperçu des politiques temporelles</b>	
<b>en France et au Québec</b> . . . . .	67
<i>Christel Alvergne et Daniel Latouche</i>	
LE RETOUR DU TEMPS LENT . . . . .	69
L'APPORT DES GÉOGRAPHES À L'ANALYSE DU TEMPS . . . . .	71
LE TEMPS DANS L'ESPACE . . . . .	74
FRANCE – QUÉBEC, DEUX LOGIQUES	
DE CONQUÊTE SÉPARÉES PAR UNE MÊME LANGUE . . . . .	78
APPRIVOISER LE TEMPS . . . . .	79
APPRIVOISER LES TERRITOIRES . . . . .	81
QUELLES PLACES POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES? . . . . .	82

---

QUELQUES EXPÉRIENCES D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DANS L'ESPACE. ....	85
LE TEMPS DES TERRITOIRES QUÉBÉCOIS EST-IL VENU? .....	90
<b>Partie 2 VIVRE LA VILLE</b> .....	95
Chapitre 6 <b>Qui nous gouverne au niveau municipal</b> Reproduction ou renouvellement? .....	97
<i>Carolle Simard</i>	
PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES .....	100
LES CANDIDATS DANS LES VILLES FUSIONNÉES. ....	101
Le sexe .....	101
L'origine ethnoculturelle. ....	102
L'âge .....	104
L'occupation .....	105
Le mandat électif .....	106
Le militantisme .....	108
LES ÉLUS DANS LES VILLES FUSIONNÉES. ....	109
Le sexe .....	109
L'origine ethnoculturelle. ....	110
L'âge .....	111
L'occupation .....	112
Le mandat électif .....	113
Le militantisme .....	114
CONCLUSION. ....	115
ANNEXE .....	118
Chapitre 7 <b>La restructuration de l'urbain planétaire</b> <b>par la mondialisation économique</b> Le retour des villes barbares. ....	121
<i>Pierre-Yves Guay et Hélène Bélanger</i>	
TENDANCES PLANÉTAIRES .....	121
LES ACTEURS SOCIAUX .....	122

SUPERMARCHÉS ET SUPERUSINES . . . . .	124
LE MOTEUR DE LA MONDIALISATION . . . . .	126
COMMENT PÉDALER TOUJOURS PLUS VITE ET FAIRE DU SURPLACE... . . . .	127
LA RÉPLIQUE TRANSNATIONALE. . . . .	129
LE MONDE COMME ARÈNE DES FTN . . . . .	130
LA COMPLICITÉ DES ÉTATS. . . . .	133
LA GUERRE ÉCONOMIQUE . . . . .	134
SPLENDEURS ET MISÈRES DU NOUVEL ORDRE URBAIN . . . . .	134
LES VILLES MONDIALES DE L'EXCLUSION SOCIALE . . . . .	136
LE NOUVEL ORDRE URBAIN DU NOUVEL ORDRE MONDIAL . . . . .	141
LE QUÉBEC DE L'EXCLUSION TERRITORIALE. . . . .	144
L'ESPOIR DE L'« ALTERMONDIALISATION » . . . . .	149
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	150
<b>Chapitre 8 Les bidonvilles</b>	
Une forme urbaine viable? . . . . .	155
<i>Jean Goulet</i>	
DES HISTOIRES UNIQUES ET MULTIPLES . . . . .	157
MIXITÉ SOCIALE ET MIXITÉ DES USAGES. . . . .	158
FORME PHYSIQUE ET ARCHITECTURE VERNACULAIRE . . . . .	160
DES BESOINS ET DES RÉPONSES . . . . .	164
LES ACTEURS . . . . .	166
LES RÈGLES DE VIE. . . . .	168
CONCLUSION . . . . .	169
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	170
Monographies . . . . .	170
Articles spécialisés et extraits de livres . . . . .	172

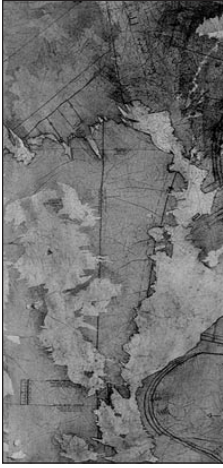
<b>Chapitre 9 Ville immobile, ville mobile et fiscalité . . . .</b>	<b>175</b>
<i>Luc-Normand Tellier</i>	
LA CRISE DE LA FISCALITÉ MUNICIPALE . . . . .	176
DES PHYSIOCRATES, DE RICARDO, DE VON THÜNEN ET D'HENRY GEORGE AU SYSTÈME FISCAL MUNICIPAL MODERNE. . . . .	178
DE LA VILLE QUI DORT À LA VILLE QUI VIT . . . . .	179
EFFICACITÉ, CONGESTION, ÉTALEMENT URBAIN ET PÉAGE URBAIN . . . . .	181
LES EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES DE PÉAGE URBAIN . . . . .	183
MONTRÉAL MANQUERA-T-ELLE LE BATEAU? . . . . .	188
CONCLUSION. . . . .	191
BIBLIOGRAPHIE. . . . .	191
<b>Chapitre 10 Ethnicité et paysage</b>	
Le marquage ethnique dans un Montréal aux identités plurielles . . . . .	
<i>Sylvie Paré</i>	
DES CLEFS POUR LA LECTURE DU PAYSAGE . . . . .	195
La difficile notion d'ethnicité. . . . .	196
Le paysage: représentations du réel ou projections idéelles? . . . . .	197
Marqueurs de l'identité . . . . .	198
MONTRÉAL EN TRANSFORMATION . . . . .	200
Cerner les identités plurielles . . . . .	201
Les quartiers aux identités ethniques « fortes » . . . . .	203
REPÈRES EMPIRIQUES:	
EXEMPLES DU MARQUAGE ETHNIQUE . . . . .	204
Les entreprises ethniques et le marquage de l'espace . . . . .	204
L'affichage comme modalité du marquage ethnique . . . . .	205
CONCLUSION. . . . .	207
BIBLIOGRAPHIE. . . . .	208

<b>Chapitre 11 La dérive technocratique de l'urbanisme québécois</b> .....	211
<i>Pierre-Yves Guay</i>	
DU VERNACULAIRE AU TECHNOCRATIQUE .....	211
L'ÉCHEC DU DIKTAT .....	217
LE « <i>SOFT CONTROL</i> » .....	219
DES ANTÉCÉDENTS DOUTEUX.....	220
LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA PLANIFICATION ...	222
La responsabilité politique de l'aménagement .....	222
La généralisation de l'aménagement et de l'urbanisme .....	222
La planification stratégique.....	222
L'indispensable concertation intermunicipale .....	223
L'inévitable arbitrage .....	223
L'actualisation du projet territorial .....	223
La démocratie participative .....	223
LES PRESCRIPTIONS LÉGALES .....	223
L'ÉPREUVE DES FAITS .....	226
L'absence de planification nationale.....	226
L'abus de contrôle technocratique.....	228
Le rigorisme procédurier.....	234
Le morcellement excessif du territoire .....	236
LES DÉFIS À RELEVER .....	240
BIBLIOGRAPHIE .....	243
<b>Chapitre 12 Les nouvelles urbanités</b> .....	245
<i>Carolle Simard</i>	
QUELQUES MARQUEURS SOCIAUX .....	249
L'Église .....	249
La langue .....	250
L'architecture.....	252
L'intimité tyrannique .....	253
La politique .....	254
AFIN DE RECRÉER UN PEU DE CIVILITÉ.....	255
Le sac à.....	256
Le téléphone portable .....	257

---

Chapitre 13	<b>Une oasis de plaisirs en Amérique du Nord</b>	
	Montréal et l'industrie du divertissement	
	des années 1920-1950.....	259
	<i>Anouk Bélanger et Lisa Summer</i>	
	UNE ÎLE D'ABONDANCE DANS UNE MER DE PRIVATION....	260
	MONTRÉAL VILLE OUVERTE.....	263
	LE JAZZ ET LA DIASPORA AFRO-AMÉRICAINNE	
	À MONTRÉAL.....	267
	«ON NE RIT PLUS...»: LES ANNÉES 1950	
	ET L'ESCOUADE DE LA MORALITÉ PUBLIQUE.....	273
	LE CABARET À MONTRÉAL :	
	ÉPIGRAPHE ET RENAISSANCE.....	279
	BIBLIOGRAPHIE.....	280



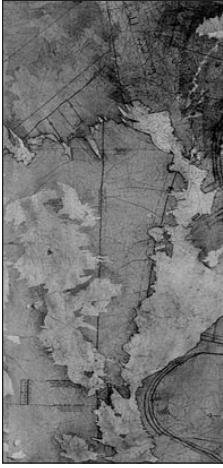


## **REMERCIEMENTS**

Les auteurs remercient le Département d'études urbaines et touristiques ainsi que l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal pour leur soutien financier.







## PRÉSENTATION

**Pierre Delorme**

*Département d'études urbaines et touristiques  
Université du Québec à Montréal*

Comprendre la ville aujourd'hui suppose, peut-être plus que jamais, l'adoption d'une perspective pluridisciplinaire. En effet, la complexité des réalités urbaines de ce début de siècle exige que l'on envisage la ville sous de multiples aspects, parfois disparates en apparence mais, à l'analyse, toujours complémentaires. Il faut être plusieurs pour saisir ne serait-ce que quelques aspects du vaste domaine de l'analyse de la ville. Les ouvrages collectifs ont, à ce titre, leur raison d'être. Ils permettent un éclairage varié sur l'étude de la ville. Sujet inépuisable, interpellant des chercheurs de plusieurs horizons disciplinaires, la ville étudiée dans le présent ouvrage rassemble des contributions de sociologues, politologues, urbanistes, économistes, historiens, etc. Ce qui unit tous ces textes et constitue ainsi l'originalité de ce collectif est certainement le désir de comprendre, dans leurs dimensions théoriques et pratiques, divers aspects de la ville d'aujourd'hui, ici et dans le monde, et aussi de mettre en évidence des

passages ignorés de son histoire. L'objectif général est de proposer une contribution originale à l'analyse de la ville et un outil nouveau pour comprendre la ville autrement. Les auteurs ont été sollicités pour leurs façons reconnues dans l'université tout autant que dans la société civile de contribuer, différemment, à la compréhension de multiples aspects de la ville. Certains textes trouvent leur valeur par l'aspect théorique qu'ils proposent, alors que d'autres présentent davantage une analyse empirique. Toutes ces contributions, cependant, nous amènent à voir et à comprendre la ville autrement.

J'ouvre la section « Penser la ville » par un texte qui présente les grands courants d'analyse urbaine, de l'école de Chicago, au début des années 1900, jusqu'aux approches plus récentes sur l'imaginaire urbain (« De l'école de Chicago à l'imaginaire urbain »). Le but est de montrer l'évolution des courants d'analyse et le souci toujours constant de comprendre la ville à différentes phases de son développement. Je mets en lumière l'effervescence théorique et empirique des études pendant plusieurs décennies et le vide épistémologique qui caractérise les récentes années. Un renouveau s'annonce, mais dans des avenues différentes de celles plus classiques qu'ont empruntées les sociologues urbains.

Michel Maffesoli, dans « Pouvoir des hauts lieux », propose une approche originale qui s'inscrit dans la suite directe de la conclusion de l'article précédent, soit l'imaginaire urbain. À travers le concept de socialité, l'auteur étudie la relation symbolique, ou réelle, de soi avec autrui ou avec son environnement, avec sa ville. La mégapole, soutient-il, est constituée de hauts lieux, c'est-à-dire de ces endroits spécialisés où se concentrent les citoyens autour d'activités communes : la culture, le sport, etc. Ce sont des lieux emblématiques comme le sont Beaubourg ou Roland-Garros à Paris. Également, soutient-il, la ville est constituée de « petits hauts lieux » qui rassemblent les individus et les mettent en relation, par exemple le bistro, le parc, etc. Ce qui caractérise le texte de Michel Maffesoli est clairement de montrer que la ville ne tue pas le désir du citoyen d'être en rapport avec les autres et qu'ainsi dans la ville anonyme se créeront des lieux de rassemblement indispensables à la socialité.

Le contre-pied de Michel Maffesoli, c'est Christian Saint-Germain qui le prend. Dans « De la solitude urbaine », celui-ci s'inquiète de la déliquescence des villes et de l'isolement des individus qui s'y regroupent. Sur un ton plutôt pessimiste, l'auteur se penche sur les moyens de communication moderne et sur leur échec à rassembler les citoyens dans la ville. La pensée de Maffesoli à l'envers. C'est donc dire que l'analyse de la ville n'est pas unidimensionnelle.

Dans « Ville et mort du patrimoine », Luc Noppen et Lucie K. Morisset proposent une réflexion sur l'imaginaire urbain à partir d'une vision du patrimoine comme facteur de représentation et d'avenir de la ville. Ils explorent la métaphore des traces du passé et soutiennent que celles-ci doivent être recyclées dans « un projet conscient de la production de lieux identitaires qui fédéreraient les fonctionnalités et les usages communs des collectivités ». C'est ainsi à une riche réflexion sur la ville et sur son patrimoine que nous convient Noppen et Morisset.

Le texte original et stimulant de Christel Alvergne et Daniel Latouche, « La ville retrouve son temps : aperçu des politiques temporelles en France et au Québec », conjugue temps et territoire. Le 11 septembre 2001 marque le retour du temps et de la périodisation : il y a avant le 11 septembre et après l'événement. Sur le plan urbain, la durée devient fondamentale : la ville marque la vitesse, la rapidité mais aussi leur contrepartie, la lenteur. Les auteurs soulignent la contribution des géographes, des historiens, des sociologues et des économistes pour situer le temps dans l'analyse du territoire. Enfin, la comparaison entre la France et le Québec montre leurs similitudes et leurs différences quant au rôle qu'occupe la dimension temporelle dans les politiques d'aménagement urbain.

La seconde partie du livre, intitulée « Vivre la ville », porte sur des analyses davantage empiriques de la réalité et du développement urbain. Elle s'ouvre par le texte de Carolle Simard, « Qui nous gouverne au niveau municipal : reproduction ou renouvellement ? ». S'intéressant aux grandes agglomérations au Québec, l'auteure pose la question de la représentation des femmes et des personnes issues des groupes ethno-culturels dans les conseils municipaux. L'analyse, rigoureusement fondée sur des données quantifiées, porte sur les villes de Montréal, Lévis, Québec, Longueuil et Gatineau. En filigrane, l'auteure, tout au long de son étude, cherche à savoir si la création des nouvelles grandes villes a reproduit ou renouvelé la classe politique municipale.

Pierre-Yves Guay est un spécialiste des zones franches. Son texte, « La restructuration de l'urbain planétaire par la mondialisation économique : le retour des villes barbares » (rédigé avec la collaboration d'Hélène Bélanger), place les « zones franches urbano-industrielles » dans le contexte de la mondialisation. Ces villes répondent essentiellement aux besoins de l'expansion capitaliste et sont exclues de tout contrat social. C'est « l'exacerbation de la concurrence » qui détermine l'organisation territoriale des zones franches et la fragilisation des économies nationales devant la puissance des firmes transnationales. Évidemment, le déséquilibre entre les pays les plus riches et les plus pauvres n'ira, dans ce contexte, qu'en s'accroissant. Et l'étendue des zones franches s'effectuera

progressivement par l'instauration de villes franches au sein desquelles l'exploitation des travailleurs ne laissera aucune autre avenue. À raison, l'auteur s'intéresse au retour de la barbarie dans les villes.

Dans la foulée du texte de P.-Y. Guay sur l'exploitation humaine au sein des villes de la mondialisation, l'article de Jean Goulet sur « Les bidonvilles : une forme urbaine viable ? » soulève de passionnantes questions. L'auteur transforme radicalement l'image et la perception que nous avons des bidonvilles par l'analyse qu'il fait de la région de Port-au-Prince. Alors que nous les voyons comme des lieux de désordre, Jean Goulet soutient que les bidonvilles nous enseignent beaucoup sur la stabilité, la cohérence des milieux urbains et sur l'art de bâtir la ville. Article à lire pour un portrait clair et compréhensif du fonctionnement des bidonvilles et pour réfléchir sur l'organisation sociale en milieu urbain sans le recours à l'État.

Les villes, c'est bien connu, se financent principalement par l'impôt foncier, ce que Luc-Normand Tellier, dans son texte « Ville immobile, ville mobile et fiscalité », qualifie de taxation de l'immobilité. En contrepartie, il préconise une taxe sur la mobilité, c'est-à-dire le péage urbain, imposé essentiellement aux automobilistes qui accèdent au centre-ville. Voilà, selon lui, le moyen le plus efficace de régler l'impasse financière dans laquelle se retrouvent les villes. L'argument est solidement appuyé. En effet, l'auteur puise dans ses grandes connaissances historiques pour rappeler les fondements économiques du libéralisme et, d'une façon plus spécifique, les bases historiques du financement des services municipaux. Pour lui, la solution à la crise financière urbaine passe par le péage urbain. Cette taxe sur la mobilité contribuera en outre à assurer l'équilibre entre le centre et la banlieue quant au financement des services. Également, elle agira comme forme de régulation du trafic, elle permettra d'appliquer directement le principe du pollueur-payeur et contribuera à réguler l'étalement urbain.

La dimension ethnique marque plus que jamais la réalité urbaine montréalaise. Sylvie Paré s'y intéresse de façon originale dans son texte « Ethnicité et paysage : le marquage ethnique dans un Montréal aux identités plurielles ». La présence de multiples groupes ethniques transforme la ville en lui donnant une nouvelle identité. D'abord, pour l'auteure, il importe de clarifier les concepts, dont les notions centrales d'ethnicité, d'identité et de paysage. Ce dernier concept est abordé dans le sens de l'« intentionnalité du geste d'aménagement » dans un environnement où cohabitent des personnes. En bref, Sylvie Paré étudie le rapport entre le groupe ethnique et son environnement urbain. Des références empiriques sont tirées d'observations effectuées dans « certains quartiers aux identités ethniques "fortes" ».

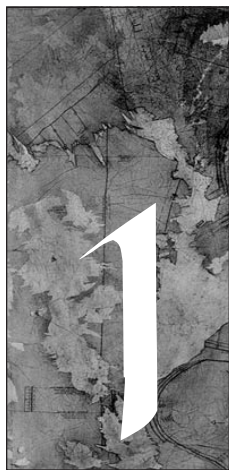
Dans un article éclairant sur les pratiques politico-administratives québécoises en matière d'aménagement, Pierre-Yves Guay étudie l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme après 25 ans d'existence. Le titre, «La dérive technocratique de l'urbanisme québécois», illustre parfaitement les propos de l'auteur, qui démontre l'imposition aux collectivités locales de normes de gestion publique conçues centralement. La loi prévoyait pourtant une réelle décentralisation du pouvoir en matière d'aménagement et d'urbanisme vers les collectivités locales; force est de conclure qu'au lieu de la mise en place de pratiques décentralisatrices, nous observons plutôt l'imposition de normes technocratiques, véritables carcans freinant le réel développement régional par les acteurs directement concernés. Les exemples évoqués sont probants.

Si l'expression «les invasions barbares» n'était pas largement connue et pleine de signification, c'est celle que j'aurais suggérée à Carolle Simard pour nommer son article. Au moins l'aurais-je souhaitée comme sous-titre de son très beau texte «Les nouvelles urbanités». C'est sous l'angle de la civilité, du savoir-vivre et de la politesse que ces nouvelles urbanités sont étudiées. Attention aux cœurs fragiles, le propos est souvent cinglant: les impolitesse et autres incivilités répandues dans la ville y sont décrites certes avec rigueur sociologique, mais aussi avec le ton de la dénonciation, voire de l'exaspération. On ne regardera plus la ville de la même manière après lecture d'un pareil texte. Et l'on pourra mieux réfléchir sur la signification du vivre ensemble dans la ville d'aujourd'hui.

Enfin, Anouk Bélanger et Lisa Sumner, dans un texte d'une grande originalité, étudient les formes, ailleurs interdites, du divertissement à Montréal dans les années 1920-1950: «Une oasis de plaisir en Amérique du Nord: Montréal et l'industrie du divertissement des années 1920-1950». Par les boîtes de nuit, celles de jazz, l'alcool qui coule à flot, Montréal apparaît comme une ville unique en Amérique du Nord. La métropole est décrite comme ayant une position unique en Amérique à cause des contacts directs et faciles avec New York et Harlem, véritables lieux de création musicale. Également, toutes ces activités nocturnes engendreront une économie parallèle liée au crime organisé. C'est cet aspect particulier de l'industrie du spectacle et des night-clubs qui provoquera l'émergence d'un discours et d'une pratique d'austérité, de moralisme et de contrôle qu'introduira Jean Drapeau au cours des années 1950.



PARTIE

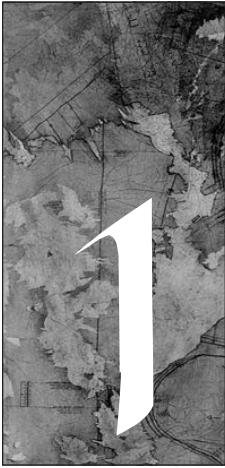


**PENSER LA VILLE**





# CHAPITRE



## DE L'ÉCOLE DE CHICAGO À L'IMAGINAIRE URBAIN

**Pierre Delorme**

*Département d'études urbaines et touristiques  
Université du Québec à Montréal*

**L**a ville pose un problème épistémologique au chercheur qui tente d'en comprendre la nature et le fonctionnement. Car il est évident qu'aucune discipline scientifique ne peut prétendre en saisir toute la complexité. L'urbanisme, la géographie, la sociologie, la science politique, l'économie, aucune de ces disciplines scientifiques ne possède à elle seule les instruments pour étudier la totalité du phénomène urbain. Mais toutes ces sciences sociales, et d'autres encore, contribuent à analyser la ville, à mettre en lumière ses multiples dimensions. C'est donc dire que l'étude de la ville constitue, pour les analystes, un modèle exemplaire de multidisciplinarité, voire de transdisciplinarité. Sans doute, la science sociale la plus apte à comprendre la ville, s'il en est une, est la sociologie. C'est aussi la discipline qui est la plus fédérative : elle sait regrouper les recherches

de divers horizons, ayant une conception très large de l'objet social d'étude, ce qui est loin d'être le cas de plusieurs sciences qui restreignent leur discipline à un nombre limité de sujets. Voyons-y de plus près.

## L'ÉCOLE DE CHICAGO

Les sociologues qui ont certes été parmi les tout premiers chercheurs scientifiques à interroger la ville, à tenter de comprendre la complexité de son fonctionnement et aussi à prescrire les meilleures façons d'en organiser le développement sont certainement ceux qui sont regroupés au sein de la classique école de Chicago. C'est aussi et sans aucun doute à Chicago que la sociologie urbaine est née. Et ce n'est pas le fruit du hasard. La ville de Chicago, à cause de son développement industriel et de sa position géographique, devient, au début du *xx*<sup>e</sup> siècle, un carrefour ferroviaire important et le lieu du développement accéléré de l'industrie sidérurgique. Cette situation fera de Chicago un lieu où convergera une population migrante très nombreuse. Ainsi, en 1840, la ville de Chicago compte 4 500 habitants ; en 1920, elle en compte 2,7 millions (Fijalkow, 2002, p. 44). On peut dès lors imaginer aisément les complications qu'une telle croissance entraîne, considérant, en outre, que le capitalisme en plein développement ne se préoccupe que d'accumulation du capital et que l'exploitation de la main-d'œuvre y est instaurée en régime. Le laisser-faire domine l'idéologie libérale de l'époque, dernier ingrédient pour rassembler toutes les conditions d'une crise sociale majeure. La moitié de la population vient de l'immigration étrangère et, depuis 1914, les Noirs des États ruraux du sud gagnent en grand nombre la ville (Fijalkow, 2002, p. 44). Évidemment, tous ces migrants espèrent trouver à Chicago travail, maison, revenu fixe, etc. Ce n'est malheureusement pas la réalité de la vie urbaine ; les nouveaux venus y trouveront plutôt, chômage, exploitation du travail, crise majeure du logement, luttes ouvrières, émeutes raciales, délinquance. Les conditions sociales sont explosives et les programmes sociaux inexistantes.

Voilà un terrain propice pour les sociologues de l'Université de Chicago qui, comme la tradition américaine l'enseigne, se préoccupent de phénomènes concrets. Sans entrer dans les détails, il est bien connu que la « méthode » américaine est essentiellement positiviste, fonctionnaliste, bref qu'elle repose sur l'étude des faits réels, ceux que l'on peut voir, laissant aux Européens, Français particulièrement, le soin d'élaborer des abstractions intellectuelles sophistiquées qui n'ont, prétendent les chercheurs américains, aucune utilité pratique. Ces théories ne sont qu'exercices d'abstraction philosophique qui ne pourront jamais être utiles

pour comprendre les phénomènes urbains réels et transformer la ville en vue, concrètement, de l'améliorer. La véritable démarche scientifique est, précisément, celle qui saisit le réel pour pouvoir le transformer.

Les sociologues de Chicago, dans les années 1920 et 1930, sont de parfaits exemples de cette logique fonctionnaliste. Ils poussent encore plus loin le souci d'empirisme, voire de pragmatisme (voir Grafmeyer et Joseph, 1979). Chicago étant le lieu de tous les problèmes urbains, on doit alors inventer des solutions pour remettre la ville dans le calme nécessaire au développement de l'économie capitaliste. D'abord, la question de l'intégration urbaine et sociale paraît cruciale et urgente (voir Guay, 2001). Puis l'occasion sera propice à la fermentation d'un bouillon de culture, qui se confirmera par l'énoncé d'une nouvelle approche de la ville, l'écologie urbaine, laquelle s'éloignera des problèmes spécifiques de Chicago pour élargir le débat à l'ensemble des villes américaines surtout, mais aussi des villes européennes.

Le premier problème à résoudre a trait aux difficultés d'intégration des diverses communautés dans la ville, donc de trouver la façon d'unifier en un tout cohérent une diversité de citoyens que rien en apparence ne rassemble. Pour y parvenir, tous les moyens institutionnels d'intégration seront scrutés à la loupe : les institutions politiques et sociales, la famille, les réseaux de contacts entre les citoyens, les communautés professionnelles et ethniques, etc. (Fijalkow, 2002).

Parallèlement à la question de l'intégration sociale, l'école de Chicago développe une étude fine de la distribution spatiale des populations du centre-ville jusqu'à la périphérie. Dans une perspective darwiniste, les sociologues élaboreront ce qui deviendra une approche célèbre de la ségrégation des groupes dans la ville : l'écologie urbaine. Celle-ci s'inspire des sciences de la nature (Guay, 2001), tout comme plusieurs approches fonctionnalistes subséquentes s'inspireront des sciences exactes pour donner aux sciences sociales un caractère véritablement scientifique. Dans le cas de l'écologie urbaine, ce sont les biologistes qui inspireront les sociologues. La biologie étudie, entre autres, les animaux, les plantes, leur interdépendance ainsi que leur rapport à l'environnement. S'inspirant, comme nous le soulignons, de la théorie évolutionniste de Charles Darwin, les écologistes urbains soutiennent que ce qui prédomine dans les rapports des individus à leur environnement, c'est la survie. Tout comme les animaux, les êtres humains luttent pour leur survie ; ils évoluent à l'intérieur de cette quête constante pour s'adapter à un milieu en constant changement. « La vie est donc un incessant processus fonctionnel d'adaptation biologique aux conditions variables du milieu » (Guay, 2001, p. 47). Et, comme tous les organismes vivants ne sont pas d'écale

force, il est normal que certains d'entre eux ne survivent pas à la concurrence des autres. C'est, simplement dit, la sélection naturelle. Il en va de même pour les groupes sociaux dans la ville : les plus forts domineront et les plus faibles subiront la domination ou périront : c'est la loi de la nature transposée dans la ville et nul ne peut aller contre la nature.

Ainsi, l'organisation de la ville procède d'une même logique de survie : ce sont les plus forts qui survivent, dominent et dirigent le système urbain. Ce sont eux qui s'installeront dans les beaux quartiers, laissant aux plus dépourvus les secteurs les plus délabrés. Au fond, l'écologie urbaine se fonde essentiellement sur une observation de la réalité concrète des villes, puis élabore une théorie qui confirme que non seulement cette réalité urbaine est le reflet de la nature humaine, mais que, plus encore, elle est inéluctable et même souhaitable.

Il faut se placer dans le contexte du début du *xx*<sup>e</sup> siècle pour comprendre que cette approche marquait une rupture épistémologique avec la tradition sociologique, ou plutôt historique, alors dominante. Plus axée sur l'empirisme, l'école de Chicago cherche à développer des concepts qui illustrent la réalité urbaine et la rend ainsi incontournable et peut-être plus acceptable. La ville et ses habitants répondent aux lois de la nature et bien malin serait celui qui voudrait contredire ces lois. L'être humain doit accepter sa condition ou travailler à la transformer. Il est le seul maître de sa destinée et ne doit compter sur aucune ressource collective ; les individus ne sont pas tous égaux – certains seront plus forts, d'autres plus faibles –, mais tous ont des chances égales, clame le libéralisme classique.

Évidemment, de tels propos ne semblent plus acceptables de nos jours et, heureusement, témoignent d'une compréhension de la réalité urbaine aujourd'hui complètement dépassée. L'école de Chicago est historiquement datée. Si elle introduit la rigueur de l'analyse sociologique dans la recherche urbaine, alors largement dominée par la dimension historique, elle devra évoluer au gré des transformations que connaîtront les grandes villes américaines. En effet, la question de l'intégration sociale n'est plus dominante au cours des années 1960 et l'objet premier des analystes se déplacera vers les rapports inévitables entre l'industrialisation et l'urbanisation, d'une part, et le contrôle des forces sociales et économiques sur la ville, d'autre part (voir Castells, 2002). L'intervention massive de l'État sur l'aménagement urbain et la logique de cette intervention feront aussi l'objet de nombreuses études. En outre, la constitution de mouvements sociaux urbains occupera le travail de nombreux sociologues. Il apparaît ainsi que les préoccupations d'intégration des chercheurs de l'école de Chicago et le rapport analytique qu'ils établissaient avec les sciences de la nature étaient devenus obsolètes. L'apport

de la science politique doit être souligné, particulièrement aux États-Unis. De nombreux politologues américains ont placé les conflits et les rapports de marchandage entre groupes au centre d'une approche pluraliste de la réalité politique urbaine (Banfield, Wilson...). D'autres encore ont mis au point des outils méthodologiques pour construire une analyse empirique de l'exercice du pouvoir dans la ville (Polsby, Dahl, Baratz, Bachrach...). Plusieurs de ces recherches sont devenues des classiques de la science politique urbaine et demeurent pour plusieurs, encore aujourd'hui, des références incontournables. Toujours dans une perspective très empirique, les Américains étudieront les divers lieux de pouvoir dans la ville et s'intéresseront aux acteurs qui exercent l'autorité dans la société urbaine. Mais la véritable révolution viendra, selon plusieurs, de la nouvelle sociologie française, qui, au début des années 1970, introduira l'analyse marxiste dans la recherche urbaine. Jamais encore n'avait-on lu pareille réflexion sur la ville. Pour la première fois, les auteurs s'éloignaient de la simple description des phénomènes pour bâtir de véritables outils de compréhension de la dynamique urbaine.

## **L'ANALYSE MARXISTE**

Le courant d'analyse marxiste qui se développe en France à la fin des années 1960 et au début des années 1970 sous l'influence de quelques maîtres à pensée, dont le principal est certainement Louis Althusser, connaîtra des prolongements inévitables sur le plan de l'étude de la ville. L'analyse marxiste rompt définitivement avec une vision essentiellement empirique de la ville pour tenter de découvrir ce qui, derrière l'observable, construit secrètement la ville et établit des rapports de domination et d'exploitation entre groupes. Deux notions seront au centre de l'analyse marxiste : les classes sociales et l'État. Les concepts subsidiaires élaborés par plusieurs auteurs découleront de ces deux notions ou les préciseront.

Ceux à qui revient le titre de fondateurs de l'analyse marxiste de la ville et de maîtres à penser de cette nouvelle approche d'analyse sont certainement Henri Lefebvre et Manuel Castells. L'un est philosophe et l'autre sociologue. Et les deux, comme il est d'usage chez les intellectuels, sont en désaccord sur plusieurs points. Lefebvre est un penseur de la théorie de l'aliénation, alors que Castells se fonde sur les prémisses de l'économie politique marxiste.

Précisons que la nouvelle sociologie urbaine ne constitue pas un courant homogène, mais regroupe plutôt des chercheurs qui ont la caractéristique commune d'être d'obédience marxiste. Il ne s'agit pas d'une école au sens de celle de Chicago mais d'un rassemblement de personnes qui pensent la ville à partir des prémisses marxistes.

Dans deux ouvrages, devenus classiques, Henri Lefebvre (1968, 1974) proposera deux notions qui forgeront sa théorie générale de l'espace : le droit à la ville et la production de l'espace (Castells, 2002). L'espace pensé par Lefebvre repose sur une appropriation du sol aux fins de la production capitaliste. Ainsi, la vie des gens sera déterminée par les besoins de l'économie capitaliste et par leur transcription sur le sol. Quand la production nécessite une forte concentration de travailleurs au sein de la ville, celle-ci est organisée en conséquence. Toutefois, quand les besoins de l'économie capitaliste nécessitent une redéfinition de l'espace (par exemple au moment de la tertiarisation de l'économie), les individus n'ont plus la même rentabilité pour le capital et, par conséquent, leur présence au sein de la ville n'est plus souhaitable. Que faire avec ces personnes que l'on a attirées à la ville pour les besoins de l'expansion économique, mais qui désormais doivent céder leur place aux nouvelles exigences capitalistes au regard de l'utilisation de l'espace urbain ?

C'est ainsi que se construit un nouvel espace intermédiaire entre la ville et la campagne : la banlieue. Et c'est dans ces banlieues que les personnes jusqu'alors urbaines sont progressivement refoulées. La banlieue ne représente pas les mêmes caractéristiques, que l'on soit en Amérique ou en Europe. En Europe, la banlieue est constituée d'immeubles en hauteur pour les classes ouvrières, alors qu'en Amérique la banlieue est le royaume des bungalows pour les classes moyennes. Après avoir déserté les zones rurales, les campagnes, et gagné les villes pour répondre aux besoins de la production capitaliste, les gens sont désormais forcés de quitter la ville pour des endroits périphériques. C'est ainsi que les personnes perdent leur droit à la ville (Lefebvre, 1974 ; Castells, 2002). La vie des êtres humains devient une lutte constante : pour le droit à la différence, à l'individualité, pour le droit de se sentir partenaires dans une société et pour le droit à la ville, qui ne leur appartient pas.

Pour sa part, Manuel Castells publiera au début des années 1970 un ouvrage fondamental qui révolutionnera l'analyse de la ville : *La question urbaine* (1972). Castells pense la ville comme un système organisé au sein duquel l'État occupe une place centrale. En fait, l'état sera considéré comme le principal aménageur de l'espace urbain. À la suite de cette constatation, une véritable dynamique politique se développera au sein

de la ville par la présence de l'État, d'une part, et par la réaction de la population, regroupée en mouvements sociaux urbains, aux interventions étatiques, d'autre part.

L'argument de Castells se fonde sur la présence de l'État, instrument au service de la classe dominante, qui aménage la ville selon les besoins de l'économie capitaliste. À cet effet, l'État fournira aux citoyens une gamme de biens et services indispensables à la reproduction de la force de travail, mais non fournis par l'entreprise privée parce que non rentables. C'est sous la notion de « consommation collective » que Castells expliquera la forte présence de l'État dans le champ des services sociaux : soins de santé, logement social, transport, etc., bref, autant de secteurs pris en charge par le secteur public parce qu'ils produisent, pour le secteur privé, un profit nul ou presque. Seul l'État a la capacité de socialiser les coûts inhérents à la mise en œuvre de tels programmes et d'assurer ainsi la paix sociale, indispensable au développement de l'économie capitaliste. La consommation collective devient ainsi le fondement de l'infrastructure urbaine et la façon de comprendre les relations entre la population et l'État (Castells, 2002). En effet, pour contrer les actions de l'État, trop essentiellement tournées vers les impératifs de croissance de l'économie capitaliste, la population réagit en se regroupant en mouvements sociaux urbains, seule structure capable de faire face à l'État. La notion de mouvement social urbain est le second concept clé, avec celui de consommation collective, sur lequel se fonde l'argument théorique de Castells. C'est donc en se regroupant en mouvements sociaux urbains que les gens pourront lutter contre l'exploitation qu'ils subissent et la détérioration de leurs conditions de vie dans la ville. Une véritable lutte politique se déroule au plan urbain entre l'État, porte-parole de la classe dominante, et les mouvements sociaux urbains, défendant les intérêts de la classe ouvrière. Castells dira d'ailleurs que ce qui caractérise la réalité de l'aménagement urbain est précisément sa dimension politique.

On est loin des préceptes de l'école de Chicago et du repli sur les lois de la nature pour expliquer la position des individus dans la ville. Les inégalités urbaines s'analysent désormais en termes de classes sociales, d'exploitation et du rôle de l'État comme seule structure capable d'assurer la domination des uns (le capital) sur les autres (les classes exploitées). La réalité urbaine n'est donc plus inéluctable dès lors que l'on en comprend les rouages ; elle est tout au contraire transformable.

Il est facile de comprendre l'impact qu'aura l'analyse marxiste de la ville sur les futures études de sociologie urbaine et plus largement sur les sciences sociales en général. Enfin, le vent de fraîcheur attendu soufflait pour apporter une nouvelle compréhension de la ville. Et Castells devint la référence incontournable pour analyser la ville d'une nouvelle



façon. Bien sûr, son travail n'échappait pas aux critiques, même chez les défenseurs du marxisme. Ainsi, si sa notion de consommation collective liée à l'interventionnisme étatique paraissait d'une grande rigueur, sa définition des mouvements sociaux urbains souffrait de quelques lacunes et d'un manque de précision. Castells tenta à plusieurs reprises de clarifier le concept, mais pour plusieurs celui-ci demeurera le maillon faible de son travail. Pour l'avoir employé dans une analyse empirique, le concept de mouvement social urbain me semble utile dans la mesure où il aide à bien montrer que la population se mobilise autour d'un enjeu urbain précis et que cette mobilisation dépasse largement la population locale directement visée par le projet urbain.

L'essor du courant structuro-marxiste et sa popularité grandissante en Europe d'abord puis en Amérique susciteront un vif débat entre ses défenseurs et leurs adversaires intellectuels, les fonctionnalistes. Ces derniers, largement majoritaires aux États-Unis, refusaient les abstractions philosophiques marxistes pour se cantonner dans la tradition empiriste, qui vise avant tout à analyser ce qui est directement observable. Ce débat a animé bien des discussions au cours des années 1970 et 1980, puis s'est estompé avec la lente agonie du courant marxiste. Les fonctionnalistes avaient gagné. En effet, l'analyse marxiste a progressivement perdu de sa popularité et les maîtres à penser de ce courant ont été remplacés par de nouveaux gourous qui, tout en n'étant pas anti-marxistes pour plusieurs, ont développé une pensée originale qui s'éloignait de la tradition marxiste : Foucault, Barthes, Lacan, Derrida, Morin, etc. L'influence de ces nouvelles stars intellectuelles, ajoutée à la forte résistance américaine à l'endroit de l'analyse marxiste, sonna le glas du courant marxiste. Aujourd'hui, rares sont ceux qui se réclament du courant marxiste. En fait, depuis les années 1990, les intellectuels ne s'identifient à aucun courant dominant. Il en va de même sur le plan de l'analyse de la ville : la fin du *xx*<sup>e</sup> siècle a marqué la disparition des idéologies et chaque spécialiste y va de ses recherches personnelles, fortement teintées d'empirisme le plus souvent.

Au cours des années 1980, j'ai voulu, modestement, lancer un nouveau débat au Québec en publiant un livre qui tentait de faire le pont entre les notions de Castells et les concepts épistémologiques développés alors par Edgar Morin : l'ordre, le désordre, l'organisation (Delorme, 1986 ; Morin, 1977, 1980, 1982). Brièvement, je rappellerai que l'objectif du livre était de comprendre la dimension « politique » du développement urbain au Québec. Donc, partir des notions propres au politique, soit le pouvoir et l'État, puis intégrer des concepts plus nouveaux d'ordre et de désordre. Ces derniers concepts sont devenus centraux tant sur le plan théorique que sur le plan de l'analyse pratique.

La problématique centrale s'articulait autour de l'hypothèse suivante : à partir du désordre social et spatial existant, l'État québécois, à différentes périodes de l'histoire de son développement, mettra en œuvre des politiques pour façonner un ordre urbain qui remplacera ce désordre. Je cherchais à comprendre comment, d'une position non interventionniste clairement affirmée, l'État québécois, en se reconstituant, principalement au sortir de la Seconde Guerre mondiale et au cours de la Révolution tranquille, est parvenu à imposer un ordre urbain répondant aux aspirations des nouveaux technocrates solidement installés dans l'appareil administratif de l'État, en même temps qu'aux besoins d'expansion ou de réorganisation de l'économie capitaliste.

Le livre eut l'accueil souvent réservé à ce genre d'ouvrage : quelques centaines d'exemplaires vendus, quelques discussions çà et là, puis l'oubli habituel. Par ailleurs, ce qui retint l'attention des lecteurs fut surtout la dimension empirique du livre, c'est-à-dire la démonstration que la technocratie dominait l'appareil politico-administratif de l'État, alors que l'argument théorique fut relégué au second plan. De toute évidence les querelles d'intellectuels prenaient une autre tournure.

Si les idéologies marxiste et libérale fonctionnaliste ne dominaient plus le débat en sciences sociales, le besoin d'une rigueur méthodologique n'était pas pour autant disparu. Au contraire, plus les références théoriques deviennent floues, plus la rigueur méthodologique s'impose. C'est ainsi qu'un fort courant d'analyse des actions de l'État s'imposa durant toute la décennie 1980 dans les divers champs des sciences sociales et aussi dans l'étude de la ville : c'est l'analyse des politiques publiques, traduction littérale de la terminologie américaine « *public policy analysis* », également appelée analyse des politiques gouvernementales. Cette méthode connut un immense succès et continue aujourd'hui d'avoir un écho considérable.

Sommairement, l'analyse des politiques publiques vise à répondre à trois questions complémentaires : que fait l'État, pourquoi et avec quelles conséquences (Dye, 1976). Cette méthode, à qui certains prêteront la qualité de théorie de l'État, mais qui n'en est pas une, permet d'effectuer de très bonnes analyses empiriques en identifiant les types de décisions qui guideront l'État dans ces actions, les programmes publics qui en découleront, les acteurs concernés, le processus décisionnel et les conséquences prévues ou imprévues des actions étatiques. Pour analyser les politiques urbaines, c'est-à-dire les actions étatiques qui transforment la ville, cette méthode est très efficace. Mais pour comprendre la ville, pour saisir la complexité de ses différentes significations, imaginaires ou réelles, l'analyse des politiques n'est pas d'un grand secours.

Depuis quelques années, est apparu dans la littérature en sciences sociales un nouveau concept, qui n'est pas réellement nouveau mais plutôt remis au goût du jour et qui semble le maître mot pour comprendre les organisations et les choix gouvernementaux : la gouvernance. Plusieurs analyses des organisations privées, des moyens de développement des pays du tiers-monde, de la réingénierie de l'État, des structures internationales font référence à la gouvernance comme repère conceptuel mais, on l'aura compris, avec des significations rarement identiques. L'analyse de la ville ne fera pas exception à ce courant et l'on parlera souvent aujourd'hui de gouvernance urbaine pour comprendre les phénomènes urbains actuels.

## LA GOUVERNANCE URBAINE

La théorie de l'État et du gouvernement étant en mal de se trouver de nouvelles références théoriques et conceptuelles, il apparaît que la notion de gouvernance arrive à point nommé. Bien qu'étant ancienne – cette notion remonterait au XIII<sup>e</sup> siècle et serait alors l'utile synonyme de gouvernement (Casteigts, 2003) –, la gouvernance apparaît réellement dans le vocabulaire politique à la fin des années 1980. Il faut donc comprendre l'émergence de la notion de gouvernance dans un contexte politique récent.

Notons au départ que, pour un concept à la signification aussi floue, il est extrêmement répandu et utilisé dans le discours politique ou dans celui plus savant des sciences sociales. On a souvent l'impression que la notion de gouvernance représente une certaine modernité, qu'elle est utilisée par des personnes qui veulent montrer la réalité actuelle d'aujourd'hui. Mais les propos sur la gouvernance sont-ils pour autant nouveaux ? Sommes-nous en présence d'un nouveau paradigme ou voyons-nous revenir des anciennes idées maquillées au goût du jour ?

« Étymologiquement, le mot (gouvernance) a la même origine que gouvernement, tous deux provenant du verbe latin *gubernare*, terme nautique qui signifie diriger un navire » (Peters, 1995, p. 1). On comprendra aisément que le terme gouvernance sera souvent assimilé à la « gouvernabilité » ou à la bonne façon de gouverner des États. Dans son acception la plus simple, et probablement la plus usuelle, la gouvernance renvoie à la manière de gouverner et aux modes de gouvernement. Mais la gouvernance est plus que cela. Dans son sens moderne, elle émerge d'un contexte social et politique particulier : la crise de l'État providence.

Au cours des années 1980, la demande grandissante auprès des autorités publiques pour qu'elles mettent en place des programmes sociaux entraîne un endettement accru des États capitalistes et l'annonce d'une crise financière grave. En effet, les États ne parviennent plus à satisfaire les nombreuses demandes d'actions sociales en matière de santé, de logement, de programmes pour l'emploi et pour la lutte contre la pauvreté, etc. Pour payer ces programmes sociaux, les États s'endettent de plus en plus et, bien sûr, la population est appelée à contribuer au financement de ces programmes par de lourds impôts et des taxes multiples qui deviennent assommants.

Dans ce contexte, il était prévisible de voir émerger un discours, qui fut qualifié de néolibéral, proposant un désengagement de l'État et une prise en charge grandissante par les individus de leur propre vie. L'État n'a plus les moyens financiers de payer de tels programmes et, de surcroît, ceux-ci sclérosent les individus, les endorment, en les empêchant de prendre en main leur propre destinée. Dans l'État providence, l'individu n'existe pas, c'est la collectivité qui compte. Il devient alors paresseux et ne compte que sur des services collectifs pour survivre. Redonnons-lui sa dignité et sa responsabilité au regard de sa propre vie, clament les néolibéraux.

De plus, l'État providence avait émergé dans un contexte de forte croissance économique et de grande homogénéité dans la société, ce qui n'est plus du tout évident à la fin des années 1980. On sent bien qu'au sein de la société civile les problèmes financiers ne sont plus les seuls en cause quand il s'agit de critiquer l'État providence. Une nouvelle image de la société est en émergence. Ce qui est fortement remis en question, c'est la notion de partage entre les individus, tout comme celles d'efficience et d'efficacité de l'action publique pour contrer les inégalités sociales. « L'État est incapable de faire face à la surcharge des demandes sociales. L'opinion publique devient désillusionnée (voire cynique). L'action publique n'est ni efficace, ni efficiente ni même équitable » (Merrien, 1998, p. 62).

Alors, comment sortir de cette impasse ? Un nouveau concept, attrapé au vol à la fin des années 1980, vient proposer quelques pistes de solutions pour comprendre, analyser, transformer la situation : la gouvernance. En fait, c'est la Banque mondiale qui, en 1989, réintroduit le concept pour désigner un nouveau mode de gestion des affaires publiques. Le terme gouvernance, et même « bonne gouvernance », apparaît dans un rapport de la Banque sur la situation en Afrique subsaharienne. L'idée maîtresse est de proposer un nouveau mode de gestion publique dans lequel l'État n'est plus le seul responsable de la dispensation de biens et services à la collectivité, mais où il partage cette responsabilité avec d'autres intervenants de la sphère privée. Sous-traitance, partenariats

multiples, l'État se désengage de responsabilités jusqu'alors publiques et en confie une part au secteur privé. La gouvernance implique que le pouvoir n'est pas le seul fait de l'État, mais qu'il est partagé entre plusieurs acteurs dans la société. C'est l'idée classique américaine du pluralisme au sein de la société. Alors, pour sortir de l'impasse dans laquelle s'enlise l'État providence, la gouvernance propose des solutions : confier certaines responsabilités au secteur privé. De cette façon, les problèmes financiers de l'État se résorberont progressivement et la population se sentira davantage responsable de sa consommation de biens et services collectifs, puisqu'elle sera sollicitée pour en supporter certains coûts. Enfin, aux yeux des adeptes de cette nouvelle gestion publique, l'efficacité et l'efficience du secteur privé ne sont plus à démontrer, surtout en comparaison avec les lenteurs et l'inefficacité de l'administration publique.

Ce qui ressort clairement des études sur la gouvernance est le fait que « les frontières entre les secteurs privés et publics et à l'intérieur de chacun de ces secteurs tendent à s'estomper. L'essence de la gouvernance est qu'elle privilégie des mécanismes de gouvernement qui n'ont pas besoin, pour fonctionner, de l'autorité et des sanctions de la puissance publique » (Stoker, 1998, p. 19). La gouvernance arrive ainsi à point nommé en ces temps de crise de légitimité de l'État. Elle vient proposer une solution efficace pour sortir de l'impasse.

Bien qu'elle affirme son souci d'objectivité, sa neutralité et sa volonté de simple description de la réalité observable, la notion de gouvernance véhicule une vision idéologique et normative du rôle de l'État dans la société. Elle s'insère dans le prolongement direct d'une conception qui continue à faire son chemin : « État moderne, État modeste » (Crozier, 1991). De plus, la gouvernance n'est pas sans proposer un modèle normatif de gestion quand il est question de formuler les règles de « bonne gouvernance ». Lorsque l'on considère la vision de l'État que véhicule la notion de gouvernance, il est tentant de faire certains rapprochements avec le paradigme néolibéral.

En ce qui concerne la ville et ses besoins croissants, la gouvernance propose des solutions pratiques aux problèmes urbains : partageons les responsabilités avec des organisations privées. Il faut bien comprendre que, lorsque nous faisons référence au secteur privé, ce ne sont pas seulement les entreprises privées qui sont concernées, mais aussi les autres organisations du secteur associatif, tels les organismes bénévoles, les associations à but non lucratif, les organisations non gouvernementales, les organismes communautaires, etc. (Stoker, 1998). Tout comme dans la notion générale de gouvernance, la gouvernance urbaine propose un nouveau partage privé-public et considère que l'appareil public n'est plus le seul acteur capable de trouver des solutions aux problèmes urbains.

On le constate, la notion moderne de gouvernance pose la question fondamentale du rôle de l'État dans nos sociétés. Et cette interrogation est aujourd'hui, peut-être plus que jamais auparavant, d'une importance capitale pour l'avenir des pays, tout comme pour celui des villes. La notion moderne de gouvernance arrive à point nommé, elle n'est pas le fruit du hasard. Elle propose une solution à la crise que traversent les États capitalistes. Elle ne satisfera certes pas tous les acteurs ou les observateurs du développement des sociétés, mais elle a au moins l'avantage de suggérer un modèle de solution. Aux adversaires de proposer une autre issue à l'impasse dans laquelle s'enlisent les États occidentaux. Bien sûr, les sociaux-démocrates ne renonceront jamais au rôle capital que doit continuer à jouer l'État et plusieurs exemples de faillites de programmes urbains privatisés leur donnent raison (par exemple la privatisation du transport en commun à Londres). Les entreprises privées ont des objectifs de rentabilité économique qui ne sont pas toujours compatibles avec une universalité des services indispensables au développement équitable des personnes dans les villes. Il faudra pourtant trouver une solution à l'inefficacité de certains services publics et à la gestion de plus en plus coûteuse de l'ensemble du secteur public. La réponse à nombre de questions que soulève l'administration des services publics passe par une redéfinition des méthodes de gestion et par une complémentarité plus étroite des divers niveaux de gouvernement.

## LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Quelles sont les voix d'avenir pour comprendre la ville d'aujourd'hui et celle de demain ? Il est certain qu'il faudra développer des outils plus raffinés que ceux qui dominent actuellement l'analyse de la gouvernance urbaine. Ces outils sont d'autant plus nécessaires que la population mondiale ne cesse de s'urbaniser et que les villes deviennent de plus en plus étendues. Rien ne semble actuellement devoir s'imposer comme la voie certaine dans laquelle s'engageront une majorité de chercheurs. Plusieurs pistes s'ouvrent.

Castells, qui a depuis longtemps abandonné le structuro-marxisme, soutient que la ville doit être étudiée à l'aune de la société en réseaux et des nouvelles technologies (Castells, 2001, 2002). La réalité urbaine actuelle s'inscrit dans l'« âge de l'information », marqué par l'interaction entre la révolution technologique (nouvelles technologies de l'information et des communications), la restructuration socioéconomique et les nouveaux mouvements sociaux. Il faut se donner de nouveaux instruments pour comprendre la réalité des mégavilles qui se développent à

l'ère d'Internet, c'est-à-dire une technologie qui relie tous les pôles entre eux. Cette réalité urbaine est neuve et les outils pour la comprendre doivent en témoigner. La société actuelle adopte un mode de vie qui intègre les technologies, tant au niveau des individus que des structures économiques, sociales et politiques. Même les mouvements sociaux tirent aujourd'hui avantage des moyens technologiques de communication, qui leur permettent de rejoindre instantanément un nombre quasi illimité de personnes.

Cette approche de la ville sous l'angle des nouvelles technologies vient-elle apporter un éclairage réellement différent sur la réalité urbaine d'aujourd'hui ? Les concepts, développés dans ce nouvel âge de l'information, sont-ils plus aptes à comprendre la ville actuelle ? Certes, en partie oui. Ces nouveaux concepts, qui intègrent les technologies de l'information et des communications, contribuent à analyser le fonctionnement de la ville du XXI<sup>e</sup> siècle. Mais on peut se demander si la « nouvelle sociologie urbaine » des années 1970 n'obligeait pas à tenir compte de l'évolution de la société urbaine et si la réalité profonde qu'elle décrivait, en termes d'exploitation, d'intervention de l'État et de mouvements sociaux, n'est pas transposable dans la société actuelle, transformée, bien sûr, par les nouvelles technologies. En d'autres termes, la nouvelle réalité urbaine impose-t-elle la création de nouveaux concepts taillés sur mesure pour comprendre les technologies nouvelles ou si certains concepts qui permettaient de comprendre le rôle de l'État dans l'aménagement des villes peuvent être toujours valables pour saisir la dimension actuelle des transformations urbaines ? En bref, l'émergence des nouvelles technologies, de l'âge de l'information, vient-elle révolutionner à ce point la réalité urbaine qu'il faille de nouveaux outils théoriques et méthodologiques pour la comprendre ? La discussion est ouverte.

## L'IMAGINAIRE URBAIN

Plus j'essaie de comprendre la réalité des transformations urbaines dans les sociétés développées et particulièrement dans mon environnement immédiat, l'Amérique du Nord, le Canada et le Québec, plus je constate qu'il faut sortir de la sociologie urbaine reconnue pour saisir la complexité de la ville actuelle. À l'instar de quelques autres chercheurs, de plus en plus nombreux, je crois que la ville se comprend en fonction de la notion centrale d'imaginaire. Comprendre la ville commence par comprendre l'image que les citoyens s'en font. Nous sommes là au cœur de l'analyse de la ville. Comme le disent Lucie Morisset, Luc Noppen et Denis Saint-Jacques, « Planifiée, écrite, la ville est d'abord le fait d'une

image mentale, en laquelle sont assemblés et organisés des morphèmes qui constituent le langage "urbaniste" – la ruelle, le monument, l'agora, etc. » (Morisset, Noppen, Saint-Jacques, 1999, p. 5).

La clé pour comprendre la ville et les citoyens qui l'habitent passe par une réflexion sur la démocratie, la psyché, la nature humaine et le rapport de l'être humain à son environnement immédiat. Il faut poser la question du besoin de création de l'individu et de son nécessaire goût d'imaginer son lieu d'appartenance pour le construire et le transformer. L'être humain ne correspond pas au modèle sociologique de conformité totale à son milieu. La femme et l'homme d'aujourd'hui se confondent-ils, sans plus, à la masse de leurs semblables ? Certes, l'environnement immédiat, familial, professionnel ou géographique influence considérablement le comportement des individus. Mais l'être humain est aussi quelqu'un qui pense, seul dans son univers, qui existe avant la foule de ses semblables. L'être humain est quelqu'un de semblable aux autres, mais aussi de profondément singulier.

Le matin, je sors, je prends l'autobus, le métro, je suis, comme tous ceux qui m'accompagnent, un citoyen normal. Pourtant, je suis un être singulier, comme tous ceux qui sont autour de moi. Nous avons tous notre conception du rapport à l'autre. Et nous avons tous une conception du milieu immédiat dans lequel nous vivons, en l'occurrence la ville. Malgré quelques heureuses similitudes, nous avons tous une vision singulière de la ville qui nous distingue les uns des autres. C'est précisément dans cette construction abstraite de la ville que réside l'imaginaire urbain. Et c'est probablement ainsi que se construit la ville.

Bien sûr, la ville est une construction physique ; elle comprend des bâtiments, des rues, des parcs, des quartiers, des lieux de production, d'échange, de résidence, etc. La ville se planifie, se construit et les experts sont à l'œuvre pour réaliser son organisation spatiale. Mais nous avons aussi une façon personnelle de penser la ville, d'imaginer le lieu dans lequel nous vivons. Chaque femme et chaque homme qui m'accompagnent dans mes déplacements quotidiens ont une formidable capacité de penser leur environnement immédiat, leur ville ; ils n'ont toutefois pas les ressources matérielles ou simplement le goût d'exprimer cette vision qui est la leur.

Je tiens ces propos à la suite de lectures qui n'ont rien d'urbanistique. Jean-Jacques Rousseau écrivait au XVIII<sup>e</sup> siècle que les hommes construisaient la ville et que les citoyens faisaient la cité. Rien n'est encore plus vrai aujourd'hui. Ceux qui aménagent la ville sont les experts, urbanistes, architectes et autres, accompagnés de politiciens qui détiennent le pouvoir d'imposer une forme à l'espace urbain. Mais ceux qui façonnent la



ville, qui lui donnent une âme, une vie quotidienne, ce sont précisément les citoyens qui l'habitent, qui aiment leur ville, ou plus simplement leur quartier, leur lieu immédiat et qui cherchent, par les moyens dont ils disposent, à préserver leur environnement ou à le transformer pour le rendre encore plus convivial. Les citoyens imaginent leur ville, ils la pensent selon leur conception personnelle et s'identifient à l'environnement qui est le leur.

Il y a la ville des touristes, celle que je visite avec beaucoup de curiosité et dans laquelle je m'émerveille devant la hauteur des gratte-ciel, les lumières qui illuminent les lieux centraux, les ponts qui enjambent les rivières et les canaux où passent lentement des bateaux en plein centre-ville, bref la ville statique, que les hommes ont construite à travers l'histoire. Mais, si belle soit la ville pour les touristes, elle demeure celle de ses citoyens, ceux qui l'habitent et ceux qui la pensent.

Ces propos sur l'imaginaire urbain me sont inspirés par le philosophe Cornelius Castoriadis. Bien qu'il n'ait rien écrit qui concerne directement la ville, Castoriadis a montré mieux que quiconque le rôle crucial de l'individu dans la transformation de son espace en mettant précisément en lumière sa capacité de création. Il a travaillé rigoureusement une vision de l'imaginaire, celle des individus et celle des collectivités. Le résultat est certainement supérieur à la notoriété du philosophe, qui, malgré sa réputation enviable, n'a pas, selon moi, obtenu les éloges et les récompenses à la hauteur de la qualité des ouvrages qu'il a laissés (Castoriadis, 1978, 1999). La notion centrale d'imaginaire, capable de nous accompagner dans nos futures recherches sur la ville, mérite quelques précisions.

L'imaginaire, comme d'autres concepts à la mode, peut correspondre à tout et à rien. Il peut signifier simplement une façon de penser, une référence à l'immatériel ou, plus sérieusement, l'imaginaire peut désigner une théorisation de l'être, singulier ou dans son espace collectif, qui donne un sens à sa vie en société. C'est évidemment la seconde signification qui nous intéresse ici pour penser la ville actuelle et sa transformation par les individus qui l'habitent.

La ville est politique. Elle concerne les individus dans leurs rapports à l'État. Or, l'État, par ses actions et son discours, vise l'homogénéisation des individus. Il veut convaincre les citoyens des bienfaits de l'uniformisation, ayant un immense pouvoir de standardisation des rapports sociaux. L'objectif est, bien entendu, de rendre les citoyens apathiques et de les amener à laisser aux experts et aux politiciens le soin de transformer la ville selon leur volonté. Cette vision rationnelle du développement urbain occulte les fondements de toute société, qui apparaîtront tôt ou

tard de « l'être ensemble », pour reprendre les propos du sociologue Michel Maffesoli. Il est illusoire de vouloir isoler les individus dans la société urbaine. Ceux-ci chercheront constamment à reprendre leur place, leur droit de parole, leur droit de cité. Parce que l'individu est un être qui pense, qui développe sa propre conception du monde, qui est capable d'invention, bref qui a son propre imaginaire.

Ne chercher à comprendre la ville qu'à partir de ce que nous percevons objectivement d'elle, c'est oublier la force du symbolique, des représentations que nous nous faisons de la ville et qui expliquent, tout autant que la réalité perceptible, la nature de la ville (Delorme, 1998, 2002). C'est dans cette approche complexe de la ville que résident les fondements de l'imaginaire. L'être humain n'existe pas seulement en fonction d'une réalité matérielle; il vit aussi en regard de références immatérielles, de croyances, qui lui permettent de comprendre le quotidien et aussi de le transformer. Il en est de même quand nous abordons la ville: le citoyen pense la ville, se la représente à partir de ce qu'il croit et il peut ainsi la transformer selon ses convictions. Bien sûr, le poids du groupe ou du milieu influence la perception qu'ont les individus de leur environnement. Je m'identifie au groupe auquel j'appartiens, à la ville, au quartier dans lesquels j'habite. L'imaginaire est individuel comme il est collectif, rendant l'être humain conforme à ses semblables. Cette réalité ne doit toutefois pas occulter le fait que l'être humain est singulier, qu'il est capable d'invention à partir d'une réalité perceptible ou à partir de rien. Il peut se forger sa propre croyance, ses propres représentations mentales.

Tenter d'appréhender la ville à partir d'une compréhension de l'imaginaire, c'est ouvrir la voie à la complexité de la nature humaine et à ses rapports avec son milieu. C'est proposer des pistes de réflexion nouvelles pour saisir la réalité urbaine mais aussi les façons de la transformer. L'imaginaire explique en effet que la transformation du milieu est un geste normal reposant sur la représentation symbolique que les individus se font de leur milieu. Convenons qu'il s'agit d'une piste originale qui ouvre la voie à une nouvelle compréhension de la ville, à une nouvelle façon de voir la réalité urbaine et son développement.

## CONCLUSION

De l'école de Chicago à l'imaginaire urbain, toutes les approches épistémologiques de la ville ont contribué, selon les époques, à penser la ville autrement. Elles ont toutes, à leur façon, marqué l'analyse de la ville et ont fait évoluer notre compréhension des phénomènes urbains. Certaines de ces approches sont datées et paraissent aujourd'hui complètement

dépassées. Mais, replacées dans leur contexte et dans leur époque, elles prennent toute leur importance et témoignent toutes de la volonté des chercheurs d'apporter un éclairage nouveau sur la complexité urbaine.

L'analyse de la ville relève des sciences sociales, ou plus généralement des sciences humaines ; cela signifie que la vérité au plan épistémologique n'est pas acquise. Chacun ira de ses convictions et de ses croyances dans les vertus de la rationalité essentiellement empirique ou dans une vision moins directement observable de la complexité du développement des villes. Ce qui importe, c'est que ces approches ont permis et permettront encore de forger notre compréhension de la ville. Non pas qu'elles soient complémentaires – elles sont au contraire souvent en opposition –, mais elles permettent un dépassement des croyances toutes faites sur la ville et son développement.

Nous en sommes là aujourd'hui. Il est certain que l'avenir ouvrira de nouvelles portes à l'analyse de la ville. Le champ épistémologique est loin d'être arrivé à son point final. La multidisciplinarité, voire la transdisciplinarité, nous conduira dans les prochaines années vers de nouvelles avenues. J'en suis convaincu.

## BIBLIOGRAPHIE

- BACHRACH, P. et M.S. BARATZ (1970). *Power and Society*, New York, Oxford University Press.
- BANFIELD, E. et J.Q. WILSON (1963). *City Politics*, Cambridge, Harvard University Press.
- CASTEIGTS, M. (2003). *La gouvernance urbaine, entre science et idéologie*, Rencontres internationales sur la démocratie et le management local, Québec, École nationale d'administration publique.
- CASTELLS, M. (1972). *La question urbaine*, Paris, Maspéro
- CASTELLS, M. (2001). *L'ère de l'information*, Paris, Fayard.
- CASTELLS, M. (2002). « Urban Sociology in the Twenty-first Century », dans I. Susser (dir.), *The Castells Reader on Cities and Social Theory*, Oxford, Blackwell.
- CASTORIADIS, C. (1978). *Les carrefours du labyrinthe*, Paris, Seuil.
- CASTORIADIS, C. (1999). *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- CROZIER, M. (1991). *État moderne, État modeste*, Paris, Fayard.
- DAHL, R. (1971). *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin.

- DELORME, P. (1986). *L'ordre urbain*, Hull, Asticou.
- DELORME, P. (1998). « La recomposition du présent, l'imaginaire de Cornelius Castoriadis », *Cahiers de l'imaginaire*, Paris, L'Harmattan.
- DELORME, P. (2002). « La mort des villes ? », *Frontières*, vol. 15, n° 1, automne 2002.
- DYE, T.R. (1976). *Policy Analysis. What Governments Do, Why They Do It and What Difference It Makes ?*, University of Alabama Press.
- FIJALKOW, Y. (2002). *Sociologie de la ville*, Paris, La Découverte.
- GRAFMEYER, Y. et I. JOSEPH (dir.) (1979). *L'école de Chicago*, Paris, Éditions Aubier-Champ urbain.
- GUAY, P.-Y. (2001). *Introduction à l'urbanisme : approches théoriques, instruments et critères*, Mont-Royal, Modulo.
- LEFEBVRE, H. (1968). *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos.
- LEFEBVRE, H. (1974). *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.
- MERRIEN, F.-X. (1998). « De la gouvernance et des États-providence contemporains », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars.
- MORIN, E. (1977). *La méthode, t. I, La nature de la nature*, Paris, Seuil.
- MORIN, E. (1980). *La méthode, t. II, La vie de la vie*, Paris, Seuil.
- MORIN, E. (1982). *Science avec conscience*, Paris, Fayard.
- MORISSET, L.K., L. NOPPEN et D. SAINT-JACQUES (dir.). *Ville imaginaire. Ville identitaire. Échos de Québec*, Québec, Nota bene.
- PETERS, B.G. et D.J. SAVOIE (dir.) (1995). *Les nouveaux défis de la gouvernance*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- POLSBY, N. (1963). *Community Power and Political Theory*, New Haven, Yale University Press.
- STOKER, G. (1998). « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars.



# CHAPITRE



## POUVOIR DES HAUTS LIEUX

**Michel Maffesoli**

*Département de sociologie  
Université de Paris V (Sorbonne)*

**L**a conjonction du naturel et du social est certainement l'un des signes distinctifs de la postmodernité. On peut illustrer leur commune interaction en faisant référence à ces notions que sont l'espace, le territoire, l'urbanité, le localisme, qui jouent un rôle de plus en plus important dans le débat contemporain. En effet, des articles journalistiques jusqu'aux recherches académiques, en passant par les préoccupations et les décisions politiques ou administratives, il est frappant d'observer que ce que, pour la facilité de l'exposition, j'appellerai la *thématique de l'espace* occupe une place de choix. Celle-ci est parfois l'expression d'une motivation plus opportuniste que réelle. Peu importe en la matière, car cela dénote qu'il n'est plus possible d'en faire l'économie : on n'échappe pas à la spatialisation du temps.

Pour ma part, j'ai déjà montré la fécondité de la synergie qui existe entre « espace et socialité<sup>1</sup> ». Je n'y reviendrai donc pas d'un point de vue structurel. Par contre, il peut être nécessaire de souligner que c'est au travers de cette synergie que s'exprime, contemporanément, le fait de sentir, d'éprouver en commun. En bref l'esthétique (*aisthesis*) comme paradigme. Revenons encore à une banalité fort bien énoncée par le philosophe Francis Jacques : « Le monde auquel je suis est toujours un monde que je constitue avec l'autre de la manière la plus effective : un monde commun<sup>2</sup> ». On retrouve là cette vieille idée thomiste de l'habitus hérité de l'« *exis* » aristotélicienne. Je suis d'un monde que je constitue. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la construction sociale de la réalité qui, à l'encontre de ce que l'on pense souvent, est essentiellement symbolique. Le monde dont je suis est donc un ensemble de références que je partage avec d'autres. Celles-ci pourront être de divers ordres : faites d'odeurs – ce que Lucienne Roubin appelle le « champ odorant préférentiel » –, de bruits, de textures végétales et physiques, de couleurs aussi ; la liste n'étant bien sûr pas limitative. Ce sont tous ces éléments qui constituent la matrice dans laquelle vont naître, croître, se conforter ces interrelations faites d'attractions et de répulsions, tous ces petits riens qui font le tout de ce que j'appelle la socialité. Toutes ces petites choses que l'on peut résumer par le terme « interaction symbolique ».

L'espace, avec la qualité banale que l'on sait, est une sorte de « milieu » entre ces entités que la tradition occidentale a fortement tranché : nature *versus* culture. Réfléchissant sur la notion japonaise de « *fudo* », Augustin Berque parle, à ce propos, de « médiance ». Je rattacherai pour ma part celle-ci à la « reliance », en jouant sur le sens que l'on peut donner en français à ce terme : ce qui me relie aux autres, mais également en pensant à sa signification anglaise, ce qui renvoie à la confiance que je peux éprouver pour les autres, ou confiance que j'éprouve avec les autres devant quelque chose qui nous est extérieur. Ainsi, le milieu, en tant que mixte, serait la condition de possibilité de l'existence humaine, à partir de l'existence sociale et de l'existence naturelle. Ce qui revient à dire que « le moi ne prend conscience de lui-même » qu'en tant que relation. Il y a dans cette perspective une forme d'accommodation dans son sens optique, mais accommodation dans les deux sens : d'une part, je m'habitue à voir ce qui m'entoure et les autres qui partagent cet environnement et, d'autre part, je suis vu par l'altérité physique et sociale. C'est ce

- 
1. Voir Michel Maffesoli, *La conquête du présent, sociologie de la vie quotidienne* (1979), ch. 3, Paris, Desclée de Brouwer, 1999.
  2. Francis Jacques, *Différence et subjectivité*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, p. 124. Sur le « champ odoriférant préférentiel », voir Lucienne A. Roubin, *Le monde des odeurs, dynamique et fonctions du champ odorant*, Paris, Méridiens Klincksick, 1989.

réinvestissement double du milieu qui conforte l'ordre esthétique. Le « *primum relationis* » qui est cause et effet d'un tel ordre, donc celui de la révélation interpersonnelle, mais également celui de la relation avec l'environnement physique, avec ce « *donné* » qui constitue le lieu où je vis.

La « médiance » telle qu'elle est définie par Berque et la « reliance » que cela induit sont de bons instruments pour saisir le changement d'épistémè qui est en train de s'opérer dans les sociétés contemporaines : à savoir, pour faire bref, que ce n'est plus l'histoire et le développementalisme qu'elle sécrète qui sont sur le devant de la scène, c'est-à-dire que ce n'est plus un monde à venir, pur, « nouménal », qui occupe l'imaginaire collectif, mais au contraire le monde phénoménal et « ses composantes sensibles et concrètes », d'où par exemple, dans la tradition japonaise, l'importance du « lieu » (*basho*) dans la constitution de la société<sup>3</sup>. Cette référence au « lieu » caractéristique de l'immanentisme nippon peut être considéré, pour la postmodernité, comme le vecteur de l'être-ensemble social, tout comme la dynamique historique a pu l'être pour la modernité. Mais l'aspect enraciné du monde phénoménal, outre le fait qu'il nie, ou tient pour quantité négligeable, la projection dans le futur, la recherche des lendemains qui chantent, va mettre l'accent sur l'expérience qui me lie avec les autres. À l'*optique* (la vision du lointain) propre au progressisme s'oppose le *tactile* (le toucher, le proche) propre au localisme. Comme on le voit, si de telles hypothèses ne sont pas totalement infondées, c'est bien à un changement d'épistémè que nous sommes conviés à réfléchir.

On assiste, en quelque sorte, à la contraction du temps en espace. Le temps devient espace. Il s'agit là d'un thème qui n'est pas nouveau ; on le retrouve dans le mystique, ce que Henry Corbin a fait ressortir pour Sohrawardi, dans l'ésotérisme, sans oublier le concept de « *kairos* » cher aux philosophes grecs. Il en est de même dans la réflexion scientifique, par exemple chez Einstein où le temps n'est qu'une dimension de l'espace ainsi que pour une partie de la recherche contemporaine en astrophysique. Enfin, les ethnologues montrent bien que les rites animaux, et leur dynamique temporelle, se cristallisent en spatialisation précise : tout l'écosystème est fondé sur un tel processus<sup>4</sup>. De l'écosystème animal au « *topos* » chargé d'émotions propres à la vie sociale ou à la vie spirituelle, il y a un fil rouge qui délimite le « génie du lieu » (*genius loci*), c'est-à-dire ce qui fait que le *temps prend forme*. La linéarité de l'histoire s'enracine dans autant de petites histoires qui servent de repères.

3. Voir Augustin Berque, *Le sauvage et l'artifice*, Paris, Gallimard, 1986.

4. Voir Gilbert Durand, « Le génie du lieu », dans *Eranos Jahrbuch*, vol. 51, Francfort, Éd. Insel, 1983.



Pensons à la formule de Nietzsche à propos du « journal figuratif » (monuments, rues, places, rituels spatiaux) de la ville où l'on vit : « Ici l'on pourrait vivre puisque l'on y vit. » Une telle mise en forme du temps est, à mon avis, corrélative à deux facteurs essentiels. D'un côté il y aura l'accentuation du présent dans la triade temporelle. Présentisme qui va s'exprimer dans l'hédonisme, dans la recherche de la jouissance ici et maintenant, dans l'exacerbation de l'émotionnel et du sensible. De l'autre côté, il s'agira de l'explosion de l'image. L'imaginaire envahissant la vie quotidienne (télévision, publicité), l'ordre politique et même le monde de la production (de la culture d'entreprise à l'image que celle-ci donne d'elle). Nombreux sont les cas où le contenu est relativisé par le contenant. Tout cela marque bien la prévalence de la forme dans un *Mundus imaginialis*. L'espace est donc une nébuleuse « noétique » : j'entends par là les flux affectifs, les manifestations esthétiques, les mouvements éthiques, en bref tout cet orbe du sensible, du sensuel, du coloré, du clinquant, du dionysiaque qui est aussi la marque de la culture. En soulignant l'aspect non rationnel de l'espace, en rappelant sa dimension « fluide », circulation de la parole ou circulation du sexe, il s'agit d'insister sur la perspective écologique qui culturalise la nature en acceptant que la culture se naturalise. En la matière il s'agit de rappeler que cette « chose » physique qu'est l'espace ne peut exister qu'à partir du discours multiforme qui la dit ou la voit. Ainsi cette remarque du théologien de la culture, Paul Tillich : « Nous n'appartenons au monde qu'à travers une communauté d'hommes. Et nous ne pouvons aller à la découverte de notre âme qu'en utilisant le miroir des hommes qui nous regardent<sup>5</sup>. » Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour, sans être prisonnier des catégories théologiques, observer qu'il existe une réversibilité entre le rapport à la nature et celui qui me lie aux autres. *A fortiori* dans le cadre de cette nature socialisée qu'est la ville : c'est le regard, et l'on peut ajouter le « dit » des autres, qui me constitue et qui délimite le territoire où nous nous reconnaissons, où nous naissons, toujours et à nouveau, ensemble. Il y a dans cette réversibilité la conjonction d'un statique et d'une dynamique formant ce que Gilbert Durand a appelé le « trajet anthropologique ».

Même si cela peut paraître paradoxal, il convient d'insister sur cette dimension communicationnelle, intersubjective de l'espace contemporain, pour le dire en d'autres termes, sur le fait que son architecture culturelle est aussi importante que son architecture physique. Ou, à tout le moins, qu'existe entre eux une constante et féconde réversibilité. Un essai prophétique de Georg Simmel a, à cet égard, un titre instructif : « Les grandes villes et la vie de l'esprit » (*Die Grosstädte und das Geistesleben*).

5. Voir Marc Michel, *La théologie aux prises avec la culture*, Paris, Éditions du Cerf, 1982, p. 125.

C'est un texte bien connu et souvent analysé. Rappelons cependant que Simmel insiste sur l'importance que revêt ce qu'il appelle l'« intensification de la vie des nerfs » (*Die Steigerung des nervenlebens*) et sur l'interaction qui fait de la ville une réalité « suprapersonnelle ». De même, dans un autre essai, « Pont et Porte » (*Brücke und Tür*), il souligne l'ambivalence de la nature urbaine symbolisée par le pont et la porte, qui peuvent aussi bien ouvrir que fermer, relier que séparer. Ambivalence qui d'une part est dynamique, et donne à la ville le développement que l'on sait, et d'autre part a une « portée esthétique », structurellement si l'on peut dire, puisque c'est cette ouverture et cette fermeture qui permettent que l'on éprouve ensemble la série d'émotions, d'affects corrélatifs à cette « vie des nerfs<sup>6</sup> ». On ne peut mieux souligner la qualité communicationnelle de la ville. Il se trouve, et c'est en ce sens que l'on peut qualifier de prophétique, que cette qualité s'est considérablement accrue avec le développement technologique de pointe. On peut même dire que, si l'on n'observe que les caractères « physiques » de la mégapole, on risque de n'être attentif qu'à une sorte de grégaire solitude qui la constituerait, alors qu'il existe une multiplicité de réseaux qui engendrent l'ordre symbolique aux canaux ténus mais solides. Voilà bien la *centralité souterraine*.

Cela dit, on peut observer un double mouvement dans l'élaboration de cette centralité souterraine. Il convient donc d'analyser avec précision ce processus à double détente. Il est vrai, en effet, que le propre de cette socialité est de prendre d'abord appui sur le premier élément de l'ambivalence souligné par Simmel : la métaphore de la porte. Au moins dans un premier temps, c'est l'aspect de fermeture qui va prévaloir. La communication est avant tout proxémique. La communication devient communion. D'où l'effervescence de ces « tribus » urbaines, aux centres d'intérêt fort divers, mais qui sont avant tout fermées sur elles-mêmes. Non pas tendues-vers (extension) progressisme, développementalisme, politique ; mais tendues-dans (intention) : ce qui secrète le narcissisme de groupe aux effets multiples. Nombreuses sont les enquêtes qui font ressortir ce phénomène. Et si on ne la réduit pas à la seule orbite familiale, je suis aussi d'accord pour dire que l'on recherche « la chaleur du foyer ». Peut-être même pourrait-on ainsi expliquer l'indéniable attrait exercé par la vie monastique : « *paradisus claustris* ». Tout en montrant que cela est rarement envisagé comme projet de vie alternatif, la sociologie du christianisme élaborée par Danièle Hervieu-Léger fait bien ressortir que la fréquentation des abbayes est un moment important dans la recherche

---

6. Voir Georg Simmel, « Pont et Porte », dans *Cahiers de l'Herne*, Paris, 1983. J'ai analysé ces textes (voir Michel Maffesoli, *Logique de la domination*, Paris, Presses universitaires de France, 1976).

de la « paix intérieure » ou d'un autre ressourcement spirituel. On peut élargir le problème et montrer que la nostalgie du cloître, la pratique des retraites, la fuite au désert, les marches en groupe dans la solitude sauvage, les exercices ascétiques et autre « *training* » spirituel, tout cela nous oblige à aborder de front le problème de la religiosité contemporaine qui est essentiellement syncrétiste, mais surtout permet de faire ressortir que cette « religiosité » est tribale et qu'elle repose sur le partage, à un moment donné, d'un *territoire* réel ou symbolique<sup>7</sup>. Ce territoire étant, en la matière, cause et effet de la communication-communion.

Ainsi, l'on pourrait dire que la mégapole est constituée d'une suite de « hauts lieux », dans le sens religiologique du terme, où sont célébrés divers cultes au fort coefficient esthétique-éthique. Ce seront les cultes du corps, du sexe, de l'image, de l'amitié, de la « bouffe », du sport... La liste étant, à cet égard, indéfinie. Le dénominateur commun est le lieu où se fait ce culte, le *lieu devenant lien*. Une formule de Rilke résume bien ce propos : « l'espace de la célébration » (*Raum des Rühmung*). Célébration qui donne au religieux sa dimension originelle de reliance. Ce pourra être une célébration technique (musée de la Villette, Vidéothèque), culturelle (Beaubourg), ludico-érotique (Le Palace), consommatoire (les Halles), sportive (le Parc des Princes, Roland-Garros), musicale (Bercy), religieuse (Notre-Dame), intellectuelle (le grand amphithéâtre de la Sorbonne), politique (Versailles), commémorative (la grande Arche de la Défense), etc. Voilà autant de hauts lieux où la banalité quotidienne vient se ressourcer, soit directement, soit par télévision interposée. Ce sont des espaces spécifiques à forte charge érotique, et ce n'est d'ailleurs pas pour rien que certains, poussant jusqu'au bout cette logique, sont réputés lieux de « drague », où se joue, contemporanément, la prostitution sacrée, cette hiérodulie d'antique mémoire qui confortait le sentiment qu'une société avait d'elle-même. Espaces de la célébration, faits par et pour les initiés, où l'on va s'initier, où l'on regarde les initiés : donc, dans le sens étymologique du terme, espaces où se célèbrent des *mystères*. On se rassemble, on reconnaît l'autre, et ainsi l'on se connaît.

Il faut bien préciser que ces lieux emblématiques, et il serait bien sûr aisé d'en trouver bien d'autres, ne sont que des expressions en majuscules d'un texte qui lui s'écrit, minusculement, au quotidien. En effet, comme autant de ponctuations dans un tel texte, la ville est parsemée d'une multiplicité de petits « hauts lieux » qui ont la même fonction : s'y élaborent les « mystères de la communication-communion ». Ce sera le

7. Voir Jean-Claude Kaufmann, *La chaleur du foyer, analyse du repli domestique*, Paris, Méridiens Klincksick, 1988. Sur l'attrait des abbayes, voir Danièle Hervieu-Léger, *Vers un nouveau christianisme*, Paris, Éditions du Cerf, 1986, p. 11.

bistrot du coin, le bar-tabac où l'on joue au Tiercé, le square du quartier, les bancs publics des zones piétonnes, les petites places ou les dégagements urbains, le « petit Arabe du coin » ou la rue commerçante où se retrouve le voisinage. Sans oublier bien sûr ces lieux spécifiques que pourront être les salles de gymnastique où l'on construit son corps commun, celles des permanences politiques, où s'élaborent le futur collectif de la société et les carrières individuelles, les locaux des associations à l'action désintéressée, et tous ces clubs de rencontres idéologiques, religieux, amicaux, où l'on vient « toucher », plus ou moins euphémiquement, cet autre avec lequel se fait le monde où je vis. C'est dans tous ces laboratoires que s'élabore la mystérieuse alchimie de la socialité. Est-ce un paradoxe de dire que là on acquiert un surplus d'être ou que, dans le sens fort du terme, on participe à ce vaste ensemble qu'est, pour reprendre une expression de Durkheim, le divin social ? Participation, au sein même du quotidien, à une *transcendance immanente*, cause et effet de toute communauté.

Tous ces territoires, qu'il faut comprendre dans le sens éthologique, ces « hauts lieux », ces lieux et espaces de socialité, sont pétris d'émotions et d'affects communs, sont consolidés par le ciment culturel ou spirituel, en bref ils sont par et pour les tribus qui y ont élu domicile. C'est d'ailleurs sa plus ou moins grande capacité d'exprimer (être l'expression de) la ou les communautés qui l'habitent qui fait d'un espace un espace vécu. Ainsi cette remarque de Paul Valéry dans *Eupalinos* : « [...] (puisque tu es si sensible aux effets de l'architecture), n'as-tu pas observé, en te promenant dans cette ville, que d'entre tous les édifices dont elle est peuplée, les uns sont muets ; les autres parlent ; et d'autres enfin [...] chantent ? [...] Ici, disent-ils, se réunissent les marchands. Ici, les juges délibèrent. Ici, gémissent des captifs. Ici, les amateurs de débauche... » (*Œuvres*, Pléiade, t. II, p. 93). Au-delà de leur aspect quelque peu convenu, il suffit d'actualiser et d'extrapoler les exemples que l'on vient de donner et de mettre l'accent sur les paroles de la ville, sur les chants de la pierre qui indiquent ce que sont les lieux émotionnellement vécus. Pour employer une belle expression, ils deviennent des « lieux-dits ». Des lieux qui sont investis, des lieux qui, d'une manière plus ou moins affichée, sont marqués, des lieux où l'on griffonne sa présence. Ainsi en est-il des graffitis ou des « pochoirs » urbains qui, d'une manière tragique et éphémère, délimitent le territoire d'une tribu ou indiquent son fugitif passage<sup>8</sup>. Dans le cadre de ces nouvelles jungles que sont les mégapoles postmodernes, il s'agit

8. Sur les graffitis, voir Jean Baudrillard, « Cool Killer ou l'insurrection par les signes », dans *L'échange symbolique et la mort*, Paris, Gallimard, 1976. Sur les pochoirs, voir M. Deville, « Imaginaires : pochoirs, tribus, utopies », *Sociétés* n° 10, Paris, 1986.

là de traces que l'explorateur de la socialité peut suivre en toute certitude, ce sont des indices sûrs d'un ordre symbolique (cristallisation d'un espace-temps), constitué ou en gestation.

Pour revenir à la métaphore de la porte, de la clôture, on peut dire qu'un groupe se constitue à partir d'un lieu. Ce groupe peut être errant, et à cet égard l'image de la tribu ne manque pas d'être éclairante. Ajoutons que nos villes contemporaines peuvent être une juxtaposition de ces lieux tribaux. Dans la dérive psycho-géographique, durant les années 1960, les situationnistes avaient bien mis l'accent sur une telle juxtaposition. Les « situations » générées à l'intérieur d'un petit groupe donné, ou entre ce groupe et d'autres individus se trouvant là, étaient déterminées par le passage rapide d'un endroit à l'autre. C'était l'ambiance de tel ou tel lieu, sa texture, le fait qu'il soit « muet » ou qu'il « parle » qui assureraient la qualité de la « situation » intersubjective. Cette dérive, héritière du surréalisme, mettait ainsi l'accent sur la réversibilité existant entre l'ensemble humain et l'ensemble de pierres. De telles pratiques ludiques sont certes paroxystiques – elles étaient d'ailleurs considérées comme des pratiques de laboratoire –, mais en même temps, en insistant sur la dimension esthétique de la vie, sur le fait de vivre l'art au quotidien, elles étaient prémonitoires de l'errance au travers d'une succession de lieux caractéristiques de la socialité contemporaine. Il y a là un paradoxe qu'il faut envisager de front : celui d'un enracinement dynamique. On appartient *tout à fait à un lieu donné, mais jamais d'une manière définitive.*

Heidegger propose une notion qui peut éclairer notre propos. Il s'agit du terme de « Er-örterung », qui peut être traduit par « situation » ou par « assignation à un site ». « Ce que nous appelons un site est ce qui rassemble en lui l'essentiel d'une chose<sup>9</sup>. » Sans entrer dans une exégèse du texte, et sans être sidéré par son expression gothique, on peut reconnaître dans le « site » la cristallisation espace-temps qui m'occupe, ou encore la réversibilité entre un lieu et ceux qui l'occupent. Que ce soit au travers des grands « hauts lieux » emblématiques, ou des petits « hauts lieux » quotidiens, nous traversons, intentionnellement ou pas, une série de sites, une série de situations, qui dessinent une géographie imaginaire, qui me permettent de m'accommoder (au sens optique) à l'environnement physique qui m'est donné et qu'en même temps je construis symboliquement. C'est ce travelling incessant au travers de multiples espaces, qui est certainement la caractéristique de la ville contemporaine. Il n'en reste pas moins qu'un tel travelling repose sur un point d'unification : il

9. Martin Heidegger, *Le principe de raison*, Paris, Gallimard, 1962, p. 145.

s'opère toujours en relation avec d'autres. Toujours le « *primum relationis* ». Le site est vécu avec d'autres. C'est cela même qui lui confère sa charge religieuse. C'est cela qui en fait un espace sacré.

Il faut, à cet égard, se souvenir que traditionnellement chaque territoire, chaque pays avait son « dieu local ». C'est le « *numen loci* ». On a même pu montrer que la prégnance, dans un territoire donné, du « dieu local » était si forte que les étrangers venant s'installer étaient amenés à l'adopter. On voit ainsi, d'une manière paroxystique, que la divinité du lieu sert de ciment sociétal. Le dieu occupe le terrain avant l'homme, il l'« informe » donc de la manière dont il doit se comporter ici et maintenant, comment il doit vivre et penser. On retrouve une telle perspective, quelque peu profanisée, dans l'idée du « *genius loci* ». Le génie du lieu inspireur de l'artiste, du poète, ou de l'homme du tout-venant. Ce qui est certain, c'est que sans rentrer dans le problème de l'antériorité (qui est premier du dieu local ou des hommes), on peut s'accorder sur la force « spirituelle » attachée à tel ou tel lieu. Montparnasse, Pigalle, le Marais, c'est à la fois un lieu et un esprit. Et l'on pourrait à loisir égrener un chapelet de noms aux charmes évocateurs : Quartier latin, Shinjuku, Copacabana, Manhattan, Kreuzberg, Travestere, etc. La liste est longue des « hauts lieux » que l'on peut fantasmatiquement ou physiquement investir. Et en écho l'on retrouve quelque chose de semblable dans tous ces petits « hauts lieux » qui viennent se nicher au sein des mégapoles, comme autant d'abris matriciels où je peux vivre, déambuler, passer du temps avec d'autres. Chacun de ces petits hauts lieux peut être substantivé, chacun devient un « lieu-dit » au nom connu d'un plus ou moins grand nombre d'initiés.

C'est cela la leçon du génie du lieu : accentuer l'éthos attaché à un espace. Au travers des petits rituels de l'existence quotidienne, comme pour ce qui concerne les grands événements qui ponctuent la vie publique, je suis d'un monde que je partage avec d'autres. Monde émotionnel, monde affectuel qui donne tout son sens et toute sa force à l'expression *éthique de l'esthétique*.

Une liaison irrépessible et infrangible s'établit entre le plaisir esthétique (l'émotion commune) et l'harmonie physique et sociale. L'architecture publique – les monuments qui « parlent » ou qui « chantent » – et l'architecture privée – « l'homme habite en poète » – en font foi. Il est des époques où cette conjonction est plus évidente, plus affirmée, et cela produit les œuvres architecturales ou les ensembles urbains les plus harmonieux qui ont survécu aux ravages du temps et aux fureurs des hommes. Il en est d'autres où cette conjonction est plus discrète, voire secrète ; cela donne les traces éphémères (graffiti, pochoirs), les productions sans originalité, encore la réappropriation, la récupération des œuvres existantes.

Il suffit d'observer le modèle du genre qu'est Rome, pour voir la superposition des styles, le fait de « squatter » présentant un intérêt certain. Il n'est pas de ma compétence d'analyser ce balancement et les œuvres respectives qu'il engendre. Il convient par contre de faire remarquer qu'en chacun de ces cas de figure l'inscription est une vraie mémoire collective. Je l'ai déjà dit : l'espace, c'est du temps qui se cristallise. On pourrait compléter en faisant remarquer que cette cristallisation est cause et effet d'une communauté particulière. C'est ce qu'avait bien vu Maurice Halbwachs, qui fut certainement le plus « symboliste » des durkheimiens. C'est ainsi qu'il remarque que les groupes « dessinent en quelque sorte leur *forme* sur le sol et retrouvent leurs souvenirs collectifs dans le cadre spatial ainsi défini. En d'autres termes, il y a autant de façons de se représenter l'espace qu'il y a de groupes<sup>10</sup> ». Voilà, en peu de mots, bien définie l'interaction espace social/espace physique et la production du ou des « nous » qui lui sont corrélatifs. Retenons que la « forme » enferme, limite. Elle est en quelque sorte la coquille, l'enveloppe protectrice à l'abri de laquelle va se conforter la socialité ; et l'on peut supputer que dans l'indifférence des mégapoles contemporaines on assiste à la multiplication de ces « portes » signalant les territoires des tribus postmodernes. Il s'agit de lieux où il est possible de se reconnaître soi-même tout en s'identifiant aux autres, des lieux où sans se soucier de la maîtrise de l'avenir on aménage son présent, des lieux enfin où s'élabore cette forme de liberté interstitielle en prise directe avec ce qui est proche et concret. Toutes choses qui font de l'espace vécu non pas le refuge d'un individualisme frileux et immobile, mais bien la base à partir de laquelle vont s'opérer ces excursions, ces « sorties » qui bout à bout vont constituer l'orbe d'une nouvelle socialité.

En effet, si la modernité peut se caractériser par l'assignation à résidence – on est d'une profession, d'un sexe, d'une idéologie, d'une classe, bref, on a une identité et une adresse, toutes choses qui déterminent un *social* rationnel, mécanique, finalisé –, il est frappant de constater que la *socialité* est beaucoup plus confuse, hétérogène, mouvante. L'indifférenciation sexuelle, le syncrétisme idéologique et la mobilité professionnelle délimitent un nouvel esprit du temps. C'est en fonction de cela qu'il faut considérer l'aspect gyrovague des tribus postmodernes. Et l'on peut reprendre ici la métaphore du « pont et de la porte » (G. Simmel). Si dans un premier temps la « porte » prévaut, c'est-à-dire si ce qui est privilégié est l'agrégation fusionnelle au sein d'un espace, soit un grand haut lieu de référence, soit un petit haut lieu vécu, dans un second temps on assiste

10. Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, Presses universitaires de France, 1950, p. 166 ; voir aussi Gérard Namer, *Mémoire et société*, Paris, Librairie des Méridiens, 1987.

à l'explosion de ce modèle. Le « pont » se généralise. En la matière, la mégapole devient un immense et perpétuel haut lieu. En fonction des goûts, des envies, des besoins, sans oublier les nécessités du travail, des loisirs et de la consommation, on pourra trouver, à tout moment, un « espace de célébration ». Les romans ou les bandes dessinées de science-fiction font souvent apparaître telle planète ou telle ville entourée d'une aura lumineuse afin d'accentuer sa puissance ou son exceptionnalité ; pour faire image, on peut dire qu'il en est de même pour la ville postmoderne. Celle-ci n'obéit plus à un rythme nocturne-diurne aux fonctions bien délimitées, mais est, au contraire, en perpétuelle ébullition, d'où l'aura qui l'entoure et dans laquelle on baigne constamment. Cela tient en particulier à ce que, si les tribus se sont confortées sur la fermeture – recherche de la clôture, goût du secret, uniformité dans l'habillement et dans le mode de vie –, les personnes (*persona*) qui les constituent, quant à elles, circulent d'un groupe à l'autre afin d'exercer la pluralité de leurs masques. D'où l'agitation multiforme qui meut en profondeur une telle vie urbaine. Les réseaux naissent, meurent, s'entrecroisent, les relations se nouent, s'estompent et disparaissent. En bref, une ambiance esthétique tend à prédominer, qui se focalise ici ou là en fonction de la versatilité des masses.

Certes, ce sont les grandes mégapoles contemporaines qui expriment au mieux, pour le meilleur et pour le pire, cette aura et cette agitation constantes. Mais les valeurs dont elles sont porteuses ne manquent pas de contaminer, par télévisions interposées, l'ensemble de la planète. Ainsi, la mégapole comme une succession d'espaces de rassemblement, c'est-à-dire comme « *haut lieu* » *global et permanent*, devient pôle de référence et, pour l'observateur social, laboratoire de la structuration sociale en cours. Elles sont quelques-unes à jouer le rôle qui fut celui de Paris, Londres, Berlin, pour la modernité. Ce pourra être New York, Sao Paulo, Mexico ou Tokyo. Cette dernière en particulier, qui sait allier la fonction esthétique dont je parle – cristalliser les émotions communes – et la fascination exacerbée par la technologie de pointe. Une dérive dans ce labyrinthe montre bien la synergie existant entre les groupes, la masse et l'environnement qui lui sert d'écrin. Nombreux sont, naturellement, les situations, les expériences, le grouillement qui ne manquent pas de choquer le sens de la régularité cher aux esprits cartésiens. Il n'en reste pas moins que l'on peut considérer qu'une telle ville est en quelque sorte l'idéal type de l'agrégation-structuration urbaine et sociale de la post-modernité en train de naître.

Inutile de revenir sur la multipolarité spécifique de la mégapole tokyote : Shinguku, Ginza, Asakusa sont comme autant de ponctuations constituant les points forts d'une nébuleuse urbaine. Chacun de ces noms renvoie à une signification précise, est corrélatif de tel type de spécificité



ou de manière de vivre, et ne manque pas de réveiller de spécifiques souvenirs attachés à l'ordonnance architecturale. En bref, tout en étant éclatée, la nébuleuse dont il est question est pétrie de mémoires spatiales particulières.

L'une d'entre elles est particulièrement repérable, c'est l'*effervescence*, notion peu exploitée de Durkheim, qui a montré son aspect essentiel et fondateur dans toute structuration sociale<sup>11</sup>. J'ajouterai que, quelle que soit sa manifestation, déambulatoire, commerciale et même productive, il y a toujours quelque chose de ludique dans l'effervescence quotidienne. Ludique diffus dans les trois exemples que je viens de citer, ludique concentré pour ces rassemblements spécifiques que pourront être le sport, la musique et autres divertissements. Appliquant à ce propos un schéma qui a été proposé par Guy Debord pour le spectacle (diffus, concentré, intégré), je dirais que la mégapole, et pour ce qui me concerne ici Tokyo, présente toutes les caractéristiques d'un « ludisme intégré ». L'agitation, l'effervescence, la profusion d'images, de bruits, d'activités sécrétant en quelque sorte une « aura » ludique, une ambiance excitant la sensibilité. L'exacerbation des phénomènes, de la brillance des choses, de la superficialité produit une espèce de frisson esthétique collectif auquel il est bien difficile d'échapper.

C'est ce frisson à la fois collectif et particularisé qui fait de la ville un « haut lieu » global et complexe ; réceptacle d'une infinité d'impulsions, d'une multiplicité de motivations, elle leur sert de creuset alchimique et les transforme en une atmosphère spécifique qui, en retour, en génère d'autres. Il y a là un mouvement sans fin dont il est délicat de pronostiquer l'aboutissement. Pour ma part, je verrai dans cette théâtralité l'expression de ce que j'ai appelé la duplicité (*La conquête du présent*, 1979), une forme de ruse anthropologique qui se pare de masques chatoyants pour résister aux multiples emprises des divers pouvoirs. Il s'agit là d'une pratique curieuse, traditionnelle, qui trouverait dans la postmodernité une nouvelle jeunesse. Philippe Pons fait, à juste titre, le lien entre le ludique de l'antique Edo et celui qui parcourt le Tokyo contemporain ; il y voit « l'esquive aux pressions sociales (celle du pouvoir shogunal puis, aujourd'hui, du productivisme triomphant)<sup>12</sup> ». Il s'agit là d'une perspective théorique des plus fécondes. En effet, que l'esprit de plaisir soit marchandisé, qu'il soit récupéré par les multiples attrape-nigauds que nous connaissons, etc., tout cela peut certes renvoyer à une fonction

11. Voir Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Le Livre de Poche, 1991. Sur le « spectacle intégré », voir Guy Debord, *Commentaire sur la société du spectacle*, Paris, Gérard Lebovici, 1988, p. 17.

12. Philippe Pons, *D'Edo à Tokyo*, Paris, Gallimard, 1988, p. 21.

de compensation confortant la société établie et son aliénation. Cela peut aussi être l'expression d'un vouloir-vivre irrépressible taraudant le corps social, et que l'on n'arrive jamais à faire taire. C'est cette seconde perspective qui constitue mon hypothèse de travail depuis de longues années. En la matière, cela permet de prendre en compte l'importance de la charge émotive liée à ce que j'appelle l'être-ensemble sans emploi : déambuler dans un grand magasin, assister à un match de rugby, ou de sumô, flâner sans but précis dans les rues commerçantes (même s'il y a la « légitimation » de tel ou tel achat), boire et bavarder en groupe à la sortie du travail. Tout cela remplit une fonction de « reliance » indéniable. Il y a là une multiplicité de passerelles réelles ou fantasmatiques entre les gens constituant cette communauté protoplasmique qui, dans un mouvement de systole-diastole, s'assemble et se désagrège en une série d'espaces où elle célèbre tel ou tel petit dieu local et ponctuel. Celui-ci pourra être un produit anodin ou remarquable ; ce pourra être une situation exceptionnelle, une vitrine aguichante, un groupe de musiciens, une altercation, un amuseur public. Peu importe, la petite déité en question crée un espace de religiosité. Le contenu n'a pas d'importance, c'est en tant que contenant que tout cela est intéressant.

La ville est sensible, et c'est en tant que telle qu'elle est essentiellement relationnelle. Ses lieux de rendez-vous, ses odeurs, ses bruits sont constitutifs de cette théâtralité quotidienne qui en fait, dans le sens fort du terme, un objet animé, une matérialité douée de vie. Que la matérialité des choses soit un signe permanent, cela a été souvent souligné. Ce sur quoi il faut insister, c'est que cette « culture de la rue » est le résultat d'un court-circuit entre l'objectif et le subjectif. Lorsqu'on se retrouve au pied de la statue du chien Hachiko dans le quartier de Shibuya à Tokyo, plus ou moins consciemment, le symbole de la fidélité préside à la rencontre. La fontaine Saint-Michel à Paris évoquera plutôt la communion dans la révolte. Le « Bloc n° 9 » d'Ipanema à Rio fera pour sa part référence à l'hédonisme social de la plage, et le fait d'y donner rendez-vous sera un « signe » en ce sens<sup>13</sup>. Dans chacun de ces cas, ce qui est en jeu est un imaginaire urbain qui, en quelque sorte, dépasse les divers acteurs sociaux, leur sert de bain matriciel. L'espace urbain sera parsemé d'une multiplicité de petits lieux de référence, de ces petits « hauts lieux » à usage tribal. Parfois l'un d'eux devient emblématique, il rassemble davantage ; dans la constellation urbaine, il devient une étoile de première

---

13. Voir Pierre Sansot, *Poétique de la ville*, Paris, 1988, p. 21. Voir aussi, Ph. Pons, *op. cit.*, p. 341 et 207.

grandeur. Mais c'est l'ensemble qui fait sens, c'est l'ensemble qui délimite l'imaginaire social, c'est l'ensemble qui fait de la ville le « Haut Lieu » privilégié de l'esthétique intégrée.

Simmel parle à ce propos de « civilisation suprapersonnelle ». Il montre, pour la ville moderne, comment les monuments, les établissements d'enseignement, la technique maîtrisée ou les institutions « visibles » de l'État sont la « marque concrète » de l'esprit devenu impersonnel. Un tel développement s'est accéléré pour la ville postmoderne, et ce que je préférerais appeler la « désindividualisation » s'est notablement accru. Mais l'on peut dire en même temps que l'aspect englobant corrélatif à la déperdition de l'individu dans l'ensemble ne manque pas de conforter l'esprit de corps, il redonne sens à l'esprit communautaire. On peut ajouter que la théâtralité urbaine, au travers de ces diverses manifestations, ou encore l'imaginaire social grâce à ses diverses ponctuations sont cela même qui assure la continuité sociale. Une société ne peut perdurer que si elle a un fort sentiment d'elle-même. Il est des moments où ce sentiment s'élabore en faisant l'Histoire, en regardant l'avenir, bref en faisant des projets. Il en est d'autres où c'est l'espace qui assure ce rôle. L'espace vécu en commun, l'espace où circulent les émotions, les affects et les symboles, l'espace où s'inscrit la mémoire collective, l'espace enfin permettant l'identification<sup>14</sup> ! Ainsi, participant avec d'autres à la totalité ambiante, je deviens une chose parmi les choses, un *objet subjectif*. C'est-à-dire que, *volens nolens*, je co-existe dans un ensemble où tout fait corps : je co-existe bien sûr avec les autres qui me constituent pour ce que je suis, mais je co-existe aussi avec cette multiplicité d'objets sans lesquels l'existence contemporaine n'est plus concevable. Tout cela ne manque pas d'induire une forme de solidarité spécifique : ce n'est plus dans le développement historique que se façonne l'éthos postmoderne, mais dans la nature réappropriée, dans l'espace partagé, dans la participation collective au monde des objets. Sorte de *matérialisme mystique* s'il en est !

14. Voir Georg Simmel, « Les grandes villes et la vie de l'esprit », *Les Cahiers de l'Herne*, 1983, p. 149.

# CHAPITRE



## DE LA SOLITUDE URBAINE

**Christian Saint-Germain**

*Département de philosophie  
Université du Québec à Montréal*

Désormais dans les agglomérations,  
il n'y a de centre que commercial<sup>1</sup>.

Il n'est rien que l'homme redoute  
davantage que le contact de l'inconnu<sup>2</sup>.

À la manière des produits de la consommation courante ou d'opérations logiques, certaines villes n'ont d'existence que dérivée. *No Name City*. Plus qu'à aucune autre époque, vivre en commun, appartenir à une communauté et y résider n'ont jamais été moins évidents. Petites villes de personnes âgées avec barrière, enclave où l'on doit s'identifier pour entrer. Ghetto de vie.

Par une fenêtre ouverte en permanence sur CNN, chacun reçoit des images du monde dans la solitude essentielle du non-rapport à autrui. Civilisation incivile, hôpitaux inhospitaliers, tel un réservoir de panique

---

1. Bruce Bégout, *Lieu commun. Le motel américain*, Paris, Allia, 2003, p. 85.

2. Elias Canetti, *Masse et puissance*, Paris, Gallimard, 1960, p. 11.

contenue. Une sorte de dialectique permanente entre l'abandon et l'hospitalité. Barbarie tranquille, faits divers. Supporter un monde dans lequel il ne se passe guère une minute sans que l'on soit exposé à un débordement, à toutes les formes de mises à mort données à voir. Jubilation de survivant, menus plaisirs de savoir ceci : le monde nous laisse désormais sans refuge et dérobe toute espèce de temporalité propre du temps libre ou vécu.

Le marché de la communication exige un nouveau type d'échanges pour la raison que la marchandise proposée par lui est d'un type tout à fait nouveau : c'est pour la première fois une marchandise mentale<sup>3</sup>.

Fuite en soi-même dans son propre intérieur jonché de ritournelles publicitaires, il importe de penser des agglomérations sans civilité. Des lieux qui font passer le goût de flâner et célèbrent la destruction du quotidien. Des agrégats, des parcs industriels comme espaces de confinement administratif. La déréalisation d'un espace commun s'accomplit dans la toile des télécommunications : l'ici n'a aucun sens sauf celui de la désatialisation de tout. Dans cet amour de la distance, dans la cancérisation du paysage peuvent apparaître des villes ganglionnaires avec leurs échafaudages de carton-pâte : le point zéro, le parcomètre géant, Las Vegas comme la ruine du désir de vivre en commun à visiter 24 heures sur 24. Faire fondre tout l'espace social pour que de cette ébullition il ne reste qu'un concentré réconciliateur : des compteurs de billets, des compteurs d'eau, des machines à sous. L'espèce humaine : sonnante et trébuchante ?

Fresque dédiée au dieu Fun, les explosions de deux millions d'ampoules clouent sur place les centaines de passants dans une extase paienne, ponctuée de quelques cris d'admiration qui tentent de contrefaire une émotion authentique. Ce spectacle résume à lui seul le pouvoir de Las Vegas<sup>4</sup>.

Il peut apparaître aussi d'autres villes béantes. Villes trous, villes cratères aménagées pour les besoins de la cause aux alentours des exploitations minières, des cheminées avec de fausses écoles pour des vrais enfants qui rêvent de retrouver un jour leur père au fond du puits. Pourvu que la mine ne ferme pas, que ne se tarisse ce gisement de détresse. Québec Mining dans l'imaginaire de métal des villes caïnesques, des banlieues avec des notables qui résistent à la fusion, des villes centres contre des agglomérations : toute une idéologie de la fracture et du lien, de l'abreuvoir et de la fosse, du refus de la mise en commun. Ville dans la ville. Comme des poupées russes, une guerre de fourmis incapables de

3. Bernard Noël, *La castration mentale*, Paris, POL, 1997, p. 143.

4. Bruce Bégout, *Zéropolis*, Paris, Allia, 2002, p. 24.

s'entendre sur le choix de la reine à fournir en sucre et en taxes. Villes poussières, villes sulfuriques de pâtes et de papiers, villes dortoirs, villes fantômes, villes d'effluves porcines, toutes espèces de concrétions formées dans la haine des paysages.

Le monde du travail doit désapprendre les valeurs autrefois attachées au travail, et son attachement sentimental et chèrement gagné au lieu de travail, ainsi que l'investissement personnel qui repose sur les bienfaits prêtés au travail<sup>5</sup>.

## PAYSAGE SOUS INTRAVEINEUSE

Il y a dans la modernité européenne et américaine, à même le bonheur citadin, des dispensaires appelés les *safe injection sites*. Cette idée selon laquelle une société avancée doit pouvoir faire accepter à la majorité la renonciation de la poursuite de la réalisation de soi. Qu'afin d'y arriver l'établissement d'une « sucrerie » permet plus facilement l'exercice d'un contrôle sanitaire que celui d'une réprobation policière du fait moral de l'autodestruction progressive des usagers. Cette prévenance ambiguë entre l'oasis et le mirage d'hospitalité ouvre sur une localisation centralisée, une mise à l'écart pondérée de ce que personne ne souhaite se faire rappeler dans son quartier. Une ville agréable pour le marcheur ou le touriste n'a de sens qu'à « produire de l'invisibilité morale »<sup>6</sup> ou à détourner de leur circuit les autobus de vacanciers.

Dans cette optique, le drogué ne devient un objet de préoccupation qu'à partir du moment où il ne s'agit plus de marquer une attention prévenante ou une désapprobation morale, mais de protéger le corps social contre la possibilité d'une contamination virale inséparable de l'usage répété de seringues souillées. Le processus de déshumanisation ne s'effectue jamais mieux qu'à l'occasion de l'argument humanitaire.

L'établissement de ce type de refuge renvoie à l'idée même de sécurité, de surveillance et du contrôle carcéral des utilisateurs autant que l'effacement progressif du concept d'illégalité. Tenir à distance, obtenir des décideurs une multiplicité de sous-ensembles pour empêcher la cohésion organique. À l'inverse de la définition de Richard Sennett selon laquelle : « Une ville est un milieu humain dans lequel des inconnus se rencontrent<sup>7</sup>. » Il faudrait plutôt suggérer qu'une ville moderne implique la désertion de toutes les formes d'assistance à autrui non programmées.

5. Zygmunt Bauman, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette, 1999, p. 170.

6. Zygmunt Bauman, *Modernité et holocauste*, Paris, La Fabrique, 2002, p. 56.

7. Pierre Ansay, *Penser la ville. Choix de textes philosophiques*, Bruxelles, AAM Éditions, 1989, p. 285.

[...] Le processus d'immunisation tend à faire de chaque individu, de chaque corps une forteresse que protègent d'innombrables défenses qui l'isolent des autres, le rendent toujours plus pauvre en expérience de l'autre, plus rétracté ou circonspect en tant qu'être-du-désir, plus défiant dès lors qu'il s'agit pour lui d'entrer avec son environnement dans des relations qui ne soient pas médiées par des dispositifs dotés de capacités ou de fonctions protectrices, séparatrices, sécurisantes<sup>8</sup>.

## VILLE ÉCRAN

Je suis aussi familier avec la page de départ de mon écran d'ordinateur que je puis l'être désormais avec le paysage à ma fenêtre. « Cette société qui supprime la distance géographique recueille intérieurement la distance, en tant que séparation spectaculaire<sup>9</sup>. » Le monde : un laboratoire d'images. La chambre noire, le montage d'un dispositif de reproduction, de dédoublement de ce qui arrive. Perpétuelle mise en cause de témoins qui ne sont pourtant jamais véritablement concernés. L'hypercompétence des mises en réseau révèle l'existence de spectateurs jetables. L'espace urbain se constitue pour empêcher toute résistance de ses habitants à l'ordre marchand ou pour n'avoir en commun que le marché.

Tous et toutes, hommes et femmes, censurant ce qui, de leurs histoires, pourrait être la manifestation. Dehors, comme dans un vaste camp, chacun n'est plus qu'un élément, sans particularité, d'une quantité nécessaire à ce qu'il y ait humanité<sup>10</sup>.

Il importe de développer les formes achevées de la débilitation des sujets par le divertissement, le site d'injection, le centre sportif. Un urbanisme de la condition d'esseulé, de l'abandon dans la proximité mortelle. À la manière des morts survenues en France pendant la période de la canicule – plus encore qu'à l'occasion d'une épidémie – où, dans l'anonymat et le désintérêt des vacanciers, disparaissent un grand nombre de personnes âgées vers le « carré des indigents ».

Dans cette optique, chacun connaît bien davantage le lecteur du bulletin d'information que son voisin immédiat. Douceur désolante des panneaux-réclames, des indications qui conduisent vers des grandes surfaces. Centres d'accueil, centres de distribution, gares de triage concentriques dans une économie de déportation et d'entrepôt. Le clair bonheur des outils de la consommation recèle invariablement l'espace sinistré des gestes humains.

8. Alain Brossat, *La démocratie immunitaire*, Paris, La Dispute, 2003, p. 41.

9. Guy Debord, *La société du spectacle*, Paris, Gallimard, 1992, p. 164.

10. Vivianne Forrester, *La violence du calme*, Paris, Seuil, 1980, p. 9.

Je me permets d'ajouter que les centres commerciaux sont construits pour que les gens ne cessent de se déplacer, de regarder, d'être occupés et divertis, mais jamais pendant trop longtemps, par toutes les attractions qu'on peut y trouver. Rien n'est fait pour les encourager à s'arrêter, à se regarder, à se parler, à réfléchir, à peser le pour et le contre, et à discuter d'autre chose que des objets en vente<sup>11</sup>.

Exposé signifie être vu et non être touché. Purifier l'espace des échanges, défaire l'espace commun des sujets, aseptiser et tenir à distance demeurent une préoccupation radicale. À l'inverse, l'enjeu de l'urbanisme moderne ne tiendrait-il qu'à une rééducation à la proximité humaine non commerciale, la guérison de l'agoraphobie planificatrice? Faire advenir dans l'espace quotidien un moi durable pour autrui qui a précisément cessé d'exister dans le monde du télétravail?

L'autre ne provoque plus la détestation, il suffit de zapper pour l'éviter. L'homme du ressentiment dans le monde réel engendre un cybernaute voué au divertissement et au consentement<sup>12</sup>.

De fait, la dilution du sentiment d'appartenance tient, en proportion inverse, à la vitesse que prend le transport d'une distance séparant un point A d'un point B. Nous vivons en orbite des téléviseurs et dans l'espace de la programmation d'un rêve publicitaire. À cette hauteur, être ici ou ailleurs en Amérique du Nord n'a plus guère d'importance. L'obsession de l'isolement des êtres et la construction d'un espace où tous circulent demeurent l'unique préoccupation des planificateurs. Ce travail commence très tôt avec l'amour immodéré de l'écran pour l'enfant en bas âge. Ne plus jouer dehors avec d'autres, mais à distance depuis un poste téléviseur en réseau.

Aucune cité moderne n'échappe à la prévalence de la marchandise et à l'interconnexion des marchés. À l'entassement dans le transport en commun, dans la mise en place des réservoirs d'hommes destinés à faire circuler des biens, à occuper des postes précaires, transitoires. Les peines n'ont d'ailleurs plus à être purgées en prison, mais peuvent aussi bien l'être dans la communauté. Avènement d'une seule et même colonie pénitentiaire, transparente, panoptique? Ce déplacement des postes de surveillance modélise le rêve d'atomisation gestionnaire des cités. Le *Los Angeles Times*, parlant de ce monument de béton et d'acier qu'est la prison modèle de Pelican Bay, écrit :

Une prison entièrement automatisée, et conçue pour que les détenus n'aient pratiquement aucun contact direct avec les gardiens ou les autres prisonniers. [...] Les seules tâches encore dévolues aux gardiens

11. Z. Bauman, *op. cit.*, p. 43.

12. Marc Guillaume, *L'empire des réseaux*, Paris, Descartes & Cie, 1999, p. 22.



consistent à vérifier que les prisonniers sont bien enfermés dans leur cellule, c'est-à-dire qu'ils ne voient pas et ne sont pas vus, qu'il n'y a aucune communication<sup>13</sup>.

Les villes modernes n'existent pas pour abriter les hommes. Elles sont des ruches d'illusion pour la conscience nomade. Les habitants s'y trouvent comme à l'intérieur de « Venises négatives » entre les canaux de télévision d'un rêve programmé. Une seule idée de ville violente, surplombée d'écrans. Il n'existe désormais qu'une seule et même ville en Amérique du Nord, qui concentre une communauté anonyme d'habitants que l'on pourrait surprendre sur une webcam à tout moment. Un pur instant de félicité vestimentaire, d'habitudes communes, de goûts luxueux bien qu'uniformes. Le monde se divise-t-il entre des villes composées de figurants à l'opposé des villes d'acteurs ? Le destin de New York est-il désormais assimilable à celui de la planète entière ?

Nous habitons le *boxing day* du désespoir. Il ne reste qu'à éprouver le fait divers d'une existence à soi dans une société de consommation, dans le pur présent sans présence.

---

13. Z. Bauman, *op. cit.*, p. 164.

# CHAPITRE



## VILLE ET MORT DU PATRIMOINE

**Luc Noppen  
et Lucie K. Morisset<sup>1</sup>**

*Département d'études urbaines et touristiques  
Université du Québec à Montréal*

Au sens où la majeure part de la population l'entend encore, le « patrimoine » renvoie à l'héritage commun ; par exemple, le « patrimoine bâti » – puisque c'est de ce patrimoine qu'il sera ici question – ancrerait, dans le paysage construit, une certaine mémoire de la collectivité que celle-ci entend léguer à sa propre succession. Or, dans les limites de cette définition héritée du XIX<sup>e</sup> siècle, tout indique aujourd'hui, deux siècles plus tard, que le patrimoine agonise. Et cette agonie met la ville en péril.

---

1. Historiens d'architecture, les auteurs sont tous deux professeurs et chercheurs au Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CÉLAT). Les auteurs tiennent à remercier le Fonds FCAR (aujourd'hui FQRSC) et le CRSH pour l'appui soutenu à leurs travaux. La préparation de cet article fait partie du projet « Les paysages de la représentation » (FCAR) et s'inscrit dans la programmation scientifique de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain dont Luc Noppen est titulaire.

On en a pourtant tellement parlé au cours des deux dernières décennies qu'on croirait avoir « résolu » la question du patrimoine. Depuis les lieux de mémoire de Nora<sup>2</sup>, voire antérieurement, depuis le génie du lieu de Norberg-Schulz<sup>3</sup>, les études se sont multipliées. À tel point qu'un ouvrage entier pourrait simplement décliner les titres de tous ces travaux<sup>4</sup> qui ont proposé que le patrimoine soit une construction de « l'ici-maintenant », avant de mettre en exergue les finalités identitaires de cette

2. Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984 ; dans le même registre et dans la même décennie, il faut aussi mentionner l'important ouvrage de Jacques Le Goff, *Mémoire et histoire*, Paris, Gallimard, 1988, de même que celui de Krzysztof Pomian, *L'ordre du temps*, Paris, Gallimard, 1984 ainsi que, dans le monde anglo-saxon, E. Hobsbawm et T. Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
3. Christian Norberg-Schulz, *Genius Loci : Towards a Phenomenology of Architecture*, New York, Rizzoli, 1979.
4. Au Québec, nous avons nous-mêmes abondamment participé à ce courant, notamment dans : L. Noppen (dir.), *Architecture, forme urbaine et identité collective*, Sillery, Septentrion, 1995, particulièrement dans les articles « Présentation » (L. Noppen, p. 7-14) et « À la recherche d'identités : usages et fonctions du passé dans l'architecture au Québec » (L.K. Morisset et L. Noppen, p. 103-133) ; L. Noppen, « L'île d'Orléans, mythe ou monument ? », *Cap-aux-Diamants*, vol. 5, n° 1, 1989, p. 23-26 ; L. Noppen et L.K. Morisset, « À la recherche d'une architecture pour la nation canadienne-française : entre le paysage et la patrie. De la Crise à la Seconde Guerre mondiale », *Cahiers d'histoire du Québec au XX<sup>e</sup> siècle*, n° 5, printemps 1996, p. 19-36 ; L. Noppen et L.K. Morisset, « De la production des monuments : paradigmes et processus de la reconnaissance », *Nous et les autres : la formation des espaces identitaires au Québec*, Sainte-Foy, Université Laval (CELAT), 1996, p. 23-52 ; L.K. Morisset, « Voyage au pays de l'identité. De la définition d'un paysage touristique à la création de la spécificité culturelle canadienne-française », Normand Cazalais, Roger Nadeau et Gérard Beaudet (dir.), *L'espace touristique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999, p. 213-236 ; L.K. Morisset et Alain Caron, « Le XIX<sup>e</sup> siècle, cent ans plus tard : quelques notes pour repenser les rapports tourisme / culture / identité », *Téoros : Le tourisme dans tous ses états*, vol. 18, n° 3, automne 1999 ; L. Noppen et L.K. Morisset, « La maison québécoise : construction et déconstruction d'un emblème », *Annales d'histoire de l'art canadien / The Journal of Canadian Art History*, vol. XXII / nos 1 et 2, 2001, p. 26-67.

Parmi les précurseurs de telles exégèses du « passé » et de l'histoire, toujours au Québec, il faut mentionner l'excellent ouvrage collectif de Jocelyn Létourneau et Roger Bernard (dir.), *La question identitaire au Canada francophone : récits, parcours, enjeux, hors-lieux*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1994, ainsi que, particulièrement au regard des constructions culturelles contemporaines, les ouvrages de Jacques Mathieu (dir.), *La mémoire dans la culture*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995 et de Marie Carani (dir.), *Des lieux de mémoire : identité et culture modernes au Québec 1930-1960*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1995.

Hormis les titres que nous avons mentionnés précédemment et ceux, plus récents, auxquels nous nous référons plus loin, l'amateur d'exégèses du patrimoine dans le monde francophone pourra évidemment se référer à Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992 ; parmi les travaux moins connus qui se sont multipliés dès le début des années 1990, nous recommandons aussi les excellents ouvrages de Robert Dulau (dir.), *Apologie du périssable*, France, Éditions du Rouergue, 1991 ; de Michel Crépu, Robert Figuier et René Louis (dir.), *Hauts lieux : une quête de racines, de sacré, de symboles*, Paris, Autrement, 1990 ; de Jean Kempf et Mark Meigs, « Les lieux de mémoire aux États-Unis », *Annales de l'Université de Savoie*, 1995.

fabrication, puisque celle-ci était destinée à investir de sens les liens internes d'une collectivité et, partant, à supporter le désir de cette collectivité de se perpétuer dans l'avenir. Le patrimoine urbain est, à cet égard, une matérialisation et un catalyseur de ce désir.

Le patrimoine est, d'abord et avant tout, une représentation, une construction « d'images ». À ce titre, la ville, haut lieu de « spatialisation » de l'identité<sup>5</sup>, est articulée par de telles « images » : la figuration « d'une île, une ville » de Montréal est l'une de ces images, tout comme celle d'Hochelaga, que Jacques Cartier, en 1556, décrivait comme une ville classique et qui, partant, tient bien davantage de l'imaginaire de l'époque du découvreur que de la « matière » du village amérindien lui-même. Plusieurs travaux ont toutefois montré que le processus qui fait de la ville une « image », c'est-à-dire la représentation, n'est pas unidirectionnel : toute image est dotée d'un certain ascendant sur ce qu'elle représente<sup>6</sup>, selon un principe hélicoïdal qui interrelie l'idée et la matière de la ville, de même que l'identité collective et le paysage construit<sup>7</sup>. En d'autres mots, la ville engendre des représentations tout autant que les représentations engendrent la ville. Le patrimoine urbain serait donc, *naturellement*, un facteur de développement et un principe d'avenir de la ville.

Montréal est, à cet égard, un cas d'espèce. La littérature s'est multipliée, récemment, qui a mis en évidence un imaginaire de particularité de la ville : Germain et Rose, Linteau, Manzagol et Bryant, Polèse, Tellier<sup>8</sup> ont, parmi plusieurs autres et dans leurs différentes disciplines (de l'histoire à l'économie en passant par la géographie et la sociologie), fondé des analyses novatrices sur une spécificité rémanente. Comme, par exemple, Paris ou Boston (mais à sa manière), Montréal serait un « lieu spécial », doté d'une identité distincte : c'est ce que nous avons nous-mêmes nommé tout récemment, en reprenant le vocable utilisé par l'architecte Melvin

- 
5. Lire à ce sujet Lucie K. Morisset, « Entre la ville imaginaire et la ville identitaire : de la représentation à l'espace », dans Lucie K. Morisset, Luc Noppen et Denis Saint-Jacques (dir.), *Ville imaginaire/Ville identitaire. Échos de Québec*, Québec, Nota bene, 1999, p. 5-36.
  6. Notamment Jacques Derrida, *De la grammatologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1967.
  7. Nous avons décrit ce principe dans Lucie K. Morisset, « Entre la ville imaginaire et la ville identitaire : de la représentation à l'espace », dans Lucie K. Morisset, Luc Noppen et Denis Saint-Jacques (dir.), *Ville imaginaire/Ville identitaire. Échos de Québec*, Québec, Nota bene, 1999, p. 5-36.
  8. Parmi d'autres titres : Annick Germain et Damaris Rose, *Montreal. The Quest for a Metropolis*, New York, Wiley, 2000 ; Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992 ; Claude Manzagol et Christopher Bryant (dir.), *Montréal 2001. Visages et défis d'une métropole*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2001 et l'article de Mario Polèse (2001), « Montréal dans le système-monde : ville internationale ou métropole nord-américaine ? » ; Luc-Normand Tellier (1993), *Vive Montréal libre !*, Montréal, Boréal, 1993.

Charney (pour, justement, énoncer le caractère « identitaire » de sa production), la « montréalité » de Montréal<sup>9</sup>. C'est cette « montréalité » qui, jusqu'à récemment, a sous-tendu la reconnaissance du développement montréalais et de la modernité de la ville, par exemple dans un Château Champlain (1967) dont le même Charney écrivit qu'il montrait une « plus grande attention pour le patrimoine<sup>10</sup> » ou dans le musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière (1992), également couronné du « Prix Orange » de Sauvons Montréal pour ses qualités d'intégration mémorielle au tissu urbain.

Or il apparaît que cet idéal de « montréalité », surtout articulé par un paysage matériel du XIX<sup>e</sup> siècle, tient d'un regard rétrospectif : Montréal serait « spéciale » *par ce qu'elle a été*. Parmi les productions architecturales récentes, Grande bibliothèque et Cité du multimédia – par exemple – illustrent, enrobées de leur fortune critique, l'un des effets de cet enfermement rétrospectif : souvent jugés d'une neutralité décevante, ces ensembles témoignent du paradoxe d'une identité qu'on abandonne, tout en la recherchant. En arrière-plan de tels constats, « l'extension<sup>11</sup> » et le « nomadisme<sup>12</sup> » du patrimoine, d'une part, et la spectacularisation croissante des références identitaires des métropoles mises en réseau par la mondialisation<sup>13</sup>, d'autre part, imposent de nouveaux défis à la métropolisation et à un développement urbain dont l'articulation identitaire soutiendrait des fins sociales, économiques ou culturelles. Ainsi, pendant que la « prolifération patrimoniale<sup>14</sup> » finit par diluer l'intensité et, partant, le caractère définitoire ou fondateur d'un passé local ou d'un existant banalisés, la quête d'icônes<sup>15</sup>, dans un concert délocalisé des villes

- 
9. Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « La montréalité de Montréal, ou l'invention du paysage montréalais », dans Lucie K. Morisset, Jean-François Simon et Patrick Dieudonné (dir.), *Réinventer pays et paysages*, Brest, Centre de recherches bretonnes et celtiques, 2003, p. 71-101. Voir aussi Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « Entre identité métropolitaine et identité urbaine : Montréal », dans Lucie K. Morisset et Luc Noppen (dir.), *Les identités urbaines*, Québec, Nota bene, 2003, p. 157-181.
  10. Melvin Charney, « Saisir Montréal », dans *Découvrir Montréal*, Montréal, Les Éditions du Jour, 1975.
  11. Énoncée sans doute une première fois dans Jean-Pierre Babelon et André Chastel, « La notion de patrimoine », *Revue de l'art*, n° 49, 1980, p. 27-30
  12. Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992.
  13. Voir Lucie K. Morisset et Luc Noppen, « Des identités urbaines », dans Lucie K. Morisset et Luc Noppen (dir.), *Les identités urbaines : échos de Montréal*, Québec, Nota bene, 2003, p. 5-18.
  14. François Hartog, « Patrimoine et histoire. Les temps du patrimoine », dans Jean-Yves Andrieux (dir.), *Patrimoine et société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 3-17.
  15. Anne-Marie Broudehoux, « Image Making, City Marketing, and the Aesthetization of Social Inequality in Rio de Janeiro », dans Nezar AlSayyad (dir.), *Consuming Tradition, Manufacturing Heritage : Global Norms and Urban Forms in the Age of Tourism*, Londres, Routledge, 2000, p. 273-297.

et des métropoles, met en question la montréalité. De fait, l'imaginaire plus ou moins ségrégationniste d'un patrimoine « collectif » et la muséification du passé à laquelle il incite sont contraires tout autant aux représentations habituelles des villes « multiculturelles » qu'aux dynamiques de développement d'entités métropolitaines tournées vers le futur. Le patrimoine urbain a-t-il un avenir ?

Il convient à ce chapitre de distinguer entre *ce qu'a été* le patrimoine et *ce que pourrait être* le patrimoine dans un XXI<sup>e</sup> siècle dont il participe déjà. C'est vers ce « *pourrait être* » que cet essai s'oriente, en tentant d'évaluer si et comment le patrimoine urbain, plutôt qu'une relique d'un arrachement au passé, peut concrétiser un projet d'avenir. Nous y explorons particulièrement une mutation qui met en cause nos « habitudes » du patrimoine, c'est-à-dire ses dimensions objectales et les pratiques qui s'y rattachent. Cette mutation, qui d'ailleurs semble interpeller l'ensemble des constructions culturelles et, finalement, solidarise plus que jamais le patrimoine et la ville, a trait aux trois « piliers » du patrimoine tel qu'on le connaît : le Temps, l'Autre et la Trace, enchevêtrés dans la virtualisation croissante des rapports que les individus entretiennent avec les objets culturels, rapports qui sont évidemment au cœur de la compréhension normale de l'environnement urbain.

## LA MÉTROPOLISATION DU PATRIMOINE

Selon le sens encore commun et à l'échelle où on le fabrique toujours, le patrimoine fait référence, comme l'a écrit Andrieux, à la « localité sécurisante<sup>16</sup> » ; il connote l'affection héréditaire d'une collectivité pour le milieu dans lequel elle évolue, qui y rend compte de son enracinement. Or, à Montréal, où vit plus de la moitié de la population québécoise, on comptait 20 % d'immigrants résidents en 1996. Cette proportion s'est gonflée de quelque 25 000 nouveaux immigrants par année depuis. Au carrefour des habitudes culturelles et des territoires d'appartenance ainsi démultipliés, quelle est la localité sécurisante de cette collectivité réinventée ? Quel paysage construit – et pourquoi, et comment – traduit quel enracinement ?

Cette situation, qui interpelle à tout le moins l'avenir du patrimoine urbain, disqualifie les pratiques patrimoniales telles qu'elles se sont cristallisées autour de la notion de conservation et de l'appareil institutionnel qui la soutient. La mobilité et la mixité ethnique invalident l'interprétation

---

16. Jean-Yves Andrieux, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997.

historique du « lieu », interprétation voulue en fonction d'une mémoire commune qui tend à ne plus exister. Mais il y a plus : les villes occidentales vivent, en raison de la mondialisation des échanges, une confrontation plus sourde encore, parce que les populations migrantes ont souvent de tout autres conceptions du « lieu » – le *topos* au sens générique aussi bien que le lieu où elles vivent – que celle qui motivait « notre » espace intime, héréditaire et identitaire, à l'occidentale nommément<sup>17</sup>. En arrière-plan d'un problème de conservation qui pourrait paraître anecdotique, cette distance des perceptions s'accroît d'autant que la métropolisation aplanit les références et les mémoires : pendant que la ville se met en spectacle, le patrimoine reste dans le domaine banal de l'aménagement et de la planification où l'ont cantonné le protectionnisme scientifique, d'abord, puis les habitudes législatives et réglementaires des trente dernières années. Dans les « villes de la mondialisation », la conservation du bâti doit ainsi faire face à une remise en question à la fois des sources et de la pertinence même de la patrimonialisation : le patrimoine y est devenu un fait de gestion courante, bien plus qu'un projet collectif ou un témoin de « notre » progrès.

Le patrimoine occidental, comme on l'a déjà écrit, naît du « culte chrétien de la trace<sup>18</sup> » ; c'est cette attitude qui a consacré le « centre historique ancien » et, comme on l'appelle aujourd'hui, le « patrimoine urbain ». Ainsi que l'ont montré les multiples études des dernières décennies, la conception « moderne » du patrimoine est apparue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, quand l'Occident a adhéré à un renouveau de la pensée qui instituait l'expérience du monde comme seul productrice de savoirs. Opposée au rationalisme, cette doctrine empiriste postulait que l'observation des objets et des phénomènes devait remplacer, par exemple, les spéculations philosophiques au titre de processus scientifique, en vue d'assurer le progrès de l'humanité. Aux côtés des sciences naturelles qui prirent ainsi leur envol, l'archéologie et l'histoire de l'art se sont dès lors évertuées à caractériser et à classer les productions de l'humanité dont on constatait la diversité, tout en remarquant, pour la première fois,

17. Parmi les philologues qui, tout particulièrement, se sont penchés sur l'imaginaire migrant et la ville, Carmen Mata Barreiro a signé plusieurs articles sur les matérialisations de tels imaginaires urbains, dont « Regard immigrant sur la ville et voix immigrantes dans la ville : témoignages littéraires », dans Lucie K. Morisset *et al.* (dir.), *Ville imaginaire / Ville identitaire*, Québec, Nota bene, 1999, p. 253-268. Voir aussi, de la même auteure, « Engagement et construction des identités urbaines dans la littérature francophone : la littérature migrante et l'écriture au féminin », dans Lucie K. Morisset et Luc Noppen (dir.), *Les identités urbaines. Échos de Montréal*, Québec, Nota bene, 2003, p. 227-253.

18. Jean-Pierre Babelon et André Chastel. *La notion de patrimoine*, Paris. L. Lévi, 1994, p. 13.

l'implacable déroulement du temps. Imposé par la notion même de progrès qui supposait la succession linéaire d'époques différentes, un écart nouveau entre le présent et le passé consacrait, du coup, des artefacts révélateurs de temps révolus. C'est autour de ces artefacts qu'on a institutionnalisé le patrimoine, qu'on sait conserver, restaurer, protéger.

Simultanément, comme l'anthropologie le souligna alors, le regard local, faute de distance et, surtout, de référence, manquait de compétence dans l'évaluation de la spécificité ou de l'originalité. La sacralisation des « traces » impliquait donc un témoin, un « Autre », dont le regard, puis l'intérêt, garantirait la préciosité et qui, par voie de tourisme<sup>19</sup> ou de migration, constaterait, dans la ville historique, l'aboutissement de la continuité (la linéarité temporelle) visée dans le rapport collectif au bâti<sup>20</sup>. C'est ainsi, par exemple, que l'Europe est devenue le « patrimoine » pour l'Amérique, qui pouvait y projeter sa continuité dans le passé ; toujours en Occident et de la même façon, l'Amérique devint le patrimoine de l'Europe, qui pouvait y projeter une sorte de « continuité prospective » – cette « scène de la vie future » que Jean-Louis Cohen a évoquée<sup>21</sup>. Cette habitude historique de « faire le patrimoine » a évidemment ses paradoxes<sup>22</sup> et, d'abord, la tendance à confondre les « Autres » et leur regard : à Montréal, par exemple, c'est ce qui a conduit des spécialistes, à la recherche de la projection de la modernité comme on la conçoit outre-mer, à ignorer l'américanité qui, justement, était « notre » « vraie » modernité. Mais il y a plus. Car dans les villes de la mondialisation, dans un quartier chinois, dans un village gai ou sur le boulevard Saint-Laurent, *qui est « l'Autre » ? Quelle est la « trace » ? Et trace de quelle linéarité du temps ?* Dissoute dans la métropolisation, l'altérité concerne l'intégration ; l'événement se substitue à la « trace » ; quant au temps, il tombe sous le concept, avancé par François Hartog, du présentisme de

19. Parmi les ouvrages récents de celui qui a retracé ce phénomène et ses désignations, on lira Marc Boyer, *L'histoire de l'invention du tourisme, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles : origines et développement du tourisme dans le Sud-Est de la France*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2000, ainsi que, en plus bref et du même auteur, *L'invention du tourisme*, Paris, Gallimard, 1996.

20. Au sujet de l'évolution des rapports entre le tourisme et le patrimoine, lire Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « Le patrimoine est-il soluble dans le tourisme ? », *Téoros*, vol. 22, n° 3, automne 2003, p. 69-70.

21. Jean-Louis Cohen, *Scènes de la vie future : l'architecture européenne et la tentation de l'Amérique, 1893-1960*, Paris et Montréal, Flammarion et Centre canadien d'architecture, 1995. Voir aussi Jean-Louis Cohen et Hubert Damish, *Américanisme et modernité : l'idéal américain dans l'architecture*, Paris, Flammarion, 1993.

22. Au sujet de tels paradoxes, voir notamment Jean Davallon, « Tradition, mémoire, patrimoine », dans Bernard Schiele (dir.), *Patrimoines et identités*, Québec, MultiMondes, 2002, p. 41-64.



ce régime d'historicité<sup>23</sup>. Soupçonné d'ethnocentrisme depuis les multiples analyses qui ont détramé la fabrique des mémoires nationales, le patrimoine est maintenant, pour reprendre Hartog, « chargé d'une dette tant à l'égard du présent que du futur<sup>24</sup> ». Le confinement au passé de la « montréalité » est exemplaire à cet effet.

## LA MONDIALISATION DU « REGARD DES AUTRES »

« L'Autre », si tant est qu'il existe, quoique temporairement, apporte justement dans les villes une vision du patrimoine qui, elle, renie la « trace » occidentale, faite de matière, « inventaire [des lectures] des variations des artefacts de l'humanité dans le temps<sup>25</sup> ». Deux siècles, le dix-neuvième et le vingtième, ont ainsi appris aux Occidentaux à se reconnaître dans la pierre, dans la brique, dans le bois. Pendant qu'ailleurs ce sont les usages et les savoir-faire qui consacraient l'identité. En d'autres mots, il existe deux univers parallèles du patrimoine : l'un, que nous connaissons, qui s'attache aux artefacts et à leurs variations ; l'autre, que nous découvrons aujourd'hui, qui s'attache précisément à la production de ces variations. Pour une large part de l'humanité, le patrimoine est le fait de coutumes, d'usages et de savoir-faire communs dont on valorise la transmission à des fins de pérennité. Bien connu des historiens d'art, le « cas » des Japonais qui reconstruisent périodiquement certains temples – l'exemplaire neuf, identique au plus ancien qu'il côtoie, établit ainsi une perpétuité dans l'alternance – est loin d'être unique, dans ce monde où l'on aspire dorénavant, au demeurant, à la « valeur universelle<sup>26</sup> » ; il paraît inéluctable que l'on apprenne un nombre croissant de telles sacralisations des savoir-faire (qui dans ce cas édifient)<sup>27</sup>, opposées aux consécration de quelconques matières mises en œuvre par l'édification.

23. Ce concept de « régime d'historicité » est ainsi mis en avant par François Hartog, dans le très excellent ouvrage *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

24. François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

25. Dominique Poulot, à qui nous devons cette définition, en a démontré les tenants particulièrement dans *Patrimoine et musées. L'institution de la culture*, Paris, Hachette, 2001 ainsi que dans « L'histoire du patrimoine : un essai de périodisation », Jean-Yves Andrieux (dir.), *Patrimoine et société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 35-46.

26. Dominique Poulot, « L'histoire du patrimoine : un essai de périodisation », Jean-Yves Andrieux (dir.), *Patrimoine et société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 21-34.

27. Bien que généralement maintenu dans le domaine de l'objectal, l'engouement croissant pour le domaine du vernaculaire et des traditions, en Occident, pourrait en être un symptôme éloquent. Nous y revenons néanmoins plus loin dans cet article.

Cette vision non occidentale du patrimoine a d'ailleurs incité l'Icomos (le Conseil international des monuments et des sites) à amorcer des discussions sur l'authenticité<sup>28</sup>, en vue d'amender la *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites* – dite « Charte de Venise » – qui, depuis 1964, régissait « le monde » (comme son titre le prétend) en matière de patrimoine. L'exercice, justement conclu au Japon, a donné vie au *Document de Nara sur l'authenticité* : « La contribution première de la prise en compte de l'authenticité, peut-on y lire, consiste, aussi dans la conservation du patrimoine culturel, à respecter et mettre en lumière toutes les facettes de la mémoire collective de l'humanité<sup>29</sup>. » Le « monde », en l'occurrence les experts réunis pour la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, reconnaissait ainsi que la valeur patrimoniale sur laquelle statue la notion d'authenticité relève de la forme, des matériaux, de la substance et de l'état original, certes, mais aussi de la conception, de l'usage, de la tradition, du devenir historique et de l'esprit.

C'est sur cette base que l'Unesco a entrepris de réviser la définition du « patrimoine », d'abord en discutant de la question de l'authenticité dans le contexte africain – que le « monde » des pratiques patrimoniales avait aussi exclu –, puis en révisant les orientations de la Charte du patrimoine mondial afin, entre autres, d'intégrer ce qu'occidentalement on nomme le « patrimoine immatériel » c'est-à-dire, selon la *Première proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité*<sup>30</sup>, les « processus acquis par les peuples ainsi que les savoirs, les compétences et la créativité dont ils sont les héritiers ». La réflexion sur le patrimoine

- 
28. La multiplication récente des recherches et des publications sur la notion d'authenticité est d'ailleurs sans doute à mettre en lien avec la mobilité croissante des référents culturels que nous évoquons ici. Pour mémoire, à ce titre, on peut citer, parmi les travaux sur « l'objet culturel » qui fut tout particulièrement lié au tourisme dans ce contexte : John Taylor, « Authenticity and Sincerity in Tourism », *Annals of Tourism Research*, vol. 28, n° 1, 2001, p. 7-26 ; Ning Wang, « Rethinking Authenticity in Tourism Experience », *Annals of Tourism Research*, vol. 26, n° 2, mars 1999, p. 349-370 ; Tom Selwyn, *The Tourist Image: Myths and Myth Making in Tourism*, Chichester, Wiley, 1996 ; D. Macdonald, « A People's Story : Heritage, Identity and Authenticity », dans C. Rojek et J. Urry (dir.), *Touring Cultures*, Londres, Routledge, 1997, p. 155-175 ; G. Hughes, « Authenticity in Tourism », *Annals of Tourism Research*, vol. 22, n° 4, 1995, p. 781-803 ; K. Hollinshead, « Heritage Tourism under Post-Modernity : Truth and the Past », dans Chris Ryan (dir.), *The Tourist Experience : A New Introduction*, Londres, Cassell, 1997, p. 170-193, ainsi que L.K. Morisset et Alain Caron, « Le XIX<sup>e</sup> siècle, cent ans plus tard : quelques notes pour repenser les rapports tourisme / culture / identité », *Téoros : Le tourisme dans tous ses états*, vol. 18, n° 3, automne 1999.
29. Article 4 du préambule du *Document de Nara sur l'authenticité*, Conseil international des monuments et sites, 1994, disponible à [www.international.icomos.org/naradoc\\_fre.htm](http://www.international.icomos.org/naradoc_fre.htm). Voir aussi Knut Einar Larsen (dir.), *Conférence de Nara sur l'authenticité*, Unesco World Heritage Centre, Direction des affaires culturelles, 1994.
30. Proclamée le 18 mai 2001. [www.unesco.org/bpi/intangible\\_heritage/backgroundf.htm](http://www.unesco.org/bpi/intangible_heritage/backgroundf.htm).

dans cette dite société pluraliste a ainsi conduit l'Unesco à stipuler que le patrimoine doit « être jugé essentiellement dans les contextes culturels auxquels il appartient ». Mais dans l'ombre de la globalisation qui appelait pareils constats, un spectre encore inconnu se profilait : la « conservation », indissociable de notre compréhension et de nos pratiques du patrimoine, paraissait sous un nouveau jour. Si le renvoi aux contextes culturels d'appartenance évitait l'écueil d'une conclusion voulant que le seul patrimoine d'une société pluraliste doit s'établir à l'échelle de cette société – c'est-à-dire celle du monde « globalisé » –, la question de la construction (et de la conservation) du patrimoine à l'échelle locale restait en suspens, surtout si ce patrimoine est le fait d'un temps passé que notre nouveau « Nous » n'englobe. Les déclarations et les postulats de l'Icomos et de l'Unesco supposent alors que *ce qu'on fait du et avec le patrimoine soit le patrimoine*, aujourd'hui. Particulièrement dans les villes où, justement, est survenue la rencontre des univers du patrimoine qui a provoqué ce bouleversement de nos institutions.

## LE BASCULEMENT DU RÉGIME D'AUTHENTICITÉ

L'homogénéisation du Nous et des Autres dans la « société pluraliste » des villes de la mondialisation, tout en présidant à une saine remise en question des considérations impérialistes du patrimoine occidental, ne tend-elle pas, cependant, vers un amalgame de régimes d'authenticité incompatible avec ce patrimoine de la « trace », document *objectal* et mémoriel de l'identité d'une collectivité ? En marge de la globalisation des références, les orientations nouvelles de l'Icomos et de l'Unesco ont en effet été nourries par une mutation du rapport à la réalité et à l'objectivité qui sous-tendaient la notion d'authenticité dans les années 1960. Cette mutation – par ailleurs abondamment convoquée dans le domaine des études postcoloniales et encore plus au chapitre des conditions de la surmodernité<sup>31</sup> – redéfinit les modes de connaissance. Or, depuis les Lumières, l'empirisme<sup>32</sup> avait érigé l'artefact au sommet de la pyramide des savoirs et, comme nous l'avons écrit précédemment, canonisé ainsi la trace, ingrédient actif d'un patrimoine conjugué au futur<sup>33</sup>. La redéfinition

31. On lira tout particulièrement dans ce domaine Marc Augé, *Fictions fin de siècle*. Suivi de *Que se passe-t-il ?*, Paris, Fayard, 2000 ainsi que, du même auteur, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992.

32. Lire notamment, à ce sujet, Dominique Poulot, *Les Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.

33. Ce phénomène a été abondamment documenté par Françoise Choay (*L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992) ainsi que, plus récemment, par Dominique Poulot, dans *Les Lumières* (Paris, Presses universitaires de France, 2000), mais aussi tout particulièrement dans *Musée, nation, patrimoine*, Paris, Gallimard, 1997.

des modes de connaissance qu'impose le métissage du regard des Autres interpelle alors non seulement la patrimonialisation, comme processus, mais aussi la finalité même du patrimoine dans la métropolisation.

Déjà en 1976, la *staged authenticity* de Dean MacCannell<sup>34</sup> allait en ce sens. Dans le monde des comportements touristiques où s'entrecroisent Nous et Autres, l'accumulation croissante des représentations culturelles, selon MacCannell, infléchit le mode de connaissance à travers lequel l'Autre (le touriste en l'occurrence) accède au Nous et sous-tend une spectacularisation (*l'imagineering* de Disney, par exemple) qu'on ne peut que corrélérer, aujourd'hui, avec celle auxquelles tendent nos métropoles. Un détour par la patrimonialisation urbaine des quarante dernières années nous en convaincra : l'invention dans les villes du « patrimoine de proximité » – la « montréalité » n'y est pas étrangère –, au fil de *l'empowerment* de groupes sociaux qui s'approprièrent ainsi leur environnement, a en effet conduit à l'exclusion de l'Autre (le touriste, à tout le moins) du patrimoine ainsi consacré<sup>35</sup>. Cette redéfinition de la « ville historique » en appelant une autre, celle de l'offre touristique, « l'authenticité simulée » de MacCannell se prolongea dans la mise en scène des plages urbaines interstitielles, non revendiquées par le patrimoine de proximité : ainsi naquirent, à Montréal, le Vieux-Port, puis les Festival International de Jazz et autres Francofolies.

Pendant ce temps, la *Neue Sachlichkeit*, mère du protectionnisme scientifique du patrimoine, cédait la place à une re-nouvelle objectivité, celle, justement, du présentisme de Hartog et de l'authenticité de *l'expérience* née de l'interchangeabilité exponentielle des Nous et des Autres. Par le fait même, non seulement la dichotomie Nous/Autres ne tient plus comme vecteur du patrimoine, mais la fréquentation du réel n'est plus une façon obligée d'exprimer ou de découvrir l'identité. Disneyland l'a bien prouvé. Jusqu'à ce que ressurgisse la question de la différence : quelle est-elle entre deux festivals du film, l'un à Montréal, l'autre à Toronto ?

En arrière-plan de la *staged authenticity* et de son épanouissement se découpait donc la profonde remise en question du « culte chrétien de la trace » et de l'artefact laissé loin derrière cette mutation du rapport à la réalité. Aujourd'hui, après que Disney eut défié le rapport à la réalité et au passé qu'assumait l'objectalité du document mémoriel, le passage au virtuel que soutiennent les technologies de l'information rend carrément

34. Dean MacCannell, *The Tourist*, New York, Shoken Books, 1976. Ce classique, épuisé depuis longtemps, a été récemment réédité : University of California Press, 1999.

35. Pour plus de détail sur ce phénomène de l'exclusion de l'Autre, lire Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « Le patrimoine est-il soluble dans le tourisme ? », *Téoros*, vol. 22, n° 3, automne 2003, p. 69-70.

caduque la conservation de l'artefact « authentique » comme dépositaire unique ou comme producteur privilégié de connaissances. Dans les dernières décennies, la multiplication des analyses exégétiques et la multidisciplinarité substituées à la caractérisation objectale appropriée par l'institution du patrimoine n'ont qu'accélééré la dématérialisation de la trace occidentale.

Il n'est donc pas étonnant que le patrimoine se soit, en quelque sorte, muté lui-même ces dernières années. Avec la multiplication des voix des prétendants à l'héritage et la reconnaissance de l'investissement collectif dans la patrimonialisation (résultat des nombreuses études), on a multiplié les traces jusqu'à la « prolifération patrimoniale » qu'analyse Hartog<sup>36</sup> et que dénonça Pomian<sup>37</sup>; cependant, exemple de cette multiplication, la récente *Charte du patrimoine bâti vernaculaire*<sup>38</sup> illustre peut-être, plus encore que le *Document de Nara*, le basculement d'un régime d'authenticité qui, en Occident même, autonomise le patrimoine par rapport à la trace. Le « patrimoine vernaculaire », y apprend-on, est « à la fois un reflet de la vie contemporaine et un témoin de l'histoire de la société »; il s'agit « des bâtiments, des structures et des lieux, mais également [de] la manière dont ces éléments sont utilisés et perçus ainsi que les traditions et les liens intangibles qui leur sont reliés ». Les arts traditionnels, l'artisanat et les pratiques vernaculaires en général auxquelles on pense ici sont, à l'évidence, en lien avec *l'usage*, la *tradition*, le *devenir historique* et *l'esprit* consacrés à Nara. François Hartog a souligné à cet égard l'ambition des écomusées, où le « vrai patrimoine », écrit-il en citant Max Querrien, « n'est autre que la mémoire collective, d'où émerge une identité [...] »<sup>39</sup>. La popularité actuelle des « musées vivants<sup>40</sup> » va

36. Parmi d'autres qui ont les premiers approfondi en ce sens ce phénomène, dans « Patrimoine et histoire. Les temps du patrimoine », Jean-Yves Andrieux (dir.), *Patrimoine et société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 3-17. La réflexion, dont il faut trouver une source dans « l'expansion œcuménique, chronologique et typologique des pratiques patrimoniales » de Françoise Choay (*L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992, p. 160-161), trouve écho dans de nombreux travaux récents, dont Régis Debray (dir.), *L'abus monumental*, Paris, Fayard, 1999), et, évidemment, dans François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

37. Voir notamment Krzysztof Pomian, « Musée et Patrimoine », dans H.P. Jeudy (dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, MSH, 1990. Aussi, en plus des travaux précédemment cités à ce sujet, il faut évoquer ici le précurseur article pamphlétaire de Pierre-Yves Balut, « De l'irrésistible envie de vouloir tout garder », dans le tout aussi précurseur Robert Dulau (dir.), *Apologie du périssable*, Paris, Éditions du Rouergue, 1991, p. 287-289.

38. Ratifiée par la 12<sup>e</sup> Assemblée générale d'Icomos, Mexique, 17 au 24 octobre 1999. Voir [www.icomos.ciaiv](http://www.icomos.ciaiv).

39. François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003, p. 203.

40. En français seulement, l'expression renvoyait, en novembre 2003, à plus de 7 000 références sur Internet.

sans doute dans le même sens, non sans, parfois, un certain paradoxe : ainsi au Saguenay, à Saint-Félix-d'Otis, le « site de la Nouvelle-France », construit de toutes pièces pour le tournage du film *Robe noire*, attire-t-il foules et reconnaissances grâce à une *vraie* « famille montagnaise qui vit selon les mœurs et coutumes d'autrefois<sup>41</sup> ». Conséquence d'une *staged authenticity* mal digérée par une société présentiste ou simple signe de méfiance – la *Charte du patrimoine bâti vernaculaire* souligne en effet que « partout dans le monde, l'uniformisation [...] menace la survie de cette tradition » ? Nouvelle authenticité ?

La « patrimonialisation galopante<sup>42</sup> » a eu un autre corollaire. Dans le monde de la fabrication patrimoniale, on adoptait tacitement – sinon inconsciemment – une nouvelle attitude : si le patrimoine pouvait devenir immatériel ou virtuel ou tout autre chose<sup>43</sup>, les processus de revendication qui fabriquaient le patrimoine devenaient peu à peu patrimoine eux-mêmes. En d'autres mots, à l'enseigne d'une participation populaire qui allait augmentant avec l'invention du « patrimoine de proximité », on pouvait constater un attachement croissant des collectivités et des individus au *geste interne* de sauvegarde (à la campagne d'un groupe de pression, par exemple<sup>44</sup>), plus même qu'à l'*objet* sauvegardé. Du projet annoncé en 2001 à la *Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* signée le 17 octobre 2003, ce retournement du patrimoine s'est accéléré : « creuset de la diversité culturelle et garant de la durabilité du développement », voilà qu'il inclut les « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel<sup>45</sup> ».

41. [www.royaume.com/nouvelle-france/animation.htm](http://www.royaume.com/nouvelle-france/animation.htm).

42. François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003, p. 163.

43. Dominique Poulot a récemment souligné cette situation voulant « l'“évidence” selon laquelle *a priori* tout devait être considéré comme “élément du patrimoine” » : « La patrimonialisation à l'horizon d'attente du xx<sup>e</sup> siècle », dans Luc Noppen (dir.), *Téoros. Patrimoines du vingtième siècle*, vol. 21, n<sup>o</sup> 2, 2002.

44. Au sujet de la participation populaire aux processus de revendication patrimoniale, on lira notamment Martin Drouin, « Les campagnes de sauvegarde de la maison Van Horne et du couvent des Sœurs grises ou les questionnements d'une identité urbaine (Montréal, 1973-1976) », *Architecture Canada*, vol. 26, n<sup>os</sup> 3 et 4, 2001, p. 25-36, ainsi que, du même auteur, « L'affaire de la maison Van Horne : une lutte pour la sauvegarde du patrimoine montréalais ? », dans Lucie K. Morisset et Luc Noppen (dir.), *Les identités urbaines. Échos de Montréal*, Québec, Nota bene, 2003, p. 213-226.

45. Unesco, *Avant-projet de convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et rapport du Directeur général sur la situation devant faire l'objet d'une action normative et sur l'étendue possible d'une telle action*, Conférence générale, 32<sup>e</sup> session, Rapport de la Commission IV, Paris, 16 octobre 2003, p. 14-15.

D'une certaine façon, l'authenticité rejoignait là son sens originel, non pas de conformité à quelque vérité, mais de caractère confirmé par une collectivité donnée et, plus encore, le sens d'un *phénomène* de reconnaissance plutôt que celui d'*objet* reconnu<sup>46</sup>.

## LE « MUSÉE VIVANT » DE LA VILLE

Dominique Poulot, en constatant après Barbara Kirshenblatt-Gimblett<sup>47</sup> l'importance croissante de la signification du collectionnement, de la conservation et des processus de valorisation, par opposition au caractère objectal, au regard du statut patrimonial, évoquait récemment le basculement d'un « patrimoine d'objet » en un « patrimoine de projet »<sup>48</sup>. Entre « l'objet » du patrimoine occidental et « l'usage » mis à jour par l'Unesco et l'Icomos, une troisième voie s'imisce ainsi, voulant que la quête patrimoniale, en tant que projet d'investissement identitaire, devienne – bien plus que ce qu'on appelait le patrimoine – le véritable ancrage de l'identité. S'il reste bien sûr à l'explorer, cette schématisation en trois « choix » du patrimoine n'est pas innocente : au contraire, l'avenir du patrimoine urbain, tel qu'il se pose dès aujourd'hui, appelle, on le voit bien, à ce que les uns et les autres prennent position face à l'objet et au sujet du patrimoine. Car le patrimoine du XIX<sup>e</sup> siècle qui traçait les ornières de nos anciennes conceptions n'a plus cours.

De la même façon que le « monument historique », chose isolée dans la ville, est tombé en désuétude à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les pratiques monumentales qui conservaient, mettaient en valeur et restauraient un « objet mémoriel » ne sont plus guère pertinentes aujourd'hui. Trop d'objets, de trop vastes sites<sup>49</sup> tombent en nombre sans cesse croissant sous le coup de notre « irrésistible envie de vouloir tout garder<sup>50</sup> » et handicapent

46. Selon la plupart des dictionnaires français, est authentique, au XVI<sup>e</sup> siècle, ce « qui fait foi par lui-même » (à l'opposition, selon l'exemple du *Petit Robert*, d'un acte sous seing privé) ; un « acte authentique » est ainsi un acte reçu « avec les solennités requises... ».

47. Barbara Kirshenblatt-Gimblett, *Destination Culture : Tourism, Museums, and Heritage*, Los Angeles et Berkeley, University of California Press, 1998.

48. Dominique Poulot, « La patrimonialisation à l'horizon d'attente du XX<sup>e</sup> siècle », dans Luc Noppen (dir.), *Téoros. Patrimoines du vingtième siècle*, vol. 21, n° 2, 2002.

49. Simplement à titre d'exemple, on remarquera que la liste des sites du patrimoine mondial de l'Unesco comptait, en juillet 2003, 754 inscriptions – et cela, avant que ne s'y annexe la « liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ».

50. Pierre-Yves Balut, « De l'irrésistible envie de vouloir tout garder », dans Robert Dulau (dir.), *Apologie du périssable*, Paris, Éditions du Rouergue, 1991, p. 287-289.

sérieusement, il faut bien l'avouer, notre capacité à édifier l'avenir<sup>51</sup>. Au regard des deux « options » patrimoniales opposées que nous évoquions précédemment, le constat de la désuétude des pratiques patrimoniales en introduit un autre : tandis que des Orientaux transfèrent des usages dont la matière n'est qu'un indice (au sens peircien) éternellement renouvelable puisque intégré aux actes du quotidien, la consécration du patrimoine, en Occident, a toujours ignoré le contexte fonctionnel du paysage construit dans lequel se situent ses interventions, ses gestes de conservation ou de mise en valeur. Les débats qui ont cours actuellement au sujet de la préservation des médinas maghrébines sont éloquentes à cet égard<sup>52</sup>, comme de nombreux autres qui opposent la vie quotidienne à la mise en valeur du passé ; l'institutionnalisation du patrimoine que nous ont légué les deux derniers siècles postule une pratique du patrimoine qui exclut la fonctionnalité. Or, mis à part l'inconfort d'une telle pratique et son inadaptation à des « objets » patrimoniaux de plus en plus vastes (soulevé par les résidants des médinas, par exemple), les mécanismes de conservation qui lui étaient associés sont aujourd'hui désuets. Dans un monde passé où les populations, stables, transformaient ou conservaient leur cadre de vie, le rapport continu entre l'environnement construit et la collectivité justifiait la préservation de la « localité sécurisante » ; mais dorénavant, comme le cas de Montréal l'évoque, le rapport est inversé. Le cadre de vie reste et les populations changent. Devenu « avers de l'aménagement<sup>53</sup> », particulièrement dans ces villes où les luttes populaires, puis la législation l'ont érigé en contrainte réglementaire, le patrimoine n'est alors plus catalyseur d'identité urbaine ; pourtant, comme l'Unesco l'a d'une certaine façon remarqué, la *nature* de l'objet patrimonial relève maintenant du *contexte patrimonial*. Apparaît ainsi la notion de paysage culturel et des pratiques qui en conditionnent l'ici-maintenant.

- 
51. Ainsi l'architecte Christian de Portzamparc de dénoncer « l'abus monumental [...] défense contre la crainte de l'outrage moderne, issu de cette tradition anti "effets extérieurs"... ». « Où sont les monuments d'aujourd'hui ? », Régis Debray (dir.), *L'abus monumental*, Paris, Fayard, 1999, p. 394. Dans le même registre, Claude Soucy accuse « le discours des historiens et des protecteurs du patrimoine [qui] échappe rarement à l'allure d'un bulletin de victoire » (« Le patrimoine ou l'avers de l'aménagement », *Les annales de la recherche urbaine : patrimoine et modernité*, n° 72, décembre 1996, p. 145).
52. Lire par exemple à ce sujet : Françoise Navez-Bouchanine, « La médina au Maroc : élites et habitants. Des projets pour l'espace dans des temps différents », *Les annales de la recherche urbaine : patrimoine et modernité*, n° 72, décembre 1996, p. 14-22. On peut y lire : « l'antinomie irréductible de deux perceptions du patrimoine, celle, marquée par la crise identitaire et par une certaine nostalgie du passé chez les élites intellectuelles et culturelles du pays, assez largement relayées par les décideurs et autorités en charge de l'urbain, et celle de ses habitants, plus déterminée par les difficultés liées à l'évolution du vécu quotidien à l'intérieur de la médina » (p. 15).
53. Claude Soucy, « Le patrimoine ou l'avers de l'aménagement », *Les annales de la recherche urbaine : patrimoine et modernité*, n° 72, décembre 1996, p. 144-153.



Devant des questions comme celles que nous avons soulevées et devant les constats auxquels celles-ci nous conduisent, il semble bien, en définitive, que ce soit dans le rapport au cadre de vie que se loge le patrimoine aujourd'hui, si tant est que l'identité urbaine ait un avenir. Et bien qu'aucune réponse ne se dessine encore clairement aux défis lancés par une société pluraliste dans un monde virtuel, où, force est de l'admettre, un corpus important d'artefacts monumentaux gît maintenant dans l'indifférence, la prééminence croissante du « ce qu'on fait avec le patrimoine », dans le rapport au cadre de vie, ouvre une voie de « passage à l'avenir<sup>54</sup> ». Les intentions de l'Unesco et de l'Icomos maintiennent cependant un malaise, qui semble continuer de projeter l'habitude occidentale sur le reste du monde : « la proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel [inscrite] dans une stratégie à plus long terme visant à créer un instrument normatif<sup>55</sup> » et ses descendants, l'*Avant-projet*<sup>56</sup> et la *Convention*<sup>57</sup> d'octobre 2003, reposent davantage, croyons-nous, sur des *a priori* qui préviennent la conciliation des différents régimes d'authenticité. Parce que le patrimoine dont il est question est, comme il l'a été depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, davantage au XX<sup>e</sup> et encore plus aujourd'hui, une *chose du passé*, antinomique, comme nous l'évoquions en introduction, des dynamiques de développement de métropoles tournées vers l'avenir. L'habitude occidentale que nous persistons à perpétuer veut que l'on consacre ce qui est révolu : cette conception téléologique bien occidentale qui contamine jusqu'à nos exégèses les plus savantes, si elle a causé la « prolifération patrimoniale », a fait du patrimoine ce « recours pour temps de crise<sup>58</sup> » illustré par Hartog. À la clé, une rupture, entre notre présent et le passé, imposera bien un jour de choisir ou d'intégrer les passés maintenant multiples et les pratiques objectales variées qui se surimposent désormais. Or, la ville n'est-elle pas, n'a-t-elle pas toujours été, un fait de rupture ?

54. Nous empruntons la juste expression à Jocelyn Létourneau, *Passer à l'avenir, histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2000.

55. Unesco, *Première proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité*, 18 mai 2001. En ligne à [www.unesco.org/bpi/intangible\\_heritage/backgroundf.htm](http://www.unesco.org/bpi/intangible_heritage/backgroundf.htm).

56. Unesco, *Avant-projet de convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et rapport du Directeur général sur la situation devant faire l'objet d'une action normative et sur l'étendue possible d'une telle action*, Conférence générale, 32<sup>e</sup> session, Rapport de la Commission IV, Paris, 16 octobre 2003.

57. Unesco, *Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, Paris, 17 octobre 2003.

58. François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003, p. 205.

Pendant que d'aucuns continuent à chercher le monument, clamant par exemple que « la conservation n'est plus une réinvention, mais une sauvegarde<sup>59</sup> », le paradoxe nouveau que nous avons évoqué entre l'objet et la production des savoirs, bien campé dans l'opposition « documentation / monumentation » proposée par Fabbri<sup>60</sup>, impose, à ce qu'il nous semble, un renouvellement des conceptions. La « nouvelle authenticité » que nous avons été amenés à considérer recèle peut-être une piste, en opposant, à l'objet qui consacre le passé, la consécration d'une continuité topologique associée au dynamisme de la collectivité *contemporaine*. En arrière-plan, l'idée – certes évoquée dans un autre contexte – d'un patrimoine « non pas pour représenter la société, mais pour la transformer<sup>61</sup> » esquisse même les moyens d'un passage, de l'objet à l'usage et du passé à la contemporanéité, vers une consécration plus projective de ce que nous sommes. On a douté, à cet égard, de la capacité de l'écomusée « d'échapper au présentisme », du fait « d'habitants deven[us] visiteurs [...] touristes au milieu d'autres touristes<sup>62</sup> » ; mais la dissolution de l'Autre, nous l'avons vu, fait de chacun d'entre nous le touriste des spectacles de la métropolisation. Aux traditions vernaculaires de l'écomusée, la ville oppose alors sa propre tradition de rupture et d'expectative : c'est ici que se rejoignent les pratiques du patrimoine et des arts.

D'une collectivité stable que le patrimoine confortait, nous sommes aujourd'hui partie d'une collectivité changeante, en perpétuel mouvement ; réfléchir au patrimoine bâti dans ce contexte impose que nous considérions le *topos* et son paysage moins comme des monuments fixes que comme des superpositions, de matière, certes, mais davantage aujourd'hui d'images et d'usages, de multiples « ce qu'on fait avec le patrimoine ». Corollaire de cette nouvelle authenticité de l'usage, l'effacement de la dichotomie Nous / Autres dans la patrimonialisation conférerait alors plus de pouvoir à des collectivités qui peut-être se fonderont toujours sur des constructions identitaires ; sur les cendres chaudes de la ville historique et de l'artefact authentique, le patrimoine urbain n'est donc peut-être pas

---

59. L'attitude, celle de François Loyer qui ici démontre que « la séparation entre l'idéologie du romantisme et l'approche scientifique de l'histoire [...] permettra, à travers la connaissance objective du patrimoine, sa véritable prise en compte. Car il ne s'agira, plus désormais de rêver du Moyen Âge en le reproduisant tant bien que mal, mais d'en conserver attentivement les traces » est loin d'être exceptionnelle. « Du romantisme à l'archéologie. L'invention de la notion de patrimoine », dans Jean-Yves Andrieux (dir.), *Patrimoine et société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 120.

60. Paolo Fabbri, « La comédie du monument », dans Régis Debray (dir.), *L'abus monumental*, Paris, Fayard, 1999, p. 353.

61. *Ibid.*, p. 354.

62. François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003, p. 203-204.

mort. La tâche ne consiste cependant pas tant à « conserver attentivement les traces du passé », comme certains persistent à le croire, qu'à les recycler dans un *projet* conscient de la production de lieux identitaires qui fédéreraient les fonctionnalités et les usages communs des collectivités, puisque c'est dans leur regard, dans notre regard, que naît maintenant le patrimoine ; c'est entre les mains des artistes d'aujourd'hui<sup>63</sup> que repose dès lors la *staged authenticity* essentielle à la recréation permanente de notre paysage culturel.

Dans une société qui considérerait le patrimoine comme une pratique de l'avenir, plutôt que comme un culte du passé, s'ouvriraient dorénavant, au-delà des exégèses, des chantiers importants. Une condition cependant : s'affranchir des problématiques anciennes forgées par nos pratiques patrimoniales occidentales au XIX<sup>e</sup> siècle et arrimer le patrimoine et la ville.

---

63. Peut-être faut-il reconnaître là, sous une forme que nous détournons probablement du sens conçu par l'Unesco, ces « *Living Human Treasures* » eux-mêmes consacrés au titre de « patrimoine immatériel » : « *persons who embody in the very highest degree the skills and techniques necessary for the production of selected aspects of the cultural life of a people and the continued existence of their material cultural heritage* ». Unesco, Guidelines for the Establishment of a « Living Human Treasures » System, en ligne à [portal.unesco.org/culture](http://portal.unesco.org/culture).

# CHAPITRE



## **LA VILLE RETROUVE SON TEMPS APERÇU DES POLITIQUES TEMPORELLES EN FRANCE ET AU QUÉBEC**

**Christel Alvergne**

*Université de Bordeaux III*

**Daniel Latouche**

*INRS – Urbanisation, culture et société*

« Mais pourquoi courent-ils si vite ? Pour gagner du temps ! Comme le temps, c'est de l'argent ... plus ils courent, plus ils en gagnent. »

Extrait du sketch de Raymond Devos « Où courent-ils ? »

Nous ne tenons jamais au temps présent. Nous rappelons le passé ; nous anticipons l'avenir comme trop lent à venir, comme pour hâter son cours.

Extrait des *Pensées sur la religion* de Blaise Pascal

Le début des années 1990 est une période de désarroi, liée à la supposée perte des deux principales dimensions dans lesquelles nous nous situons, le temps et l'espace.

La thèse de la « fin de l'histoire », et donc du temps, alimente l'idée selon laquelle nos sociétés se figeraient dans un ordre ultime<sup>1</sup>. « Les événements continueraient donc de se succéder après une éventuelle fin de l'histoire, mais la maîtrise de ces principes fondamentaux serait désormais acquise et ne réserverait plus de surprises au sens où tout ajout à leur propos ne saurait être qu'assez marginal. »

La thèse de la « fin des territoires<sup>2</sup> » marque quant à elle celle du déclin de la tyrannie de la distance et des territoires finis qui, sous la forme d'États, tracent les grandes lignes de la surface terrestre et de ses logiques d'organisation sociale.

Plusieurs événements ont semblé se conjuguer pour faire basculer l'ensemble des repères d'un monde fini et conjoncturel : la chute du mur de Berlin, la généralisation des principes libéraux, le développement des techniques d'information et de communication étaient alors autant de signes d'une profonde mutation.

La suite a contredit ces hypothèses. Le 11 septembre 2001, la géographie et l'histoire ont fait un retour en force, imposant dès lors une nouvelle vision du monde en même temps qu'une nouvelle chronologie et le retour de la périodisation. La période de l'après-guerre froide, celle-là même pour laquelle il était si difficile de trouver un nom – l'ère post-moderne, postnationale, globale? –, n'aura finalement duré que 142 mois<sup>3</sup>. L'espace d'un attentat, la période de « l'après-guerre froide » était devenue celle de « l'avant-11 septembre ». Peut-être cette nouvelle datation finira-t-elle par s'imposer, un cadeau du changement de millénaire au calendrier géopolitique. Après tout, il fallut bien attendre le passage de l'an mille pour que s'impose définitivement le choix de la naissance de Jésus comme point zéro du calendrier occidental<sup>4</sup>.

1. Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1992.

2. Bertrand Badie, *La fin des territoires, essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.

3. Sans y voir de relation causale, on notera cependant que cet entre-deux a coïncidé avec une période de croissance économique sans précédent dont le moteur demeure toujours inexpliqué. Comme si le « temps économique » – les fameux *business cycles* – s'était figé pendant ces quelques années. La bulle financière qui l'a accompagné fut elle aussi sans précédent.

4. Pourquoi avoir attendu une semaine, du 25 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, pour marquer le début de la nouvelle ère? Un excès de lenteur?

Ainsi donc, temps et territoires ne sont pas morts. Ils ont toutefois sensiblement changé de nature. Le temps est devenu rythme, lenteur, désynchronisation. Les territoires sont faits d'une nouvelle alchimie, entre le local et le global, l'urbain et le rural. Nous tenterons dans ce court essai de préciser quelques-uns des contours de ce changement. Nous nous appuierons pour cela sur quelques considérations portées au débat. Celles-ci permettront de découvrir quelques-unes des faces cachées de la ville. Dès lors que la dimension temporelle entre en ligne de compte, la physiologie des villes et leur fonction se transforment.

## LE RETOUR DU TEMPS LENT

Plusieurs n'ont pas attendu le 11 septembre pour se préoccuper de ce qui arrivait avec le temps et les meilleures façons sinon de le sauver tout au moins de l'étirer. Milan Kundera, avec son roman *La lenteur*, et surtout Pierre Sansot ont largement contribué à mettre le lent à la mode<sup>5</sup>. Depuis, le *Slow Food* n'a cessé de faire des progrès et le 21 juin a même été consacré *Journée internationale de la lenteur*. Un bref regard sur les quelque 19 millions de sites Internet où il est fait mention de lenteur (*slow* en anglais) révèle des recoupements fort curieux<sup>6</sup>. Ainsi, selon certains, la lenteur serait une autre incarnation du principe de précaution, cet enfant chéri des politiques publiques « nouvelle génération ». Prendre son temps, c'est réduire au minimum les risques à l'environnement, c'est accepter de prendre le temps nécessaire à la maturité avant de construire une nouvelle route qui, si l'on y met le temps, n'aura sans doute plus sa raison d'être une fois terminée. Clemenceau avait l'habitude de dire que tous les « problèmes » ont avantage à être reportés au lendemain. Un site Web nous informe même des bienfaits de la lenteur appliquée à la congélation des aliments, un autre des bienfaits de la marche lente pour les animaux de compagnie. La démocratie, rappelle finalement Dominique Bouillier<sup>7</sup>, a elle aussi besoin de lenteur. Elle exige en outre que l'on prenne son temps. C'est à cette condition seule qu'elle peut durer.

Faut-il se réjouir de cet engouement pour la lenteur ? Sans doute, surtout dans la mesure où plus de lenteur se traduit nécessairement par moins de consommation, moins d'énergie dépensée, moins de morts sur

---

5. Milan Kundera, *La lenteur*, Paris, Gallimard, 1995 ; Pierre Sansot, *Du bon usage de la lenteur*, Paris, Payot & Rivages, 2000.

6. Toujours grâce à Google, on trouve tout de même 67 millions de sites répondant à l'interrogation *fast*.

7. Dans « Éloge de la lenteur démocratique », *Libération*, 13 mars 2003.

nos routes et, si la chose s'avérait démontrée, plus de démocratie. Mais il en est de la lenteur comme de la simplicité volontaire : les deux ne sont pas au-dessus de tout soupçon. Pouvoir montrer que son capital temporel est en pleine croissance – en effectuant par exemple une croisière de luxe – est devenu un indice de richesse et de luxe. La *Good Life* est aussi une vie faite de lenteur. Signe des temps, au moment où le *Concorde* abandonne le service actif, on lance le *Queen Mary II*, le plus grand, le plus luxueux (mais non le plus rapide) de tous les navires de croisière. Mais une *slow city* est-elle possible ? Question intéressante à laquelle nous ne répondrons pas ici.

Ce nouvel engouement pour la lenteur marque la fin de la séparation qui distinguait les rythmes de la ville, la vitesse, et ceux de la campagne. Dès lors que la rapidité est devenue l'étalon principal d'une civilisation urbaine qui s'étend à l'ensemble du territoire, la lenteur devient une nouvelle valeur dont la campagne n'a plus l'exclusivité.

En fait, ce nouvel engouement pour la lenteur ne découle pas tant d'un échec des technologies et des politiques de promotion de la vitesse, et particulièrement la « grande vitesse », que du simple constat que toute augmentation de vitesse semble s'accompagner d'une augmentation équivalente des distances à parcourir. Bref, ce n'est pas tant la vitesse qui a perdu que la distance qui a gagné, alors que la planète ne semble pas manquer de « loins » à découvrir et où il est impératif de se rendre, sans doute pour permettre à la grande vitesse de faire la preuve de son caractère indispensable. Se déplacer serait-il devenu plus important que d'arriver ?

Mais, peu importe cette guerre acharnée que se livrent rapidité et lenteur, grande et petite vitesse, la distance semble avoir de beaux jours devant elle, entre autres grâce à ces mêmes nouvelles technologies qui devaient en amener la disparition. C'est ainsi que les NTIC ont rapidement fait la démonstration que l'instantanéité des communications accentuait plutôt qu'elle ne réduisait le stock de différences et d'ailleurs auquel nous pouvons avoir accès. L'important, ce n'est pas que le « loin » ait été vaincu, mais au contraire qu'il soit le plus accessible possible. Que d'efforts sont faits pour amener le loin ici, tout près. C'est vrai pour le touriste que l'on cherche à attirer grâce à un cosmopolitisme culinaire et à des quartiers anciens qui lui donneront l'impression qu'il n'est pas ici, mais ailleurs. Ce l'est aussi pour la recherche scientifique qui, après s'être donné sa propre géographie (vallées scientifiques, corridors et parcs technologiques), multiplie les efforts pour attirer des scientifiques qui peupleront la peupler. Tout comme pour les touristes, on leur fait miroiter les avantages de travailler dans des lieux où ils pourront se retrouver entre

eux, question de ne pas être dépassés. Le nomadisme, celui dont parle Jacques Attali, n'est-il rien d'autre qu'une façon de prendre son temps dans une série de lieux successifs ?

La redécouverte de la distance et de la lenteur a permis de repenser nos relations avec l'espace et le temps, et surtout permis à ces deux dimensions de renouer un dialogue quelque peu distendu. C'est le cas pour l'histoire et la géographie, deux disciplines qui n'ont plus à craindre que leur objet d'analyse, leur matière première si l'on veut, s'éteigne. D'autres disciplines, plus près du champ qui nous intéresse ici, semblent vouloir elles aussi intégrer le temps et même la lenteur dans leurs préoccupations. Bref, comment faire pour que la géographie, l'aménagement et l'urbanisme réussissent pleinement leur virage temporel ? Comment permettre à la vitesse, même grande, de coexister avec la lenteur ? Comment arriver à ce que le temps des villes ne soit plus un temps imposé ?

Ces questions, et surtout les réponses qu'on pourra leur trouver, sont importantes, car de leur succès à gérer les multiples espaces-temps qu'elles suscitent dépend la capacité de nos villes à être autre chose que de simples entassements. On sait aujourd'hui que la concentration ne règle rien du tout et qu'elle crée au contraire sans cesse de nouveaux vides qu'il faut ensuite combler par d'autres concentrations, elles aussi créatrices de vide. La popularité croissante du réseau comme mode d'organisation de l'espace doit beaucoup à cette volonté d'obtenir les effets de la concentration – des effets pas toujours bien établis – sans pour autant créer des vides. Permettre aux citoyens de profiter des nombreux réseaux qui quadrillent nos villes en y naviguant, n'est-ce pas là la tâche de tous ceux qui veulent les comprendre et les aménager ? Et ils sont nombreux à prétendre le faire. Aménager la lenteur urbaine, voilà bien un défi à la hauteur des ambitions des spécialistes de l'urbain. Y sont-ils bien préparés ?

## L'APPORT DES GÉOGRAPHES À L'ANALYSE DU TEMPS

Traditionnellement, les géographes se sont peu intéressés au temps. Une fois qu'ils ont eu, à la demande des compagnies de navigation, quadrillé la terre de fuseaux horaires, ils sont passés à autre chose. Quant aux historiens, leur intérêt pour le temps, cette matière première de leur discipline, a longtemps été monopolisé par les questions de périodisation.



Si un *institut d'histoire du temps* devait être établi, on y trouverait principalement deux groupes de chercheurs : les anthropologues, pour qui le temps est une catégorie fort utile pour comprendre les sociétés, primitives, contemporaines ou les deux à la fois, et les astrophysiciens qui sont finalement les seuls véritables passionnés du temps, du moins dans ses premières nanosecondes<sup>8</sup>.

Depuis les années 1970, cependant, les choses ont bien changé. Tout d'abord, les géographes ne sont plus tout à fait maîtres des questions d'espace. Leur monopole s'est effrité et l'on ne compte plus les tentatives d'incorporer les questions de temps dans les problématiques plus spatiales. En histoire, il y a eu Braudel. Héritière des travaux de l'historien-géographe, la **géohistoire** considère que l'espace, par ses caractéristiques (physiques et humaines), donne forme à l'histoire qui n'a d'autre choix que de faire avec<sup>9</sup>. Dans cette perspective, l'espace, ou plutôt les objets géographiques auraient leur histoire bien à eux. On parle même d'événements géographiques. Les villes occupent dans cette tradition une place importante. Ce sont elles, rappelle Braudel, qui créent le premier espace-monde. C'est par le biais de la ville et du déploiement du capitalisme qu'une certaine tradition historique a redécouvert les questions liées au temps. En effet, lorsqu'elle s'intéresse au temps – comme dans *Histoires du temps* de Jacques Attali –, l'histoire choisit habituellement de se concentrer sur les appareils de mesure et ce qui en découle, les horaires et l'organisation du temps dans nos sociétés<sup>10</sup>. C'est d'ailleurs ce thème de la mesure qui est à l'origine des nombreux musées du temps qui foisonnent en Europe (Besançon se présente ainsi comme la Cité du temps).

Autre tradition de recherche en émergence, celle des études sur la **mobilité**, qui reprennent, tout en leur donnant une préoccupation temporelle, les préoccupations plus classiques de la géographie des transports. S'intéresser à la mobilité, c'est faire intervenir la variable de la durée. Dans des villes de plus en plus étendues, la capacité de se déplacer à sa guise sans pour autant empêcher les autres de le faire est devenue un enjeu important. La rapidité et la fluidité permise aux uns ne doivent pas réduire celles des autres. Si le temps est véritablement de l'argent, il faut aussi apprendre à le partager et à en faire une gestion plus équitable.

8. Dont Stephen Hawking, (*Une brève histoire du temps*, Paris, Flammarion, 1999), sans doute le meilleur vulgarisateur de la physique du temps.

9. Ces propos empruntent à la présentation du Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, le 129<sup>e</sup> du genre, tenu à Besançon en 2004 et dont le thème est précisément « le temps ».

10. Jacques Attali, *Histoires du temps*, Paris, Arthème Fayard, 1982.

Comme son nom l'indique, la **cartographie géotemporelle** cherche à donner un visage à ce que Grégoire Métral appelle « un monde en mouvement, un monde de mouvements<sup>11</sup> ». C'est une chose, rappelle-t-il, de proclamer sur tous les toits que les territoires ont des dynamiques, cela en est une autre que d'en arriver à représenter ces dynamiques autrement que par de simples flèches ajoutées sur des cartes ou par une juxtaposition de cartes représentant un état des lieux pris à des moments divers. Des territoires dynamiques exigent sans doute des cartes tout aussi dynamiques, animées et qui évoluent dans le temps. C'est toute la question de la production et de la gestion d'une dimension temporelle aux données spatiales que les nouvelles technologies permettent d'accumuler.

Est-ce à cause de ses origines à la fois scandinaves et anglo-saxonnes ou de son penchant pour la modélisation formelle, mais lorsqu'on parle d'un rapprochement entre le temps et l'espace, on pense nécessairement à la *time geography* – « géographie chronologique » ou « géographie chorographique » pourraient être des traductions acceptables. Lancée par le géographe suédois Torsten Hägerstrand, cette tradition de recherche se préoccupe des mouvements et des interactions dans le temps et l'espace d'individus agissant dans un cadre social déterminé. L'hypothèse de départ est relativement simple, controversée peut-être. C'est la faculté de vouloir entrer en contact avec d'autres êtres humains et la volonté de se déplacer pour atteindre les lieux où se trouvent les autres qui distinguent l'espèce humaine. L'homme est avant tout un *Homo mobilis* avant d'être un *Homo sapiens*. Contrairement aux arbres (ceux-là mêmes dont Jean Rostand disait qu'ils vivent vieux parce qu'ils ne bougent pas), nous vivons en nous déplaçant et nous nous déplaçons pour vivre, chacun selon les « projets » qui l'animent et en tenant compte de certaines contraintes incontournables (telle l'impossibilité d'être à deux endroits au même moment).

La richesse de cette approche tient non seulement à la solidité mais aussi à la simplicité de l'entreprise de modélisation qu'elle permet. Il suffit de deux dimensions pour représenter les déplacements d'un individu sur un espace plat (un plancher, un terrain, une feuille de papier). Cependant, en ajoutant une troisième dimension, temporelle celle-là, il est possible de définir et de représenter l'espace-temps d'un ou de plusieurs individus qui tous se déplacent entre certaines « stations » (lieu de travail, restaurant, maison, hôpital, etc.) où ils s'entassent, le temps d'un

---

11. On aura compris qu'il ne s'agit pas ici de dresser un état des lieux ou un bilan de la littérature, mais simplement de faire connaître aux spécialistes de la ville certaines des préoccupations qui ont cours dans le champ de la géographie. La réflexion de Grégoire Métral a été « rencontrée » dans *Images du temps : représentation et dynamiques territoriales*, communication présentée à la journée CartogrAm, 10 septembre 2001.

passage, pour ensuite continuer leur ligne de vie vers d'autres stations. Pour l'instant, cette géographie chorographique connaît des applications limitées<sup>12</sup>. On peut cependant prédire qu'elle est appelée à se développer considérablement dans le champ des études urbaines.

Sociologues et économistes ont toujours accordé passablement d'importance à la variable « temps ». C'est ainsi que plusieurs d'entre eux ont pu constater que le temps de loisir avait augmenté et le temps de travail diminué, mais le temps dont il s'agit ici est avant tout une mesure, une unité de compte permettant d'évaluer le « capital temporel » des individus. Au début de chaque année, le compte de chaque individu est crédité de 8 760 unités, le nombre d'heures dans une année. Reste alors à savoir ce qu'il fait de ce capital. Les nombreuses études de mode de vie ou d'utilisation du temps s'intéressent à cette gestion et aux nombreux enjeux qu'elle cache. Jusqu'à récemment la dimension strictement spatiale ou urbaine de ces phénomènes n'était guère prise en compte.

Les aménagistes et urbanistes sont à peine plus bavards. Leur préoccupation en est une d'organisation et de transformation de l'espace et, s'il faut bien tenir compte du temps, surtout lorsqu'on prétend vouloir réguler la circulation des biens et des personnes, le temps intervient ici principalement sous la forme de l'intervalle, du moment. Certains diront que ce désintérêt des urbanistes pour le temps nous a sans doute évité les pires horreurs, celles d'une ville entièrement régie par les temps de vie, ainsi qu'ont pu nous le laisser entrevoir les adeptes de la ville fonctionnelle. Comme nous le verrons, le réveil des aménagistes et urbanistes face à la question du temps s'inscrit, heureusement d'ailleurs, dans une tout autre perspective. Prétendre maîtriser l'espace sans tenir compte du temps, allons-nous suggérer, conduit tout droit à... le perdre.

## LE TEMPS DANS L'ESPACE

L'aménagement du territoire n'a pas toujours été insensible au temps. Loin de là. Par exemple, l'un des premiers actes d'organisation du territoire français s'est appuyé sur une base spatiotemporelle. En effet, le

12. L'une des plus « parlantes » concerne la modélisation choréographique d'un match de rugby dont on essaie de reconstruire la logique à partir des déplacements de chacun des joueurs sur toute la durée du match. Comme il se doit, les auteurs sont rattachés à une université néo-zélandaise et leur modèle se nomme SCRUM (*Spatio-Chronological Rugby Union Model*): A.B. Moore *et al.*, « A Time Geography Approach to the Visualisation of Sport ». Ce n'est plus qu'une question de temps pour que la ville tout entière serve de terrain d'expérimentation à ces modélisations. Déjà on peut « construire » des villes virtuelles (*SimCity*).

département français a été créé à partir d'une mesure temporelle : chaque citoyen devait pouvoir accéder au chef-lieu de son département en une seule journée de voyage à cheval. Ce système de découpage, aussi rationnel paraît-il, cache en fait toute une série de principes relevant non pas tant de la pratique et de la vie quotidienne que d'un système de pouvoir. L'utilisation du temps et de la durée pour régir l'organisation sociale n'est jamais neutre. Elle favorise toujours certains groupes aux dépens de certains autres.

Le principe égalitaire est le plus évident. Après tout, nous sommes ici à la période de la Révolution française et il est jugé impératif que l'organisation territoriale du nouvel État républicain reflète cette quête d'égalité. Et comme un cheval est un cheval, peu importe sa couleur ou son panache, l'introduction de ce principe était perçue comme la façon la plus sûre d'abroger les privilèges liés au rang ou à la richesse.

En donnant des assises temporelles à la délimitation du département, les révolutionnaires français ont voulu marquer leur préférence pour la ville et asseoir la suprématie urbaine contre des campagnes jugées, avec raison, réfractaires aux idéaux révolutionnaires. Grâce à l'utilisation d'une donnée aussi objective que le temps – c'était avant la découverte de la relativité –, on espère répondre aux revendications des notables locaux et résoudre les conflits que ces nouveaux découpages engendrent. Cela explique sans doute le choix de dénominations géographiques et non pas historiques pour ces nouvelles institutions territoriales. Le temps permet donc une mesure rationnelle de l'espace à travers la distance.

Au Québec, les liens entre le temps et l'espace sont moins « révolutionnaires ». Personne n'a jamais songé à y organiser le territoire à partir de la variable temporelle. On a plutôt cherché, par les législations sur les fuseaux horaires et l'heure avancée, à aménager le temps à partir du territoire. Les législations à ce sujet ont été nombreuses mais sans grande ambition. Ainsi, dans les années 1880, le Québec couvrait deux fuseaux horaires, la partie située à l'est du 68<sup>e</sup> degré de longitude (un peu à l'est de Québec) se voyant imposée l'heure des Provinces de l'Atlantique. Guidée par les horaires de train, cette décision n'était pas sans connotation politique, car elle permettait d'ancrer plus solidement le Québec à la façade atlantique de la nouvelle fédération canadienne.

Ce n'est qu'en 1920 que l'Assemblée nationale du Québec commença à s'intéresser aux questions d'heure en promulguant une première loi concernant les fuseaux horaires<sup>13</sup>. Quatre ans plus tard, on assista à

---

13. À l'époque, l'Assemblée nationale s'appelait Assemblée législative.

une curieuse manifestation de la démocratie directe avec l'adoption d'une loi prévoyant la tenue de référendums dans les municipalités où les autorités locales auraient manifesté l'intention de profiter de l'heure dite avancée. Si les électeurs approuvaient l'instauration de l'heure avancée, la municipalité pouvait alors demander au gouvernement de le faire sur son territoire, pour une période qu'elle avait la possibilité de déterminer. Une fois l'heure avancée, la municipalité avait la possibilité de proposer un retour en arrière, mais devait pour ce faire consulter de nouveau la population (avec un maximum d'un référendum par année). De tels référendums furent effectivement tenus dans les principales villes du Québec, où le «*Oui à l'heure avancée*» l'emporta généralement, les autorités municipales ne prenant généralement pas la chance de consulter la population en cas d'échec appréhendé. Démocratie locale, démocratie horaire, même combat!

Les années subséquentes furent riches en péripéties concernant l'heure avancée, certaines municipalités changeant d'avis à répétition et d'autres se faisant un point d'honneur d'adopter une heure différente de celle choisie par la municipalité voisine. Durant la Deuxième Guerre mondiale le gouvernement fédéral proclama l'heure avancée obligatoire pour tout le pays afin de favoriser le travail en usine des femmes. Il s'empressa cependant de remettre ce pouvoir aux gouvernements provinciaux quelques semaines après la fin des hostilités.

Il fallut attendre 1966 pour que le gouvernement du Québec intervienne plus sérieusement pour standardiser les pratiques en matière d'heure normale ou avancée. Afin d'éviter la tentation d'avoir à céder aux demandes d'exception de nombreuses municipalités, le gouvernement choisit ce moment pour abandonner son pouvoir réglementaire en matière d'heure. Désormais, toute modification ne pourra être faite qu'avec un changement dans la loi, une procédure beaucoup plus complexe. Depuis, les principales modifications à la gestion du temps «*officiel*» eurent lieu en 1969 alors qu'on repoussa du 68<sup>e</sup> au 63<sup>e</sup> degré de longitude la frontière horaire divisant le Québec. L'heure de l'Atlantique ne concerne plus maintenant qu'une petite partie du territoire, la Gaspésie et la Côte-Nord pour l'essentiel. À cette fin, il a cependant fallu couper en deux l'île d'Anticosti, ce qui a pour effet principal de retarder d'une heure le début de la chasse au chevreuil dans la partie est de l'île.

En 1986, une nouvelle modification intervint pour faire débiter l'heure avancée le premier dimanche d'avril et non plus le dernier comme c'était le cas auparavant. Il s'agissait pour l'essentiel de suivre la

voie indiquée par le Congrès américain qui venait de poser le même geste à la suite des pressions de ce qu'on appela le « lobby du barbecue » en provenance des États du Sud. Il se trouva cependant bien peu d'observateurs pour décréter qu'avec une telle loi les Québécois pourraient effectivement tenir des barbecues extérieurs dès le début d'avril. Un siècle après les premières initiatives en matière d'heure, on constate que ce sont maintenant les pressions nord-sud et non plus est-ouest qui sont déterminantes.

Lorsqu'on découvre les péripéties marquant les multiples tentatives de fixer l'heure sur le territoire québécois, on est frappé de l'extrême laxisme entourant cette question. Si le gouvernement québécois décide d'intervenir plus systématiquement en 1963 et 1969, ce n'est aucunement à la suite des pressions populaires ou pour répondre à un urgent besoin de standardisation, mais bien parce que le gouvernement central venait d'annoncer la nécessité de légiférer dans le domaine afin de donner à l'ensemble du pays un système horaire cohérent<sup>14</sup>. Jusqu'à cette date, les Québécois semblent s'être bien accommodés de l'existence d'un véritable *patchwork* en matière d'heure avancée.

Comment expliquer cette indifférence et cette volonté d'avoir son heure à soi, une volonté qui se maintient encore aujourd'hui, puisque la ligne du 63<sup>e</sup> a été modifiée à quelques reprises pour tenir compte de la volonté de quelques communautés. L'étendue du territoire et l'éparpillement des populations y sont sans doute pour quelque chose, bon nombre de collectivités arrivant à vivre confortablement dans une autarcie horaire relative. Le caractère rural du Québec d'avant 1960 n'apparaît pas comme une raison satisfaisante dans la mesure où les référendums tenus sur l'heure avancée ont montré que ce sont surtout les quartiers ouvriers qui se sont opposés avec acharnement à l'heure avancée.

Cette indifférence tient plutôt à l'absence de rigidité sévère en matière d'horaire, une rigidité davantage présente en France où l'aménagement du temps est devenu une préoccupation importante du législateur. Comme nous le verrons plus loin, rien n'illustre mieux la « flexibilité » québécoise et son penchant pour l'accommodement que le débat récent concernant l'heure d'ouverture des commerces.

---

14. Ajoutons cependant que la généralisation du ramassage scolaire à partir de la fin des années 1960 rendait difficile l'organisation d'horaires de ramassage dans des municipalités rurales appartenant à des réseaux horaires différents en matière d'heure avancée.

## FRANCE – QUÉBEC, DEUX LOGIQUES DE CONQUÊTE SÉPARÉES PAR UNE MÊME LANGUE

Traversons les époques et un certain océan pour nous retrouver à la fin de la guerre, au moment où la pratique française de l'aménagement du territoire s'épanouit. Temps et espace sont alors perçus comme des contraintes. Contrairement au Québec, il ne s'agit pas pour la France de durer ou d'occuper son territoire, mais plutôt de le remettre sur pied. Les progrès réalisés pendant la formidable période de croissance des « trente glorieuses » seront en grande partie consacrés à réduire ces contraintes et à s'émanciper du temps et de l'espace. On souhaite gagner du temps et éliminer les aspérités de la géographie. Cet objectif se traduit dans de multiples domaines, qui vont de la consommation (le développement du matériel électrique ménager doit permettre de « gagner du temps ») aux politiques de mobilité et d'accessibilité.

En matière d'aménagement du territoire, cet objectif pour le moins volontariste prend forme dans une politique d'infrastructures, de construction de routes et d'autoroutes, de mise en œuvre d'une politique de transports rapides (le *Concorde* devient l'étendard de la technologie française). La politique ferroviaire est à cet égard significative (développement du TGV et suppression des liaisons locales). La volonté d'amélioration de l'accessibilité se traduit par exemple par des mesures de désenclavement. La modernisation du pays passe par une atténuation de ses contraintes géographiques.

Cette volonté d'émancipation a connu son paroxysme dans les années 1980, quand les nouvelles techniques d'information et de communication et les progrès réalisés en matière de transport ont pu donner l'illusion que l'objectif pourrait enfin être atteint. Ces mutations, comme il fut souligné au début, pouvaient enfin annoncer la fin du règne de la géographie et du temps. Les TIC, a-t-on cru, abolissent les distances, neutralisent l'espace. Elles favorisent également une meilleure gestion du temps et des rythmes. Mais la réalité a révélé un paradoxe : le temps et l'espace se font d'autant plus présents que l'on peut techniquement s'en extraire.

Si l'on se fie aux déboires ininterrompus du transport ferroviaire au Québec (et au Canada), on pourrait croire que l'Amérique du Nord n'a pas connu le même engouement pour la conquête du temps et de l'espace. Tout dépend évidemment de la perspective où l'on se place. Au Canada, les transports ont toujours appartenu au champ politique, le pays s'étant fédéré autour d'un projet de chemin de fer transcontinental. Aux États-Unis, la politique des transports continue d'être considérée comme un élément essentiel de la sécurité nationale. Quant à la nécessité d'aller plus vite, elle ne s'exprime pas selon les mêmes patterns qu'en France ou en

Europe, vu l'étendue des territoires à traverser. Pour aller vite et aller loin, l'avion s'impose et si l'automobile est souvent préférée à des moyens de transport plus efficaces, c'est avant tout pour une question d'individualisme. Mieux vaut aller lentement seul que rapidement et selon des horaires contraignants à plusieurs pourrait bien être la devise de l'Amérique. On comprend alors que l'idée d'aménager le territoire – en soi une idée fort peu nord-américaine – en tenant compte en plus des contraintes de temps n'a jamais été très populaire. On comprend aussi pourquoi l'annonce de l'élimination complète de la distance grâce à Internet y a suscité un tel engouement. Au Québec, l'idée qu'Internet allait mettre fin à l'isolement des communautés éloignées est devenue une véritable obsession. On oublie ainsi que le téléphone, en son temps une « nouvelle » technologie de l'information et de la communication proprement révolutionnaire, n'a pas réussi à éliminer la distance. Pourtant, le Québec fut sans doute l'une des sociétés qui ont connu la plus rapide expansion de leur réseau téléphonique. Encore aujourd'hui, l'utilisation moyenne du téléphone (hors Internet) est plus élevée au Québec qu'ailleurs au Canada.

Les années 1990 sont celles du retour en force des territoires et des temps. Après cette période de croyance illusoire dans un objectif et dans les moyens de l'atteindre, nous constatons qu'il n'est pas possible d'éliminer le temps et l'espace. Mais ceux que l'on découvre alors ont changé de nature. Et les objectifs se déplacent d'une logique d'élimination qui s'est révélée utopique à une logique de libération.

## APPRIVOISER LE TEMPS

On constate alors que les formes d'occupation du temps se sont profondément transformées, de quatre manières. D'une part, **la progression des temps non travaillés** est l'un des phénomènes les plus marquants des sociétés occidentales d'après 1980, et cela sous des effets multiples, de natures différentes, et pour des raisons subies ou choisies : départs anticipés à la retraite, prolongation des temps d'études, réduction du temps de travail hebdomadaire, chômage et développement des contrats de travail à durée limitée ou du temps partiel. Ces évolutions provoquent une croissance du temps hors travail, sans pour autant que celui-ci fasse l'objet d'un traitement particulier. Jusqu'à ce jour, les divers temps non travaillés et les activités qui peuvent leur être associées (loisirs, culture, sport) ne sont pas considérés de façon homogène, ni en termes d'action publique, ni en termes de recherche. Penser les temps libres comme la juxtaposition de temps non travaillés de natures diverses, sans cohérence et sans homogénéité comporte un risque. Sans aucune vision d'ensemble,



les ségrégations sociales générées dans le milieu professionnel s'éten-  
dront naturellement à l'ensemble de la vie et des utilisations très diffé-  
rentes des temps non travaillés risquent de se développer. Entre les  
voyages lointains, les loisirs culturels et l'extension des tâches domes-  
tiques, les effets sur l'enrichissement personnel sont très inégaux. De  
plus, imaginer qu'un temps non travaillé est automatiquement un temps  
libre est une erreur.

D'autre part, **l'accélération des rythmes et la fragmentation des temps** se développent, en même temps qu'une **redécouverte du temps de l'autre** (du fait de la dérégulation des temps de travail). Les cycles hebdo-  
madaires se modifient, les temps quotidiens se découpent diversement, les  
rythmes individuels se désynchronisent et le schéma temporel « travail-  
boulot-dodo » se désagrège. Ces transformations impliquent (provoquent ?)  
une appropriation individuelle des temps. Mais celles-ci sont différentes  
selon les groupes sociaux, selon les genres et selon les âges. On constate  
que les femmes restent souvent, indépendamment de la présence  
d'enfants, cantonnées dans des temporalités et des horaires traditionnels.  
Les *soccer moms* des publicités (et de la réalité) sont là pour le confirmer.  
Les jeunes, quant à eux, adoptent plutôt des rythmes irréguliers, du fait  
d'un travail nocturne ou de week-end (le week-end, qui était pourtant une  
invention récente, se trouve battu en brèche). De plus, les rythmes sont  
plus ou moins choisis en fonction des statuts socioéconomiques.

Un troisième aspect de cette mutation des temps concerne les chan-  
gements de rythme. Nous assistons simultanément à une **accélération  
des temporalités et à un plafonnement dans la quête de la vitesse et à  
un retour vers la lenteur**. Accélération, car l'explosion du volume des  
informations, nos exigences de plus en plus fortes, les facilités des dépla-  
cements autorisent de vouloir plus, en moins de temps. Par ailleurs, la  
pression sur la productivité des salariés participe de cette évolution. Len-  
teur, autre facette de la même médaille, parce que la capacité d'isolement  
et de déconnexion et le choix de rythme sont devenus un luxe à atteindre.  
Ces différentes évolutions constituent un enjeu prospectif fondamental,  
parce que leurs effets ne sont pas prédéterminés et que la qualité de la  
société que nous construisons est le résultat de la façon dont nous saurons  
infléchir ou nous approprier ces tendances.

Enfin, ces mutations, même si elles ne surviennent pas à un rythme  
égal et de même manière dans tous les territoires, **sont tout de même  
vécues ou appréhendées de façon largement synchrones**. Le catapultage  
du temps et de l'espace, le rétrécissement des espaces-temps n'est plus,  
et loin de là, un phénomène propre aux grandes villes ou même à un  
environnement urbain. Vivre à la campagne ne signifie plus naturellement  
vivre dans une temporalité différente.

Ces transformations ne sont pas propres à la France, sauf peut-être pour leur accélération à partir de 1975, alors qu'au Québec et aux États-Unis le mouvement a été engagé bien avant. En France, ces changements se sont heurtés à un mur, celui du caractère inflexible des horaires des services publics et privés (écoles, hôpitaux, guichets administratifs) ainsi que des législations concernant les heures d'ouverture des établissements commerciaux. Contrairement à une image répandue, cette inflexibilité des horaires n'est pas due à une quelconque lourdeur naturelle des bureaucraties ou à un corporatisme syndical allergique à tout changement. Plus on réduit les heures consacrées au travail et plus il devient difficile d'organiser ce dernier de façon à ne pas éliminer les gains au chapitre de l'amélioration des conditions et du cadre de vie issus de cette augmentation du temps libre. Comment faire en sorte que l'augmentation du temps libre des uns ne soit pas entièrement accaparée par des efforts accrus pour compenser les effets pervers de l'augmentation des temps libres des autres ? Par-delà les clichés, rien n'indique que la bureaucratie française soit plus lourde que celle du Québec et du Canada, où les citoyens doivent composer avec une multitude de codes selon le palier étatique auquel ils sont confrontés. Ce qui diffère, par contre, c'est la difficulté à procéder à des ajustements à la pièce en tenant compte de la spécificité des territoires et des milieux de travail. De plus, la présence de l'État et de pratiques et services collectifs dans de très larges secteurs de la vie quotidienne, de la crèche aux villages de vacances en passant par les tickets-restaurants, fait de la France une société beaucoup plus dense, tricotée serrée, dirait-on au Québec.

## APPRIVOISER LES TERRITOIRES

Ces évolutions temporelles ne surviennent pas de façon a-spatiale. L'espace est le cadre de ces évolutions, en ce qu'il les facilite, les freine ou en modèle les effets. En ricochet, ces évolutions temporelles structurent diversement les territoires. Les mutations impliquent de nouveaux rapports aux territoires et à la mobilité et l'apparition d'appartenances multiples à des territoires eux aussi distincts (« multi-résidentialité »). Le développement des temps hors-travail, mais également les pratiques professionnelles et les évolutions des familles recomposées favorisent de nouvelles pratiques de nomadisme, qui se traduisent par des formes multiples de liens aux territoires. Quelques objets emblématiques traduisent ces évolutions : toute la gamme des objets électroniques portables, du téléphone à l'ordinateur, mais également la plus forte occupation des résidences secondaires que les agences de statistiques tentent d'intégrer dans

leurs statistiques officielles. Les références territoriales sont bouleversées, parce qu'elle ne sont plus uniques. Et les statuts des lieux s'en trouvent transformés : les habitations jouent désormais un rôle professionnel. Les lieux publics, et en particulier les lieux de transit (les aéroports, les gares, les stations-services, les aires d'autoroutes) se voient attribuer des fonctions nouvelles de socialisation et d'offre de services. La généralisation du WI-FI va en faire des lieux privilégiés de communication à distance. De nouvelles figures géographiques spatiotemporelles émergent : des pôles temporels apparaissent de façon épisodique ou périodique (festivals d'été dans de très petites communes rurales, manifestations ponctuelles, lieux de transit, lieux touristiques).

Toutes ces transformations bouleversent les logiques de la géographie. De nouveaux clivages urbain-rural se font jour, les relations centre-périphérie se modifient, les lieux de sociabilité sont à recréer. À ceci s'ajoute une évolution des pratiques de mobilité, liées à un *zapping* de plus en plus intense entre divers territoires, une évolution de la demande envers tous les types de transports. De cette manière, la pertinence des représentations cartographiques est bouleversée. Établir une carte à partir du recensement donne une vision tronquée de la géographie. Devant cette inadéquation, il faudrait multiplier les images, de façon à faire ressortir ces multi-territorialités, avec une France des saisons, un Québec des week-ends, mais aussi du résidentiel et du quotidien qui permettraient de mieux appréhender cette mutation. Dans un Montréal déserté lors des «vacances de la construction», seuls les murs et la topographie restent identiques, les sons, les rythmes, les lumières et les couleurs dessinent une ville aux caractéristiques bien changeantes. Les festivals s'approprient des espaces quotidiens et leur donnent une autre signification. À Paris, en août, les quais de la rive droite se prennent pour des plages.

## QUELLES PLACES POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ?

Ce trait commun aux hommes s'applique aussi à la sphère politique. Bien souvent, c'est le passé et l'avenir qui structurent le discours politique, tandis que le temps du quotidien reste en retrait, considéré comme moins noble et donc en dehors de la chose publique.

Il est vrai que ces deux ordres de transformation, temporel et spatial, sont encore mal connus du fait de la prégnance des logiques antérieures dans les esprits, du fait également que nous ne disposons pas encore des outils d'appréhension, qui permettraient de quantifier, d'évaluer le rythme des évolutions et l'importance des phénomènes. L'idée même d'une politique publique ayant pour objet le temps ne manquera

pas non plus de faire sourire, surtout les Nord-Américains qui auront tendance à y voir une autre manifestation d'une manie bien française à tout vouloir réglementer. Nous sommes pourtant tous, intuitivement et par expérience quotidienne, convaincus de l'importance de ces phénomènes. Même sans quantification, il faut également faire en sorte que l'action publique accompagne ces transformations.

Les prises de décisions, les modes opératoires de la puissance publique, et les politiques qui en résultent, sont interpellés. En effet, les gouvernements et les villes se trouvent confrontés à une série de mutations, non seulement celles que nous venons d'évoquer, mais encore des transformations profondes des formes de légitimité et d'élaboration de la décision.

En premier lieu, nous venons de décrire une série de transformations des pratiques temporelles et territoriales, qui se traduisent par **l'émergence de nouveaux risques et de nouveaux besoins**. La sphère publique ou semi-publique doit répondre à ces changements sous la forme d'offre de loisirs, de sports, de culture, de construction d'infrastructures d'équipements, d'aménagement des lieux de sociabilité et de transit, de propositions nouvelles pour les lieux publics et les espaces de circulation. Il s'agit non seulement de répondre à une demande, mais encore de canaliser cette demande dans une double perspective de développement humain et de cohésion sociale. Une des interpellations fortes liées à la croissance des temps libres concerne la transversalité et la désectorialisation des politiques publiques, elle implique la participation des différents services de l'État et de leurs antennes territorialisées, de même que la reconnaissance d'un nécessaire traitement global du temps. Les collectivités locales (communes, municipalités, MRC, agglomération) sont aussi directement sollicitées. La proximité des élus locaux, et en particulier des maires, peut permettre de répondre au mieux à ces nouveaux besoins et aux risques qui leur sont liés. Mais, simultanément, la multi-territorialité appelle la coordination des acteurs de différents territoires, déjà liés par les comportements individuels. Pourtant, la solidarité ne joue pas de façon naturelle, même si la qualité de l'offre ou la perspective de réaliser des économies d'échelle en résulterait. Le plus ardent défenseur de la ruralité se transforme subitement en un urbain invétéré dès qu'il rejoint son chalet du week-end et doit «subir» les affres d'une porcherie voisine.

En second lieu, le caractère inédit de ces besoins et de ces risques est également lié à la façon dont ceux-ci s'expriment. En effet, les besoins sont flous, mouvants, exigeants sur le plan de la qualité (des services publics et des politiques publiques) et de l'efficacité dans la maîtrise des dépenses publiques. Ils nécessitent l'invention de **nouvelles formes de dialogue** et la modification des processus de construction des décisions

publiques, appellent la mise en place d'espaces de dialogue et de prise de décision, auxquels participent des acteurs multiples, peu habitués à ce genre d'exercice et confrontés à des interlocuteurs nouveaux. Il faut parvenir à déterminer qui sont les utilisateurs, nombreux en dehors des sphères de pouvoir : les personnes âgées et les femmes (dont la demande s'exprime en particulier en termes de sécurité et de garde d'enfants), les jeunes (demandes liées au transport et aux aménagements nocturnes). Il faut également parvenir à faire participer des acteurs qui, pour beaucoup, ignorent leur importance dans le domaine des politiques temporelles : services privés et commerces, services publics, transport collectif, écoles, gendarmerie, etc. Enfin, il faut naturellement donner à ces lieux de dialogue suffisamment de pertinence et de légitimité pour que les propositions puissent déboucher sur des actions efficaces.

Quatre scénarios peuvent être esquissés. Ils montrent les risques et les enjeux de politiques publiques qui prétendent vouloir réguler le temps des citoyens. Le premier prône l'acceptation pure et simple des temps du marché (le temps continu se généralise, les conflits entre nocturnes et diurnes se multiplient, pendant que les inégalités face au choix des horaires et des rythmes se développent). On se retrouve ainsi avec deux villes, une ville de jour et une ville de nuit, chacune avec ses équipements, ses espaces-temps distincts et ses potentialités particulières. En Grande-Bretagne, de nombreuses villes ont retenu cette approche. C'est ainsi que l'on parle de la *24-Hour City* ou de l'*Evening City*<sup>15</sup>.

Un deuxième scénario propose des ajustements minimaux afin de multiplier les possibilités pour les citoyens d'aménager eux-mêmes leurs temporalités. Ce scénario à la québécoise propose d'augmenter l'offre de plages horaires, déjà fort large, tout en tentant de réduire au minimum les effets pervers de cette libéralisation. Comment y arriver sans tomber dans les excès du scénario de l'acceptation pure ou simple ou du repli stressé ? La question demeure ouverte.

15. Aux États-Unis, le concept de *24-Hour City* renvoie principalement à l'utilisation des TIC et d'Internet par les administrations locales. En Grande-Bretagne, le concept a connu des débuts prometteurs avec comme intention la réhabilitation de centres-villes à l'abandon et une meilleure accessibilité aux services publics de la part de populations considérées comme marginales (ou en voie de le devenir). Très rapidement, la question des heures d'ouverture des pubs a pris le dessus sur ces considérations plus nobles. Voir Tim Heath, « The 24-Hour City Concept : A Review of Initiatives in British Cities », *Journal of Urban Design*, vol. 2, n° 2, 1997, p. 193-204 ; Phil Hadfield *et al.*, « The 24-Hour City : Condition Critical », *Town and Country Planning*, vol. 70, n° 11, 2001, p. 200-203. Sur l'économie nocturne, on consultera le rapport exhaustif d'un comité de la Chambre des communes : House of Commons, Office of the Deputy Prime Minister, *The Evening Economy and the Urban Renaissance*, Twelfth Report of Session 2002-2003, Cc 396-I, Londres, 2003.

À l'inverse, un troisième scénario propose une fuite en arrière et un repli sur des temporalités archaïques (les individus et les autorités résistent, s'accrochent à des temps dépassés et refusent les évolutions des besoins vers plus de flexibilité et d'offre de services la nuit et lors des jours fériés). C'est le scénario auquel la France tente d'échapper.

Enfin, une quatrième perspective consisterait en la coconstruction de temporalités individuelles et collectives à la suite d'initiatives des pouvoirs publics et en une concertation entre tous les acteurs permettant de réorganiser les systèmes temporels dans lesquels vivent les citoyens. Bref, il s'agit de démocratiser les espaces-temps. Plusieurs pays européens ont fait des progrès intéressants en la matière.

## QUELQUES EXPÉRIENCES D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DANS L'ESPACE

La France, de son côté, se trouve aujourd'hui engagée dans un ensemble de réformes des politiques territoriales, au sein desquelles les préoccupations temporelles pourraient trouver matière à se transformer en action publique. Le nouveau dispositif législatif élaboré en 2000 peut définir le cadre territorial, lui donner une cohérence et un sens. Il s'appuie sur trois lois (loi Voynet sur l'aménagement et le développement des territoires, loi Chevènement sur le renforcement et la simplification intercommunale, de même que loi Gayssot-Besson sur la solidarité et le renouvellement urbain). À ces trois lois on pourrait ajouter la loi Aubry, qui met en place le dispositif de réduction du temps de travail et qui propose dans son article 1 que les présidents de communautés d'agglomération soient compétents dans le domaine de la régulation des temps. On imagine mal les maires québécois, ceux-là mêmes qui refusent de s'impliquer dans les questions d'état civil ou de mariage, demandant qu'une telle responsabilité leur soit confiée.

En transcrivant au niveau législatif les effets de l'urbanisation croissante de nos sociétés, ce dispositif doit permettre d'adapter les structures institutionnelles et de faciliter les coopérations, dans une perspective de mise en place de nouvelles politiques. Ce cadre législatif peut constituer un levier important pour la mise en œuvre de politiques mieux adaptées aux préoccupations temporelles pour trois raisons : il accorde une importance particulière aux espaces urbains pour faciliter leur développement harmonieux, il simplifie les coopérations intercommunales et les interterritorialités, enfin, il encourage les formes contractuelles de prise de décision. En d'autres termes, il fournit un espace de manœuvre aux nouvelles formes d'organisation du territoire qui voient actuellement le jour en France.

En milieu urbain, les découpages ne sont plus adaptés aux réalités. C'est vrai en France comme au Québec. Le développement des banlieues et des villes périphériques suscite de fortes inégalités de ressources et des problèmes spécifiques de mobilité. Quant aux découpages intermédiaires (départements, MRC, régions), ils séparent des espaces inscrits dans les mêmes logiques. Aujourd'hui, nous assistons à un renouvellement des niveaux pertinents d'intervention publique et, à condition que cette dernière maintienne sa cohérence, l'agglomération peut en tirer un grand profit. En France, un dispositif de coopération entre communes a permis de déboucher sur la création de communautés d'agglomération, au terme de laquelle les villes s'impliquent dans un cadre contractuel, défini à partir d'un projet et mettant en œuvre une stratégie. Ce contrat intègre les différents échelons décisionnels dits supérieurs – l'État, les communes et les régions – et doit s'éclairer de débats avec la société civile. On a prévu des *Schémas de cohérence territoriale* afin d'ancrer ces objectifs dans les territoires, de solidariser plus effectivement les communes et d'en arriver à une coordination, au niveau des agglomérations, des politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement urbain. De plus, par la mise en commun des ressources (notamment de taxe professionnelle, par les incitations financières de l'État), ces nouvelles collectivités ont les moyens de résoudre un certain nombre de problèmes liés au développement urbain, et en particulier de mieux prendre en compte les transformations liées aux nouveaux usages du temps, avec un certain succès d'ailleurs. Le titre du premier ouvrage publié sur ce thème est à ce sujet fort révélateur. Dans *La France à 20 minutes : la révolution de la proximité*, les auteurs dressent la liste et illustrent avec des cartes les principaux équipements accessibles à moins de 20, 30 ou 60 minutes grâce à une « circulation motorisée usuelle<sup>16</sup> ». Cette approche permet de définir ce que les auteurs qualifient d'espaces-temps réels.

Dans le sillage d'autres pays européens, la France cherche des solutions qui s'inscrivent dans son propre système et dans ses propres préoccupations, à savoir le nouveau dispositif territorial mis en place dans les années 1990 et que le nouveau gouvernement issu des élections législatives de 2002 semble décidé à conserver.

En Italie, les premières mesures législatives concernant le temps datent de 1990, année où la loi de la réforme administrative a accordé aux maires le pouvoir de coordonner les horaires des services publics sur leur territoire afin de les adapter aux besoins des utilisateurs. Pourquoi l'Italie, un pays pourtant peu réputé pour ses innovations en matière de

---

16. Voir Jean-Marc Benoit, Philippe Benoit et Daniel Pucci, *La France à 20 minutes : la révolution de la proximité*, Paris, Belin, 2002.

services publics, sans parler de leur ponctualité, s'est-elle retrouvée aux avant-postes de l'expérimentation ? Le rôle des femmes fut apparemment déterminant à cet égard. Plutôt que de s'opposer à des initiatives menaçant leurs acquis, les syndicats virent aussi dans ces initiatives une chance de sortir d'une logique sectorielle pour passer à une logique d'organisation et d'action plus territorialisée. En quelques années, de nombreuses villes italiennes se dotèrent de « bureaux du temps » et pas moins de neuf régions adoptèrent des politiques temporelles<sup>17</sup>.

L'Allemagne multiplie aussi les expériences de gestion des temps urbains. À Brême, par exemple, on a prévu intervenir selon cinq axes : une meilleure coordination des fonctions éducatives et d'accueil des enfants, la sécurité dans les lieux publics en rapport avec les rythmes d'activité dans la ville, une meilleure synchronisation des heures d'ouverture des administrations publiques, une exposition sur l'importance du temps dans la vie quotidienne et des initiatives pour rapprocher physiquement les services publics des citoyens afin de réduire les déplacements de ces derniers<sup>18</sup>.

La majorité des expérimentations européennes en termes de temps ont lieu dans des pays largement décentralisés. Or, la France se caractérise par une appréhension différente des liens entre le local et le national. Comme c'est souvent le cas, l'impulsion vient du niveau national, et c'est la DATAR, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action territoriale, une institution transversale et interministérielle, qui a introduit le sujet et proposé à d'autres acteurs de s'associer à cette initiative. Cela n'exclut pas les choix effectués par d'autres ministères, mais on trouve dans le projet de la DATAR une volonté de mutualisation d'expériences, de lancement d'une initiative dont l'objectif est que l'ensemble des acteurs se l'approprie.

Par son ampleur, ce « défi du temps » est assez proche de celui auquel les politiques publiques devaient faire face dans les années 1960. Il s'agissait alors d'intégrer la dimension territoriale dans des mesures *a priori* a-spatiales. La création de la DATAR devait alors susciter une action interministérielle indispensable à la cohérence de l'action de l'État. L'enjeu est aujourd'hui similaire, mais il porte sur la prise en compte des temps quotidiens.

17. Voir Sandra Bonfiglioli et Marco Mareggi, « Le plan des horaires et des temps urbains en Italie », *Territoires 2020*, n° 6, 2002, p. 51-63.

18. Voir Ulrich Muckenberger, « Les temps de la ville en Allemagne : À la recherche d'un nouvel équilibre entre individu et société », *Territoires 2020*, n° 6, 2002, p. 63-73.



En revanche, les modes opératoires de cette action publique ont dû être repensés. Si la coordination des actions gouvernementales est une nécessité, l'efficacité de l'action de l'État passe également par une meilleure conscience du local, de ses spécificités et de ses potentiels. « Le haut » doit essentiellement permettre de mutualiser ces expériences, tout en éclairant le long terme et les perspectives possibles dans ce domaine.

Dans cette logique, la DATAR a d'abord, au début de 2000, entrepris de combler le vide en amorçant une réflexion prospective autour de deux thèmes, celui des temps libres et celui des temps et des rythmes. Mais il est vite apparu que la réflexion n'était pas suffisante. Une demande forte de la part des populations et des élus locaux a imposé de passer à la mise en œuvre d'expériences concrètes, une démarche plutôt rare en France<sup>19</sup>. Mais dès lors que l'on prend conscience de l'importance des rythmes, on constate que cette question s'imisce dans tous les domaines de l'action publique et que tous les ministères, de l'Éducation nationale aux Transports, en passant par l'Intérieur ou l'Emploi, sont concernés. Il appartient donc à l'État de recentrer ses politiques et d'y mettre de la cohérence.

Par ailleurs, cette question des temps quotidiens ne relève pas d'un niveau territorial qui serait seul compétent. La logique de répartition des compétences ne peut pas s'appliquer ici et le temps est l'occasion d'expérimenter de nouvelles articulations. Il s'agit plutôt de trouver le chef de file, le niveau le mieux adapté pour fédérer les initiatives d'un territoire. Le « cas italien » a ainsi conduit à proposer une compétence au niveau le plus fin, celui des communes. C'est en tout cas ce que prévoit la loi italienne. Mais, si l'Italie constitue un exemple, elle n'est pas forcément un modèle, d'autant plus que ses 7 000 communes ont un périmètre beaucoup plus large que celles de France. Il a donc été suggéré que les communautés d'agglomération pouvaient constituer les niveaux pertinents, aussi bien par leurs échelles géographiques, qui en font des territoires de la mobilité quotidienne, que par les formes de démocratie sur lesquelles ces institutions s'appuient par l'intermédiaire des conseils de développement. Ces territoires ne doivent pas moins agir de concert avec les autres niveaux, les régions, les départements et naturellement les communes.

On le voit, la question du temps est l'occasion de mettre en œuvre une logique d'expérimentation. La DATAR se situe ainsi plutôt dans ses fonctions d'impulsion et d'accompagnement. On n'est plus dans la logique d'un État acteur, mais dans celle d'un État qui encourage en soutenant les initiatives locales. Si l'on admet que cette préoccupation peut donner

19. Ces expériences ont été relatées dans Jean-Yves Boulin et Ulrich Muckenberger (dir.), *La ville à mille temps*, Paris, Éditions de l'Aube, 2002. Voir aussi Jean-Yves Boulin et Pierre Dommergues, *Temps et territoires*, Paris, Datar, 2001.

lieu à des actions de nature différente, tant selon le niveau territorial concerné que selon les spécificités propres des lieux, il faut alors mettre en œuvre des politiques différenciées. Cette notion d'expérimentation a fait l'objet d'une révision constitutionnelle timide en 2003. Elle pourrait offrir aux collectivités locales la possibilité d'engager des actions sur de nouveaux chantiers susceptibles, par la suite, d'être généralisés.

À cette fin, le Fonds national d'aménagement du territoire permet de mettre en œuvre des choix stratégiques et innovants, dans différents domaines (actions en faveur de l'emploi, actions destinées à accroître l'attractivité des territoires, actions présentant un caractère innovant ou expérimental dans le domaine de l'aménagement et du développement durable). Actuellement, la DATAR utilise ce levier pour expérimenter sur quelques territoires la mise en place de « maisons du temps ». Par l'entremise du FNADT, ce type d'opération a été financé sur quatre territoires, avec pour objectif d'élargir le spectre à une dizaine en 2002 : Territoire-de-Belfort, communauté d'agglomération de Poitiers, ville de Saint-Denis, département de la Gironde et pays, puis ville de Paris, communauté d'agglomération de Rennes, ville de Lille, parc national du Quercy, communauté d'agglomération de Nancy, communauté d'agglomération de Dunkerque. Comme en Italie, on a donc surtout retenu des villes, mais également des territoires transfrontaliers et des espaces ruraux, selon l'idée que, si nous vivons dans une civilisation urbaine, la France n'est pas seulement couverte de villes. L'objectif est en effet de montrer qu'il n'existe pas un niveau et une politique pertinents, mais que le temps doit être considéré de façon générale. Par la suite, ces expériences ont été prises directement en main par les collectivités locales. Il ne s'agit donc pas, encore une fois, d'une compétence de plus dans l'escarcelle des collectivités locales, mais d'une dimension transversale.

L'autre objectif de ce dispositif est de découvrir les multiples facettes que les préoccupations relatives au temps peuvent recouvrir, aussi bien dans les publics visés que dans les objectifs, et cela en tenant compte de la spécificité des territoires. À cet effet, les territoires de projets ont été privilégiés, soit directement, soit dans leurs articulations avec les collectivités « traditionnelles » (départements-pays ou communauté d'agglomération-région, par exemple). Dans tous les cas, ce projet doit permettre de renforcer les intercommunalités.

Cette logique d'expérimentation ouvre la voie à une reconnaissance de différenciation des politiques publiques, indispensable aux politiques du temps. Mais elle doit s'accompagner de formes de mutualisation, ainsi que de la construction d'outils transférables. C'est dans ce domaine que

l'action de l'État doit prendre toute son envergure, grâce à la construction d'outils tels que des indicateurs, de la cartographie et la création de formations de façon à mutualiser et à diffuser les actions mises en œuvre.

## LE TEMPS DES TERRITOIRES QUÉBÉCOIS EST-IL VENU?

Au Québec, le temps et l'espace ont toujours entretenu des relations difficiles, souvent mutuellement exclusives<sup>20</sup>. Contrairement à beaucoup d'autres sociétés transplantées, ce n'est pas la période d'origine qui importe, mais une date ultérieure, celle de 1760, qui vient tout modifier. Jusqu'à ce tournant, la colonie se préoccupait surtout de son insertion spatiale dans un environnement considéré alors comme hostile. Il fallait, avec très peu de colons (les « habitants »), occuper un territoire extrêmement vaste en donnant l'impression, pour des raisons géopolitiques, qu'il y avait du monde partout. Le rang fut la réponse par excellence à cette situation. En concentrant les populations le long des voies de communication (rivières, routes), on pouvait donner l'illusion d'une occupation en profondeur tout en facilitant les échanges entre voisins. Il en reste encore de nombreuses traces, même dans nos villes. Ainsi, les fameux triplex de l'est montréalais, avec leurs non moins célèbres escaliers extérieurs, ne sont que la traduction du rang en termes d'habitat urbain du rang. Cette fois, au lieu d'être côte à côte, les rangs sont superposés. Mais le principe demeure le même : chaque habitation possède son accès direct à la route (ou à la rue) et jouit ainsi de « son » espace<sup>21</sup>.

De société traversée par un désir d'espace, le Québec est rapidement devenu une société habitée par le temps. L'idéologie de la survivance fut sans doute la manifestation la plus connue de ce changement. Abandonner l'espace pour se réfugier dans le temps, n'est-ce pas là, nous rappelle Georges Balandier, le propre de toutes les utopies avortées et le réflexe naturel de ces peuples ayant connu l'échec? L'idéologie de la survivance en fut la manifestation la plus éclatante. Alors que le Canada et les États-Unis ont fait de l'espace leur catégorie préférée – « D'un océan à l'autre », « *E Pluribus Unum* » –, le Québec a préféré le temps. Toutes les plaques d'automobile du Québec proclament cet attachement au temps

20. L'un des auteurs de ce chapitre a utilisé cette dichotomie temps-espace dans l'un de ses premiers articles. Voir Daniel Latouche, « Anti-séparatisme et messianisme au Québec depuis 1960 », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 3, n° 4, 1970, p. 559-579.

21. Cette idée d'une société coloniale « obsédée » par la conquête et l'organisation de « son » espace est empruntée à Luc Bureau, *Entre l'Éden et l'utopie*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1984.

par leur « Je me souviens ». Heureusement, il y eut la Révolution tranquille et son célèbre « Désormais », prononcé en 1959 par le nouveau premier ministre Paul Sauvé.

Mais plus de deux siècles après une célèbre bataille, le Québec a toujours « mal » à son espace et n'arrive toujours pas à donner une forme cohérente aux territoires qui le composent<sup>22</sup>. À quelques reprises, on a tenté de donner des assises à la fois solides et originales à l'espace québécois, mais sans jamais trop y arriver. C'est ainsi qu'à la fin des années 1960 on s'est résolu à diviser le Québec en régions administratives, mais cette organisation de l'espace n'a jamais trouvé de traduction politique ou même économique. Ce n'est qu'en 2002 que le gouvernement du Québec a enfin convenu que toutes les régions du Québec ne pourraient espérer emprunter le même chemin menant au développement économique. Nouvelle tentative en 2000. Cette fois, il s'agissait de moderniser minimalement l'armature municipale du Québec, une tâche qui est vite apparue hors de portée.

Au Québec, le nouveau cadre législatif favorisant une meilleure coordination des actions locales est de nouveau en plein chambardement. Les fusions municipales imposées par le gouvernement du Parti québécois ont été remises en question par le gouvernement du Parti libéral élu en avril 2003 qui, contrairement à toute attente, a permis aux opposants à ces fusions de revenir à la charge et d'obtenir le démantèlement des nouvelles villes. Il en va de même pour la structure de concertation économique mise sur pied au niveau infrarégional, les conseils régionaux de développement, à laquelle on a enlevé toute autonomie, au profit des seuls maires.

L'exemple québécois montre bien que l'appropriation par les acteurs territoriaux de tout nouveau cadre n'est pas chose facile, car ces acteurs doivent enfiler de nouveaux habits : l'État doit se recentrer sur un rôle de maintien de la cohérence intersectorielle et territoriale et de l'articulation entre les diverses échelles administratives ; les municipalités apprennent à mieux coopérer et à assurer de nouvelles fonctions ; les représentants de la société civile doivent savoir exprimer leurs besoins et participer à la construction de leur territoire.

Paradoxalement, le Québec semble avoir eu plus de succès avec le temps. Peu importe ce qu'on peut en penser, l'idéologie de la survivance a donné des résultats probants : le Québec a effectivement survécu. Et lorsqu'en 1960 il s'est agi de changer de période, de passer à l'ère de la

---

22. Le « fouillis » territorial du Québec est bien décrit dans Claude Boudreau et Serge Courville, *Atlas historique du Québec. Vol. 3, Le territoire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1997.

modernité, ce même Québec qu'on dit toujours en retard n'a pas manqué le bateau de la modernité, mettant même les bouchées doubles pour réaliser en parallèle une modernisation devenue indispensable et une postmodernisation qui commençait déjà à dire son nom.

Au Canada, les lois concernant l'ouverture des commerces (heures et jours d'ouverture) sont une compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux. Pas étonnant donc que l'histoire des douze provinces et territoires en la matière ne soit pas la même. Il arrive fréquemment dans certaines zones frontalières, comme entre le Québec et l'Ontario, que deux établissements d'une même chaîne (grand magasin, commerce d'alimentation) soient soumis à des heures d'ouverture différentes (sans parler des conditions de travail). L'idée même qu'une telle mosaïque soit contraire aux intérêts supérieurs de la nation n'est encore jamais venue à personne.

En 1990, le Québec décidait de libéraliser considérablement les heures d'ouverture des établissements commerciaux d'abord en augmentant de façon significative le nombre d'établissements pouvant ouvrir le dimanche, ensuite en prévoyant la possibilité d'une ouverture généralisée le dimanche pour les établissements ne comprenant qu'un certain nombre d'employés (trois au début, quatre par la suite)<sup>23</sup>. À ces provisions s'est ajoutée la possibilité pour les territoires pouvant prétendre au statut de zone touristique d'être libérés des obligations de la loi.

Cette dernière disposition illustre bien l'attitude générale du législateur en matière de réglementation. Seule une municipalité peut demander une dérogation pour l'ensemble ou une partie de son territoire, ce qui empêche donc certains établissements – les casinos, hôtels de luxe, stations de ski – d'agir en leur nom propre. Il faut donc d'abord négocier avec le conseil municipal, ce qui ne va pas toujours de soi.

Le statut de zone touristique n'est accordé que si une municipalité peut faire la preuve qu'elle est capable de retenir un nombre significatif de touristes durant au moins une nuit, ce qui exclut toutes les destinations touristiques à moins d'une journée de transport. Le statut est accordé à un territoire pour une période de l'année qui correspond à la saison touristique (généralement du 15 mai au 1<sup>er</sup> octobre) ou pour toute l'année. Une douzaine de sites sont ainsi reconnus durant une période limitée (Percé, le centre-ville de Trois-Rivières, Bonaventure) ou durant l'année entière. Dans cette dernière catégorie, on trouve l'île Notre-Dame (site du Casino), le quartier chinois et le Vieux-Montréal à Montréal et le Vieux-Québec dans la ville du même nom.

23. Pour la petite histoire, on retiendra que c'est l'Association des fleuristes québécois qui a déclenché le mouvement en faveur d'une plus grande libéralisation, les fleuristes s'étant vu interdire de vendre des fleurs le dimanche.

Ce changement dans la loi donna lieu à un débat public d'une violence verbale hors de proportion avec les enjeux en cause. D'un côté, les syndicats et les organismes représentant les plus démunis et une multitude de groupes sociaux ne manquèrent pas de souligner qu'une telle libéralisation signifiait rien de moins qu'un retour en force de l'exploitation des travailleurs, un encouragement à la consommation, la mort de la famille (un argument repris par la hiérarchie religieuse). En face, on trouva les chambres de commerce et les associations patronales qui tous soulignèrent l'importance d'une telle libéralisation au regard de la création d'emplois et de la contribution au PIB.

À en croire les deux parties, un cataclysme allait frapper le Québec. Or, une semaine après le passage de la loi, tous durent se rendre à l'évidence : les craintes des uns et les espoirs des autres ne se matérialisèrent pas et il ne suffit que d'un seul week-end pour que les citoyens adoptent massivement la pratique du magasinage le dimanche.

Sauf en se plaçant sur un terrain strictement idéologique, il est difficile de voir des coûts sociaux et des effets pervers importants à ce changement de politique. Certes, on peut choisir d'y trouver une confirmation du virage vers une flexibilité toujours accrue des conditions de travail, une flexibilité qui va dans le sens d'une précarité elle aussi toujours plus grande. Mais rares sont les syndicats québécois qui tiennent un tel discours. Il faut dire que la loi ne force pas les commerces à ouvrir le dimanche et interdit toute tentative de forcer les employés à travailler ce jour-là. Les quelques tentatives de syndicats de s'implanter dans le secteur commercial en jouant sur la nécessité de mettre un terme à cette nouvelle forme d'exploitation éhontée des travailleurs se sont toutes soldées par des échecs.

Si les retombées économiques indirectes ont été limitées – moins de 0,1 % d'ajout au PIB –, il n'en est pas de même d'une kyrielle d'effets imprévus dont plus personne ne songerait aujourd'hui à se passer. L'ouverture des commerces le dimanche a sans doute plus fait pour réhabiliter le centre-ville de Montréal que toutes les politiques urbaines savamment élaborées au cours des dernières décennies. À première vue, le constat est étonnant, puisque ce sont surtout les centres commerciaux situés en périphérie qui ont profité du changement dans la loi pour ouvrir leurs portes en semaine. Alors qu'on aurait pu s'attendre à ce que cette libéralisation amène les Montréalais à fréquenter à leur tour les centres commerciaux des banlieues, c'est tout le contraire qui s'est produit avec l'arrivée inattendue des banlieusards venant « visiter » le centre-ville de Montréal, un centre-ville subitement plus accessible vu l'absence d'embouteillage sur les autoroutes et la facilité à garer sa voiture.

La possibilité de faire ses courses le dimanche n'a guère eu d'impact sur la consommation et il ne semble pas que la durée moyenne du temps passé dans les magasins ait augmenté. Pendant quelques années, on a tout au plus assisté à une certaine stabilisation, mais depuis on a remarqué une reprise de la légère tendance à la baisse. La généralisation du commerce électronique y est sans doute pour quelque chose. Par contre, le nombre de personnes qui fréquentent les magasins de façon plus régulière a augmenté. La fréquentation masculine a surtout profité de cette ouverture le dimanche. Il serait sans doute exagéré d'y voir un facteur dans l'amélioration (très lente, il faut le dire) constatée dans le partage des tâches domestiques. Pour les familles où les deux parents travaillent, l'ouverture le dimanche permet un meilleur étalement dans le temps. Dans le cas des familles monoparentales, le changement a été encore plus marquant, puisqu'il facilite la réinsertion dans le circuit de la consommation, un circuit dont l'importance dépasse largement le simple achat de biens et de services.

Comme on l'a vu, l'approche française en matière de prise en compte du temps dans les politiques d'aménagement du territoire procède d'une tout autre logique, d'une autre culture aussi pourrait-on dire. Il faut mentionner que les points de départ des deux sociétés sont fort différents. Au Québec, l'aménagement du territoire est inexistant. On y sort à peine d'une époque où il s'agissait encore d'occuper ce territoire. Dans l'esprit de plusieurs Québécois, ce processus d'occupation est loin d'être terminé, d'où les nombreuses réticences à trouver un accommodement avec les nations amérindiennes et un refus systématique d'envisager une décentralisation territoriale interne au Québec. On préfère pour l'instant en rester à une forme limitée de déconcentration, en évitant toute régionalisation politique qui amoindrirait encore davantage les pouvoirs du gouvernement québécois. Dans la situation de fédéralisme centralisateur que connaît le Canada depuis plus de vingt ans, il n'est pas facile aux États fédérés d'envisager leur propre décentralisation. Dans toutes les provinces canadiennes, les politiques de développement régional et la mise en place d'institutions territoriales ont connu des revers significatifs depuis 1980. En Ontario par exemple, les régies scolaires locales ont perdu à peu près tous leurs pouvoirs.

Mais cette situation pourra-t-elle durer ? Pourra-t-on encore longtemps faire abstraction des modalités temporelles dans l'occupation d'un territoire qu'il faudra pourtant un jour songer à aménager autrement qu'en libéralisant les heures d'ouverture des commerces ? Des « maisons du temps » au Québec, pourquoi pas ?

PARTIE



**VIVRE LA VILLE**





# CHAPITRE



## **QUI NOUS GOUVERNE AU NIVEAU MUNICIPAL REPRODUCTION OU RENOUVELLEMENT ?**

**Carolle Simard**

*Département de science politique  
Université du Québec à Montréal*

De plus en plus, les groupes sociaux traditionnellement évincés des instances politiques et des institutions publiques – on pense ici aux femmes et aux personnes issues des groupes ethniques minoritaires<sup>1</sup> – revendiquent une plus grande intégration en vue de leur pleine participation citoyenne. Faisant écho aux débats qui ont cours en Europe, les sociétés canadienne et québécoise s’interrogent sur les façons d’accroître la représentation politique des femmes et des membres des minorités ethno-culturelles. Leur relative exclusion des lieux de décision politique apparaît de moins en moins légitime, compte tenu de leur poids dans la population. Issues de la société civile et du monde politique, des associations

---

1. Selon la terminologie de Statistique Canada, il s’agit de résidents d’origine autre que « Canadien, Français, Britannique, Québécois et Autochtone ».

diverses prônent une plus grande ouverture à l'égard des groupes sociaux traditionnellement évincés de la gestion des affaires publiques, estimant urgente la défense de leurs intérêts.

Dans les sociétés démocratiques, il faut se soumettre aux aléas de la compétition électorale pour prétendre au statut de représentant. Mais, quel que soit le niveau électoral, il y existe diverses manières de voir le rôle dévolu aux élus ; par ailleurs, le fait que ces derniers ne reflètent guère les caractéristiques sociales et ethnoculturelles de l'électorat ne semble pas préoccuper grand monde.

Dans cet article, je m'intéresse uniquement au niveau municipal<sup>2</sup>, palier disposant d'un pouvoir de réglementation conféré par les assemblées législatives dans une multitude de domaines. Ma perspective prend acte du fait qu'au Canada, à la fin des années 1990, certaines provinces, notamment l'Ontario, ont procédé à des regroupements de municipalités en des villes de plus grande taille ; le Québec les a imitées en faisant adopter la loi 170<sup>3</sup> sur les réorganisations municipales.

Imposé par le haut, ce processus de restructuration s'est par la suite étendu<sup>4</sup>. Nouvellement créées, les grandes agglomérations auront à relever des défis de taille, entre autres celui du partage effectif des prérogatives entre elles et les gouvernements provinciaux. Au Québec, le débat suscité par les fusions municipales a parfois été fort houleux et a conduit à des référendums sur les défusions à la suite de l'élection du Parti libéral<sup>5</sup>.

Au Québec toujours, plusieurs groupes se sont inquiétés des effets de la réorganisation municipale sur la représentation des femmes et des personnes issues des groupes ethnoculturels dans les conseils municipaux, allant même jusqu'à prédire une baisse significative de leurs effectifs<sup>6</sup>. À la suite des élections de novembre 2001 et afin d'examiner la portée de telles annonces, j'étudie ici les conditions selon lesquelles les élus municipaux ont fait leur entrée en politique. Mon analyse porte sur les cinq villes assujetties à la loi 170, soit Gatineau, Lévis, Longueuil,

- 
2. La création des municipalités est une prérogative des gouvernements provinciaux.
  3. Il s'agit de la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, adoptée en décembre 2000.
  4. Au Québec notamment, le gouvernement a procédé à une deuxième phase de regroupements municipaux en fusionnant d'autres villes centres des régions métropolitaines de recensement (Chicoutimi, Trois-Rivières, Sherbrooke et Rimouski) et d'autres agglomérations de recensement (environ 25, au total).
  5. Au cours de la campagne électorale, le Parti libéral avait promis que, s'il était élu, il reverrait le processus des fusions.
  6. Notamment le Conseil du statut de la femme et le Conseil des relations interculturelles (CRI).

Québec et Montréal. Plus précisément, je tente d'apporter réponse à ces questions : les fusions ont-elles permis l'émergence d'acteurs nouveaux sur la scène politique municipale québécoise ? Encore trop peu présentes au sein des conseils municipaux, les femmes ont-elles été les victimes des réorganisations municipales ? Après les fusions, comment la diversité ethnoculturelle se manifeste-t-elle au sein des conseils municipaux, notamment à Montréal ? Bref, je me demande si le nouveau contexte municipal a favorisé la reproduction ou le renouvellement des représentants municipaux. C'est avec l'idée de jeter un regard plus éclairé sur le nouveau contexte municipal que, m'aidant des variables démographiques des candidats et des élus dans les nouvelles villes fusionnées de Gatineau, Lévis, Longueuil, Québec et Montréal, je dresse un portrait ethnoculturel et social.

Au Canada, quelques travaux empiriques ont examiné le caractère élitiste et non représentatif des parlementaires québécois et canadiens<sup>7</sup>. Au palier municipal, le cas montréalais a été plus ou moins approfondi, la plupart des chercheurs estimant que la composition des élus s'était diversifiée au fil des ans. Mais au moment où le monde municipal québécois subit de profonds bouleversements, il s'avère utile d'en connaître davantage sur les personnes, tant candidates qu'élues, qui acceptent de

---

7. Voir entre autres : Jerome Black et Aleem Lakhani, « Ethnoracial Diversity in the House of Commons : An Analysis of Numerical Representation in the 35th Parliament », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 29, n° 1, 1997, p. 1-21 ; J. Black, « Minority Representation in the Canadian Parliament Following the 1997 Election: Patterns of Continuity and Change », Quatrième Conférence nationale de Metropolis, Toronto, mars 2000 ; Robert Boily, « Les hommes politiques du Québec, 1867-1967 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 3a, 1967, p. 611-614 ; Richard Desrosiers (dir.), *Le personnel politique québécois*, Montréal, éd. du Boréal Express, 1972 ; Vincent Lemieux (dir.), *Personnel et partis politiques au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1982 ; Paul-André Linteau, « Le personnel politique de Montréal, 1880-1914 : évolution d'une élite municipale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 52, n° 2, automne 1998, version Internet : [www.pum.umontreal.ca/apqc/97\\_98/pelletie/pelletie/htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/97_98/pelletie/pelletie/htm) ; Kathy Megyery (dir.), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne. La question de l'accessibilité*, vol. 7, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press, 1991 ; Réjean Pelletier, « Le personnel politique québécois : un bilan », dans Robert Boily (dir.), *L'année politique au Québec, 1997-1998*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1999, version Internet : [www.erudit.org/revue/haf/1998/v52/n2/005535ar.html](http://www.erudit.org/revue/haf/1998/v52/n2/005535ar.html) ; Carole Simard, *La représentation politique des élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal*, Montréal, Chaire Concordia-UQAM en études ethniques, Cahiers de recherche n° 8, 1999 ; C. Simard, *La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles au niveau municipal : candidats et élus*, Montréal, Rapport de recherche remis au Conseil des relations interculturelles, Immigration et Métropoles, 2001 ; Manon Tremblay, « Conscience de genre et représentation politique des femmes », *Politique et Sociétés*, n° 29, printemps 1996, p. 93-137 ; Évelyne Tardy, *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*, Montréal, éd. Hurtubise HMH ltée, 2002.

relever le défi de la course électorale. Pour l'heure, on sait que des tendances lourdes se dessinent, qui font en sorte que, parmi les candidats et les élus, se trouvent encore trop peu de femmes et de personnes issues des groupes ethnoculturels<sup>8</sup>. Le statut de conseiller municipal acquérant une position nouvelle dans notre modèle de représentation politique, il convient de se demander si la mise en place des agglomérations métropolitaines va contribuer à renforcer ce profil général. En somme, au moment où les restructurations municipales risquent de changer la donne dans les plus grandes villes du Québec, juger des possibilités de renouvellement des élus municipaux vient alimenter notre réflexion et apporter une connaissance de la situation concrète de la vie municipale.

Dans cet article, je m'intéresse uniquement aux similitudes concernant certains critères objectifs d'accès aux postes électifs, à savoir : le sexe, l'origine ethnoculturelle, l'âge, l'occupation, la continuité du mandat électif et le militantisme. À partir de ces références, et à la suite des élections de novembre 2001 dans les nouvelles villes fusionnées de Lévis, Longueuil, Gatineau, Québec et Montréal, je dresse successivement le portrait des candidats et des élus. L'analyse des quelques caractéristiques sociodémographiques retenues me permettra de mettre en parallèle le profil des femmes et des hommes, en plus de comparer la trajectoire sociopolitique des personnes des groupes majoritaires et minoritaires.

Considérant l'importance grandissante du palier municipal, il convient d'en connaître davantage sur les conditions essentielles pour accéder aux positions de pouvoir. C'est la raison pour laquelle je m'intéresse aux élections municipales de novembre 2001 et aux facteurs objectifs venant conférer aux élites locales une somme de pouvoir politique de plus en plus considérable. Dans le contexte des regroupements municipaux, toute la question est de savoir si les nouvelles réalités municipales vont contribuer à la reproduction des élites ou à son renouvellement.

## PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Pour mener à bien l'étude dans chaque municipalité, j'ai recensé l'ensemble des candidats à partir des déclarations de candidatures recueillies auprès du président d'élection et sur lesquelles figurent notamment ces renseignements : nom, prénom, date de naissance, adresse. En ce qui concerne les élus, je les ai identifiés à partir des résultats colligés par le Directeur

---

8. Notamment : Julien Bauer, *Les minorités au Québec*, Montréal, Boréal, 1994 ; C. Simard, *La représentation politique des élus* ; C. Simard, *La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles* ; É. Tardy, *Les femmes et les conseils municipaux*.

général des élections du Québec (DGEQ), au lendemain du scrutin du 4 novembre 2001. Dans une seconde étape, j'ai mis sur support informatique une fiche descriptive détaillée de tous ceux qui ont brigué les suffrages. À cette fin, j'ai utilisé les notes biographiques des candidats publiées par les partis politiques pendant la campagne électorale ; des partis politiques, j'ai également obtenu la plupart des brochures distribuées par les candidats dans les rassemblements publics ou dans leurs activités de porte-à-porte. Bien que de qualité inégale, ces outils m'ont tout de même permis de colliger plusieurs données intéressantes. Outre l'âge et le sexe, je rappelle que ma compilation porte sur : 1. les origines ethniques ; 2. les caractéristiques socioprofessionnelles ; 3. quelques éléments de la trajectoire militante et politique. Je présente ces données pour l'ensemble des candidats et des élus, selon les villes. De manière à ne pas alourdir inutilement la lecture du texte, je présente des tableaux récapitulatifs en annexe.

## LES CANDIDATS DANS LES VILLES FUSIONNÉES<sup>9</sup>

### LE SEXE

Lors des élections municipales de novembre 2001 dans les nouvelles villes de Gatineau, Lévis, Longueuil, Montréal et Québec on comptait 561 candidats. De ce nombre, 153 étaient des femmes, soit 27,2 % de toutes les candidatures. Les femmes ont brigué les suffrages dans l'ensemble des villes analysées et tous les partis politiques en lice ont présenté des femmes. Mais la distribution n'est pas homogène d'une ville à l'autre, non plus d'ailleurs qu'au sein des divers partis politiques. C'est dans les villes de Longueuil et de Montréal qu'on s'est montré le plus « ouvert » aux candidatures féminines, avec respectivement 35,7 % et 28,2 % de femmes candidates. Dans les villes de Lévis, Québec et Gatineau, les données indiquent que le pourcentage des candidatures féminines est inférieur à celui de l'ensemble ; il est respectivement de 23,6 % à Lévis, de 22,5 % à Québec et de seulement 13,1 % à Gatineau. Entre les partis politiques, on retrouve également des différences significatives<sup>10</sup>. Trois partis sont nettement en avance sur les autres, soit Équipe Marguerite Pearson Richard (Longueuil : 51,1 %), Vision Montréal (Montréal : 35,5 %),

9. Dans la plupart des études portant sur le personnel politique, les chercheurs ne s'intéressent qu'aux élus. Si j'ai décidé d'étendre l'examen aux candidats, c'est notamment pour mettre en lumière les points de ressemblance et de différence entre le réseau des candidats et celui des élus.

10. À Gatineau, tous les candidats étaient indépendants.

et Renouveau municipal de Québec (Québec : 35%). Le parti Action civique de Québec, dirigé par l'ex-mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, arrive bon dernier avec seulement 15,0% de candidatures féminines.

En dépit de progrès remarquables accomplis depuis les années 1980, ces résultats montrent que, même au palier municipal, il reste encore beaucoup à faire pour augmenter le nombre des candidatures féminines. Certes, le profil présenté montre l'existence de fluctuations selon le poids démographique des villes ; il révèle également des écarts parfois considérables entre les partis politiques dans une même ville. La piètre performance de la Ville de Gatineau (avec seulement 13% de candidates) ainsi que le faible taux affiché par l'Action civique de Québec (15%) viennent rappeler le temps où les femmes étaient totalement exclues du domaine politique. C'est un truisme de souligner à quel point il est important que les femmes posent leur candidature si elles veulent l'emporter. Une telle évidence prend toute sa signification à la lumière du fait qu'en général les femmes ont moins de chances de gagner que les hommes<sup>11</sup>. Dans la section sur les élus, je reviendrai sur cette épineuse question.

## L'ORIGINE ETHNOCULTURELLE<sup>12</sup>

Dans les cinq villes de l'étude, les candidats sont majoritairement d'origine britannique ou française, soit 451 personnes (80,4%). On compte 110 candidats d'origine autre que britannique et française, qui représentent 19,6% du total des candidatures. Les personnes issues des groupes ethnoculturels minoritaires affichent une présence « symbolique » à Longueuil (sept), à Lévis (un) et à Gatineau (deux) ; à Québec, on ne compte aucun candidat d'origine ethnoculturelle minoritaire, tandis qu'à Montréal 100 candidats ont été recensés. Près de trois candidats sur quatre ont brigué les suffrages au sein des deux principaux partis politiques de Montréal, en l'occurrence Vision Montréal (41) et Union des citoyens et citoyennes de l'île de Montréal (34).

11. Dans *La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles : candidats et élus*, Montréal, Immigration et Métropoles, 2001, j'ai compilé des données sur les chances des hommes et des femmes d'être élus.

12. Pour obtenir l'origine ethnoculturelle des candidats, j'ai classé ces derniers selon deux grandes catégories : les noms à connotation française ou anglo-saxonne et ceux d'une autre connotation ethnique. À cette fin, j'ai utilisé les dictionnaires de noms propres, de même que les renseignements bibliographiques fournis par les partis politiques. À quelques reprises, j'ai également pris contact avec les candidats par téléphone ou par Internet pour leur demander des renseignements supplémentaires.

Une telle distribution renvoie à la concentration des populations d'origine autre que britannique et française sur le territoire montréalais. Elle fait également voir qu'à l'extérieur du grand Montréal le taux de présence des populations d'origine ethnoculturelle minoritaire est numériquement trop faible pour permettre à ces dernières d'avoir un impact sur les processus de sélection des candidats au moment de l'investiture. En regardant plus attentivement la situation montréalaise seulement, on note que l'origine des candidats issus des groupes ethnoculturels ne reflète guère la diversité ethnique de la ville. En effet, la plupart de ces candidats sont d'origine européenne et, pour la vaste majorité, ce sont des descendants d'immigrants arrivés au Québec avant la fin des années 1960. Ils viennent tantôt des pays d'Europe du Nord et du Centre et sont majoritairement des Juifs, tantôt des pays d'Europe du Sud et sont principalement d'origine italienne. Il convient de rappeler ici que l'insertion des populations d'origine minoritaire dans l'espace politique local est la résultante de leur enracinement social et communautaire. Il n'est donc pas étonnant que ces deux groupes qui, depuis des années, témoignent d'une forte participation à la vie communautaire et politique de Montréal comptent également un nombre élevé de candidatures. J'ai dénombré 53 candidats (sur un total de 100 personnes appartenant aux populations juive et italienne<sup>13</sup>); ainsi, une candidature sur deux issue des groupes ethniques minoritaires fait partie de ces deux communautés, et ce sont des hommes plus de huit fois sur dix. Quant aux candidats issus des minorités visibles, ils sont au nombre de 26 seulement (dont 12 femmes), ce qui représente 8,8 % du total des candidatures montréalaises. D'une certaine façon, l'influence relative des candidats originaires d'Europe va de pair avec la faiblesse des candidats issus des minorités visibles.

On le sait, la population de la nouvelle ville de Montréal est composée d'un grand nombre de personnes dont l'origine ethnique est autre que française, britannique et américaine du Nord. En outre, le portrait ethnoculturel qui se dégage de l'analyse des dernières données du recensement de 2001 montre l'importance des déclarations d'origines multiples dans plusieurs arrondissements de la nouvelle ville. La distribution des personnes issues des divers groupes ethniques autres que français, britanniques et américains du Nord sur le territoire montréalais vient

---

13. Selon P.-A. Linteau, c'est avant 1914 qu'un conseiller d'origine italienne et un autre d'origine juive ont été élus pour la première fois à Montréal. Voir: «Le personnel politique de Montréal», *op. cit.*



d'ailleurs confirmer certaines tendances, les principales étant : une sur-représentation de groupes ethniques dans certains arrondissements ; une quasi-absence de ces groupes dans d'autres secteurs géographiques de la ville ; une répartition spatiale plus nuancée ailleurs<sup>14</sup>.

Ce modèle d'établissement des groupes ethniques sur le territoire montréalais est susceptible d'influencer l'issue du vote, comme l'ont montré différents auteurs<sup>15</sup>. Au niveau municipal en effet, la concentration résidentielle et la taille des unités électorales sont des aspects qui doivent être pris en considération, notamment dans un système à majorité simple comme le nôtre. J'y reviendrai dans la section sur les élus. Pour le moment, on retient que la quasi-totalité des 100 candidats d'origine autre que française, britannique et américaine du Nord ont fait acte de candidature dans des arrondissements montréalais où la population issue des groupes minoritaires dépasse souvent 30 %. En réalité, la grande majorité d'entre eux ont concentré leurs efforts dans 17 arrondissements seulement (sur un total de 27), 4 arrondissements sur 17 comprenant une population d'origine ethnique minoritaire inférieure à 30 %.

## L'ÂGE

Au moment des élections, deux candidats sur trois (386/561) avaient entre 42 et 61 ans. De toute évidence, les candidats aux élections municipales ne sont pas très jeunes. Cependant, l'analyse comparée montre que le portrait n'est pas identique d'une ville à l'autre. À Gatineau et à Longueuil, par exemple, les candidats sont plus âgés que dans les trois autres villes. Tandis que près de huit candidats sur dix se retrouvent dans les tranches d'âge comprises entre 42 ans et 61 ans à Longueuil, c'est près

---

14. Pour de plus amples détails, voir : Francine Bernèche, Jaël Mongeau et Damaris Rose, *Portrait sommaire des populations immigrantes des municipalités de la Communauté urbaine de Montréal et des arrondissements de la Ville de Montréal d'après des données publiées du recensement de 1996*, Montréal, Ville de Montréal, 2001. Pour des données de 2001, voir : Statistique Canada, *Portrait ethnoculturel du Canada*, n° de catalogue : 97F0010XC801040 (octobre 2003).

15. Muhammad Anwar, *Race and Politics: Ethnic Minorities and the British Political System*, Londres, Tavistock Publications, 1985 ; M. Anwar, « The Participation of Ethnic Minorities in British Politics », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 27, n° 3, 2001, p. 533-549 ; Alain Pelletier, « Ethnie et politique », dans *Minorités visibles*, p. 111-177 ; C. Simard, *La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles*.

de neuf candidats sur dix à Gatineau. Des différences existent également entre les hommes et les femmes, ces dernières étant au total plus jeunes. Dans les cinq villes étudiées, plus de 60 % des femmes avaient moins de 51 ans en novembre 2001 ; chez les hommes, moins de 50 % étaient nés après cette date. C'est à Gatineau que les écarts entre les hommes et les femmes sont le plus accentués : les femmes y sont un peu plus jeunes que leurs collègues masculins, 60 % d'entre elles étant nées en 1950 ou après. C'est près de 40 % chez les hommes.

De façon générale, les candidats affichent donc un âge moyen assez élevé qui laisse peu de place aux jeunes, les candidats nés après 1960 ne représentant que 18 % de l'ensemble. De deux choses l'une : soit la politique municipale ne fait guère de place aux jeunes, soit ces derniers boudent plus spécifiquement le niveau local. Pour l'heure, nos données ne nous permettent pas d'adhérer à une explication plutôt qu'à une autre.

Pour ce qui concerne l'âge des candidats issus des communautés ethnoculturelles, il existe de fortes similitudes avec l'ensemble des candidats.

En résumé, du point de vue de l'âge, on observe quelques écarts dans les cinq villes de l'étude, notamment entre les hommes et les femmes. Cela étant, le profil qui se dégage présente toutefois peu de différences significatives.

## L'OCCUPATION

Les candidats aux élections municipales de 2001 laissent voir peu de variations dans leurs trajectoires professionnelles. D'après la classification de Statistique Canada<sup>16</sup>, au moment des élections plus d'un candidat sur deux (288 personnes ou 55 %) travaillait dans trois secteurs d'activité principaux, à savoir : affaires, finance et administration ; sciences sociales, enseignement et administration publique ; ventes et services<sup>17</sup>. À Lévis, à Longueuil et à Montréal, la répartition des candidats entre ces trois secteurs d'activité ne présente pas de différences notables. Par contre, à

---

16. Voir le tableau intitulé : Population active expérimentée âgée de 15 ans et plus, selon les professions (site Internet).

17. Nos calculs excluent la ville de Gatineau, nos renseignements sur cette ville étant souvent incomplets. À Gatineau, on comptait 38 candidats.

Québec, siège du gouvernement du Québec, un peu plus de quatre candidats sur dix travaillaient dans le domaine des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique<sup>18</sup>.

Les femmes candidates sont dotées de trajectoires professionnelles relativement semblables à celles des hommes. Dans les villes de Montréal, Longueuil et Lévis, 54,7 % d'entre elles travaillaient dans les trois secteurs d'activité cités précédemment. À Québec toujours, quelques différences sont à noter, puisque deux candidates sur trois y étaient employées.

Les candidats d'origine ethnoculturelle minoritaire ressemblent beaucoup au portrait d'ensemble quant à leur situation socioprofessionnelle, 61 % d'entre eux travaillant dans les trois mêmes secteurs d'activité.

À défaut d'établir une classification en termes de catégories sociales ou de professions libérales, faute d'informations suffisantes nous retenons, en fonction des données dont nous disposons, que la distribution des candidats dans quelques sphères d'activité montre peu de diversité sur le plan socioprofessionnel.

## LE MANDAT ÉLECTIF

La stabilité et la continuité dans l'exercice du mandat électif constituent un critère objectif important pour évaluer le niveau d'ouverture ou de fermeture d'un système politique. Nos résultats, quoique fort incomplets<sup>19</sup>, indiquent néanmoins quelques tendances à propos des possibilités de renouvellement du personnel politique dans les conseils municipaux. Ils suggèrent que les possibilités de rénovation des conseils municipaux sont relativement élevées. Dans l'ensemble des villes, en effet, moins de 40 % des candidats étaient titulaires d'un mandat électif. Pour les villes de Gatineau et de Québec, les candidats déjà en poste au moment des élections constituaient respectivement 21 % et 50,5 % des candidatures. En somme, d'après ces données, la vie politique locale présenterait des opportunités importantes pour les nouveaux candidats, ceux-ci formant 60 % de toutes les mises en candidature<sup>20</sup>.

18. À Montréal, la proportion est de 23 %, alors qu'elle est de 20 % à Longueuil et de 19 % à Lévis.

19. Cette donnée n'a pas toujours été facile à obtenir des candidats, notamment des indépendants. Afin de mettre à jour cette information, une lettre a été envoyée aux candidats ; malheureusement, le taux de non-réponse a été très élevé, soit 32,6 %.

20. Il s'agit d'une moyenne pour l'ensemble des villes. À Gatineau, par contre, on atteint le pourcentage de 80 %.

Qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, on enregistre peu de différences entre eux pour l'ensemble des villes : 38,4 % des premiers et 37,2 % des secondes étaient conseillers municipaux en novembre 2001. À Gatineau<sup>21</sup> par contre, seulement 20 % de tous les candidats sont dans cette situation et cette donnée concerne tant les hommes que les femmes. En ce qui concerne Lévis, un écart de 20 % entre les hommes et les femmes suggère que les possibilités de renouvellement de la classe politique municipale y sont plus élevées pour les femmes que pour les hommes. Dans la section sur les élus, nous verrons si, dans le cas de Lévis plus particulièrement, la possibilité s'est confirmée.

Du côté des candidats issus des communautés ethnoculturelles minoritaires, les données concernant Longueuil et Montréal<sup>22</sup> montrent d'importantes similitudes avec le portrait d'ensemble. En effet, au moment du déclenchement des élections, près de 37 % des candidats d'origine autre que britannique et française exerçaient un mandat électif. Comme pour les autres candidats, on note donc de fortes possibilités de renouvellement chez ceux des communautés ethnoculturelles.

Lorsque nous examinerons les résultats des élections, nos comparaisons relatives aux éventualités de changement des conseils municipaux seront sans doute relativisées. C'est à cette étape seulement que nous pourrions juger du degré d'ouverture ou de fermeture du système politique. Eu égard au mandat électif, on déduit tout de même qu'il existe plus de ressemblances que de différences entre les candidats, en dépit de quelques variations enregistrées entre les villes. À quelques exceptions près, l'analyse comparée entre les hommes et les femmes va dans un sens analogue ; il en est de même lorsque sont mises en parallèle l'origine ethnoculturelle des candidats et la détention ou non d'un mandat électif.

Des critères objectifs de sexe, d'origine ethnique, d'âge, d'occupation et de continuité du mandat électif, il convient de dire que peu de contrastes émergent tant entre les candidats qu'au niveau des villes. Afin de compléter le tableau comparatif, nous terminons par l'examen du parcours militant des candidats.

---

21. Une partie de l'explication réside sans doute dans l'inexistence de partis politiques autorisés dans cette ville.

22. Considérant la quasi-absence de candidats d'origine autre que britannique et française à Gatineau, à Lévis et à Québec, ces villes sont exclues de l'analyse.

## LE MILITANTISME

Dans l'ensemble, l'analyse détaillée de la trajectoire communautaire des candidats indique que ceux-ci ont des antécédents bénévoles dans des domaines variés, notamment au sein des organismes communautaires et sportifs, ces deux secteurs surpassant nettement les associations culturelles, syndicales et éducatives. Plus précisément, un peu plus d'un candidat sur deux était actif dans divers types d'associations au moment des élections<sup>23</sup>, soit 292 personnes. C'est à Longueuil, à Québec et à Montréal que le nombre et le pourcentage des candidats pouvant témoigner d'une expérience bénévole dans le milieu communautaire sont le plus élevés.

Du côté des femmes, le portrait diffère légèrement de celui qui précède. D'une part, les candidates sont plus nombreuses (63,4 %) à avoir milité au sein d'organismes bénévoles que l'ensemble des candidats (52 %). D'autre part, si les candidates se sont engagées dans des associations communautaires au même titre que tous les candidats, elles ont nettement préféré les organismes culturels et éducatifs aux regroupements sportifs. Ces particularités apparaissent notamment à Longueuil, à Québec et à Montréal.

Des données concernant les candidats issus des groupes ethno-culturels minoritaires, on apprend qu'ils ont été actifs au sein d'associations bénévoles dans des proportions comparables (60 %) à celles de l'ensemble des candidats (56 %). Sans toutefois avoir mis de côté les organismes à vocation communautaire et sportive, on ne s'étonnera toutefois pas qu'ils aient privilégié les organismes ethniques, et ce, deux fois plus souvent que l'ensemble des candidats.

De fortes ressemblances dans les divers traits significatifs des 561 candidats de l'étude semblent se dégager de part et d'autre des villes. Certes, davantage de similitudes ressortent, notamment à propos du secteur d'occupation et du parcours militant. Cela étant, la plupart des candidats sont des hommes blancs, d'âge mûr. Quoique présentant des variations importantes selon les villes, la présence des femmes et des personnes d'origine ethnoculturelle minoritaire parmi les candidats constitue un indice de la capacité du système politique municipal à dépasser le caractère traditionnellement non représentatif des conseils municipaux. À souligner également, les multiples ressemblances entre les hommes et les femmes (les femmes étant toutefois un peu plus jeunes) et entre l'ensemble des candidats, quelle que soit l'origine ethnoculturelle de ces derniers.

---

23. La proportion est sans doute plus élevée, les informations mises à notre disposition par les partis politiques étant parfois muettes sur cette question. À Gatineau, par exemple, cette information est manquante pour près de huit candidats sur dix; à Québec, la proportion est de 30 %.

## LES ÉLUS DANS LES VILLES FUSIONNÉES

Les députés de l'Assemblée nationale affichent des caractéristiques sociales qui ne sont pas toujours à l'image de la société québécoise<sup>24</sup>. Peut-on faire le même constat à propos des conseillers municipaux ? Pour apporter des éléments de réponse à cette question je brosse le profil général des élus dans les cinq villes de l'étude. À cette fin, je reprends le même schéma d'analyse utilisé pour les candidats de manière à faire ressortir les similitudes et les différences entre les élus, d'une part, et entre les candidats et les élus, d'autre part.

### LE SEXE

Dans les cinq villes de l'étude, 222 personnes ont été élues. De ce nombre, 61 étaient des femmes, ce qui représente 27,5 % du total des élus. Le pourcentage des élues est semblable à celui des candidates (27,3 %), ce qui veut dire que les femmes ont été élues dans des proportions égales à celles de leurs candidatures<sup>25</sup>. Somme toute encourageants, de tels résultats cachent tout de même des écarts entre les villes. À Gatineau et à Québec, le score enregistré par les femmes est en deçà de celui qu'elles ont obtenu dans les trois autres villes et inférieurs à la moyenne observée pour l'ensemble des villes. Par contre, à Montréal à Lévis et à Gatineau, le pourcentage des femmes élues est supérieur à leur taux de candidature. Dans ces trois dernières villes, donc, les femmes ont enregistré un taux de succès supérieur à celui des hommes. Enfin, dans chaque ville<sup>26</sup>, un parti se distancie de son rival au regard du plus grand nombre de femmes élues, soit : l'Union des citoyens et citoyennes de l'île de Montréal (18 femmes) à Montréal, l'Équipe Olivier/Parti municipal Rive-Sud (12 femmes) à Longueuil, le Renouveau municipal de Québec (6 femmes) à Québec et le Parti des citoyens et des citoyennes (5 femmes) à Lévis. À Montréal, à Longueuil et à Lévis, les partis ayant fait élire le plus grand nombre de femmes ont remporté l'élection. La croyance voulant que les

24. Voir : R. Boily, « Les hommes politiques du Québec » ; R. Pelletier, « Le personnel politique québécois » ; R. Pelletier, « Les parlementaires québécois depuis cinquante ans : continuité et renouvellement », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, n° 3, hiver 1991, p. 339-361.

25. Il s'agit d'un progrès notable, puisque dans une étude antérieure où l'on analysait les résultats électoraux dans 16 villes du Québec, dont 11 situées dans la région métropolitaine de Montréal, on constatait que l'écart entre le pourcentage des candidates et celui des élues était de 5 %. Pour de plus amples détails voir Carole Simard, *La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles au niveau municipal : candidats et élus*, Montréal, Rapport de recherche, Immigration et Métropoles, 2001.

26. À l'exception de Gatineau où il n'y avait pas de parti politique autorisé.

femmes se fassent élire au sein de partis qui ont peu de chances de gagner ne se vérifie donc pas ici, un certain<sup>27</sup> contingent de femmes faisant désormais partie des équipes au pouvoir.

## L'ORIGINE ETHNOCULTURELLE

À l'issue des élections de 2001, 36 personnes d'origine ethnique minoritaire ont été élues dans les cinq villes de l'étude, ce qui représente 16,2 % de l'ensemble des conseillers municipaux. Ce pourcentage étant inférieur de 3,4 % à celui des candidatures provenant des communautés ethnoculturelles, les candidats appartenant à ces groupes courent moins la chance de se faire élire que ceux des groupes majoritaires. Comme pour les candidatures, c'est à Montréal que la présence d'élus d'origine ethnique minoritaire est la plus significative (31/36). Ces élus y représentent près de 30 % du conseil municipal, ce qui est inférieur à leur présence dans l'ensemble du territoire montréalais. Tandis qu'à Longueuil quatre personnes des groupes ethniques minoritaires sur sept ont remporté l'élection, à Gatineau c'est un candidat sur deux<sup>28</sup>. Revenons à Montréal pour rappeler que le parti du maire Tremblay a fait élire la plupart des conseillers d'origine ethnique minoritaire, soit 24 au total.

À Montréal, à l'instar des candidats, les élus appartenant aux communautés ethnoculturelles sont regroupés dans 13 arrondissements seulement (sur 27). L'impact de la concentration résidentielle évoqué précédemment a donc permis aux groupes ethniques d'influencer l'issue du scrutin, puisque dans la quasi-totalité de ces 13 arrondissements le taux de présence des groupes ethniques minoritaires dépasse souvent 30 %. On considère d'ailleurs qu'à partir du seuil de 10 %, les groupes ethniques peuvent faire la différence sur le plan électoral.

Dans la section portant sur les candidatures d'origine ethnique minoritaire, on a noté le dynamisme électoral de deux communautés en particulier, l'italienne et la juive. Il est intéressant de constater que ces communautés ont fait élire 71 % des personnes appartenant aux groupes ethnoculturels (pour un total de 22, soit 21 hommes et une femme). Un tel résultat illustre le niveau de participation politique de ces populations ; en outre, il constitue un bon indicateur de leur solidité et de leur poids démographique. Rappelons qu'à Montréal les personnes

27. Les proportions sont les suivantes : 25,3 % à Montréal, 32,4 % à Longueuil et 38,4 % à Lévis.

28. À Longueuil, ils forment 9,3 % du conseil municipal ; à Gatineau, ils représentent 5,5 % de tous les élus.

d'origine juive et italienne représentent les deux communautés les plus importantes sur le plan du nombre, après celles d'origines française, britannique et américaine du Nord.

Compte tenu des effectifs atteints en 2001 par les groupes ethno-culturels à l'échelle de la ville (près de 50 %), la présence de leurs représentants au conseil municipal devrait s'améliorer. D'ailleurs, souvenons-nous qu'à l'occasion du débat entourant les fusions municipales plusieurs groupes avaient prédit une baisse significative des représentants des groupes ethnoculturels à l'Hôtel de ville de Montréal, étant donné la forte diminution des postes à pourvoir<sup>29</sup>. Heureusement, les résultats des dernières élections ne leur ont pas entièrement donné raison. Cela étant, la diversité ethnique des élus des groupes minoritaires ne reflète guère le portrait ethnoculturel de Montréal. Certes, l'intégration politique semble aller de soi pour les communautés italienne et juive ; mais, pour d'autres groupes dont les nombres sont de plus en plus appréciables sur le territoire montréalais, notamment les personnes des communautés haïtienne et chinoise, il y a loin de la coupe aux lèvres. Bien que ces dernières communautés se retrouvent fortement concentrées sur le plan géographique, elles semblent incapables, pour l'instant, de traduire leur enragement local dans le contexte politique montréalais.

Étant donné l'arrivée plus récente de ces communautés à Montréal, il est possible que leur niveau d'organisation ne soit pas suffisamment solide et structuré pour permettre aux candidats de ces groupes de traduire leur engagement politique en victoires électorales<sup>30</sup>.

## L'ÂGE

Dans l'ensemble des villes, les élus sont plus âgés que les candidats ; sur un total de 222 élus, 164 sont nés entre 1940 et 1959, soit 73,9 % (la proportion est de deux sur trois du côté des candidats). Trois villes présentent peu de variations à cet égard ; à Gatineau et à Longueuil par contre, les élus sont plus vieux qu'ailleurs. Ils y sont également plus âgés que les candidats.

29. Pour Montréal, la diminution du pourcentage d'élus a été de 64 %.

30. Meindert Fennema et Jean Tillie, « Political Participation and Political Trust in a Multicultural Democracy, Civic Communities and Ethnic Networks in Amsterdam », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 25, n° 4, 1999, p. 703-726 ; Miriam Lapp, « Ethnic Group Leaders and the Mobilization of Voter Turnout : Evidence from Five Montreal Communities », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 31, n° 2, 1999, p. 17-42.



Précédemment, on a souligné que les femmes candidates étaient plus jeunes que leurs homologues masculins. En revanche, les femmes élues sont légèrement plus âgées que leurs homologues masculins et plus vieilles que les candidates. On constate également des variations entre les villes : à Lévis, à Québec et à Gatineau, les femmes élues sont en moyenne plus jeunes qu'à Montréal et à Longueuil.

Ainsi que le révèlent nos données, pour pouvoir accéder à des fonctions électives au niveau municipal, il faut afficher un âge assez élevé. Comme nous le verrons ultérieurement, cette impression de vieillissement des politiciens locaux sera confirmée par le fait que la plupart d'entre eux témoignent d'une expérience politique active, plus ou moins longue.

Finalement, notons que les élus issus des communautés ethno-culturelles ne font pas exception au portrait général : ils se retrouvent majoritairement dans les mêmes tranches d'âge que l'ensemble des élus, 71 % d'entre eux étant nés entre 1940 et 1959.

## L'OCCUPATION

Le portrait qui se dégage des domaines dans lesquels travaillaient les élus varie par rapport à celui des candidats. Si, dans les villes<sup>31</sup>, les élus se retrouvent majoritairement dans les mêmes secteurs d'activité que les candidats, à savoir affaires, finance et administration ; sciences sociales, enseignement et administration publique ; ventes et services, leur proportion y est toutefois supérieure, soit 67,3 % (comparativement à 55 % pour les candidats). Deux villes présentent des singularités, à savoir Lévis et Québec. À Lévis, les élus se retrouvent également dans des proportions relativement importantes dans d'autres secteurs d'activité, comme la gestion et les professions propres au secteur primaire. À Québec, un élu sur deux était, au moment des élections, actif dans le domaine des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique.

Les femmes qui ont été élues étaient actives, elles aussi, dans les mêmes secteurs de travail que l'ensemble des élus, quoique dans une proportion légèrement inférieure (61,4 %). Tandis qu'à Lévis, outre les trois domaines d'activité principaux, les élues travaillaient également dans les domaines de la gestion et de la santé, à Québec, par contre, cinq élues sur sept étaient employées dans les secteurs des sciences sociales et de l'administration publique.

---

31. La nature très incomplète des renseignements concernant les professions exercées par les élus de Gatineau rend impossible la compilation de données fiables. Comme pour les candidats, nos calculs excluent donc Gatineau.

Pour leur part, les élus issus des communautés ethnoculturelles se retrouvent en très grande majorité dans les trois domaines d'activité déjà signalés. En fait, 27 sur 31 y avaient un emploi, soit près de neuf personnes sur dix. Sans aucun doute, une telle concentration des élus d'origine minoritaire dans ces trois domaines d'activité constitue un bon indicateur de leur intégration sociale et économique. Au total, donc, on enregistre peu de contrastes relativement à la situation socioprofessionnelle des élus, tant du point de vue du sexe que de l'origine ethnique. En revanche, quelques différences liées aux villes ont été relevées.

## LE MANDAT ÉLECTIF

Dans la section précédente, on a vu que le pourcentage élevé de candidats (moyenne de 60 %) n'exerçant pas de mandat électif au niveau local montrait des possibilités élevées de renouvellement du personnel politique. L'analyse comparée des trajectoires politiques des élus permet-elle de prêter foi à cette éventualité ou, au contraire, suggère-t-elle un phénomène inversé ? Nos données indiquent que près de 70 % des élus (155/222) étaient en poste au moment du déclenchement des élections. À Montréal et à Québec<sup>32</sup>, ces taux sont supérieurs et atteignent 75 %. Contrairement à l'ouverture constatée en termes de candidatures, il semble donc exister une véritable filière locale par laquelle sont passés la majorité des nouveaux élus, la plupart siégeant déjà soit à titre de maire, soit comme conseiller municipal dans les villes touchées par les réorganisations municipales. En somme, il n'est pas exagéré de soutenir que le 4 novembre 2001 les réélections<sup>33</sup> ont été la règle plutôt que l'exception.

En moyenne, peu de différences séparent les hommes et les femmes, 70 % des premiers et 67 % des secondes ayant obtenu un renouvellement de mandat. Par contre, à Lévis et à Longueuil, les écarts entre hommes et femmes sont plus marqués qu'ailleurs. Tandis qu'à Lévis seulement 40 % des femmes élues étaient déjà conseillères municipales (mais 72 % des hommes), à Longueuil la proportion est carrément inversée : 85 % des femmes ont été réélues (et 63 % des hommes). Pour la plupart des femmes de Lévis, l'élection à titre de conseillère municipale constitue donc une première. Rappelons qu'à Lévis cinq femmes ont été élues (sur un total de 16 postes à combler), ce qui, proportionnellement, constitue le plus haut taux des cinq villes de l'analyse.

32. Comme pour les candidats, le taux de non-réponse à Gatineau étant très élevé (78 %) nos données doivent être lues avec prudence.

33. Toutefois, la plupart de ceux qui s'opposaient aux mégavilles ont posé leur candidature, espérant obtenir le renouvellement de leur mandat.

En dépit du nombre élevé de nouveaux venus sur la scène électorale municipale, et selon les données mises à notre disposition, il convient de conclure que la plupart des néophytes ont mordu la poussière, la majorité des élus ayant déjà une expérience en politique municipale.

En novembre 2001, les élus issus des communautés ethnoculturelles étaient déjà titulaires d'un mandat électif dans une proportion de 83 %. Cette donnée, supérieure à la moyenne constatée pour l'ensemble de l'étude (70 %), souligne à quel point la filière locale demeure peu ouverte aux nouveaux candidats d'origine ethnoculturelle. Pour ces derniers en effet, la fermeture du système politique local est encore plus grande que pour les femmes.

De la comparaison du taux de renouvellement du personnel politique entre les villes se dégage un profil des élites locales marqué par une ressemblance forte. En somme, le fait d'exercer un mandat semble constituer une ressource élective quasiment insurmontable. À elle seule, cette donnée montre que, même au niveau municipal, les possibilités de rénovation du personnel politique sont nettement plus faibles que ce qui avait été escompté précédemment. La Ville de Lévis semble toutefois constituer une exception pour les femmes, les nouvelles venues représentant 60 % des élus<sup>34</sup>.

## LE MILITANTISME

En examinant la trajectoire communautaire des élus, on constate des analogies avec celle des candidats. Au total, 141 personnes, soit 63,5 % de tous les élus, ont milité dans des organisations communautaires et ont été actives dans diverses associations<sup>35</sup>. Nos données montrent que les élus sont attirés surtout par le milieu communautaire et par les associations sportives et de loisir. Un tel profil se retrouve dans toutes les villes de l'étude ; il est clair que le fait d'avoir des antécédents de militant dans des groupes bénévoles permet aux futurs élus de développer des qualités et d'acquérir de l'expérience qui leur seront fort utiles après les élections. De surcroît, l'engagement au sein d'organisations communautaires fait en sorte que les futurs élus pourront compter sur l'appui d'un réseau déjà constitué.

34. Étant donné le faible nombre en cause, on ne peut évidemment pas parler d'un renversement de tendance.

35. Nos chiffres sont basés sur l'information dont nous disposons et qui provient des partis politiques. Malheureusement, cette information est trop souvent approximative ou incomplète.

De leur côté, les femmes élues montrent un parcours militant plus important encore. Selon nos données, 72,6 % d'entre elles se sont engagées dans des organisations bénévoles. C'est notamment dans les villes de Longueuil et de Lévis que le phénomène est le plus marqué. Notons également que les femmes élues sont plus nombreuses à avoir des antécédents bénévoles que les femmes candidates et, comme ces dernières, participent activement à des organismes communautaires tout en étant plus actives que l'ensemble des élus dans les secteurs culturel et éducatif et un peu moins dans le secteur sportif. C'est entre autres dans les villes de Montréal et de Longueuil que ces différences sont les plus marquées.

Les élus issus des communautés ethnoculturelles ont été plus actifs dans les associations bénévoles que l'ensemble des élus<sup>36</sup>, 75 % d'entre eux témoignant d'un engagement à ce chapitre (comparativement à 60 % pour les candidats « ethniques »). À l'instar de ces derniers, beaucoup se sont engagés dans des organismes préoccupés par la défense et la promotion des intérêts des groupes ethniques minoritaires. Mais ils n'ont pas délaissé pour autant les autres associations communautaires, pas plus que les organismes voués au loisir et aux sports.

## CONCLUSION

À l'aide de critères objectifs, on a comparé les villes issues de la réorganisation municipale dans le but de relever les ressemblances et les dissemblances entre les candidats et les élus. Il est encore trop tôt pour mesurer de manière définitive les effets des nouvelles contraintes institutionnelles ou encore pour évaluer si, sur le plan de la représentation politique, des logiques nouvelles pointent à l'horizon.

En revanche, on peut énoncer quelques vérités relatives aux caractéristiques des élus qui nous gouvernent localement. La plupart sont, à l'instar des candidats, des hommes blancs d'âge mûr, déjà titulaires d'un mandat électif au niveau local. Quoique présentes<sup>37</sup>, les femmes continuent d'être minoritaires, tant en nombre qu'en pourcentage, et elles sont légèrement plus âgées que les hommes. Toutefois, le fait d'être une femme ne semble plus constituer un obstacle de taille, les femmes se faisant élire dans des proportions équivalentes à celles de leur candidature.

36. Pour mémoire, rappelons que pour l'ensemble des élus la proportion était de 63,5 %.

37. Une comparaison intéressante : à l'Assemblée nationale du Québec, les femmes composent maintenant (élections 2003) 30,4 % de la députation.

Par contre, bien que les femmes aient exercé un mandat électif presque aussi souvent que les hommes, un nombre élevé de nouvelles venues en politique ont fait des percées intéressantes. Sur le plan de l'engagement communautaire, les femmes (candidates et élues) témoignent d'une trajectoire militante plus importante que l'ensemble. Par ailleurs, les conseillères sont nettement plus engagées dans le milieu bénévole que les candidates, d'une part, et que l'ensemble des conseillers, d'autre part. Enfin, retenons que les hommes et les femmes diffèrent quant aux types d'associations dans lesquels ils s'engagent. Les écarts les plus importants concernent les associations sportives, ces dernières demeurant la chasse gardée des hommes.

En dépit d'une présence grandissante des personnes d'origine autre que française et britannique dans les autres villes de l'étude, les élus issus des groupes ethnoculturels minoritaires demeurent concentrés à Montréal. Ce sont aussi des hommes d'âge mur, majoritairement d'origine italienne ou juive (22/31<sup>38</sup>), ayant souvent à leur actif une carrière politique au niveau municipal. À cet égard, ils ressemblent beaucoup aux autres élus de l'étude. En revanche, ils témoignent d'un militantisme plus important que ces derniers au sein d'organismes à vocation ethnoculturelle. Par ailleurs, le manque de renouvellement constaté parmi les élus d'origine ethnique minoritaire a pour effet de priver les populations concernées de toute relève. Il en découle de fâcheuses conséquences, dont une quasi-absence d'élus issus des minorités visibles<sup>39</sup> et une accentuation du caractère non représentatif des élus des groupes minoritaires.

Si la représentation signifie un rapport de ressemblance avec l'ensemble de la population, il nous faut conclure de ce qui précède que les élus qui nous gouvernent au niveau local ne sont pas à l'image de l'électorat municipal.

On aurait pu croire que la création de mégavilles permettrait une relative ouverture du système politique local à des groupes qui en avaient été traditionnellement exclus, notamment les femmes et les personnes

---

38. Ce nombre ne concerne que Montréal. Parmi ces 31 élus, on compte 24 hommes et 7 femmes. Par ailleurs, on ne trouve qu'une femme au nombre des élus d'origine italienne et juive.

39. En réalité, trois femmes et un homme de ces groupes ont été élus à Montréal, soit 12 % de tous les candidats d'origine minoritaire. La Loi sur l'équité en matière d'emploi, adoptée en 1986, définit les minorités visibles comme étant « des personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Selon Statistique Canada, les personnes déclarant appartenir aux groupes suivants font partie des minorités visibles : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe/Asiatique occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais, Coréen et autre.

des groupes ethniques minoritaires<sup>40</sup>. Mais il n'en est rien, comme si les nouvelles réalités institutionnelles tiraient peu à conséquence. Relativement homogène, le profil dégagé renvoie à la compétition politique accrue suscitée par les fusions et à laquelle se sont livrés les partis pour recruter des candidats en vue dans leur communauté. Par ailleurs, il montre à quel point l'appartenance aux élites locales est cruciale, d'où le faible taux de renouvellement constaté, plus de deux élus sur trois témoignant en effet d'une stabilité et d'une continuité dans l'exercice de leur mandat électif. En somme, pour toute personne désireuse de poser sa candidature aux élections municipales, être déjà en poste constitue une ressource élective déterminante.

Le caractère non représentatif des élus a déjà été mis en évidence, notamment pour les députés fédéraux et provinciaux. Le portrait qui s'achève des nouveaux élus municipaux à la tête des villes fusionnées de Gatineau, Lévis, Longueuil, Québec et Montréal met en lumière l'importance accordée à ces lieux de pouvoir par les élites municipales, lesquelles viennent majoritairement de couches limitées de la société civile. La portée et les conséquences d'un tel constat devront être examinées ultérieurement, la réalité du phénomène politique local se mesurant également à la façon dont les problèmes sont réglés, notamment en matière d'attribution des ressources et de services offerts.

---

40. À l'inverse, des chercheurs et des analystes craignaient que de tels regroupements défavorisent les femmes et les personnes issues des groupes ethnoculturels minoritaires. Sur ces craintes, voir : É. Tardy, *Les femmes et les conseils municipaux du Québec* ; Conseil des relations interculturelles, *Pour une démocratie inclusive. Pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle*, Avis présenté au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Montréal, 2002. Cela étant, ni la représentation des femmes, ni celle des communautés ethnoculturelles ne se sont détériorées. Myer Siemiatycki et Anver Saloojee ont fait le même constat pour la ville de Toronto. Sur la question de l'impact des fusions, voir notamment : M. Siemiatycki et A. Saloojee, « Ethno-Racial Political Representation in Toronto : Patterns and Problems », Sixième Conférence internationale de Metropolis, Rotterdam, 2001 ; C. Simard, « Electoral and Non-Electoral Participation of Immigrants and Minorities : The Amalgamation of Montreal », Edmonton, Sixième Conférence nationale de Metropolis, 2003. Sur l'impact des fusions, le CRI, dans l'Avis présenté au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 2002, p. 47, note toutefois que « l'absence quasi totale des minorités visibles au sein du nouveau conseil municipal comme dans les arrondissements doit conduire les dirigeants de la nouvelle ville vers des actions concrètes, afin de redresser la situation ».

## ANNEXE

**Les élus et les élues dans les villes  
de l'étude – Élections 2001**

Villes	Genre	Nombre	Pourcentage
Gatineau	M	14	77,7
	F	4	22,2
Lévis	M	11	68,7
	F	5	31,2
Longueuil	M	30	69,7
	F	13	30,2
Québec	M	33	82,5
	F	7	17,5
Montréal	M	73	69,5
	F	32	30,4
Total	M	161	72,5
	F	61	27,4

Ces données incluent les maires et les conseillers.

**Les candidats et les candidates dans les villes  
de l'étude – Élections 2001**

Villes	Genre	Nombre	Pourcentage
Gatineau	M	33	86,8
	F	5	13,1
Lévis	M	29	76,3
	F	9	23,6
Longueuil	M	63	64,2
	F	35	35,7
Québec	M	72	77,4
	F	21	22,5
Montréal	M	211	71,7
	F	83	28,2
Total	M	408	72,7
	F	153	27,2

Ces données incluent les maires et les conseillers.

**Les candidats et les élus dans  
les villes de l'étude – Élections 2001**

Villes	Candidats	Élus
Gatineau	38	18
Lévis	38	16
Longueuil	98	43
Québec	93	40
Montréal	294	105
<b>Total</b>	<b>561</b>	<b>222</b>

Ces données incluent les maires  
et les conseillers.

**Les candidats et les élus issus des groupes ethniques minoritaires  
dans les villes de l'étude – Élections 2001**

Villes	Candidats		Élus	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gatineau	2	5,2	1	5,5
Lévis	1	2,6	0	0
Longueuil	7	7,1	4	9,3
Québec	0	0	0	0
Montréal	100	34,0	31	29,5
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>19,6</b>	<b>36</b>	<b>16,2</b>

Ces données incluent les maires et les conseillers.





# CHAPITRE



## **LA RESTRUCTURATION DE L'URBAIN PLANÉTAIRE PAR LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE LE RETOUR DES VILLES BARBARES**

**Pierre-Yves Guay**

*Département d'études urbaines et touristiques  
Université du Québec à Montréal*

*Rédigé avec la précieuse collaboration de  
**Hélène Bélanger***

*INRS – Urbanisation, culture et société*

« Tout ce que l'on décrit sous le nom de « mondialisation » est l'effet non d'une fatalité économique mais d'une politique consciente et délibérée, celle qui a conduit les gouvernements d'un ensemble de pays économiquement avancés à se déposséder du pouvoir de contrôler les forces économiques. »

Pierre Bourdieu, 2000

## **TENDANCES PLANÉTAIRES**

Un seul monde, rythmé pour la première fois par deux métaphénomènes : l'urbanisation mondiale et la mondialisation néolibérale.

Le développement urbain est une tendance lourde planétaire. Les villes croissent et se multiplient plus rapidement que jamais auparavant. Pauvres ou riches, la plupart des humains sont maintenant devenus citadins. Le maintien de conditions de vie décentes dans les milieux habités

de la planète exigera un effort inédit pour maîtriser les disparités socio-économiques devenues intolérables, la misère urbaine et des rapports sociaux de plus en plus aiguisés, parfois explosifs.

Quant à la mondialisation néolibérale, elle pénètre, traverse et reconfigure toutes les dimensions de nos vies sociales (Engelhard, 1996), y compris nos manières de nous partager le territoire, de produire nos villes et de façonner les « contrats sociaux » qui nous permettent de vivre ensemble. Rien ne demeure étranger à ce méta-phénomène social et économique et rien ne peut vraiment être compris en dehors de lui. La production et la distribution des richesses, la prospérité et la paupérisation, la dynamique des rapports sociaux ne peuvent plus être explorés sans considérer l'intégration économique mondiale et ses effets sur la transformation de nos milieux de vie.

Nul doute que la mondialisation est un phénomène relativement abstrait, complexe et multidimensionnel. L'encre qui coule à flot à son sujet témoigne d'ailleurs de toutes les nuances que sa compréhension requiert. Au contraire, la ville concrète est faite de béton, d'édifices, d'infrastructures, de pierres et de terre. On n'y fait pas dans la dentelle. Quels sont les rapports qu'entretiennent donc ces deux grands phénomènes, à première vue si différents, qui marquent tant le début du troisième millénaire ? Comment s'influencent-ils réciproquement ?

## LES ACTEURS SOCIAUX

Selon quelques idées néolibérales à la mode, la mondialisation stimulerait la polarisation urbaine des activités économiques à des niveaux inégaux, enrichissant les villes les mieux pourvues en compétences intellectuelles et entrepreneuriales, là où règne ce fameux « climat favorable aux affaires ». Ces grandes villes deviendraient ainsi les tremplins de la mondialisation et de la prospérité des peuples (Jacobs, 1992). Créatrices de richesses, proches des marchés réels et des milieux d'affaires, sans prétention de redistribution des richesses, ces grandes villes comprendraient mieux que les États les vertus de la gouvernance partagée avec l'entreprise privée. Ces villes mondiales, qui ont su par elles-mêmes s'adapter à la compétition planétaire, remplaceraient prochainement les États nationaux dans la régulation globale.

Ce panégyrique mystificateur est véhiculé *ad nauseam* par tous les politiciens urbains, tous les promoteurs économiques, tous les plans de développement métropolitains, ainsi que les multiples réorganisations structurelles visant à agglomérer les petites villes en un nombre réduit de grandes métropoles.

Ce discours évacue le rôle des acteurs sociaux. Il reproduit l'illusion que les villes ne sont pas les produits volontaires et conscients des acteurs sociaux les plus puissants, mais plutôt le produit d'une évolution prédéterminée, incontournable, dont les tenants et les aboutissants échapperaient à la volonté des êtres humains. Ces derniers n'auraient donc aucun autre choix que d'accepter cette situation et de s'y adapter. Comme si les villes avaient leur propre « anima » ! Comme s'il existait un « destin » téléologique propre aux villes ! Comme si les villes se mondialisaient toutes seules ! Comme si le capitalisme devenait mondial grâce aux villes ! Ces sophismes occultent évidemment les stratégies des acteurs sociaux hégémoniques. Ils servent à reproduire la pensée unique néolibérale et à conforter l'ordre social existant et les villes que nous préparent les grands barons du capitalisme mondial.

Depuis très longtemps, les sciences sociales nous livrent pourtant un enseignement fondamental : aucun phénomène social n'existe sans la présence d'un acteur qui le génère et qui en assume la responsabilité historique. Depuis *La question du logement* d'Engels (1845), nous savons tous que les espaces urbains sont des produits sociaux. À la manière de véritables palimpsestes collectifs, les villes témoignent des rapports sociaux successifs qui les ont produites et qui les façonnent toujours, en s'inscrivant et en s'accumulant dans le substrat matériel, dans le béton et la pierre. La ville parle donc de ceux qui la produisent, parce qu'en la produisant, c'est leur vie sociale qu'ils façonnent progressivement.

Au cours de l'histoire, les façons qu'ont eues les sociétés d'occuper l'espace, de le structurer et de l'organiser furent toujours la conséquence directe des rapports de classes issus du mode de production qui dominait l'époque. Depuis l'Antiquité, les villes religieuses, les villes-forteresses, les villes marchandes, les villes industrielles et, aujourd'hui, les villes tertiaires ou postindustrielles ont toujours été produites et organisées selon les intérêts et les stratégies des classes sociales qui possédaient les moyens de production, accumulaient les richesses et s'emparaient du pouvoir économique, politique et idéologique (Guay, 2001). L'urbanisme qu'exerçaient ces classes exprimait et garantissait leur position hégémonique. Mais les villes portent aussi les traces de ceux qui protestent et qui luttent pour l'émancipation. L'espace urbain révèle toujours les

stratégies des acteurs sociaux, que ce soit en les exprimant physiquement ou, parfois, en les dissimulant derrière le béton et la pierre ou sous le lustre aveuglant des grandes villes mondiales.

Cette perspective, qui envisage la ville comme un « produit social », nous montre la pertinence de considérer l'urbanisation « mondialisée » actuelle comme étant d'abord l'**expression** et non pas la **cause** de la mondialisation. Il s'ensuit également que les transformations urbaines planétaires ne peuvent pas être envisagées comme le résultat d'un quelconque destin issu de la mondialisation. Bien au contraire, le refaçonnage des territoires habités apparaît plutôt comme le résultat le plus visible des stratégies économiques et sociales conduites, à la surface du globe, par les acteurs sociaux les plus puissants.

Aujourd'hui, à l'échelle de l'économie mondiale, l'acteur hégémonique est cette bourgeoisie multinationale, constituée des fractions des bourgeoisies nationales qui accumulent le capital sur une base planétaire. Propriétaire de ces instruments d'accumulation des richesses extrêmement performants que sont les firmes transnationales (FTN), sa stratégie d'investissement « mondialise » l'économie et, ce faisant, reconfigure le réseau mondial des espaces de production et de commerce, refaçonne la morphologie urbaine des territoires et la vie des communautés qui y vivent.

En s'implantant sur des territoires qu'elles planifient selon leurs seuls intérêts, les FTN de la bourgeoisie multinationale créent les **villes de la mondialisation**, ce nouvel ordre urbain du nouvel ordre économique.

## SUPERMARCHÉS ET SUPERUSINES

Les choix de localisation territoriale des FTN sont évidemment orientés vers la maximisation des profits. À cet égard, leur stratégie est double et différenciée (Michalet, 1976 ; Guay, 1987).

Le premier volet concerne les implantations commerciales, pour lesquelles les FTN préféreront les grands marchés solvables des pays industrialisés, dans lesquels il leur sera également facile d'installer les professionnels de direction et d'en recruter de nouveaux. La conjugaison géographique des activités commerciales et de gestion des FTN formera ces « grandes villes globales » (Sassen, 1996) comme New York, Londres et Tokyo, impressionnants et éclatants carrefours du commerce mondial et des splendides sièges sociaux des plus puissantes FTN.

Malgré les clivages sociaux que ces villes reproduisent en leur sein, elles constituent le *supermarché et le superdirectoire planétaires*. Et aussi le *supercasino* de tous les spéculateurs financiers et courtiers de l'économie de papier, qui se rapprochent ainsi des lieux du pouvoir économique et politique.

Obnubilés par l'éclat de ces grandes villes de commerce, de gestion et de spéculation, nous oublions trop souvent que l'assise réelle de l'économie mondiale n'est pas l'*échange* de la valeur économique, mais plutôt la **création** de cette valeur par des activités de *production*. Mais les FTN, elles, ne l'oublient pas.

Le deuxième volet de leur stratégie concerne donc les implantations productives, pour lesquelles elles favorisent souvent les grands marchés de main-d'œuvre peu coûteuse des nations paupérisées, ou ceux des États qui leur offriront en prime quantité d'incitatifs fiscaux et financiers susceptibles d'abaisser suffisamment les coûts de production. Toutes choses étant égales par ailleurs, les filiales productives seront préférablement implantées dans ces « centres de réduction des coûts ».

Rivalisant entre eux pour attirer l'investissement productif, une centaine de pays, riches ou pauvres, ont ainsi constitué, depuis les années 1960, un important réseau mondial constitué de près d'un millier de zones industrielles dites franches. Les FTN qui y effectuent leur production sont affranchies, en tout ou en partie, des règles socioéconomiques qui composent pourtant le contrat social minimal de la société d'accueil. Les FTN y trouvent un environnement débarrassé des contraintes et des obstacles à la maximisation de leur compétitivité. Un nombre croissant de ces zones franches industrielles (ZFI) deviennent de véritables villes. Elles participent ainsi à la *superusine planétaire*.

Bref, les stratégies des FTN génèrent de magnifiques grandes villes mondiales destinées à la commercialisation des marchandises, à l'accumulation du capital et à la spéculation financière. De transparentes « *villes de jour* », dont les gratte-ciel de verre et d'acier brillent sous les feux de la mondialisation. En contrepartie, ces mêmes FTN génèrent aussi d'obscures villes mondiales destinées à la production de la valeur économique, dont un nombre grandissant constituent des lieux d'exploitation éhontée. Des « *villes de nuit* », qui dissimulent derrière leurs clôtures barbelées la misère économique et sociale sur laquelle s'échafaude jour après jour l'édifice opaque et blindé de la mondialisation.

Comme les deux faces opposées d'une même médaille, la mondialisation de l'urbain induit donc autant ces zones de production et d'exploitation que les splendides grandes villes dites globales. Distribuées géographiquement à la surface du monde selon la logique des

avantages comparatifs, polarisant une part toujours croissante de l'activité économique mondiale, les ZFI et les grandes villes « globales » forment un réseau intégré de production, de réalisation et d'accumulation du capital. Le réseau de l'avenir, diront certains (WEPZA, 1997). Certainement celui de la mondialisation néolibérale.

Les ZFI sont-elles le fruit de la cupidité opportuniste de la bourgeoisie multinationale, ou celui de la contrainte obligée de la compétitivité qu'entraîne le capitalisme mondial? Comprendre les effets de la mondialisation sur la production de l'espace urbain nous impose de considérer l'impulsion fondamentale qui alimente ce méta-phénomène. Voyons-y d'un peu plus près, malgré le détour que cela implique.

## LE MOTEUR DE LA MONDIALISATION

Contrairement à l'idée reçue, l'accumulation des richesses par les FTN ne date pas d'hier. Déjà, en 1616, avec son *Traité d'économie politique*, Montchrestien donne le ton: « Il faut de l'argent et, n'en ayant point de notre cru, il faut en avoir des étrangers... » Destinées à compenser les insuffisances du marché domestique, apparaissent donc à cette époque les premières compagnies commerciales opérant sur une base internationale: les compagnies des Indes occidentales, de l'Inde orientale, du Morbihan, de la Nacelle Saint-Pierre fleurdelisée (mandatée pour conquérir le monde entier), des Cent-Associés, du Cap-Vert, des Îles d'Amérique, du Levant, etc.

Rêves mythiques de coloniaux mégalomanes? Que non. Ces ancêtres des FTN ne perdent pas leur temps! Ernest Mandel (1968) a calculé qu'entre 1500 et 1750 le pillage opéré par les compagnies coloniales européennes a représenté un milliard de livres-or anglaises, soit plus que la valeur de toutes les entreprises industrielles d'Europe en 1800! C'est ce pillage du tiers-monde par nos premières FTN, bien plus que la machine à vapeur, qui a rendu possible l'éclosion de la révolution industrielle.

Le capitalisme n'a donc jamais changé de nature, puisqu'il s'est toujours construit sur une base d'accumulation internationale. Plus modeste à l'origine, cette base est graduellement devenue un réseau de plus en plus complexe et intégré de circuits d'accumulation, selon des axes et des trajectoires géographiques déterminées par leur rentabilité relative. Ce qui est nouveau, ce n'est pas la mondialisation en elle-même, mais c'est plutôt que plus rien ne lui échappe.

Comme l'ont jadis remarqué Marx et Engels dans *Le Manifeste*, « [p]oussée par le besoin de débouchés toujours nouveaux, la bourgeoisie envahit le globe entier ». Pendant longtemps, seuls les marxistes osaient

ainsi soutenir que le fonctionnement intrinsèque du capitalisme générerait une difficulté permanente et croissante pour les capitalistes eux-mêmes. Dans le livre III du *Capital*, Marx et Engels exprimaient (bien maladroitement...) cette difficulté par la « loi de la baisse tendancielle du taux de profit moyen ». Aujourd'hui, pourtant, la majorité des économistes libéraux et tous les gens d'affaires ne cessent de se plaindre de la pression que la compétitivité internationale exerce sur les bénéficiaires, contraignant les entreprises à augmenter la valeur des ventes et à réduire radicalement les coûts de production. Dans tous les médias, ils proclament que leurs profits doivent croître plus rapidement que ceux des concurrents, sinon ces derniers pourront accaparer leur marché et l'actionnariat désinvestira son capital financier pour l'investir plutôt chez les gagnants. Avec le poids de la spéculation boursière internationale, cet argument implacable est aujourd'hui devenu le leitmotiv essentiel de la course générale au profit maximal par la mondialisation des activités économiques. Il est amusant de constater que ce discours néolibéral conforte aujourd'hui la thèse marxiste selon laquelle le capital ne s'accumule et le capitalisme ne perdure que grâce à l'augmentation continue du taux de plus-value et à l'élargissement des marchés.

## COMMENT PÉDALER TOUJOURS PLUS VITE ET FAIRE DU SURPLACE...

La dynamique économique qui contraint les entreprises à se mondialiser est assez simple. Mais elle conduit paradoxalement à une véritable quadrature du cercle.

Rappelons d'abord que l'intensification de la concurrence entre les entreprises exige des investissements toujours croissants en biens d'équipement et en technologie (capital fixe) afin d'abaisser la proportion relative des dépenses en main-d'œuvre (capital variable) et de stimuler ainsi la productivité. L'augmentation du coefficient technologique, les licenciements afférents et la détérioration du rapport salarial, en élevant la composition organique du capital (rapport capital fixe/capital variable), maximisent l'écart entre la valeur de la production et son coût de revient. Des gains potentiels de productivité sont donc apparus. Ils pourront s'actualiser lorsque la production sera vendue sur les marchés. Mais c'est précisément ce qui posera problème à l'échelle de l'économie mondiale.

En effet, puisque le but recherché par chaque entreprise qui élève la composition organique de son capital est d'accroître sa plus-value et ses profits dans le but d'améliorer sa résistance à la concurrence, les profits additionnels générés par les gains de productivité ne seront évidemment



pas redistribués dans l'ensemble de la population, y compris chez les nouveaux chômeurs qui ont été sacrifiés sur l'autel du progrès technologique. Les gains de productivité seront plutôt internalisés par les entreprises, gonflant les profits au lieu de stimuler la demande des consommateurs.

Parce qu'elle déprime petit à petit la demande de consommation à long terme, l'internalisation des gains de productivité fait de plus en plus obstacle à la réalisation de la plus-value, qui exige nécessairement que la production soit vendue. En effet, comment les travailleurs pourront-ils consommer toute cette production, s'ils produisent toujours davantage en contrepartie d'une rémunération en diminution relative ? Comment la demande globale pourra-t-elle soutenir l'offre globale ? Cette productivité croissante se heurte déjà à une demande toujours plus faible, au fur et à mesure que les nouveaux chômeurs se voient dépouillés de leur pouvoir d'achat et que le rapport salarial des travailleurs se détériore. Comme le rappelle Jeremy Rifkin (1997), 73 % des emplois américains sont, pour cette raison, menacés par les technologies informatisées.

Puisque la demande est essentiellement fonction de l'investissement net à court terme (salaires + nouveaux biens de production), alors que l'offre est fonction de l'investissement accumulé dans tout l'appareil productif (Rousseas, 1981), l'équilibre entre la consommation et la production exigerait que les nouvelles technologies soient mises au service de la société en redistribuant les gains de productivité parmi les citoyens, diminuant ainsi le travail humain socialement nécessaire et améliorant la qualité de la vie matérielle. Mais tel n'est évidemment pas l'objectif poursuivi par les propriétaires des technologies avancées de production, puisque chaque entreprise ne les utilise qu'afin d'augmenter ses bénéfices en internalisant les gains de productivité.

La conséquence en est absolument capitale : la *disproportion croissante* entre la valeur de la production (en augmentation relative) et les capacités de consommation (en diminution relative) conduit nécessairement à une crise permanente et structurelle de sous-consommation (ou de surproduction, c'est selon) qui exercera évidemment une pression sur les bénéfices de l'ensemble des entreprises.

Dans un tel contexte, la seule façon de transformer les gains de productivité en profits supérieurs à ceux des concurrents consiste, pour chaque entreprise, à stimuler la productivité toujours plus rapidement que ses compétiteurs. L'entreprise espérera tirer ainsi avantage d'une demande globale qu'elle ne soutiendra plus elle-même, mais qui sera plutôt soutenue par les dépenses salariales des concurrents. Par exemple, les grandes FTN de l'auto, qui font produire leurs véhicules par des

travailleurs sous-payés du tiers-monde, ou par des robots, n'espèrent évidemment pas leur vendre ces véhicules... mais elles les vendront sur des marchés plus solvables, constitués de travailleurs rémunérés par des entreprises qui, dans l'ensemble, ne seront pas encore parvenues à comprimer autant que ces FTN leurs propres dépenses salariales.

Bien entendu, la concurrence mondiale incite à tour de rôle toutes les entreprises à maximiser et à internaliser des gains de productivité de plus en plus élevés. Celles qui ne parviendront pas à accélérer l'élévation de la composition organique de leur capital porteront tôt ou tard le fardeau du maintien de la demande. La baisse des profits qui s'ensuivra aura tôt fait de les éliminer, déprimant alors les dépenses salariales et la demande et, du coup, exacerbera la difficulté qu'éprouvent déjà les autres entreprises à soutenir ou à augmenter leur propre taux de profit. Parmi le groupe de plus en plus réduit d'entreprises « gagnantes », les plus faibles passeront progressivement dans le groupe des « perdantes ». Cette dynamique pernicieuse alimente continuellement la course aux gains de productivité, véritable quadrature du cercle qui nous condamne à « pédaler de plus en plus vite pour faire du surplace ».

## LA RÉPLIQUE TRANSNATIONALE

Pragmatiques, les entreprises ont imaginé une multitude de stratégies de « fuite en avant » pour échapper à cette pression sur leurs bénéfices qu'exerce une demande déprimée : développement du crédit à la consommation ; endettement public international ; détournement d'argent collectif par des subventions, des privilèges fiscaux, des privatisations à bon marché et des infrastructures ; obtention de capitaux par l'actionnariat ; spéculation sur les marchés financiers ; allègement de la réglementation et des charges collectives ; désinvestissement social des États ; stimulation des économies d'agglomération dans les grands pôles urbains, etc.

Mais, par-dessus tout, c'est la conquête des marchés étrangers qui a toujours semblé la stratégie la plus efficace pour échapper à un marché domestique constamment menacé par une élasticité décroissante (Hymer, 1979). Se considérant trop à l'étroit dans leur marché domestique respectif, toutes les bourgeoisies nationales se mobilisent frénétiquement pour cette drôle de course aux exportations sur le « nouveau marché mondial ». Comme s'il existait un marché inédit, aux dimensions encore inconnues, autre que la somme des « trop petits » marchés nationaux de la planète. Tous ces entrepreneurs exportateurs et leur OMC agissent comme si leur

« nouveau monde » était percé d'un grand trou noir, pouvant englober toutes les marchandises que les marchés domestiques ne peuvent absorber, et crachant en contrepartie des montagnes de dollars américains.

Malgré toutes les négociations commerciales qui sont pilotées par les grands de ce monde, tant au niveau international que multilatéral, l'abolition des irritants nationaux au commerce mondial ne peut évidemment compenser à elle seule la dépression structurelle de la demande relative. Par ailleurs, malgré les efforts accomplis pour faire basculer dans le capitalisme mondial, de gré ou de force, les anciens pays socialistes et plusieurs pays en voie de développement, l'augmentation marginale de la demande en découlant est relativement précaire. Inévitablement, l'offre mondiale excède les capacités mondiales de consommation. Sans une expansion significative et durable de la demande, fondée sur la redistribution préalable des gains de productivité dans l'ensemble de la société, la concurrence entre les firmes exportatrices ne fait qu'exacerber une crise qui, autrefois nationale, s'étend maintenant à l'échelle mondiale.

La libéralisation du commerce mondial n'étant vraisemblablement pas la panacée attendue par les grands de ce monde, les bourgeoisies ont également dû accélérer la transnationalisation de leur capital pour mieux conquérir les marchés étrangers, non seulement au chapitre du commerce, mais aussi en matière de production de la valeur.

À cet égard, les FTN sont d'une efficacité redoutable. Leur réseau étoffé de filiales leur permet de tirer avantage des différentes opportunités financières et technologiques, ainsi que des différents régimes de travail, qui varient selon les pays et les secteurs industriels. Les FTN peuvent facilement moduler géographiquement et sectoriellement leurs investissements et leurs dépenses, empochant en conséquence des gains de productivité toujours supérieurs. Aux dépens des « perdantes » qui assument, bien malgré elles, le fardeau du maintien de la demande.

## LE MONDE COMME ARÈNE DES FTN

Les FTN représentent aujourd'hui la majorité des cent plus grandes économies de la planète. Par exemple, en 1999, les ventes de General Motors et de Daimler-Chrysler étaient respectivement plus importantes que le produit intérieur brut (PIB) du Danemark et de la Pologne (Anderson et Cavanagh, 2000). La plus grande FTN du monde est devenue Wal-Mart, cette méga-entreprise commerciale qui ne crée aucune valeur. Ses revenus atteignaient 218 milliards de dollars américains en 2002. Elle est talonnée de près par Exxon Mobil, dont les revenus de 2002 s'élevaient à 204 milliards.

L'implantation des FTN à l'étranger constitue aujourd'hui le vecteur le plus dynamique de la mondialisation, devant de très loin le commerce mondial. Entre 1983 et 1997, l'investissement direct à l'étranger (IDE) a progressé trois fois plus vite que le commerce mondial et quatre fois plus vite que la production (Clairmont et Cavanagh, 1994). Les FTN multiplient donc leurs filiales étrangères à un rythme de trois ou quatre fois plus rapide que ne pourrait le justifier l'expansion de leurs affaires. Ce ne sont donc pas de nouvelles activités qu'elles exercent à l'étranger, mais plutôt la délocalisation massive d'activités existantes afin d'obtenir une rentabilité supérieure à celle du pays d'origine.

Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2000), l'IDE atteint aujourd'hui des sommets sans précédent : 827 milliards de dollars américains en 1999, soit deux fois plus qu'en 1997, quatre fois plus qu'en 1990 et 14 fois plus qu'en 1980. Les immobilisations totales provenant de l'IDE atteignent maintenant la somme colossale d'environ 7 000 milliards de dollars, montant qui triple à chaque décennie. Les Américains sont responsables du tiers de ces investissements.

L'implantation des filiales productives dans les pays paupérisés est conjuguée avec les implantations commerciales dans les pays industrialisés. Cette stratégie intégrée consiste donc à exploiter les disparités de rémunération à l'échelle mondiale : produire à faibles salaires et vendre ensuite à des travailleurs mieux rémunérés. Ceux qui produisent ne sont pas ceux qui consommeront (Chossudovsky, 1998)... Évidemment, comme nous l'avons évoqué, une telle stratégie n'est opérationnelle que si ces disparités mondiales sont maintenues et reproduites, provoquant la paupérisation d'une partie croissante de l'humanité, restreignant encore davantage la demande solvable et exacerbant la crise mondiale.

Et le fossé des disparités internationales ne cesse d'augmenter. Le revenu moyen des citoyens des pays riches était trois fois plus élevé que celui des plus pauvres en 1820. Dès 1870, ce ratio grimpait à 11 pour 1. Il a atteint 35 pour 1 en 1950, 38 pour 1 en 1960 et 58 pour 1 en 1994 (Clairmont, 1996)! La population active mondiale compte officiellement 900 millions de sous-employés à un salaire inférieur au minimum vital et 180 millions de chômeurs « en recherche d'emploi » (OIT, 2003). Avec l'autre milliard qui ne cherche plus rien, c'est aujourd'hui le tiers de l'humanité qui est sans travail décent. Depuis 2001, le nombre de chômeurs s'est accru de 20 millions de personnes!

Mais les enfants, eux, travaillent très fort : 1 sur 6 en Amérique latine, 1 sur 3 en Afrique, 1 sur 5 en Asie (Ramonet, 1998a ; OIT, 2002). Selon l'Organisation internationale du travail (OIT, 2003), 211 millions d'enfants de 5 à 14 ans travaillent, soit 18 % des enfants de la planète. Les coûts salariaux baissent évidemment en conséquence, au grand bénéfice des FTN.

Quelques exemples. En Haïti, les FTN ne paient le salaire minimum légal que si les quotas de production sont atteints. Le Code du travail est rarement respecté. Aux distilleries Seagram, les ouvriers ne gagnent que 3,60 \$ par jour, ce qui représente 0,3 % d'une production quotidienne moyenne de 1 200 \$. Il s'agit d'un taux de plus-value de 33 000 % !!! Disney paie ses travailleurs haïtiens moins de 3 \$ par jour, alors qu'ils doivent supporter les coûts de leur transport (1 \$ par jour) et du repas du midi (2 \$ par jour). Nike paie ses ouvriers indonésiens moins de 1 \$ par jour. Le jean Lévi-Strauss vendu en rabais 50 \$ ici ne coûte que 0,31 \$ en salaire au Hondurien qui le fabrique. Un taux de plus-value de 16 000 % !!! Les FTN parviennent ainsi à propulser à la hausse la productivité du travail et du capital.

Bien que les travailleurs soient moins bien rémunérés et qu'ils ne puissent donc stimuler davantage la consommation, les profits des entreprises « gagnantes » continuent de s'envoler, au rythme de l'intensification de l'exploitation du travail. Par exemple, en 1995-1996, les 500 plus grandes FTN n'ont augmenté l'emploi que de 1,1 %, leurs ventes de 0,5 %, mais ont haussé leurs bénéfices de 25,1 % ! En 1999, les ventes des 200 plus grandes FTN représentaient 27,5 % du commerce mondial, mais ces entreprises n'employaient que 0,78 % de la main-d'œuvre mondiale. Ainsi, entre 1983 et 1999, pendant que le nombre d'emplois n'augmentait que d'un timide 14,4 %, les profits explosaient de 362,4 % (Anderson et Cavanagh, 2000) !

Stimulées par la concurrence féroce qu'elles se livrent pour le partage du marché mondial, les FTN transforment le monde en une arène de boxe. C'est à grands coups de fusions, d'acquisitions et de prises de contrôle que les pugilistes s'éliminent les uns les autres, laissant entre les mains des plus grandes FTN les fortunes colossales puisées dans le travail de l'humanité. Bon an, mal an, la valeur des fusions et des acquisitions se maintient autour de 1 000 milliards par année (CNUCED, 2000). Elles ont déjà atteint la somme record de 2 400 milliards de dollars américains, en 1998, soit 50 % de plus qu'en 1997, dont les 1 600 milliards de dollars battaient eux-mêmes tous les records précédents (Ramonet, 1998b ; Clairmont, 1999a) !

Mais toute cette compétitivité laisse dans la dèche la masse grandissante des déshérités de la terre. Cinq des six milliards d'humains sont pauvres, soit 83 % de la population mondiale. La moitié du monde doit vivre avec moins de 2 \$ par jour. Les pauvres « absolus », qui doivent survivre avec moins de 1 \$ par jour, représentent maintenant 20 % de l'humanité (Banque mondiale, 2003) ! Les FTN se demandent sûrement : où seront demain les consommateurs générateurs de profits ?

## LA COMPLICITÉ DES ÉTATS

Devant cette menace de paupérisation générale, les peuples et les États en sont réduits à quémander les emplois des FTN, voire à les acheter, et rivalisent les uns et les autres dans la grande escalade mondiale des incitations : argent public, abolition des contrôles institutionnels, déréglementation économique et sociale, main-d'œuvre instruite et docile à bon marché, infrastructures d'accueil dernier cri, climat favorable aux affaires. Bref, on leur offre, avec différentes couleurs locales, la libéralisation maximale de l'environnement socioéconomique (Guay, 1987 ; Amin, 1996 ; Boyer, 1997 ; Martin, 1997).

Depuis une dizaine d'années, presque tous les pays ont modifié leur cadre juridique national pour attirer les FTN sur leur territoire. Ainsi, entre 1991 et 1999, 94 % des 1035 révisions législatives relatives aux investissements étrangers directs (IED) ont créé un environnement plus favorable à ces investissements (CNUCED, 2000, p. 3). Et les géants transnationaux en redemandent, allant jusqu'à exiger le bien public par des privatisations à bon marché, qui ont atteint 513 milliards de dollars américains entre 1990 et 1997 (Ramonet, 1998b).

Aucun pays n'échappe évidemment à cette mainmise structurelle des FTN. Les bourgeoisies nationales, qui doivent elles-mêmes échapper à « l'insuffisance des marchés domestiques », souhaitent se faire remorquer dans l'arène mondiale par la sous-traitance de ces FTN. Obsédées par l'accession au marché mondial et par leur intégration à la bourgeoisie multinationale, elles forcent leurs États à renoncer graduellement au contrôle des économies nationales, approfondissant du même coup leur dépendance à l'égard des FTN. Les géants peuvent alors imposer un gigantesque détournement d'argent public vers leurs propres goussets, prétextant les contraintes à la compétitivité qu'impose la mondialisation. L'intervention des États s'oriente ainsi vers la promotion de la dépendance des appareils productifs nationaux, des circuits de production, de commercialisation et d'accumulation. Sous cette impulsion, les économies

nationales se « transnationalisent » et participent ainsi à la consolidation de l'ordre, ou plutôt du désordre économique mondial. La mondialisation se referme ainsi sur les nations.

## LA GUERRE ÉCONOMIQUE

La lutte de compétitivité pour juguler la pression à la baisse sur la profitabilité constitue le moteur de la constitution des FTN et de la transnationalisation du capital. Dans cette perspective, les FTN sont simultanément les produits et les agents de la mondialisation. Elles constituent la forme entrepreneuriale d'un capital qui tente de surmonter les difficultés de valorisation et d'accumulation intrinsèques au mode de production.

La mondialisation néolibérale apparaît donc comme la guerre du partage économique du monde, par laquelle les FTN cherchent à vaincre les contraintes à l'accumulation que le capitalisme dresse paradoxalement devant lui-même. Leurs armes sont : 1) la mobilité maximale du capital afin de maintenir et de bénéficier systématiquement des disparités de rémunération entre les nations ; 2) l'abolition progressive des législations et des régulations nationales faisant obstacle à la maximisation des profits ; 3) le détournement et l'utilisation maximale des ressources publiques nationales disponibles à l'échelle mondiale. La mondialisation est donc aussi la renonciation des États à l'exercice de leur rôle régulateur, laissant toute l'arène aux pugilistes, ainsi que le lourd tribut que doivent payer les peuples pour financer ce combat sans fin des capitalistes contre les contradictions du capitalisme.

Les ZFI concentrent en leur sein toutes ces caractéristiques. Elles sont « l'expression urbaine » la plus significative de la dynamique mondiale que nous venons d'évoquer.

## SPLENDEURS ET MISÈRES DU NOUVEL ORDRE URBAIN

Par leurs stratégies mondiales de fragmentation opérationnelle, de redistribution géographique de leurs activités économiques et de réseautage des circuits de production et de commercialisation, les FTN produisent le nouvel ordre urbain mondial.

Les profits s'accumulent surtout dans certaines grandes villes bien lustrées des pays industrialisés, où les FTN exercent leurs activités de gestion et de commercialisation, où vivent leurs actionnaires, leurs

cadres, leurs employés les mieux rémunérés et l'essentiel de leur clientèle. Les plus rentables de ces villes du supermarché et du supercasino planétaires deviendront les « grandes villes mondiales » qui fascinent et flattent tant l'ego néolibéral. Ces villes, à la fois magnifiques, condescendantes et arrogantes, frappent à ce point l'imaginaire collectif qu'elles entretiennent l'illusion que la mondialisation est un vecteur d'enrichissement et de prospérité pour toutes les villes qui parviendront à se tailler « une place au soleil » dans la nouvelle division internationale du travail. D'où la volonté de toutes les administrations des villes importantes d'attirer sur leur territoire le plus grand nombre possible de FTN.

En contrepartie, la stratégie « obligée » de compression des coûts de production génère aussi ces « autres » villes mondiales, ces ZFI qui occupent une part toujours grandissante de la superusine planétaire. En associant un éventail exhaustif de stimulants à une localisation territoriale stratégique, la ZFI exauce les vœux des FTN en matière de compression de coûts. Les « grandes villes mondiales » et les ZFI dont elles tirent une part grandissante de leur prospérité sont les deux faces contrastées du nouvel ordre urbain « compétitif » issu de la mondialisation néolibérale.

Le concept de la ZFI fut proposé aux pays paupérisés par l'Organisation des Nations unies pour le développement et l'industrialisation (ONUDI), à titre de solution de rechange aux stratégies de développement endogène que ces pays avaient tenté de mettre en œuvre. En effet, alors que le tiers-monde ne parvenait pas à tirer avantage de l'industrialisation de l'après-guerre qui, à l'Occident, allait engendrer trente années glorieuses d'accumulation de richesses, la première tactique de ces pays fut de diversifier et de stimuler la production locale afin de la substituer aux coûteuses importations provenant des pays riches.

Évidemment, les FTN et les chantres du commerce mondial eurent tôt fait de décrier ces programmes de développement endogène. La pensée unique aidant, l'ONU adopta en 1967 une résolution affirmant avant terme l'échec de ces programmes de substitution aux importations. L'ONUDI fut créée la même année. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la CNUCED et l'ONUDI devinrent les grands prêtres du nouveau culte de l'exportation. Et les ZFI le moyen idéal pour propulser le commerce mondial, surtout au tiers-monde. L'ONUDI allait se mettre à l'œuvre avec des études de faisabilité et des tournées de promotion, créant même en 1978 le « grand club ZFI » des FTN, la World Export Processing Zones Association (WEPZA).

L'argument néolibéral, toujours à la mode, était le suivant : le développement des pays du tiers-monde est tributaire de l'implantation des FTN sur leur territoire. La concurrence des pays riches dans la course



aux investissements étrangers ne peut être affrontée par les pays pauvres qu'au prix d'une meilleure concentration géographique des encouragements demandés par les FTN, auxquels il convient d'ajouter leurs propres avantages comparatifs : main-d'œuvre disciplinée, productive, captive et à bon marché, abolition d'« irritants » réglementaires et, surtout, gestion « musclée » de la force de travail (Frobel, 1980 ; CISL, 1996). En somme, l'ONUDI enseignait comment une gestion sociale et spatiale serrée, annihilant de vastes chapitres du contrat social, pouvait rivaliser avec les abondants stimulants financiers des pays riches.

La ZFI constitue ainsi l'archétype « urbain » de l'ajustement structurel que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale imposent encore au tiers-monde, soit : l'augmentation des revenus des pays endettés par une exportation intensive, la libéralisation du marché domestique, la flexibilisation des régimes de travail, la déréglementation et les privatisations, la réduction des dépenses sociales, etc. Bref, l'environnement socioéconomique idéal pour les FTN en quête de conditions de production toujours plus favorables à leur rentabilité.

La stratégie des ZFI s'est très rapidement répandue et, très tôt, elles ne furent plus l'apanage du tiers-monde. Souvent, la course à la maximisation des profits encourage les FTN à réduire le coût du transport de certains produits en rapprochant le lieu de production du lieu de commercialisation, si les économies en frais de transport sont plus grandes que les coûts salariaux additionnels. La disponibilité de cadres, de gestionnaires, d'ouvriers et de fournisseurs très spécialisés, indispensables à certaines productions, les incite souvent à s'implanter dans les pays industrialisés. Lorsque c'est le cas, elles s'installent dans les ZFI que les États développés mettent de plus en plus à leur disposition... afin de ne pas laisser au tiers-monde ce nouvel « avantage comparatif ».

## LES VILLES MONDIALES DE L'EXCLUSION SOCIALE

Les ZFI portent aujourd'hui une trentaine d'appellations, qui renvoient à l'étendue et à la variété des avantages offerts aux FTN, ainsi qu'aux différentes combinaisons de mesures incitatives que les États souhaitent publiciser par des dénominations toutes plus « libérales » les unes que les autres. Les plus courantes sont : zones franches, *free zones*, *duty free zones*, zones de commerce international, zones d'exportation, *foreign trade zones*, *free trade zones*, *free economic zones*, zones d'entreprise, *export processing zones*, zones franches industrielles, *maquiladoras*, *industrial district*, *industrial free zones*, zones défiscalisées.

Mais peu importe la dénomination employée, toutes ces zones partagent la caractéristique essentielle d'offrir aux FTN un environnement économique exclu, partiellement ou totalement, des règles en vigueur dans le reste de la société d'accueil. Il est possible de regrouper et de catégoriser ces espaces d'exclusion en trois grandes catégories : douanière (*duty free zone*), commerciale (*foreign trade zone*) ou industrielle (*export processing zone, maquiladoras*). Cette typologie allant des avantages minimaux, strictement douaniers, jusqu'à une déréglementation socioéconomique presque complète.

Le premier type, très inoffensif en lui-même, est la « zone franche douanière », souvent appelée *free zone* ou *duty free zone*. Les firmes qui s'y installent bénéficient d'un régime particulier d'extraterritorialité douanière. Ce régime d'exception prévoit que les marchandises pénétrant dans la zone affranchie ne sont pas considérées comme des importations si elles sont destinées à être réexportées. Elles ne sont donc pas assujetties aux tarifs douaniers applicables aux importations habituelles. Ces tarifs douaniers ne s'appliqueront, le cas échéant, qu'à la partie des importations qui sera revendue sur le marché domestique. La zone franche douanière est donc souvent une simple zone de transit munie d'installations de transbordement et d'entreposage. Certains pays, comme le Canada, offrent des programmes d'exonération ou de remboursement de tarifs douaniers qui s'appliquent dans tout le pays, ainsi transformé en une immense zone franche douanière pour les entreprises d'import-export.

Il s'agit de l'exemple le plus ancien et le plus répandu de la zone franche. Le principe de l'extraterritorialité douanière a plus de 2 000 ans d'histoire (Lorot et Schwob, 1987) et fut appliqué dès l'Antiquité aux grands ports méditerranéens et, plus tard, à de nombreuses « villes franches » européennes, asiatiques et africaines. Au sens moderne du terme, le territoire de Gibraltar est habituellement reconnu comme l'ancêtre de la zone franche d'aujourd'hui.

En exonérant les importations destinées à la réexportation de l'application des tarifs douaniers s'appliquant aux importations destinées au marché domestique, il faut admettre que l'extraterritorialité douanière distingue judicieusement les véritables importations de celles qui n'en sont pas. Pas de quoi fouetter un chat.

Le problème est que les choses n'en sont pas restées là. Sous la pression des FTN et afin de stimuler les exportations, les États ont progressivement étendu l'exonération douanière aux matières premières nécessaires à l'assemblage simple des composantes de produits destinés à l'exportation, ensuite à la transformation mineure des produits et, enfin, à la fabrication de produits plus complexes, comme des automobiles. Les

FTN ont également obtenu qu'une proportion grandissante des produits exonérés puisse être écoulee sur le marché domestique. Les autres types de zones franches dérivent tous de cet élargissement progressif des avantages offerts aux FTN dans les zones franches douanières.

Le deuxième type de zone franche est la « zone franche commerciale ». Fréquemment dénommées *foreign trade zones*, *free zones*, *free trade zones*, *free economic zones* ou zones de commerce international, ces zones franches se sont principalement développées aux États-Unis, depuis l'adoption en 1934 du *Foreign Trade Zone Act*. On dénombre aujourd'hui 250 zones franches commerciales réparties dans 48 États américains. Les trois quarts (93 milliards \$ US) des marchandises y transitent. Les plus grandes FTN, comme GM et Ford, sont parvenues à y implanter d'immenses usines d'assemblage (comme à Kansas City). Outre l'exonération douanière, qui fut progressivement étendue à toute production, différents crédits fiscaux sont offerts et peuvent atteindre 25 % du capital investi. Selon les États, les FTN sont souvent exemptées de la taxe de vente sur les matériaux de construction et reçoivent un crédit d'impôt proportionnel aux emplois créés et aux salaires versés.

Encore une fois, l'élargissement progressif des avantages concédés aux entreprises a donc fait évoluer la zone franche commerciale vers l'accueil d'activités industrielles. Aujourd'hui, il ne subsiste guère de différences entre les « zones franches commerciales » américaines et les ZFI des autres pays industrialisés.

Dérivé du précédent, le troisième type est donc cette fameuse « zone franche industrielle » (ZFI). *L'Export Processing Zone*, ou « zone franche industrielle d'exportation », voit ses débuts en 1958, à Shannon (Irlande), sur un espace aéroportuaire désaffecté. Cette zone comprend aujourd'hui 124 FTN, qui bénéficient d'un très vaste panier d'incitatifs douaniers et fiscaux s'appliquant à la fabrication complète de nouveaux produits destinés au marché extérieur. L'expérience irlandaise a grandement inspiré l'ONUDI dans la promotion des zones franches au tiers-monde. Elle a aussi encouragé la surenchère des incitatifs à laquelle se livrent aujourd'hui les nombreux pays, riches et pauvres, qui ont intégré le réseau mondial des zones franches.

En enquêtant depuis 1997 auprès d'une centaine de ZFI réparties dans le monde entier, nous avons pu brosser le portrait sommaire des avantages que celles-ci offrent aux FTN. La compétition et la surenchère qu'elles mènent ont rendu ces incitatifs de plus en plus généreux.

Dans ces nouveaux paradis du capital « libre », les FTN sont soustraites du paiement des tarifs douaniers sur leurs matières premières, les produits à transformer et les biens d'équipement. Fréquemment, elles ne

sont assujetties à aucune exigence de propriété nationale, aucun quota d'importation ou contrôle des changes. Elles jouissent de subventions d'installation et de fonctionnement, de prêts publics à des taux préférentiels ou garantis par l'État, d'exonérations de taxes de vente, de crédits fiscaux à l'investissement, de congés d'impôt sur les sociétés, le revenu personnel des dirigeants, les gains en capital, les valeurs foncières et immobilières, de l'utilisation gratuite des infrastructures et des services publics, de programmes de formation de la main-d'œuvre. Elles peuvent rapatrier sans contrainte tous leurs bénéficiaires. Les cotisations au chapitre de la sécurité sociale sont souvent abolies et le congé fiscal complet atteint facilement 10 ou 15 ans.

Depuis une vingtaine d'années, les États ont graduellement supprimé l'exigence d'exportation qui était normalement imposée aux FTN des zones franches industrielles d'exportation. Aujourd'hui, le concept de la ZFI est englobant et regroupe autant les zones imposant aux FTN une contrainte d'exportation que celles, de plus en plus répandues, qui n'en comportent pas, comme les ZFI des Bahamas, du Brésil, des Émirats arabes unis, de la Jordanie, de l'Inde ou de l'île Maurice. La ZFI moderne comprend donc autant les *industrial districts* que plusieurs technopôles européens et zones franches américaines, la zone défiscalisée québécoise de Mirabel, les *maquiladoras* mexicaines et les autres zones franches du tiers-monde.

La « zone franche urbano-industrielle », qui correspond au quatrième type, est le nom que nous attribuons à ces ZFI que les FTN et les États d'accueil ont planifiées en véritables villes, greffant à l'espace industriel des zones d'habitat ségréguées selon les classes sociales, des zones de services médicaux, commerciaux, récréatifs et de loisirs. En pratique, les travailleurs doivent y passer l'essentiel de leur vie.

Ville privée, publique ou en partenariat, cette ZFI est toujours planifiée à proximité de vastes bassins de main-d'œuvre docile et à bon marché, surtout jeune et féminine. Elle comprend toutes les infrastructures d'exportation : aéroport, grandes voies de transport, équipements portuaires et ferroviaires. Les FTN y trouveront des lots viabilisés, des entrepôts et des usines clés en main à tarif réduit, en vente ou en location, des dortoirs d'ouvriers, des logements de luxe pour les cadres, ainsi que tous les services subventionnés aux entreprises : banques publiques et privées, postes et télécommunications, centrales énergétiques, services de police et de patrouille, agences de transport et d'assurances, agences publiques de recrutement et de formation de personnel, guichet unique pour les aides publiques, etc. Parfois la ZFI s'inscrit dans le milieu urbain existant, tantôt elle l'englobe. C'est le *nec plus ultra* de l'escalade des incitatifs, ainsi que le plus prolifique.

En dépit de ce vaste détournement d'argent public, ce sont souvent les avantages non financiers qui déterminent les choix de localisation des FTN, c'est-à-dire la création et le maintien de ce fameux « climat socio-économique propice aux affaires », à grands coups d'assouplissements réglementaires, surtout en matière de protection de l'environnement et de droit du travail.

Les lois et les règlements relatifs aux conditions de travail (âge minimal, durée, hygiène, rémunération, licenciement, droit de grève) et à la sécurité d'emploi sont régulièrement supprimés, comme au Pakistan, ou simplement non appliqués (CISL, 1996). Les FTN installées en Chine, en Malaisie ou à Hongkong peuvent fixer les salaires aussi bas qu'elles le souhaitent. Dans de très nombreux pays, les FTN peuvent imposer des coupures de salaires « punitives » en cas de retard, d'absence ou de non-atteinte des quotas de production. Les FTN peuvent aussi prolonger à volonté les heures de travail. Des enfants y travaillent souvent. Les FTN de Singapour peuvent importer de la Malaisie les ouvrières des FTN. Il leur est ensuite interdit de s'installer en permanence à Singapour et les FTN les déportent en cas de licenciement. Il est également interdit à ces femmes de se marier, sauf après cinq ans de travail continu, sur autorisation de l'État et sur engagement de stérilisation après le deuxième enfant...

Au chapitre du droit de grève, le Honduras donne aux FTN des ZFI le statut de « service public », ce qui rend les grèves illégales et assure leur répression par l'armée. En Turquie, les FTN jouissent d'une garantie gouvernementale « anti-grève » de 10 ans ! À Dubaï, aux Émirats arabes unis, l'État va jusqu'à garantir par écrit la paix sociale et le soutien aux profits ! Lorsqu'ils ne sont pas carrément interdits ou abolis, les syndicats ouvriers sont remplacés par des « comités paritaires de solidarité avec l'entreprise ».

La Chine, l'île Maurice, le Costa Rica, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, les Émirats arabes unis et plusieurs pays latino-américains offrent de gigantesques ZFI. La plus vaste du monde, celle de Dubaï, couvre 10 000 hectares. Elle est suivie par celle de Tianjin, en Chine, qui possède 7 800 hectares, dont 3 600 sont planifiés à des fins industrielles, de finance, de commerce et d'habitat. Plus de la moitié de ces espaces sont aujourd'hui développés. Aux 1 500 hectares occupés actuellement par les 2 744 FTN de la zone de Tianjin, s'associent 300 hectares de logements, superposés dans des immeubles de 5 étages, dans lesquels vivent 122 000 personnes composant 14 000 familles. Avec les ouvriers venant des environs, 140 000 personnes y travaillent.

Ces chiffres impressionnants ne sont pas l'exception. Ainsi, la ZFI de Bataan, aux Philippines, couvre 1 600 hectares. Celle d'Inchon, en Corée du Sud, regroupe 80 000 ouvriers. On y prévoit, pour 2020, un secteur de haute technologie, un centre logistique et une zone destinée au tourisme et à la finance. On y logera 18 000 ménages. Dans la ZFI de Manaus, au Brésil, 50 000 employés travaillent dans les 300 entreprises qui sont installées (Braga, 2000).

Les *maquiladoras* mexicaines, dont 62 % du 1,3 million d'emplois sont regroupés dans les villes frontalières comme Tijuana, Ciudad Juarez et Matamoros, sont également partie prenante du tissu urbain. Elles accueillent les usines de fabrication, à fort coefficient de main-d'œuvre, alors que l'assemblage robotisé se fait du côté américain. À Ciudad Juarez, les 249 500 travailleurs des 308 usines logent dans un habitat précarisé par une croissance urbaine hors de contrôle. Ils sont 187 300 travailleurs à Tijuana. Pour les FTN américaines, c'est une affaire de 5 milliards de dollars américains par année.

Il existe aussi un cinquième type de zone franche, la « zone franche financière », qui témoigne à sa manière de la capitulation des États devant les spéculateurs de l'économie de papier, qui revendiquent évidemment les mêmes privilèges que les commerçants et les industriels internationaux. On connaît bien les paradis fiscaux réputés : Caraïbes, Luxembourg, Hongkong, Singapour, Suisse, Monaco, Libéria, etc. Mais on connaît moins bien cette nouvelle tendance consistant à offrir un statut fiscal particulier aux FTN de la spéculation mobilière. Au Québec, le statut de « centre financier international » leur permet d'obtenir divers encouragements fiscaux, l'assouplissement du contrôle des changes et la déréglementation des transactions financières. En drainant en son sein les profits de la spéculation financière mondiale, ces zones franches financières alimentent donc la croissance des pôles économiques des « grandes villes mondiales ».

## LE NOUVEL ORDRE URBAIN DU NOUVEL ORDRE MONDIAL

Les ZFI prolifèrent et sont en voie de devenir la nouvelle norme mondiale en matière d'espaces productifs. Elles témoignent du nouvel ordre urbain qui s'annonce, et que commence à peine à sécréter la dynamique structurelle de la mondialisation néolibérale. En 1979, on dénombrait déjà 344 zones franches réparties dans 72 pays (Grubel, 1983). Dès cette

époque, l'Asie comptait déjà 120 ZFI, lesquelles se sont développées surtout en Corée du Sud, à Taiwan, aux Philippines, en Malaisie, à Singapour, à Hongkong, en Thaïlande et en Indonésie. Pour l'ensemble de l'Asie, en 1994, les 3 127 établissements industriels répartis dans les 64 ZFI employaient 2,8 millions de personnes! La même année, les ZFI africaines et du Moyen-Orient employaient plus de 300 000 travailleurs. En Amérique latine, les FTN ont pu trouver des ZFI dans de nombreux pays: le Brésil, la République dominicaine, le Salvador, le Guatemala, Haïti, la Colombie, le Mexique, Panama, Porto Rico, le Chili, le Honduras, la Jamaïque, le Nicaragua, l'Uruguay et le Venezuela. En 1994, les 1 715 FTN implantées dans les 155 ZFI de l'Amérique latine et des Caraïbes employaient plus de 1,2 million de personnes.

En 1998, l'OIT comptait 845 ZFI réparties dans 98 pays. Étant donné la multiplicité des sources et la confusion engendrée par les nombreuses dénominations, d'autres recoupements de données nous permettent de les estimer à près de 1 000 (Diamond, 1994). Selon l'OIT, il y aurait 320 ZFI en Amérique du Nord, 225 en Asie, 81 en Europe, 51 dans les Caraïbes, 47 en Afrique, 41 en Amérique centrale, 41 en Amérique du Sud, 39 au Moyen-Orient et 2 dans le Pacifique.

Aucun pays n'a résisté à cette vague imposée par les FTN, quitte à renoncer à bien des principes fondamentaux qui auraient pu, dans d'autres contextes, mobiliser les armes! Ainsi, la Chine « communiste » est paradoxalement le paradis des ZFI. Au nombre de 130, l'éventail des appellations témoignent encore de l'escalade des incitatifs qu'elles offrent aux FTN: 5 zones économiques spéciales (Zhuhai, Shenzhen, Shantou, Xiamen, Hainan), 14 zones côtières de développement, 32 zones d'exploitation économique et technologique, 52 zones expérimentales de haute et nouvelle technologie, 13 zones franches et 14 zones-frontières de coopération économique. Même Cuba, paupérisée par 30 ans de blocus américain, a dû se résoudre à contrecœur, en 1997, à créer les ZFI de Mariel, Berroa, Wajay et Cienfuegos. Et voilà qu'en 2001, Bagdad, « l'empire du Mal », invitait les FTN américaines à s'installer dans la nouvelle ZFI de Khor Zoubeir! Même la Corée du Nord est entrée dans la danse en déclarant « capitaliste » la nouvelle ZFI de Sinuiju, qui comprend 74 600 hectares à proximité de la frontière chinoise. L'évolution du capitalisme mondial n'en est pas à une contradiction près!

Près de 40 000 entreprises sont aujourd'hui implantées dans les ZFI du monde. Elles emploient au bas mot 20 millions d'ouvriers, auxquels il faut ajouter jusqu'aux 40 millions de Chinois qui travailleraient dans

les 130 ZFI chinoises (CISL, 1996). L'emploi dans les zones franches mondiales progresse de 14 % par année et plus de 20 % du commerce mondial y transite.

Les ZFI du tiers-monde sont évidemment différentes de celles qui se développent dans les pays industrialisés. Les pays riches et les pays pauvres ont adopté des stratégies différentes en ce qui concerne les privilèges offerts par leurs zones franches. Ainsi, les États développés distribuent surtout de généreuses subventions, des exemptions ou des reports de droits de douane ou des impôts locaux, des programmes de formation spéciaux, etc. En revanche, les pays pauvres offrent plutôt un panier d'encouragements économiques et sociopolitiques, une immunité fiscale pour de longues périodes, du crédit préférentiel, le rapatriement sans limite des bénéficiaires, des lois de prévention des grèves et des subventions directes.

Nonobstant ces différences, la prolifération des ZFI (Barbier, 1991 ; WEPZA, 1997), y compris dans des pays développés comme la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France, la Belgique (Lorot et Schwob, 1987) et maintenant le Québec, montre bien que les stratégies concurrentielles des FTN ont déjà bien envahi la planification urbaine des espaces productifs mondiaux. Des villes industrielles sur mesure, imaginées par les FTN des pays riches, socialement planifiées par la bourgeoisie multinationale pour maximiser la compétitivité de leurs FTN.

En conjuguant la liberté maximale pour le capital avec, au tiers-monde, une gouvernance sociopolitique musclée, les ZFI sont à la fois des lieux de rayonnement et de diffusion sans précédent des logiques néolibérales mondialisantes, tout en constituant ces lieux d'exclusion où les FTN peuvent impunément dépouiller les communautés de tout contrat social, les assujettissant ainsi aux impératifs de la rentabilité maximale. États, institutions internationales et FTN se livrent ainsi à une troublante complicité, planifiant soigneusement ces microsociétés urbaines, prétendument libérées des contraintes à la profitabilité, mais dont la quotidienneté est pourtant assujettie à la maximisation des profits.

Ces obscures villes industrielles déréglementées, qui contrastent avec l'éclat des « grandes villes mondiales », constituent l'expression physique des rapports sociaux que les FTN et leur mondialisation imposent et imposeront de plus en plus aux travailleurs de la superusine. Arrimée à la production de la valeur plutôt qu'à sa simple réalisation, la ZFI est le prototype urbain le plus significatif et le plus « porteur » de la mondialisation.



## LE QUÉBEC DE L'EXCLUSION TERRITORIALE

La surenchère des encouragements aux FTN est devenue une donnée structurelle de la mondialisation néolibérale. Ayant abdiqué toute leur capacité d'intervention et devenus complices des FTN, les États nous présentent ces lieux d'exclusion sociale et économique comme le fer de lance de la prospérité nationale et de l'intégration souveraine dans l'économie mondiale ! Et les bourgeoisies nationales en redemandent, avides des contrats de sous-traitance des FTN qui les remorqueront sur la scène mondiale. De telle sorte qu'il est maintenant permis de se demander si l'exclusion du contrat social ne deviendra pas très rapidement la règle plutôt que l'exception. Considérons l'exemple très récent du Québec, où le gouvernement a créé en 1999 la ZFI de Mirabel.

Lorsque la question de l'opportunité de créer une zone franche à Mirabel a commencé à être discutée, le concept envisagé initialement se limitait à une zone franche douanière ou commerciale, axée exclusivement sur l'entreposage de marchandises en transit. Mais sous prétexte de concurrencer les zones franches du nord-est des États-Unis, particulièrement celle de Plattsburgh, la Commission sur le développement de la région de Mirabel recommanda plutôt au gouvernement, en juin 1998, la délimitation d'une véritable zone franche industrielle assortie d'un imposant panier d'incitatifs.

Ce projet de ZFI, successivement désigné par les euphémismes de zone « défiscalisée », « dérogatoire », ou « de commerce international », fut retenu par le Conseil des ministres en octobre 1998, annoncé dans le budget gouvernemental de mars 1999 et formulé dans le projet de loi 56, déposé à l'Assemblée nationale le 13 mai 1999. Finalement, la loi créant la Société de développement de la zone de commerce international de Montréal à Mirabel fut adoptée le 21 octobre 1999.

La ZFI de Mirabel couvre 9,3 kilomètres carrés à l'extrémité ouest du territoire aéroportuaire. Les bénéficiaires sont des entreprises industrielles de fabrication légère et celles qui sont présentes dans les domaines de l'entretien, la réparation ou la formation en aviation, et dont la masse salariale est d'au moins 400 000 \$.

Afin de concurrencer adéquatement les autres zones franches, le gouvernement offre un panier d'incitatifs qui répond bien à la surenchère que souhaitent générer les firmes transnationales (FTN). Voici la liste de ces avantages, qui furent octroyés pendant 10 ans :

- Exemption totale de l'impôt sur le revenu des sociétés, de la taxe sur le capital et de cotisation au Fonds des services de santé ;

- Crédit d'impôt variant de 20 % à 40 % des salaires non manufacturiers versés et des honoraires de douane et de courtage ;
- Crédit d'impôt de 25 % des coûts de construction, d'achat ou de location de bâtiments, d'équipements et de matériel ;
- Exemption des droits de douane pour l'importation d'intrants utilisés dans la fabrication de produits qui seront exportés (programme fédéral de remise des droits de douane) ;
- Financement, paiement des intérêts et remboursement, par le gouvernement, des versements de TPS et de TVQ effectués par les entreprises ;
- Guichet multiservices et assistance technique et financière aux entreprises pour le recrutement, la formation de personnel, le démarchage auprès des gouvernements et les opérations courantes ;
- Exemption d'impôt sur le revenu pour les spécialistes étrangers.

D'autres incitatifs supplémentaires ont également été envisagés par le gouvernement :

- Exemption de la contribution des entreprises au régime d'assurance-emploi du Canada pendant 10 ans ;
- Congé ou réduction de taxes municipales ;
- Réduction de 50 % de l'impôt provincial et de l'impôt fédéral pour tout employé ayant plus de 3 années de service pour le même employeur, et ce, pendant 5 ans ;
- Locaux fournis gratuitement par Aéroports de Montréal ; équipements et mobilier fournis gratuitement par la MRC de Mirabel ;
- Subventions gouvernementales à la Société de développement de la zone de commerce international de Montréal à Mirabel :
  - 1 million de dollars par année, pendant 10 ans, pour le fonctionnement ;
  - 2 millions de dollars par année, pendant 10 ans, pour le développement ;
  - 6 millions de dollars par année, pendant 3 ans, pour les immobilisations.

À la question du coût estimé de tous ces incitatifs, le gouvernement répondait sans sourciller qu'il était « nul », puisque sans ces incitatifs, opine-t-il, ces entreprises ne seraient pas venues s'implanter au Québec... En dépit de ce « coût nul », les milieux d'affaires estiment maintenant que Mirabel est « l'endroit le plus avantageux au Canada pour exploiter une entreprise de logistique internationale ou de transformation légère »

(Demers, 1999). Comme quoi la ZFI permettrait miraculeusement de tout donner aux entreprises sans qu'il en coûte le moindre sou à la collectivité ! Le pas à franchir vers la défiscalisation complète des entreprises n'est plus très grand...

Sur le plan fiscal, la ZFI de Mirabel est probablement la plus généreuse de tous les pays occidentaux. Elle témoigne bien de cette tendance qu'ont nos gouvernements de mobiliser de plus en plus les ressources humaines et économiques de la nation pour les mettre au service des FTN.

Malgré les différences déjà évoquées entre les ZFI des pays riches et celles des pays pauvres, le lecteur attentif aura déjà relevé les similitudes entre les incitatifs offerts par la ZFI de Mirabel, ceux qui furent proposés en 1980 par l'UNIDO pour les PVD et ceux que notre enquête de 1997-2003 a permis de relever dans les ZFI du tiers-monde. On constatera que les privilèges financiers et fiscaux sont généralement comparables et que c'est au chapitre du respect des lois du travail et de l'environnement que nos gouvernements continuent pour l'instant à être plus restrictifs. Mais pour combien de temps encore ?

Toute première ZFI canadienne, Mirabel ne sera vraisemblablement pas la dernière. Au Québec, il ne manque certes pas de gens d'affaires pour promouvoir la défiscalisation progressive des activités des entreprises. Le prétexte de la compétitivité est maintenant récupéré par tous les milieux d'affaires qui s'estiment menacés les uns par les autres. Pour plusieurs, la menace vient ironiquement des entreprises de l'une des plus prospères régions du Québec, celle de la couronne nord de Montréal et des Basses-Laurentides, dont la forte compétitivité est maintenant renforcée par la ZFI de Mirabel ! Nombreux sont donc ceux qui réclament maintenant une place équivalente au soleil du nouvel ordre social défiscalisé !

Dans différents milieux, des projets de zones franches furent donc évoqués pour le Technoparc de Montréal, l'Est de Montréal et le technopôle environnemental Angus, l'aéroport de Saint-Hubert et la basse-ville de Québec. À la réserve autochtone de Kahnawake, il existe aussi un projet de zone franche bancaire, sur le modèle des paradis fiscaux antillais destinés aux spéculateurs internationaux. D'autres projets de zones franches ont également été évoqués pour des régions périphériques fragilisées par la concurrence économique des entreprises des grands centres. C'est le cas en Gaspésie (port de Gaspé, Murdochville, Chandler), dans le Bas-Saint-Laurent (Kamouraska-Témiscouata), au Saguenay et en Outaouais. Dans les Maritimes, il existe un projet de transformation des petits aéroports régionaux en autant de zones franches. D'autres villes canadiennes ont aussi élaboré des projets en ce sens : Hamilton, Winnipeg, Churchill, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), Vancouver, Halifax.

D'ailleurs, en alimentant eux-mêmes cette surenchère générale entre les États, les gouvernements s'acculent volontairement au pied du mur et utilisent ensuite le prétexte de la « contrainte compétitive » pour expliquer qu'ils doivent donc rivaliser, les uns contre les autres, pour offrir toujours davantage d'incitatifs aux FTN.

C'est dans ce contexte, créé par sa propre abdication, que le Québec a également créé une myriade de minuscules enclaves territoriales défiscalisées. Celles-ci portent des noms suaves inspirés de l'air du temps, comme les *Carrefours de la nouvelle économie*, les *Centres financiers internationaux*, les *Centres de développement des technologies de l'information*, la *Cité du multimédia* (Montréal), la *Cité du commerce électronique* (Montréal), la *Cité de l'optique* (Québec), le *Centre national des nouvelles technologies* (Québec), la *Cité de la biotechnologie et de la santé humaine du Montréal métropolitain* (Laval). Bien entendu, les gens d'affaires en redemandent, proclamant que cette injuste discrimination fiscale devrait être combattue en étendant les incitatifs à tout le territoire... !

En 1999, le gouvernement québécois a donc décidé d'offrir une « garantie fiscale » aux entreprises réalisant un investissement majeur en territoire québécois, les soustrayant à une éventuelle hausse des taux d'imposition applicables au revenu, au capital et à la masse salariale. Du jamais vu ! Aucun autre citoyen ne peut jouir d'une telle garantie, offerte exclusivement aux grandes entreprises ! Mais, devant l'insatiable appétit des FTN, cette « garantie » fut remplacée, en 2000, par un congé fiscal complet, d'une durée de 10 ans, identique à celui offert par la ZFI de Mirabel, pour les firmes réalisant un investissement d'au moins 300 millions de dollars et dont découlait une croissance des salaires d'au moins 4 millions de dollars (soit l'équivalent d'environ 100 emplois). Les firmes réalisant un investissement inférieur à 300 millions de dollars pouvaient aussi obtenir le même congé fiscal si les salaires versés augmentaient d'au moins 15 millions de dollars (soit l'équivalent d'environ 350 emplois). Le congé fiscal comprenait l'exemption complète de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital et de toute cotisation au Fonds des services de santé. De surcroît, ce congé fiscal complet fut étendu, en 2001, aux plus petites entreprises des régions ressources, qui versaient moins de 10 millions de dollars en masse salariale.

Bref, le gouvernement du Québec a offert, à toutes les grandes firmes et à une multitude de petites entreprises investissant sur le territoire québécois, le principal incitatif fiscal qu'il venait tout juste d'octroyer de manière exclusive à la ZFI de Mirabel... et qui ne lui fut donc exclusif

que pendant une seule année. La ZFI de Mirabel a ainsi constitué le fer de lance d'une défiscalisation accélérée des entreprises, le territoire de la nation entière étant destiné à être livré aux FTN.

À la faveur d'un changement de gouvernement, l'État québécois a décidé de limiter les avantages de la ZFI aux entreprises qui avaient soumis leur projet d'implantation avant le 12 juin 2003. Il a aussi resserré les conditions d'accessibilité aux incitatifs fiscaux liés à une localisation territoriale particulière. Plusieurs ont été réduits, d'autres ont été abolis. Faut-il y voir un virage stratégique majeur? Que non! Car le même gouvernement a simultanément créé 19 nouveaux *centres financiers internationaux* en 2003, portant à 136 le nombre de ces zones franches bancaires au Québec, ce qui représente une augmentation de 70% en seulement trois ans. Malgré une coupe de 759 millions de dollars d'aide fiscale aux entreprises, ce gouvernement leur accorde néanmoins 3,7 milliards par année en soutien financier. Ces cadeaux représentent dix fois l'augmentation annuelle de la dette publique et 50% du montant consacré annuellement à son remboursement. Le gouvernement a également annoncé un allègement considérable de la fiscalité d'entreprise et a déjà exempté 70% des sociétés de la taxe sur le capital. Il s'est de plus engagé auprès du patronat à entreprendre une réingénierie majeure de l'appareil d'État, de manière à remettre aux mains de l'entreprise privée les activités étatiques dont elle souhaite tirer profit. Pour les FTN, le Québec est peut-être devenu, en quelques années, la nation la plus défiscalisée d'Occident! Reste à tout privatiser... Mondialisation et compétitivité obligent!

Comme l'illustre le cas québécois, l'exclusion socioéconomique progressive des territoires de l'économie mondiale porte en elle une dynamique contradictoire, car elle annonce la disparition prochaine de la ZFI comme espace circonscrit. Elle deviendra effectivement superflue lorsque la déréglementation néolibérale sera devenue totale et généralisée à l'échelle d'un nombre croissant de villes, de pays et, enfin, à l'échelle du monde. Lorsqu'il n'existera plus de contrat social duquel la bourgeoisie multinationale pourrait souhaiter s'exclure, lorsqu'elle aura obtenu la libéralisation tous azimuts et qu'elle ne pourra plus rien soutirer des États en argent public, les FTN se rabattront alors avec une férocité inédite sur l'abaissement des rémunérations et la détérioration des conditions de travail. L'épisodique ZFI n'aura finalement été qu'une expérience de laboratoire qui nous annonçait le visage quotidien de la société néolibérale que les FTN et leurs acolytes étatiques nous préparent. Et dire qu'il s'en trouve pour nous conseiller d'accélérer le rythme!

## L'ESPOIR DE L'« ALTERMONDIALISATION »

C'est ainsi que le nouvel ordre économique mondial, libéral pour les uns mais coercitif pour les autres, se reproduit comme par décalque dans le nouvel ordre urbain qu'il génère, ses chantres prétextant l'absolue nécessité de lever toutes les règles socioéconomiques qui entraveraient la recherche obsédée du profit maximal. Il n'en faut pas davantage pour que les collectivités ne sachent plus trop que penser et que faire pour améliorer notre avenir à tous et pour assumer nos responsabilités au chapitre de ce que nous nous complaisons dans certains milieux à appeler le *développement durable*. Ce convivial concept à la mode serait-il devenu l'opium « territorial et environnemental » d'un nouvel ordre mondial qui, pour recueillir la béate adhésion générale, doit occulter sa véritable nature ?

Heureusement, comme le rappellent Ignacy Sachs et Michel Rogalski (1997), le scénario catastrophe n'est pas encore entièrement joué. Des voix s'élèvent et même l'OCDE (1998) commence à craindre les effets pervers du détournement généralisé d'argent public :

Les régimes préférentiels ont des retombées négatives sur l'économie mondiale car ils faussent les échanges, sapent l'intégrité et l'équité des structures fiscales et du financement des dépenses publiques [...] Les pratiques fiscales dommageables conçues pour attirer des investissements en pratiquant une surenchère agressive constituent du braconnage fiscal [...] Ces pratiques ont pour effet de transférer indûment une partie de la charge fiscale vers la main-d'œuvre. Elles privent les pays d'une partie de leur souveraineté fiscale [...].

Les peuples du monde peuvent encore espérer une autre mondialisation, une « altermondialisation », plus équitable et épanouissante, amenuisant les disparités et respectant les souverainetés sociales, culturelles et politiques.

La mobilisation générale de 60 000 personnes représentant 4 909 organisations populaires, lors du deuxième Forum social mondial de Porto Alegre, en février 2002, a constitué le premier grand rassemblement de la nouvelle citoyenneté mondiale. En janvier 2004, celui de Bombay en a attiré le double, soit 120 000 personnes, notamment parmi les plus pauvres. Ces événements lancent au monde entier le défi d'imaginer les contours de cette autre mondialisation, non libérale, amenuisant les disparités et respectant les souverainetés sociales, culturelles et politiques. Depuis lors, dans différents pays du monde, des gouvernements et des dirigeants politiques progressistes acceptent de joindre leur voix à celle du vaste réseau populaire international qui réclame le droit d'édifier l'« altermondialisation ».

Nous savons maintenant que l'« altermondialisation » impliquera d'abord la fédération des peuples paupérisés dans une sorte de « G8 des pays appauvris » afin de mieux équilibrer les forces politiques qui peuvent moduler l'économie mondiale. Le temps sera alors venu d'ébaucher un véritable contrat social mondial, fondé sur la renégociation des nombreux traités économiques internationaux néolibéraux, parrainés par le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale et les États-Unis, et par lesquels les États ont signé leur abdication complète devant les FTN. L'« altermondialisation » s'appuiera sur la revalorisation d'États nationaux renouvelés et d'instances internationales crédibles comme gardiens du contrat social et régulateurs de la redistribution mondiale des gains de productivité générés par les avancées technologiques. Elle réduira la puissance des prédateurs financiers par une taxation mondiale sur les transactions financières, inspirée du projet de la taxe Tobin.

Tout comme les villes de terre, de pierre et de béton, les structures socioéconomiques nous semblent souvent inébranlables. Rien n'est plus faux, car toutes ces structures ne sont que des produits sociaux dont l'avenir, toujours indéterminé, n'est rien d'autre que ce que les peuples voudront en faire. Le capitalisme, devenu mondial et empêtré dans ses propres contradictions, accouche peut-être enfin de sa propre antithèse.

Nous sommes de plus en plus nombreux à penser, comme Immanuel Wallerstein (1996), que « la période qui arrive (les trente à quarante prochaines années) sera le moment de la désintégration du système historique capitaliste ». À moins que nous n'acceptions béatement le retour à la barbarie.

De la ville de jour à la ville de nuit, le champ des possibles demeurera toujours ouvert.

## BIBLIOGRAPHIE

- AMIN, S. (1996). *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- ANDERSON, S. et J. CAVANAGH (2000). *Top 200. The Rise of Corporate Global Power*, Washington, Institute for Policy Studies.
- BANQUE MONDIALE. *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington (annuel).
- BARBIER, J.-P. et J.-B. VÉRON (1991). *Les zones franches industrielles d'exportation*, Paris, Karthala.

- BOYER, R. (1997). *La mondialisation au-delà des mythes*, Paris, Éditions La Découverte et Syros.
- BRAGA, N. (2002). « Prospects for Free Zones under FRAA », *Integration in the Americas Conference*, University of New Mexico.
- CHOSSUDOVSKY, M. (1998). *La mondialisation de la pauvreté*, Montréal, Éco-société.
- CLAIRMONT, F.-F. et J. CAVANAGH (1994). « Sous les ailes du capitalisme planétaire », dans *Le Monde diplomatique*, mars 1994.
- CLAIRMONT, F.-F. (1996). *The Rise and Fall of Economic Liberalism*, Penang (Malaisie), Southbound Press.
- CLAIRMONT, F.-F. (1999a). « Fusions d'entreprises, festins de prédateurs », *Le Monde diplomatique*, septembre 1999.
- CLAIRMONT, F.-F. (1999b). « Ces firmes géantes qui se jouent des États », *Le Monde diplomatique*, décembre 1999.
- COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE MIRABEL (1998). *Destination Mirabel*, Ministère des Transports (Québec).
- CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES (1996). *L'enfer des nouveaux paradis fiscaux*, Bruxelles, CISL.
- CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (2000). *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2000. Les fusions et les acquisitions internationales et le développement. Vue d'ensemble*. New York et Genève, Nations unies, CNUCED.
- DEMERS, R. (1999). « Comment profiter des nombreux congés fiscaux de Mirabel », *Les Affaires*, Montréal, le 4 décembre, p. 32.
- DIAMOND, W.-H. et D.-B. DIAMOND (1994). *Tax Free Trade Zones of the World*, Albany (New York), Matthew Bender.
- ENGELHARD, P. (1996). *L'Homme mondial*, Paris, Arléa.
- ENGELS, F. (1845). *La question du logement*, Paris, Éditions sociales, 1969.
- FROBEL, F. et al. (1980). *The New International Division of Labour*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GRUBEL, H. (1983). *Free Market Zones: Deregulating Canadian Enterprise*, Vancouver, The Fraser Institute.
- GUAY, P.-Y. (1987). *Les firmes transnationales et l'État-nation: l'émancipation par la dépendance*, Montréal, Agence d'Arc.
- GUAY, P.-Y. (2001). *Introduction à l'urbanisme; Approches théoriques, instrument et critères*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Modulo Éditeur.



- HYMER, S.-H. (1979). *The Multinational Corporation: A Radical Approach*, Cambridge, Cambridge University Press.
- JACOBS, J. (1992). *La ville et la richesse des nations*, Québec, Boréal.
- LOROT, P. et T. SCHWOB (1987). *Les zones franches dans le monde*, Paris, La Documentation française.
- MANDEL, E. (1968). *Traité d'économie marxiste*, Paris, UGE.
- MARTIN, H.-P. et H. SCHUMANN (1997). *Le piège de la mondialisation*, Paris, Solin.
- MARX, K. (rédigé par F. Engels) (1894). *Le Capital, Livre III*, Paris, Éditions sociales, 1970.
- MARX, K. et F. ENGELS (1848). *Manifeste du parti communiste*, Paris, Éditions sociales.
- MICHALET, C.-A. (1976). *Le capitalisme mondial*, Paris, Presses universitaires de France.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (1996). *L'emploi dans le monde 1996-1997*, Genève, OIT.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (1998a). *Les zones franches se développent et créent des emplois*. Communiqué du 28 septembre 1998, OIT.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (1998b). *Labour and Social Issues Relating to Export Processing Zones*, Genève, OIT.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (1999). *Réunion tripartite des pays dotés de zones franches d'exportation*. Programme d'action sur les questions relatives au travail et les questions sociales dans les zones franches d'exportation, Genève, OIT.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2002). *Every Child Counts. New Global Estimates on Child Labour. International Programme on the Elimination of Child Labour*, Genève, OIT.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2003). *Tendances mondiales de l'emploi*, Genève, OIT.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Économica (annuel).
- RAMONET, I. (1998a). « Enfances fracassées », *Le Monde diplomatique*, janvier 1998.
- RAMONET, I. (1998b). « Firmes géantes, États nains », *Le Monde diplomatique*, juin 1998.
- RIFKIN, J. (1997). *La fin du travail*, Paris, La Découverte.

- ROGALSKI, M. (1997). « Mondialisation : présentation et remarques complémentaires », *La Pensée*, n° 309 (*Mondialisation*), janvier-février-mars 1997.
- ROUSSEAS, S. (1981). *Capitalisme et catastrophe*, Paris, Économica.
- SACHS, I. (1997). « Les quiproquos du débat sur la mondialisation », *La Pensée*, n° 309 (*Mondialisation*), janvier-février-mars 1997.
- SASSEN, S. (1996). *La ville globale*, Paris, Descartes & Cie.
- WALLERSTEIN, J. (1996). « La restructuration capitaliste et le système-monde », *Agone*, n° 16 (*Misère de la mondialisation*).
- WEPZA (1997). *International Directory of Export Processing Zones and Free Trade Zone*, Flagstaff Institute (Arizona).



## CHAPITRE



### **LES BIDONVILLES UNE FORME URBAINE VIABLE ?**

**Jean Goulet**

*Département d'études urbaines et touristiques  
Université du Québec à Montréal*

Plusieurs les dénoncent et d'autres les déplorent. Certains, moins nombreux, les admettent du bout des lèvres. Enfin, quelques rares voix s'élèvent pour les reconnaître pour ce qu'ils sont : des habitats humains pauvres, certes, mais d'abord de véritables milieux de vie dotés d'une stabilité, d'une permanence et surtout d'un avenir, à l'image de n'importe quel quartier d'une grande ville. Ce sont les bidonvilles, ces établissements humains précaires dont l'histoire, curieusement, s'étend souvent sur plusieurs décennies et témoigne de beaucoup de choses, sauf de la précarité. En 2003, ils abritent près d'un milliard d'êtres humains et ils seront le double d'ici une quinzaine d'année (UNCHS [Habitat], 2003). Loin d'être un phénomène temporaire et en régression, les bidonvilles s'imposent comme une forme d'habitat qui accueillera bientôt une majorité d'urbains de la planète, ce à quoi faisait d'ailleurs écho le titre du célèbre ouvrage de Bernard Granotier (1980), *La planète des bidonvilles*.

Cette réalité, propre aux pays en développement, échappe encore au regard de l'Occidental. Pour celui-ci, elle appartient en effet à une autre époque : celle du Moyen Âge, où les infrastructures étaient absentes et où les villes étaient constituées d'un amas d'habitations en bois et en pierre (dont plusieurs sont encore debout aujourd'hui) entassées à l'intérieur d'une enceinte. Ou, encore, elle renvoie aux premiers temps de la révolution industrielle, au moment où les villes accueilleraient maladroitement un flot continu de pauvres paysans à la recherche de meilleures conditions de vie. En Occident aujourd'hui, les bidonvilles sont des phénomènes oubliés, marginaux et rapidement stigmatisés, alors que les quartiers pauvres, toujours présents, disposent au moins d'infrastructures modernes et d'équipements publics et sont intégrés à l'immense appareil de gestion urbaine qui assure la fonctionnalité et la régulation des activités.

Mais que sont au juste ces bidonvilles qui sont souvent perçus comme des zones de violence incontrôlée, comme des espaces anarchiques sans foi ni loi, comme des creusets de virus et de bactéries dégénéralant en épidémies continues qui entraîneraient des taux effrayants de mortalité infantile et une espérance de vie réduite ? L'image d'uniformité misérable qui s'impose souvent est-elle réelle ? Les bidonvilles constituent-ils un univers standardisé et homogène ?

Parmi tous les bidonvilles de la planète, nous avons porté notre attention sur ceux de la ville de Port-au-Prince, à Haïti. Isolée du monde par son insularité (Haïti occupe l'île d'Hispanola, qu'elle partage avec la République dominicaine) et par sa culture créole distincte de la culture latine et américaine dominante, Port-au-Prince est la capitale du pays le plus pauvre des Amériques et parmi les plus pauvres de la planète. L'aire métropolitaine de Port-au-Prince abrite en 2003 environ 2 500 000 personnes sur les huit millions d'habitants du pays. La ville n'en comptait guère plus de 715 000 en 1980. Malgré cette évolution accélérée, le taux d'urbanisation en Haïti est encore très bas (35 % environ, par comparaison avec 75 % – 80 % dans les Amériques) et laisse présager une poursuite de la croissance urbaine. L'exode rural massif par lequel une masse paysanne a déferlé sur Port-au-Prince a transformé la ville en un vaste regroupement de « cités », dont le nombre est évalué à quelque 350 (CLED, 2002) et où résiderait près de 65 % de la population totale, c'est-à-dire au-delà de 1 600 000 personnes. Ces cités sont autant de bidonvilles : des milliers de maisons construites de façon similaire, apparemment sans planification et sans infrastructures, dans des zones souvent dégradées et considérées comme impropres à l'habitation : *Cité Soleil* (la plus connue), *Cité L'Éternel*, *Cité Sainte-Marie*, *Cité Canada*, *Village de Dieu*, *Fort National*,

Bois-Jalousie, Savane Pistache, Ravine Pintade, etc. Environ 350 appellations marquées par des références religieuses, historiques, sociales ou simplement géographiques ; 350 identités locales, à l'image des quartiers, des paroisses, des petites patries de nos villes occidentales. Mais l'intérêt à l'égard des bidonvilles de Port-au-Prince réside aussi ailleurs. Il est dans l'indifférence et l'impuissance de l'État haïtien devant l'émergence et le développement de cette forme d'habitat. Il s'agit en effet d'un cas où ces nouvelles populations urbaines sont non seulement largement majoritaires, mais aussi entièrement laissées à elles-mêmes, ce qui fait de ces bidonvilles un extraordinaire laboratoire sociologique et urbanistique. Abandonnées à leur sort, qu'ont fait les populations de leur nouvel espace ? Comment l'ont-elles apprivoisé ?

## DES HISTOIRES UNIQUES ET MULTIPLES

Chaque bidonville a son histoire propre. Il se développe selon un rythme particulier, dispose d'une structure bien définie, présente des atouts et des contraintes qui sont les siennes, possède des caractéristiques physiques et sociales qui le distinguent de ses voisins. Certaines cités sont déjà âgées de plusieurs dizaines d'années et en sont parfois à leur troisième génération de résidents ; d'autres viennent à peine de naître. Il est toutefois établi que la période la plus significative dans l'expansion des bidonvilles de Port-au-Prince est postérieure à 1986, donc après le départ de Duvalier<sup>1</sup>.

Leur emplacement et leur morphologie sont variés : quartiers densifiés du centre-ville, flancs de montagne, mornes (collines), ravins, terres basses en bord de mer, plaines en périphérie. Malgré cette diversité de lieux, ils offrent tous à l'observateur cette image d'entassement extrême, d'ensemble de bâtiments innombrables gris ou ocre qui se marient aux circonvolutions du terrain et qui grimpent sur les flancs de montagne qui dominant Port-au-Prince.

---

1. Le départ de Jean-Claude Duvalier (Bébé Doc) en 1986 mettait un terme à 30 années de dictature duvaliériste, amorcée en 1957 par son père François Duvalier (Papa Doc). Une période d'instabilité politique a suivi, caractérisée par des régimes militaires, des gouvernements de courte durée et un embargo des Nations unies, jusqu'à l'intervention des États-Unis en 1994 et des Forces de maintien de la paix de l'ONU en 1995. La situation ne s'est guère améliorée par la suite, le régime de Jean-Bertrand Aristide (Fanmi Lavalas) ayant fait l'objet de nombreuses dénonciations de la part de la communauté internationale jusqu'à la démission du président en 2004.

À l'inverse, les bidonvilles se déploient et s'organisent selon un modèle similaire, sinon identique d'un lieu à l'autre : même densité élevée, même type de bâti, même aménagement physique des ruelles et corridors improvisés qui se rabattent vers une plus ou moins grande artère carrossable, même mixité des usages et présence des mêmes acteurs. C'est l'importance de ces derniers qui varie considérablement d'un lieu à l'autre. Dans certains cas, la structure sociale du bidonville sera dominée par les réseaux religieux, dans d'autres cas les comités et associations seront déterminants, ou, pour d'autres, les organisations politiques et le clientélisme. À un endroit, la vie associative est foisonnante, alors que dans le quartier voisin elle sera d'une pauvreté navrante. Ces différences tiennent au contexte historique, à la présence ou à l'absence de certaines institutions, à la qualité et à l'engagement des leaders, etc.

## MIXITÉ SOCIALE ET MIXITÉ DES USAGES

Le bidonville est un espace d'usages multiples : outre les maisons, on y trouve des ateliers et des petites entreprises artisanales, des commerces, des services personnels et professionnels, des écoles, des églises, des places publiques et des terrains de jeux, des lieux de rencontre. Il s'agit véritablement de villes dans la ville. Cette mixité des usages fait du bidonville un espace très vivant, soumis à un va-et-vient continu et à une présence visible et colorée à toute heure du jour. Ici, c'est une lavandière qui nettoie le linge du voisinage ; là, une petite marchande de *manger cuit* prépare le repas ; plus loin, un pasteur dirige l'exercice d'une chorale, tandis que trois ou quatre hommes jouent aux dominos sur une table improvisée dans la ruelle. Si plusieurs activités s'effectuent à l'intérieur des bâtiments, on peut constater que les espaces publics de passage, les rues, ruelles et corridors, sont aussi envahis systématiquement tant pour les activités commerciales et ludiques que pour les activités privées et quotidiennes du ménage. C'est dans la ruelle ou le corridor qu'on fait sa toilette à l'aide d'une bassine remplie d'eau, qu'on lave la vaisselle, qu'on tresse ses cheveux, qu'on se soigne, qu'on bricole ou répare un appareil ménager, etc. L'espace public immédiatement adjacent est en quelque sorte le prolongement d'un espace privé trop exigü et trop mal éclairé pour que s'y fassent l'ensemble des petits gestes quotidiens. Déambuler dans les ruelles et corridors d'un bidonville consiste donc souvent à pénétrer cette zone d'intimité qui est généralement préservée derrière les murs dans les sociétés occidentales, d'où le malaise que peut ressentir l'observateur qui devient soudain un voyeur selon ses propres références sociales et culturelles.

Les gens qui vivent dans le bidonville appartiennent également à toutes les catégories : écoliers et étudiants, professeurs, intellectuels, commerçants, artisans et artistes, retraités, médecins, architectes et ingénieurs, ouvriers, commis de bureau, secrétaires, personnel d'ambassade, agents de sécurité, petits fonctionnaires et policiers, pasteurs, députés, etc. Ce constat heurte plusieurs préjugés souvent véhiculés à l'égard de ceux qui vivent dans les bidonvilles. Certains s'attendent en effet à y trouver une population apathique, désœuvrée, largement analphabète, probablement violente et sans ressources. Il est vrai qu'une majorité de la main-d'œuvre n'a pas d'emploi, selon les résultats des enquêtes sur l'emploi et la population active (avec des taux de chômage officiels avoisinant les 70 %), mais cette même main-d'œuvre est occupée par une série d'activités plus ou moins stables et régulières où dominent le petit commerce, la cuisine, la couture, les métiers de la construction (maçon, charpentier, menuisier) et une foule de petits métiers spécialisés, de travail de bureau et de professions libérales<sup>2</sup>. L'économie, tout informelle qu'elle soit, n'en est pas moins bien réelle et parfois très lucrative. Par ailleurs, cette informalité, si elle est dominante dans l'économie du bidonville, n'est pas exclusive. On rencontre effectivement dans ces lieux des employés du secteur formel, parfois fort bien rémunérés, et qui ne représentent pas des exceptions ou des cas uniques dans cet univers. Le bidonville n'est pas que le refuge des pauvres : il est aussi la conséquence d'une crise majeure du logement qui provoque cette surprenante mixité sociale à l'intérieur d'un espace généralement perçu comme étant le territoire exclusif des pauvres. Les mieux nantis ne s'y installent pas en attendant de trouver mieux ailleurs : ils y construisent au contraire des résidences confortables qui côtoient de petites maisons très humbles, témoignant de leur volonté de demeurer dans ce quartier où ils ont des amis, de la famille et un rang social reconnu.

Au-delà de la situation d'emplois des adultes, il reste que le bidonville, comme tout le pays, est un monde occupé par les enfants : 40 % de la population a moins de 15 ans. Même dans les ménages les plus misérables et même si l'école relève du secteur privé à près de 80 % (Cayemites *et al.*, 2001), la priorité est donnée à la scolarisation des enfants, souvent au détriment de la nourriture. La scolarisation commence dès la petite enfance, vers l'âge de 3 ans (kindergarten) et se poursuit selon un cheminement calqué sur le modèle français, avec les traditionnels examens

---

2. Cette situation a été mise en évidence par différentes recherches menées auprès des résidents de bidonvilles, notamment celle de Richard Mathelier, *La dynamique économique des quartiers populaires partenaires du GTIH*, Port-au-Prince, GTIH, 1995, 69 p. et annexes, et celle de Vincent Grammont, *Rapport d'enquête sur la zone marginalisée de la ravine Pintade*, France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand, 1998, 115 p. et annexes.



nationaux qui constituent toujours un moment fort de l'année. Pour certains niveaux de scolarité, la rareté des places dans les écoles oblige plusieurs de celles-ci à fonctionner selon deux horaires : les classes du matin et celles de l'après-midi, ce qui accentue encore plus le va-et-vient des élèves entre la maison et l'école. Bien sûr, ce ne sont pas tous les enfants des bidonvilles qui vont à l'école, même si c'est le cas pour une majorité d'entre eux. Faute d'argent, certains restent à la maison où ils aident à l'activité des parents. D'autres sont aussi des enfants abandonnés ou orphelins. Ils errent dans la ville et survivent par toutes sortes de moyens généralement illicites. Ils dorment dans le bidonville, cachés sur un balcon ou profitant de la charité d'un résidant. Parfois, ils sont recueillis par un orphelinat rattaché à une église du bidonville. Enfin, d'autres sont des enfants en domesticité (les *restaveks*) venus des campagnes et placés dans une famille en ville. Ils exécutent diverses tâches ménagères comme le transport de l'eau, les petits achats quotidiens, le nettoyage de la maison. Ils représentent environ 5 % des enfants. Cette multitude d'élèves, de petits travailleurs et domestiques, d'enfants désœuvrés et d'enfants de la rue constitue une part importante de la population urbaine, donnant au milieu une couleur particulière. Le bidonville, toujours très animé, résonne ainsi de cris d'enfants qui semblent en perpétuel mouvement.

## FORME PHYSIQUE ET ARCHITECTURE VERNACULAIRE

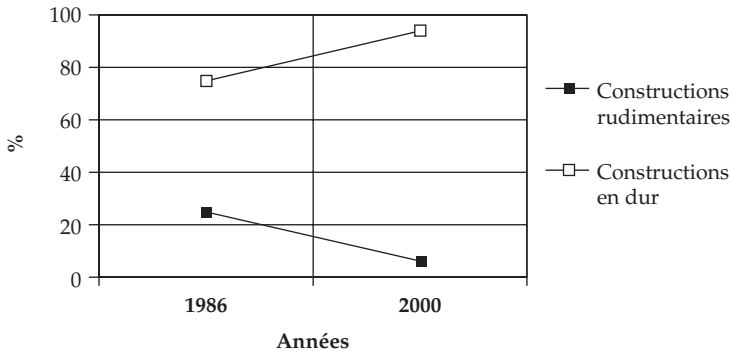
L'image qu'on se fait souvent du bidonville est celle d'un regroupement de bâtiments constitués d'un assemblage de matériaux de récupération. D'ailleurs, le terme même de « bidonville » vient de ces petits abris construits à l'aide de vieux bidons par des pauvres sans logis dans la périphérie de Casablanca au Maroc, durant la période d'entre-deux-guerres. Ces villes en bidons, ou bidonvilles, ont frappé l'imagination des observateurs, et la nouvelle terminologie s'est rapidement imposée dans la langue française pour désigner tous les habitats précaires.

À Port-au-Prince, le bâtiment traditionnel dans le bidonville occupe environ 15 à 20 mètres carrés et ne compte qu'un étage. On a toutefois assisté à une importante évolution de ce bâtiment et du paysage urbain au cours des dernières années. Cette évolution est associée à l'usage généralisé de matériaux durs pour la construction des maisons, au détriment du bois, de la tôle et des matériaux de récupération qui caractérisaient le bâti du bidonville traditionnel. Ainsi, comme l'indique le graphique qui suit, en moins d'une quinzaine d'années les constructions rudimentaires qui représentaient 25 % des habitations de l'aire métropolitaine ont cédé la place à des constructions en « dur » (blocs et béton), témoignant

d'une transformation des bâtiments existants et de l'adoption de cette technique de construction pour presque tous les nouveaux bâtiments, le tout allant dans le sens de la durabilité. En 2000, les constructions rudimentaires représentaient désormais moins de 5 % des maisons de l'aire métropolitaine, avec une nette tendance à la marginalisation de ce type de bâti. Force est d'admettre que les pauvres, même dans le contexte d'une grave crise économique et d'une situation que tous les observateurs s'entendent pour qualifier de désastreuse (PNUD, 2002), construisent avec des matériaux solides, durables et coûteux. À Port-au-Prince, on désigne fréquemment ce phénomène d'une manière un peu ironique, en parlant de « bétonville » par opposition à « bidonville ».

En réalité, l'abri en charpente de bois, plancher de terre battue, murs et toit en tôles récupérées n'existe maintenant qu'en quelques rares endroits : les zones les plus rapprochées de la mer dans Cité L'Éternel, Village de Dieu et Cité Soleil, le quartier historiquement misérable de La Saline (adjacent au grand marché en plein air du même nom) et quelques unités éparses à travers l'aire métropolitaine. Curieusement, ces zones de constructions rudimentaires sont stigmatisées par les bidonvillois eux-mêmes : on les montre du doigt en les désignant comme « les maisons des paysans pauvres et ignorants qui viennent d'arriver en ville et qui

#### Évolution des logements (type de construction) dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, 1986-2000



Sources : Institut haïtien de statistique et d'informatique (1992). *Enquête Budget Consommation des ménages 1986-1987*.  
Institut haïtien de statistique et d'informatique (2000). *Enquête Budget Consommation des ménages 1999-2000*.

construisent n'importe comment ». On oublie ainsi qu'il y a 15 ou 20 ans les détracteurs d'aujourd'hui habitaient ce même genre de propriétés. Comme quoi l'assimilation à la culture urbaine est rapide...

On constate donc dans le bidonville une activité intense de construction qui, en plus de la transformation de la maison rudimentaire vers la maison en dur, prend de plus en plus la forme d'une valorisation verticale de l'habitat. Cette activité traduit un phénomène de densification du milieu. Il s'agit très clairement d'un ajustement à la demande de logements en fonction des contraintes du territoire. Il faut souligner que les édifices en hauteur sont extrêmement rares à Port-au-Prince. Les plus élevés au centre-ville ne dépassent pas trois étages. Une tour d'une dizaine d'étages à Pétion-Ville (banlieue de Port-au-Prince) aurait même fait l'objet d'un arrêt de travaux sur intervention directe du gouvernement qui estimait que le bâtiment déparait le paysage.

Cette nouvelle tendance à la verticalité se confirme : de simples observations sur une période de quatre ans, de 1999 jusqu'à 2003, nous amènent à constater une multiplication des édifices de deux, trois et parfois quatre étages. Dans le secteur de Fort Mercredi, bidonville aménagé autour d'une ancienne fortification, environ un bâtiment sur dix compte un deuxième ou un troisième étage. Dans Cité Plus, bidonville en bordure de la mer, c'est le cas pour près du tiers des bâtiments. L'arrivée continue de nouveaux migrants, la croissance démographique naturelle de l'agglomération (en Haïti, le taux de fécondité demeure très élevé avec une moyenne de quatre enfants par femme) et la formation accélérée des nouveaux ménages (la moitié de la population haïtienne n'a pas 20 ans) contribuent à une forte pression à la hausse sur la demande de logements. En considérant qu'un logement abrite en moyenne cinq personnes dans l'aire métropolitaine (IHSI, 2000) et que le taux annuel de croissance de la population de Port-au-Prince est d'au moins 3 ou 4 %, on peut assez aisément estimer de manière très conservatrice à 12 000 par année le nombre de nouveaux logements requis, soit 1 000 par mois. Devant ces besoins, on comprend que l'industrie de la construction domiciliaire soit particulièrement présente dans les bidonvilles. Toutes les cités visitées font montre d'une activité intense et continue, d'autant plus que les faibles moyens des habitants et l'impossibilité d'accéder à toute forme de financement hypothécaire (en l'absence de revenus réguliers et de titres clairs de propriété) font en sorte que les chantiers de construction s'étendent souvent sur plusieurs années. L'absence de réglementation adaptée, la rareté des ressources, l'incapacité des corps publics et la grande loi de la nécessité expliquent que cette industrie soit largement artisanale et informelle. Elle est aussi, il faut le dire, très efficace.

Face à des zones presque entièrement densifiées, où ne subsistent pratiquement plus de terrains vacants, les chercheurs de logements se rabattent sur les derniers espaces libres (les dangereuses pentes des ravines comme dans les bidonvilles de Baillergeau ou Fort Mercredi) ou encore sur des secteurs empruntés à la mer (les remblais de Village de Dieu). Certains se résignent à s'éloigner en périphérie et à s'accommoder d'un temps de parcours supérieur à deux heures entre la résidence et le marché, le lieu de travail, l'école. On comprend donc mieux le processus de valorisation verticale : construire des étages supplémentaires permet de doubler ou de tripler l'offre de logements dans les zones centrales de l'aire métropolitaine. Cela permet aussi à des propriétaires d'accéder à une source de revenus (revenus locatifs, ou vente de l'espace aérien à bâtir). Notons que les résidants du bidonville sont composés pour moitié de locataires (contrat de location de longue durée, qu'on appelle affermage) et pour moitié de propriétaires, dont la plupart sont en réalité des locataires ou occupants sans statut précis du terrain sur lequel ils ont érigé le bâtiment qui leur appartient<sup>3</sup>.

Les étages supplémentaires qui se construisent produisent parfois une forme architecturale assez particulière : les maisons étagées ressemblent à des pyramides inversées. Le logement à l'étage supérieur occupe un espace plus grand que celui du dessous, ses murs s'appuyant sur les rebords du toit de l'étage inférieur, rebord qui dépasse souvent de 0,5 à 1 mètre les murs dudit étage. C'est ainsi que le rez-de-chaussée aura par exemple une dimension de 5 mètres sur 5 mètres, l'étage suivant aura 6 mètres sur 6 et le dernier aura 7 mètres sur 7. Quant à la stabilité de tels édifices, elle paraît être garantie par des interventions d'architectes et d'ingénieurs et surtout par un savoir-faire développé par des ouvriers spécialisés au cours des années. C'est ainsi que, dans bien des cas, dès le début des mises en chantier, on construit une fondation suffisante et des murs porteurs adéquats en fonction de l'ajout éventuel d'un second ou d'un troisième étage. Le propriétaire, même pauvre, se projette ainsi dans l'avenir, un avenir parfois très lointain et surtout incertain, ce qui ne l'empêche pas de prévoir.

Déjà dense à l'extrême avec jusqu'à 1 800 personnes à l'hectare, le bidonville augmente encore davantage sa densité et impose une pression supplémentaire à son environnement : une population plus nombreuse

---

3. Selon les quartiers, la proportion de propriétaires varie entre 24 % et 60 % et la proportion de locataires-fermiers, entre 40 % et 62 %, avec un taux non négligeable « d'occupants » qui habitent le logement à titre gratuit dans une proportion de 4 % à 14 %. À l'échelle métropolitaine, une enquête officielle auprès de 792 ménages (IHSI, 2000) rapporte des taux de 39 % pour les propriétaires, de 53 % pour les locataires-fermiers et de 8 % pour les occupants.

produit davantage de déchets et d'eaux usées, génère des besoins accrus en eau potable et en services divers. Dans une ville où les infrastructures ont été conçues et bâties pour environ 400 000 personnes, où moins de 30 % des logements sont raccordés au réseau de distribution de l'eau potable, où n'existe pas de système d'égout, où l'on ne collecte que 25 à 30 % des ordures ménagères et où les rues sont rarement entretenues et disparaissent sous les gravillons charriés à chaque averse durant la saison des pluies (mai à octobre), la pression environnementale de plus de 2 500 000 personnes et d'une densification qui s'accélère pose évidemment d'énormes défis. On peut aisément comprendre qu'une grande partie du contenu des rapports officiels sur la situation de Port-au-Prince prenne la forme de la description d'une catastrophe qui n'en finit plus de prendre de l'ampleur<sup>4</sup>. Pourtant, l'échéance ultime semble être continuellement repoussée, comme si la ville réussissait à temporiser sans cesse une situation tendue à l'extrême.

## DES BESOINS ET DES RÉPONSES

Pendant que les spectateurs sonnent l'alarme, les acteurs continuent de jouer sur la scène. C'est ainsi que le visiteur attentif peut constater que le bidonville est un espace aménagé et doté d'équipements et de services collectifs. De façon générale, ces aménagements et services collectifs traduisent une volonté d'assainissement du milieu (bétonnage des ruelles et corridors, canalisation des fossés), de réponse aux besoins primaires (accessibilité à l'eau potable, soins de santé, sécurité), aux besoins de socialisation (terrains sportifs, places publiques, centre communautaire) et aux besoins de réalisation (éducation, alphabétisation). Ces aménagements, ces équipements et ces services illustrent la volonté de ces populations de s'ancrer dans leur espace d'accueil. En bétonnant la ruelle, en bâtissant une école ou une église, en organisant un club sportif, on marque son territoire, on l'institutionnalise et on impose son existence et sa fonction : ce n'est plus un regroupement d'habitations disparates, c'est une communauté qui partage des intérêts collectifs et qui se dote d'outils permanents.

Les rapports avec l'État sont généralement réduits à leur plus simple expression. L'État ne jouit d'aucune crédibilité : on n'en attend rien. Les populations des bidonvilles sont parfaitement conscientes de leur situation

---

4. Par exemple, le rapport produit sous la direction de Gérard Holly, *Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince*, Port-au-Prince, Commission pour la commémoration du 250<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince, 221 p. et cartes, 1999.

et de la faillite de l'État haïtien, mais elles ont fait leur deuil de cet État encore et toujours prédateur. Les Haïtiens ont eu des espoirs énormes en 1990, avec l'arrivée au pouvoir de Jean-Bertrand Aristide, le « petit prêtre des bidonvilles » (exilé par l'armée en 1991 puis réinvesti dans ses fonctions en 1994), mais ce n'était qu'une illusion. Le réveil n'a pas été brutal, il s'est simplement fait dans la résignation. Les populations des bidonvilles se sont ainsi mises au travail en ne comptant que sur leurs propres moyens. Parfois, des ententes avec des organismes publics (électricité, eau potable)<sup>5</sup> dans le cadre de programmes financés par l'aide internationale ont permis d'établir les bases d'une gestion déléguée des services publics, avec un succès variable mais souvent étonnant. En 2003, une quarantaine de quartiers géraient, par l'entremise de comités de l'eau et selon une tarification établie, la vente et la distribution d'eau potable grâce à des fontaines publiques ou kiosques d'eau (réservoirs et robinets) connectés au réseau public. Quelques quartiers disposent aussi de comités qui gèrent de la même façon la distribution de l'électricité. Dans plusieurs cas, les populations concernées ont ainsi transformé, petit à petit, des espaces insalubres en véritables milieux de vie. Par exemple, Baillergeau dispose de deux terrains de football, de quatre fontaines publiques, de douches communautaires ainsi que de 3 kilomètres de ruelles et corridors bétonnés et canalisés (en surface) et de quelques passerelles ; Cité L'Éternel possède aussi deux fontaines publiques avec douches, un centre de santé, une école communautaire, une place publique ; Village de Dieu gère la distribution de l'électricité et a sa brigade de vigilance, son terrain de football, ses ruelles bétonnées et canalisées, sa place publique et deux grandes arches décorées qui marquent l'entrée du quartier ; Bois Jalousie a le plus beau terrain de football de tous les bidonvilles, en plus d'une extraordinaire murale géante en verre et céramique qui est l'une des plus belles œuvres d'art à ciel ouvert d'Haïti. On pourrait continuer ainsi avec la plupart des autres cités de Port-au-Prince.

Ces initiatives, bien qu'issues du milieu et générées par les populations concernées, ne se mettent pas en place toutes seules, par un quelconque effet de génération spontanée. Il faut un minimum d'organisation pour profiter des opportunités d'aide qui peuvent se présenter, pour définir les priorités locales et établir des consensus, pour mobiliser les citoyens et susciter leur participation à la mise en place et à la gestion des services. Ces initiatives sont donc le fruit des efforts des populations locales organisées à travers des groupes et des réseaux plus ou moins

---

5. Il s'agit de Électricité de Haïti (EDH) pour l'électricité et de la Centrale autonome métropolitaine de l'eau potable (CAMEP) pour l'eau. D'abord réticentes à ce genre de projet, ces organisations (surtout la CAMEP) y ont rapidement trouvé leur compte, les pauvres des bidonvilles étant d'excellents payeurs.

formels. Ce sont ces groupes et ces réseaux qui peuvent capter les ressources disponibles, organiser et structurer les actions, servir de lieu d'arbitrage. En l'absence d'un État digne de ce nom, ils sont les véritables acteurs dans le territoire.

## LES ACTEURS

Les réseaux actifs et présents sont d'abord les réseaux religieux issus de la montée rapide du pentecôtisme (Églises évangéliques particulièrement)<sup>6</sup>. Autour des églises, dont certaines témoignent d'une mobilisation surprenante des ressources dans des milieux d'extrême pauvreté (certaines églises évangéliques sont de véritables cathédrales de 1000 places, en plein cœur d'un bidonville), se déploient un grand nombre d'activités : écoles primaires et secondaires, dispensaire médical, orphelinat, et même certaines activités commerciales (fabrication de cercueils par exemple). Évidemment, plusieurs églises sont au seul service de leurs commettants et sont ainsi fermées sur elles-mêmes, mais leur influence sur la vie collective est évidente. Leur préoccupation première d'évangélisation est presque toujours confrontée à la nécessité d'améliorer le sort de la communauté, ce qui contribue à faire tomber les obstacles qui, en d'autres temps, pourraient constituer un frein à la collaboration avec d'autres églises ou des organisations laïques.

Les réseaux associatifs sont évidemment très présents dans la vie du quartier, les associations et comités se mobilisant autour d'un projet particulier qu'ils réussissent souvent à mener à terme au rythme de l'accès aux ressources : approvisionnement en eau potable, place publique, terrain de jeux, assainissement, éclairage et gestion de la distribution électrique, poste de santé, centre communautaire, école communautaire, latrines, alphabétisation, microcrédit, etc. Ces associations, impressionnantes par leur nombre et la variété de leurs champs d'intervention, sont souvent des lieux d'apprentissage et d'exercice de la vie démocratique, bien qu'on ne puisse raisonnablement parler de participation de masse : c'est d'abord une minorité qui s'implique et qui participe au processus démocratique existant (désignation des représentants au comité de quartier par exemple). Parfois, les comités et associations sont en période de sommeil, entre deux projets : le comité existe toujours, a toujours son

---

6. Pour une analyse plus détaillée du phénomène pentecôtiste, on peut se référer aux ouvrages suivants : André Corten, *Misère, religion et politique en Haïti : diabolisation et mal politique*, Paris, Karthala, 2001, 245 p., de même que André Corten et André Mary (dir.), *Imaginaires politiques et pentecôtismes : Afrique/Amérique latine*, Paris, Karthala, 2001, 368 p.

exécutif, se réunit de temps en temps, mais ne réalise plus rien faute de ressources. Un problème majeur ou une opportunité soudaine le remettra vite sur les rails de l'action collective. C'est ainsi qu'un nombre impressionnant de comités ont vu le jour au lendemain du départ de Duvalier, parfois sur les ruines des anciennes organisations populaires duvaliéristes, mais plus souvent en vertu de l'espoir suscité par la libéralisation. Notons que ces associations et comités furent et demeurent des espaces de mobilisation pour les jeunes : ce sont des jeunes qui les animent et les dirigent. Toutefois, les aînés, les sages sont fréquemment sollicités. Leur accord est souvent indispensable à la réussite d'un projet.

Les femmes sont quasi absentes de ces lieux de pouvoir, mais celles qui s'y investissent occupent souvent des postes stratégiques : trésorière, responsable des relations publiques, etc. Cette absence relative n'est pas un signe de désintérêt, mais témoigne plutôt d'une plus grande responsabilité dans le ménage, dont elles sont très majoritairement les chefs. Les femmes haïtiennes des bidonvilles sont massivement présentes dans le petit commerce, source souvent unique de revenus pour le ménage. Cette activité commerciale est très accaparante, en plus des tâches ménagères et éducatives, et laisse ainsi peu de temps à des formes d'engagement social.

Des problèmes plus quotidiens, immédiats et très locaux ou ponctuels seront souvent résolus (pas nécessairement de façon gratuite) à travers des réseaux familiaux ou des réseaux de voisinage, lesquels se confondent parfois. Ces « solidarités de proximité » se chargeront de résoudre les problèmes de maladie ou de mortalité, de construction d'un bout de trottoir pour desservir trois ou quatre maisons, de partage d'une latrine, de raccordement électrique, etc. Les réseaux familiaux sont parfois très étendus, certains bidonvilles s'étant développés autour de trois ou quatre grandes familles. Dans d'autres cas, des secteurs de bidonvilles regroupent des gens de même origine. Par exemple, un secteur du bidonville de Baillergeau est constitué exclusivement d'anciens habitants du village de Baradère, qui, par une espèce de parrainage dans leur processus d'insertion urbaine, se sont tous installés les uns à côté des autres.

Enfin, dans un autre registre, la mise en place de services urbains passe parfois par le clientélisme, c'est-à-dire l'échange de faveurs du pouvoir politique avec une communauté qui offre sa loyauté et sa capacité mobilisatrice. Le cas du bidonville de Cité Soleil, fief du régime Lavalas du président Aristide, représente bien cette forme de relation bien présente en Amérique latine et dans le tiers-monde en général. Ainsi, alors qu'en 2003 Port-au-Prince ne recevait guère plus de 3 heures d'alimentation électrique par jour, la commune de Cité Soleil disposait d'électricité 24 heures sur 24, un cas unique dans l'aire métropolitaine.



L'un des phénomènes les plus intéressants a trait à l'interpénétration ou à la juxtaposition des efforts des réseaux dans le bidonville : le comité tiendra ses réunions publiques dans l'église ; certains des dirigeants seront aussi des hauts responsables de l'église ; des membres d'une même famille occuperont la moitié des postes d'un exécutif d'association ou présideront aux destinées d'une église ; un comité servira de tremplin politique à son dirigeant ou de source de militants pour une élection. De même, le bidonville n'est pas un univers fermé et autarcique. Il existe des structures de rencontre qui favorisent l'échange d'informations d'un bidonville à l'autre : des dirigeants de différents comités de quartiers se rencontrent pour discuter de la manière de gérer les problèmes d'approvisionnement en eau ; des chorales d'église vont présenter un spectacle dans une autre église ; une équipe de football d'un bidonville va affronter l'équipe d'un autre bidonville, sans oublier les déplacements continuels pour le travail, l'école et les achats. Ainsi, ce n'est pas parce qu'il y a des écoles dans le bidonville où l'on réside qu'on va nécessairement y envoyer ses enfants. Très fréquemment, on ira dans une école d'un autre quartier, pour toutes sortes de raisons : qualité de l'enseignement, réputation, frais de scolarité, appartenance religieuse, etc.

Si le bidonville abrite souvent un ou plusieurs marchés informels et qu'une panoplie de petites boutiques et de petites marchandes de rue assurent l'approvisionnement quotidien, il faut aller ailleurs, dans un des grands marchés de la ville, pour les biens plus spécialisés (vêtements, mobilier, matériel de cuisine, etc.). Tout cela contribue à des échanges perpétuels entre le bidonville et le reste de la zone métropolitaine : les commerces et les petites marchandes vont s'approvisionner auprès des grands marchés centraux (celui de La Saline notamment), les ménages vont se déplacer au-delà du bidonville pour acheter de plus grandes quantités à meilleur prix (parfois avec des stratégies d'achats regroupés) ou pour se procurer un produit particulier.

## LES RÈGLES DE VIE

Tous les problèmes de la vie en société sont abordés et traités localement, avec plus ou moins de succès selon le cas. C'est ainsi que certains quartiers sont soumis à une violence politique continue, alors que d'autres quartiers sont des havres de paix et ont réglé parfois énergiquement les problèmes de criminalité. Cette criminalité est souvent politique (conflits entre factions nationales qui se répercutent localement sous forme de vendettas) ou consiste en des vols et des agressions. Les pires cas sont ceux où les criminels utilisent leur allégeance politique pour profiter

d'une forme d'impunité dont ils abusent allégrement, devenant de véritables petits tyrans locaux. Les tensions qui en découlent peuvent conduire à des points de non-retour où les antagonismes et les frustrations se solutionnent alors par l'assassinat et le lynchage. C'est ainsi que la population du bidonville de Cité L'Éternel, exaspérée par les actions et l'impunité de quelques criminels locaux, a résolu son problème. Il est facile de dénoncer cette justice expéditive et populaire, mais il s'agit plus simplement d'une justice qui supplée à l'absence d'un État de droit. Dans une collectivité où la plupart des membres sont en situation objective de survie quotidienne, la violation répétée des codes de vie devient rapidement inacceptable, car elle met en péril cette survie.

Malgré l'étonnante disparité religieuse (protestantisme/pentecôtisme, catholicisme, vaudouisme, rasta), il y a une tolérance et un respect des choix qui sont d'ailleurs souvent multiples au sein d'une même famille. La mère sera catholique, la fille sera protestante méthodiste et le fils sera pentecôtiste. Il ne semble pas non plus exister de tensions reposant sur l'origine régionale, pas plus que sur la couleur de la peau (noir, mulâtre, griffon, etc.). Les conflits civils, les discordes entre voisins sont généralement résolus à l'aide d'un arbitrage local reposant sur un notable ou un ancien dont on reconnaît la sagesse et la neutralité. Cette justice parallèle permet de régler pacifiquement la très grande majorité des litiges dans une société où le système public de justice brille par son inefficacité.

## CONCLUSION

Ces quelques observations témoignent aussi de la banalité du bidonville. Il y a là, à travers des codes et des règles de vie informels, à travers des aménagements et des équipements collectifs, les mêmes réflexes et les mêmes structures que l'on constate dans n'importe quel quartier populaire de n'importe quelle ville du monde. La grande différence, outre les particularismes culturels, c'est la pauvreté et l'incapacité des corps publics. Comme partout ailleurs, les ménages sont préoccupés par leur bien-être et leur sécurité : avoir un abri confortable, se nourrir, améliorer leur sort. Comme partout ailleurs, les parents souhaitent faire éduquer leurs enfants dans les meilleures écoles. Comme partout ailleurs, les gens aspirent à vivre en paix et à se retrouver entre eux selon leur appartenance familiale, religieuse, sociale. Comme partout ailleurs, les gens savent que la pire des ententes vaut le meilleur des procès. Comme partout ailleurs, les populations se dotent d'outils et de structures pour résoudre les problèmes quotidiens et pour bâtir, morceau par morceau, leur milieu de vie. Le bidonville est donc, fondamentalement, un espace

urbain véritable dont la caractéristique essentielle est la pauvreté et, dans le cas de Port-au-Prince, l'extrême pauvreté. Ce qui étonne, c'est de constater que cette pauvreté, si elle est un facteur de ralentissement, n'est pas un obstacle insurmontable au développement. Depuis une quinzaine d'années et encore davantage au cours des 5 à 10 dernières années, alors qu'Haïti subissait les embargos, l'arrêt de l'aide internationale, des taux d'inflation extrêmement élevés et une évolution négative de son produit intérieur brut, les bidonvilles de Port-au-Prince ont amorcé une transformation majeure qui se poursuit. Ces « établissements humains précaires » connaissent encore aujourd'hui les problèmes relatifs à ce type d'espace, mais ils sont très majoritairement stabilisés et présentent de plus en plus les caractéristiques d'un milieu urbain organisé. Monde des exclus et des abandonnés, le bidonville apparaît être aussi, par la force des choses, l'univers de l'autoconstruction et de l'autogestion. Malgré des ressources faibles et des situations difficiles, les populations des bidonvilles, à travers des pratiques et des stratégies souvent novatrices, font l'apprentissage de la citoyenneté et construisent, jour après jour, la cité.

## BIBLIOGRAPHIE

### MONOGRAPHIES

- AGIER, M. (1999). *L'invention de la ville: banlieues, townships, invasions et favellas*, Paris, Édition des Archives contemporaines, 176 p.
- BAZABAS, D. (1997). *Du marché de rue en Haïti: le système urbain de Port-au-Prince face à ses entreprises d'espace-rue*, Montréal, L'Harmattan, 124 p.
- CENTRALE AUTONOME MÉTROPOLITAINE D'EAU POTABLE (1999). *Impact des programmes d'approvisionnement en eau potable des quartiers défavorisés de l'aire métropolitaine sur l'environnement socio-physico-économique des zones bénéficiaires*, Port-au-Prince, CAMEP, miméo, 63 p. et annexes.
- CAMEP/SOE/GRET (2002). *Programme eau et santé: Rapport final d'activités*, vol. 1, Port-au-Prince, miméo, 45 p.
- CAYEMITES, M., M.F. PLACIDE, B. BARRIÈRE, S. MARIKO et B. SÈVÈRE (2001). *Enquête Mortalité, morbidité et utilisation des services, Haïti 2000 (EMMUS III)*, Calverton, Maryland, États-Unis, ministère de la Santé publique et de la Population, Institut haïtien de l'enfance et ORC Macro, 488 p.

- CONSORTIUM CLED/ILD (2002). *Programme de formalisation des actifs du secteur informel urbain : analyse de la situation et résumé des réformes proposées pour la formalisation de la propriété en Haïti*, Port-au-Prince, miméo, 28 p.
- CORTEN, A. (2000). *Diabolisation et mal politique. Haïti : misère, religion et politique*, Montréal, Les Éditions du CIDIHCA et Karthala, 245 p.
- ÉLECTRICITÉ DE HAÏTI/GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉCHANGES TECHNOLOGIQUES (1998). *Électrification des quartiers périurbains de Port-au-Prince : phase initiale à un programme d'électrification*, Port-au-Prince, EDH et GRET, miméo, 13 p. et annexes.
- GRAMMONT, V. (1998). *Rapport d'enquête sur la zone marginalisée de la ravine Pintade, Port-au-Prince, Haïti*, France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand, 115 p. et annexes.
- GRANOTIER, B. (1980). *La planète des bidonvilles : perspectives de l'explosion urbaine dans le tiers-monde*, Paris, Seuil, 381 p.
- GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉCHANGES TECHNOLOGIQUES (1996). *L'extension des lotissements sauvages à usage populaire en milieu urbain ou Paysans, villes et bidonvilles en Haïti : aperçus et réflexions*, Port-au-Prince, GRET, miméo, 33 p.
- GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉCHANGES TECHNOLOGIQUES ET SERVICES ŒCUMÉNIQUES D'ENTRAIDE (2001). *Programme eau et santé dans les quartiers de Port-au-Prince : rapport intermédiaire*, Port-au-Prince, GRET et SOE, miméo, 49 p. et annexes.
- HECTOR, C. et H. JADOTTE (dir. publ.) (1991). *Haïti et l'après-Duvalier : continuités et ruptures*, 2 t., Montréal et Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps/CIDIHCA, 620 p.
- HOLLY, G. (dir.) (1999). *Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince*, Port-au-Prince, Commission pour la commémoration du 250<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince, 221 p. et cartes.
- HYDRO CONSEIL (1997). *Les opérateurs privés dans les quartiers irréguliers des grandes métropoles et dans les petits centres en Afrique : rapport Port-au-Prince*, Action de recherche n° 9, Paris, 89 p.
- INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (1992). *Enquête Budget-Consommation des ménages (EBCM 1986-1987) – Vol. 1, t. II : Résultats aire métropolitaine*, Port-au-Prince, IHSI, 97 p.
- INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (2000). *Enquête Budget-Consommation des ménages (EBCM 1999-2000) – Vol. 1 : Population, ménages et emploi*, Port-au-Prince, IHSI, 343 p.

- INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (2003). *Enquête sur les conditions de vie en Haïti : Actes du séminaire – Atelier de présentation des premiers résultats*, Port-au-Prince, IHSI, 184 p.
- INSTITUT PSYCHO-SOCIAL DE LA FAMILLE (1993). *La domesticité juvénile (restavek) en Haïti*. Enquête réalisée par l'IPSOFA, Port-au-Prince, 67 p.
- MATHELIER, R. (1995). *La dynamique économique des quartiers populaires par-tenaires du GTIH*, Port-au-Prince, GTIH, miméo, 69 p. et annexes.
- MERKLEN, D. (2000). *Le projet Jalousie : développement intégré d'un bidonville haïtien*, UNESCO, Rapport d'évaluation de projet, 49 p.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2002). *Situation économique et sociale : bilan 2002 de Haïti*, Port-au-Prince, PNUD, 148 p.
- UNITED NATIONS CENTRE FOR HUMAN SETTLEMENTS (Habitat) (2003). *The Challenge of Slums – Global Report on Human Settlements 2003*, UNCHS, 310 p.
- VERDEIL, V. (1995). *Le commerce de l'eau dans les bidonvilles de Port-au-Prince*. Rapport de mission, Port-au-Prince, GRET, miméo, 90 p.

## ARTICLES SPÉCIALISÉS ET EXTRAITS DE LIVRES

- BARTHÉLÉMY, G. (2001). « Une tradition : ne rien attendre de l'État », *Le Courrier. Dossier spécial : Quand l'État fait défaut, ils s'organisent pour vivre ensemble*, UNESCO, février 2001.
- BLARY, R., S.-M. N'GUESSAN et F. ANDRÉ (2000). « Urbanité et quartiers précaires », *Revue canadienne d'études du développement*, vol. XXI, n° 1, p. 55-87.
- GODARD, H. (1988). « Port-au-Prince : les mutations récentes de l'organisation spatiale », *Mappemonde*, 1988.3, p. 6-9.
- HENNION, M. et J.-C. LAVIGNE (1995). « Inde : citoyenneté pour les bidonvilles... sans les bidonvillois », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 66, 11 p.
- OSMANI, S.R. (2001). « Participatory Governance, People's Empowerment and Poverty Reduction », *SEPED Conference Paper Series*, n° 7, 28 p.
- PAQUOT, T. (1996). « La culture du bidonville », dans Thierry Paquot (dir.), *Le monde des villes : panorama urbain de la planète*, p. 459-466, Bruxelles, Éditions Complexe, 699 p.

- 
- SATTERTHWAITE, D. (2001). « From professionally driven to people-driven poverty reduction : reflections on the role of Shack/Slum Dwellers International », *Environment and Urbanization*, vol. 13, n° 2, p. 135-138.
- VALLADARES, L. (2000). « Qu'est-ce qu'une favela ? », *Cahiers des Amériques latines*, n° 34, p. 61-72.
- VERDEIL, V. (1999). « De l'eau pour les pauvres à Port-au-Prince, Haïti », *Mappemonde*, n° 55, 1999.3, p. 14-19.



## CHAPITRE



## VILLE IMMOBILE, VILLE MOBILE ET FISCALITÉ

**Luc-Normand Tellier**

*Département d'études urbaines et touristiques,  
Université du Québec à Montréal*

Un peu partout dans le monde, les villes centres des grandes agglomérations ont de la difficulté à percevoir directement des revenus fiscaux qui couvrent adéquatement leurs besoins budgétaires. Le plus souvent, les gouvernements supérieurs doivent compenser en subventionnant directement ou indirectement les villes centres. Ces dernières deviennent ainsi très dépendantes de la bonne volonté des gouvernements supérieurs. Le rêve d'une fiscalité municipale garantissant aux villes centres une large autonomie se trouve ainsi compromis. Une bonne partie du problème vient du fait qu'un peu partout dans le monde la fiscalité municipale repose avant tout sur la taxation de l'immobilité, soit celle du foncier et des immeubles, qui est aussi, pour une large part, une taxation de la ville endormie, de la ville qui dort, par opposition à la ville qui



bouge, qui travaille et qui produit, essentiellement le jour. Les citoyens paient leurs taxes foncières en fonction des lieux où ils résident et non des lieux où ils vaquent à leurs occupations professionnelles. Au Québec, les taxes foncières résidentielles représentent environ 80% des taxes foncières totales, les 20% restants correspondant aux taxes foncières non résidentielles, et les taxes foncières totales constituent environ la moitié des revenus municipaux.

Historiquement, la taxation foncière s'est imposée au niveau municipal à cause de son caractère pratique, les biens fonds étant pour ainsi dire captifs et facilement saisissables, mais aussi pour des raisons théoriques liées à la théorie économique. Par contre, la taxation de la mobilité, qui est sans doute, pour les villes, antérieure à celle de l'immobilité (que l'on songe aux anciens droits d'entrée dans les villes, aux péages sur les chemins et sur les ponts, aux droits de douane locaux, etc.), contrairement à la taxation foncière, a battu en retraite à l'époque moderne. Assez étonnamment, elle fait aujourd'hui un retour remarqué sur la scène mondiale avec l'émergence des péages urbains électroniques, un peu comme si la ville qui bouge volait au secours de la ville qui dort.

Nous nous pencherons ici sur cette évolution à la lumière de la théorie économique et aussi de l'expérience mondiale en matière de péage urbain électronique. Cela nous conduira à retourner aux classiques, mais aussi à nous demander si les nouvelles technologies et le triomphe de la métropolisation dans le monde ne changent pas les données traditionnelles de la question.

## LA CRISE DE LA FISCALITÉ MUNICIPALE

La fiscalité municipale canadienne repose sur un certain nombre d'axiomes, plus ou moins explicites, parmi lesquels on trouve les suivants :

1. La fiscalité municipale n'a pas pour but de répartir la richesse ; elle vise avant tout à taxer selon le bénéfice reçu.
2. La taxation directe des bénéfices reçus (taxe d'eau, péages, etc.) doit être recherchée ; elle pose cependant souvent des difficultés pratiques qui la rendent peu efficace.
3. Les élus locaux doivent disposer d'une autonomie de taxation et toute taxation doit s'accompagner d'un contrôle démocratique sur les revenus et les dépenses qui en découlent (« *no taxation without representation* »).

4. Afin de garantir au pouvoir local une autonomie fiscale, la base du système fiscal municipal est la taxe foncière, qui est essentiellement une taxe sur l'immobilité : immobilité du foncier et immobilité des immeubles.
5. Les péages sur les ponts, sur les routes et sur les autoroutes sont des obstacles à la libre circulation des biens et des personnes, et, par conséquent, ces taxes sur la mobilité ont eu historiquement tendance à être éliminées quand la chose est devenue possible.
6. Il revient aux provinces de faire en sorte que la fiscalité municipale ne soit pas source de trop grandes inégalités sociales et que les centres et les périphéries des agglomérations vivent en harmonie.

L'évolution des finances municipales au Canada et plusieurs expériences étrangères conduisent à remettre en question ces axiomes trop longtemps considérés comme intouchables. Nous tenterons ici de reprendre le débat à zéro sans a priori théoriques ni idéologiques. Partons de la réforme fiscale municipale entreprise par le gouvernement du Québec en 1980. Cette réforme a cherché à revenir aux principes fondamentaux du régime fiscal municipal canadien. Elle a réaffirmé que la taxation municipale devait avoir pour objectif premier de « taxer selon le bénéfice reçu ». Posant que la valeur estimée des immeubles pouvait être considérée comme un indicateur acceptable des bénéfices reçus, en vue de garantir une très large autonomie fiscale aux municipalités, le gouvernement québécois accorda à l'époque à ces dernières la quasi-exclusivité du champ de l'impôt foncier et accepta de payer progressivement des compensations tenant lieu de taxes sur 100 % de la valeur des immeubles publics et parapublics (rapport Bédard, 1999, p. 18).

Vingt ans plus tard, le gouvernement québécois dut reconnaître que la réforme de 1980 avait en bonne partie échoué. Le gouvernement provincial n'a jamais donné suite à son engagement de payer des compensations équivalant à 100 % de la valeur foncière des immeubles publics et parapublics. Loin d'évacuer, comme prévu, le champ de l'impôt foncier, les commissions scolaires l'ont occupé de plus en plus. L'autonomie fiscale des municipalités a été tuée par le transfert par le provincial, depuis 1992, de responsabilités accrues aux municipalités ; ce, sans compensations financières correspondantes. Cette situation est, en grande partie, attribuable au fait que le gouvernement fédéral a, pendant la même période, éliminé ses déficits en sabrant dans les transferts aux provinces, lesquelles n'ont eu d'autre choix que de refiler de plus en plus de responsabilités aux municipalités. Il convient d'ajouter que le scénario québécois n'a rien d'exceptionnel. On le retrouve un peu partout dans les pays occidentaux.

Il convient donc de remettre en question la place de l'impôt foncier dans la fiscalité municipale ainsi que l'argumentation théorique qui a conduit les décideurs à lui faire jouer le rôle stratégique qu'il joue dans les finances municipales. Pour cela, il convient de retourner aux classiques.

## DES PHYSIOCRATES, DE RICARDO, DE VON THÜNEN ET D'HENRY GEORGE AU SYSTÈME FISCAL MUNICIPAL MODERNE

Le libéralisme tire son origine de la toute première école de pensée dont les tenants ont revendiqué le titre d'« économiste », celle des physiocrates français. Ces derniers, qui avaient à leur tête le docteur François Quesnay et comme protectrice nulle autre que Madame de Pompadour, la brillante maîtresse de Louis XV, avancèrent que l'agriculture était la source de toute richesse et que le « laisser-faire » était le moyen le plus efficace de favoriser son développement et celui de l'ensemble de l'économie. Les germes de cette pensée remontent à René de Marillac, Pierre de Boisguilbert et l'illustre Vauban qui, au sein du clan des Le Tellier de Louvois, réagirent au colbertisme étouffant de la majeure partie du règne de Louis XIV (voir Tellier, 1987). Ce sont les physiocrates qui ont lancé l'idée d'un impôt unique mis à la charge des seuls qui étaient alors à même de le supporter, les propriétaires fonciers, détenteurs du capital de base de l'agriculture, le sol agricole.

Cette thèse d'un impôt unique sur le sol fut reprise et développée plus tard par Henry George, qui a vécu de 1839 à 1897 et qui fut influencé sur ce point par John Stuart Mill. Henry George (1879) affranchit la notion de taxe foncière de la connotation agricole que lui attribuaient les physiocrates et formula « la règle d'or de la finance publique locale », maintenant qualifiée de « théorème d'Henry George ». Suivant cette règle, dans une ville à dimension optimale, l'ensemble des biens publics peut être financé exactement par une taxe de 100 % sur la rente différentielle (au sens classique du terme hérité de Ricardo et de von Thünen). On notera que la « ville » dont il est question dans le théorème d'Henry George correspond à une agglomération complète avec sa banlieue et non pas à une simple municipalité couvrant une fraction de l'agglomération. Le théorème vaut pour les agglomérations urbaines qui récupèrent toute la rente différentielle sur leur territoire. Il vaut aussi pour les terres cultivées. Ce théorème, dont la démonstration mathématique existe à l'intérieur de certaines hypothèses (voir Camagni, 1992, p. 173-174), fut accueilli avec fureur et horreur par les propriétaires fonciers et par le pape Léon XIII qui le condamnèrent vigoureusement.

Le théorème d'Henry George introduisit l'idée suivant laquelle les villes pouvaient couvrir toutes leurs dépenses en récupérant tout simplement la rente différentielle qu'elles créaient en offrant des biens publics. Cette idée, formulée en 1879, qui lie dans l'esprit des législateurs les concepts d'autonomie municipale et de taxation foncière, guide encore aujourd'hui, en bonne partie, la fiscalité municipale des pays à économie libérale même si, nulle part dans ces pays, un gouvernement municipal n'a tenté de prélever 100% de la rente différentielle (et pour cause...).

Il faut souligner que le théorème d'Henry George n'est valable que si l'on suppose que toutes les villes sont en concurrence, que tous les citoyens sont entièrement libres de choisir la ville de leur choix et que les villes ne se distinguent que par les biens publics qu'elles offrent à leur population (et non pas par leurs avantages de localisation respectifs, entre autres). Dans le contexte de ces hypothèses, la concurrence interurbaine conduit à une situation où toutes les villes finissent par avoir la même taille, où les rentes différentielles totales sont les mêmes dans chacune des villes, où le coût des services municipaux est entièrement couvert par les rentes différentielles perçues et où ces rentes ont la même valeur que les bénéfices reçus dans chacune des villes. Pour que cela tienne, il faut que la municipalité recouvre parfaitement le territoire de la ville-agglomération et que cette municipalité perçoive l'entièreté de la rente différentielle.

## DE LA VILLE QUI DORT À LA VILLE QUI VIT

On aura compris que les conditions idéales du théorème d'Henry George ne sont jamais réunies. Aussi les objectifs d'équilibre budgétaire, d'autonomie fiscale des municipalités, de taxation suivant les bénéfices reçus ou d'équité intermunicipale et intramunicipale entrent-ils le plus souvent en conflit, alors que, dans le cadre du théorème, ils convergent parfaitement. La concurrence fiscale entre les municipalités qui composent une même agglomération fait naître des distorsions et des iniquités (les taux de taxation foncière variant d'une municipalité à l'autre, ce qui est contraire au théorème d'Henry George), alors que, dans le cadre du théorème d'Henry George, c'est la concurrence même entre les villes qui provoque la convergence des objectifs et l'équité parfaite.

L'adéquation qu'établit le théorème entre le total des bénéfices reçus et le total des rentes foncières différentielle n'est valable qu'au niveau global. À un niveau désagrégé, comme le souligne le rapport Bédard

(1999, p. 19), « il n'y a aucun fondement à l'affirmation que la valeur réelle des immeubles peut être considérée comme un indicateur acceptable des bénéfices reçus ».

À l'intérieur des hypothèses du théorème d'Henry George, le prélèvement de la totalité de la rente foncière différentielle ne crée aucune distorsion dans les comportements économiques relatifs à la consommation, à l'investissement et à l'épargne. Il est « neutre » de ce point de vue. Or, la taxation foncière, telle qu'elle se pratique actuellement, vise très souvent à introduire des distorsions censées favoriser les diverses municipalités en convainquant résidents et entreprises de s'établir à tel endroit plutôt qu'à tel autre au moyen de taux de taxation plus bas ou d'exemptions complètes de taxes foncières.

Tout cela étant considéré, la taxation foncière n'est, dans les faits, ni neutre, ni équitable, ni proportionnelle aux bénéfices reçus, ni une garantie d'autonomie fiscale pour les municipalités, ni même une source de financement permettant à toutes les municipalités de couvrir leurs dépenses. L'abandon des a priori théoriques qui ont, depuis si longtemps, conféré à la taxation foncière la première place en matière de finances municipales, conduit aujourd'hui de plus en plus de gouvernements à adopter de nouveaux objectifs et de nouvelles méthodes de financement.

Une première voie est celle des fusions municipales, destinées à éliminer les distorsions fiscales résultant de la concurrence que se livrent plusieurs municipalités à l'intérieur d'une même agglomération. Cette option vise l'équité horizontale suivant laquelle deux contribuables ayant une base de taxation équivalente doivent payer le même montant d'impôt. Cette voie est tout à fait compatible avec la philosophie du théorème d'Henry George, sans pour autant s'en inspirer directement. De plus, elle vise à éliminer les « *free riders* », ces personnes qui arrivent, en s'établissant dans des municipalités moins taxées, à consommer certains biens publics, tout particulièrement ceux du centre de l'agglomération, sans payer.

Une deuxième voie consiste à retourner à la philosophie suivant laquelle « la tâche des municipalités consiste d'abord et avant tout à fournir les services dont ont besoin leurs résidents de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible », la redistribution des revenus devant être laissée pour l'essentiel aux gouvernements supérieurs (rapport Bédard, 1999, p. 23). Il convient alors d'implanter des modes de tarification liés aux bénéfices reçus ou susceptibles d'être reçus. La méthode la plus directe est celle de la tarification à l'usager, comme dans le cas de la tarification de l'eau potable au compteur ou de la vente d'autocollants aux ménages qui doivent les fixer sur les sacs à ordures. La tarification par cotisation qui consiste, par exemple, à établir le coût

de l'enlèvement des ordures en fonction du nombre de ménages est moins directe et moins efficace que la tarification à l'usager du point de vue de l'allocation optimale des ressources, mais elle témoigne d'un même souci d'établir un lien assez direct entre la taxation et le bénéfice reçu.

Une troisième voie s'inspire de la notion de « prix de référence » en évaluation des projets publics (voir Tellier, 1994). Cette approche consiste à renoncer à l'objectif de neutralité de la taxation afin de favoriser une meilleure allocation des ressources en taxant certains comportements et certaines consommations dommageables au bien public. Totalement ignorée par le rapport Bédard (1999), elle suscite une attention de plus en plus grande depuis quelques années, surtout depuis que le principe « pollueur-payeur », qui en est issu, a été mis à la mode grâce à l'action des environnementalistes. Cette approche conduit à se détourner progressivement du monde de l'immobilité, du foncier et de la ville qui dort pour chercher de nouvelles bases fiscales municipales dans le monde de la mobilité et dans la ville qui bouge. Le péage urbain, que l'expérience récente de Londres met à l'avant-scène, émane directement d'une telle approche.

## **EFFICACITÉ, CONGESTION, ÉTALEMENT URBAIN ET PÉAGE URBAIN**

Mills (1972) et Solow (1973) ont jeté depuis longtemps les bases théoriques du péage urbain en analysant, à partir d'un modèle urbain basé sur l'interdépendance entre le choix de localisation et l'efficacité du transport urbain, l'impact de politiques de péage visant à éviter les externalités négatives de la congestion. Camagni (1992, p. 168) résume ainsi leurs conclusions :

Un des résultats du modèle, bien connu en finance publique, est qu'en taxant avec exactitude le coût de la congestion, on peut évaluer de manière adéquate les coûts et les bénéfices des investissements en infrastructures ; dans le cas contraire, les instruments d'évaluation traditionnels poussent à sur-investir dans les infrastructures de transport. La taxation optimale serait celle qui égalise le coût marginal social d'utilisation des infrastructures. Elle augmenterait le coût privé de transport, et donc engendrerait une structure de localisation et de mobilité (en bref : une ville) plus compacte ; malgré la plus grande densité, le résultat serait une plus grande utilité collective, alors que la recette de l'impôt serait redistribuée.

En somme, un péage urbain intelligent aurait pour effet de réduire les dépenses en infrastructures de transport, de réduire la congestion, de réduire l'étalement urbain et ses coûts, d'augmenter les densités et d'augmenter le bien-être collectif tout en prélevant des fonds pour le trésor public.

Plus récemment, dans un ouvrage théorique intitulé *Urban Economic Theory: Land Use and City Size*, Fujita (1989, p. 259) démontre, à l'intérieur d'un certain nombre d'hypothèses, « *that a location tax (or traffic congestion tax) is necessary for an efficient allocation of land through competitive land markets* ». Le péage urbain informatisé constitue l'outil le plus moderne et le plus prometteur de mise en œuvre d'une telle « *location tax* » ou « *traffic congestion tax* », le péage urbain pouvant être considéré comme étant à la fois l'une et l'autre.

Du point de vue de la théorie économique des choix publics et de l'avantage-coût, le péage urbain permet de maximiser le « surplus du consommateur » au niveau collectif et permet la réalisation d'un optimum de Pareto. Il constitue de fait, dans le jargon de l'avantage-coût, un « prix de référence » (« *shadow price* ») et favorise une meilleure allocation des ressources. Son utilisation est tout à fait conforme à la logique économique de marché et au libéralisme. N'oublions pas non plus que le péage urbain ne taxe que les utilisateurs mêmes des infrastructures du centre, donc ceux qui en tirent le plus directement profit, ce qui est tout à fait sain du point de vue économique. En somme, l'avantage du péage urbain est lié au concept de « prix de référence » qui sous-tend, entre autres, le principe « pollueur-payeur ».

Dans la région montréalaise, j'ai été le premier à suggérer le recours au péage urbain (1993). Je préconisais alors cette méthode pour relancer le centre de l'agglomération à un moment où Montréal vivait ses heures les plus sombres du point de vue économique et où le phénomène du « trou de beigne » ainsi que le déséquilibre croissant entre le centre de l'agglomération montréalaise et sa périphérie atteignaient des niveaux critiques. Mon argumentation était la suivante. Le centre de l'agglomération montréalaise se dépeuple au profit de sa lointaine banlieue à un rythme inquiétant. De plus en plus, les problèmes de pauvreté, de taudification, de délinquance, d'itinérance, de vieillissement des infrastructures et de déficits municipaux se retrouvent au centre, alors que les ressources fiscales et la richesse se retrouvent en banlieue. Cette évolution conduit à la catastrophe si rien n'est fait pour rétablir un meilleur équilibre entre le centre et la banlieue.

Or, le centre de l'agglomération montréalaise est une île et la congestion automobile sur les ponts entourant l'île de Montréal s'accroît. L'instauration d'un péage électronique sur les ponts de l'île de Montréal permettrait de taxer et de réduire la congestion, de décourager l'usage de l'automobile, de favoriser le transport en commun, de diminuer la pollution, d'appliquer le principe « pollueur-payeur », de taxer directement tous ceux qui utilisent les infrastructures du centre sans payer, de freiner l'étalement urbain, d'encourager le retour au centre et de mieux

gérer les flux automobiles en variant les droits de péage selon les heures et les jours tout en prélevant des fonds considérables au profit du centre, sans jamais taxer des banlieusards ne fréquentant pas l'île de Montréal. De façon générale, le péage urbain s'applique le jour et jamais la nuit et ses tarifs les plus élevés correspondent aux heures de pointe, donc aux heures où la ville est le plus en mouvement.

En 1994, M. Jérôme Choquette, alors candidat à la mairie de Montréal, reprit ma proposition et l'inscrivit à son programme. À cette époque, le recours au péage urbain constituait une curiosité à l'échelle mondiale. Seules quelques villes l'appliquaient (voir Duchêne, 1994). L'exemple le plus vieux et, sans doute, le plus pertinent pour Montréal était celui de Manhattan, dont tous les ponts sauf un étaient et sont encore « à péage » (Manhattan est reliée au continent par 15 infrastructures à péage, ponts et tunnels ; un seizième pont est gratuit). Parmi les autres exemples, on trouvait Singapour (péage mis en place en 1975), Oslo (Norvège, péage actuel implanté en 1990, mais ses origines remontent à 1980), Bergen (Norvège, péage mis en place en 1986) et Trondheim (Norvège, péage mis en place en 1991) et Hongkong (expérience tentée de 1983 à 1985). En tout, une demi-douzaine de villes y avaient ou y avaient eu recours, trois d'entre elles (New York, Hongkong et Singapour) avaient plus d'un million d'habitants, les trois autres (Oslo, Bergen et Trondheim) étant des villes moyennes.

## LES EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES DE PÉAGE URBAIN

C'est à partir de 1993-1994 que l'idée de péage urbain a commencé à connaître une véritable vogue un peu partout dans le monde, sans que les diverses villes se soient véritablement concertées. En Grande-Bretagne, Cambridge a instauré le péage urbain en 1995. À la même époque, Stockholm imitait la ville d'Oslo, tandis qu'Istanbul établissait un péage sur le pont du Bosphore et que Toronto adoptait la formule du péage électronique sur une nouvelle autoroute. Au même moment, Barcelone, Berne et la Randstad Holland (région de Rotterdam, Amsterdam, Utrecht et La Haye, comprenant le port de Rotterdam, premier port mondial, l'aéroport de Schiphol, le canal et le port d'Amsterdam) étudiaient toutes la possibilité d'avoir recours au péage urbain.

La raison de cette nouvelle popularité du péage urbain est technique. Le plus grand inconvénient du péage tel qu'on l'a connu dans le passé tenait au ralentissement du flux automobile qu'il occasionnait ainsi qu'à son coût d'exploitation. Le péage électronique coupe de moitié les coûts de fonctionnement du système et n'a aucun effet de ralentissement du



trafic puisqu'il ne comporte pas d'arrêt obligatoire. Comme l'écrivent Barlow et Nadeau (1996), cette forme de péage est possible grâce à diverses techniques, mais, entre autres, « grâce au transpondeur, un émetteur-récepteur jusqu'ici réservé aux avions commerciaux et qui répond automatiquement aux radars. Installé dans un véhicule, il signale son numéro de compte à des ordinateurs... L'automobiliste reçoit la facture à la fin de chaque mois, à moins qu'il ne préfère payer à l'avance. Des radars-photos noteront le numéro de plaque des véhicules qui s'engagent sur l'autoroute sans transpondeur. » Ce système est précisément celui que Toronto a mis en place afin de rentabiliser sa toute dernière autoroute urbaine. Parmi les autres techniques utilisées ou envisagées dans le cadre du péage urbain électronique, mentionnons l'utilisation d'une « carte de transit » à puce créditée d'une certaine somme et celle de caméras de surveillance.

En 2000, le gouvernement anglais et celui de Londres donnèrent au concept de péage urbain une visibilité mondiale en annonçant leur intention de l'instaurer au cœur même de Londres à un tarif particulièrement élevé. Bien plus, John Prescott, le ministre des Transports de Grande-Bretagne, fit part de son intention d'étendre la formule du péage urbain à près de 80 villes britanniques d'ici à 2010. Le 17 février 2003, comme prévu et annoncé par le maire de Londres, Ken Livingston, le péage urbain fut imposé au centre de Londres. La zone de péage fait 13 kilomètres carrés et l'on y accède par 174 points d'entrée. Sur son périmètre, on trouve 230 caméras filmant les plaques d'immatriculation (au total, le système comporte 800 caméras). Tout véhicule automobile voulant accéder à cette zone doit dorénavant payer 5 livres sterling, soit 12 \$ CA, par jour. Après avoir franchi un point d'entrée, les automobilistes ont 24 heures pour verser cette somme. Les contrevenants se font remettre un avis d'infraction de 80 livres (195 \$ CA). Actuellement, 30 000 amendes sont infligées chaque semaine.

Selon Jowit (2003), au cours des deux premières semaines ayant suivi l'instauration du péage urbain au centre de Londres, la fréquentation du service d'autobus a augmenté de 300 000 passagers par jour et la vitesse moyenne des autobus londoniens a augmenté de 15,4 %. Le 17 août 2003, soit six mois après l'entrée en fonction du système, Transport for London (TFL), responsable des transports londoniens, estimait que l'introduction du péage urbain au centre de Londres avait permis de réduire de 16 % le nombre de véhicules dans la zone concernée (ce nombre n'étant plus que de 98 000 véhicules par jour), d'y réduire les embouteillages de 32 %, de réduire de 23 % le temps d'attente des bus grâce à la fluidité accrue du trafic et à la mise en place de 300 bus supplémentaires. Tous les

objectifs avaient été dépassés, à l'exception de celui des recettes de la «*taxe d'embouteillage*», inférieures de 50 % aux prévisions (le coût d'exploitation du système ayant été sous-estimé).

Il est difficile de tirer des conclusions définitives concernant les expériences de péage urbain dans le monde, d'une part, à cause du nombre relativement limité de cas observés et, d'autre part, à cause de la diversité des cas. La zone centrale sur laquelle est appliqué le péage varie considérablement en superficie, en densité et en congestion automobile d'une ville pratiquant le péage urbain à l'autre. Dans certains cas, une zone centrale n'est même pas circonscrite, comme dans le cas de l'autoroute à péage électronique de Toronto ou dans celui du pont du Bosphore à Istanbul. Enfin, les objectifs poursuivis et les tarifications varient considérablement d'un cas à l'autre. La formule optimale dépend de chaque contexte.

Ainsi, la détermination du péage optimum varie selon les objectifs poursuivis. Quatre cas peuvent être distingués : ceux du «*péage de financement*», du «*péage de régulation du trafic*», du «*péage environnemental*» et du «*péage de régulation de l'étalement urbain*».

Dans le cas où le péage est vu comme un «*péage de financement*» servant à supporter les coûts de la voirie ou de l'ensemble du système de transport, «*le péage optimum sera celui qui permettra l'égalisation des coûts privés et des coûts sociaux nécessaire à l'allocation optimale des ressources pour la production de la voirie, ou de l'ensemble du système de déplacements, selon l'optique retenue*» (Duchêne, 1994, p. 29).

Si l'objectif poursuivi concerne la régulation du trafic («*péage de régulation du trafic*»), «*il s'agit de déterminer un péage assurant la gestion optimale du réseau de voiries urbaines, c'est-à-dire un niveau de fluidité qui permette d'écouler le maximum de trafic à capacité de voirie donnée*» (Duchêne, 1994, p. 32).

Dans le cas du «*péage environnemental*», il s'agit d'appliquer le principe «*pollueur-payeur*». Deux voies s'offrent alors pour calculer le niveau du tarif du péage : on peut soit évaluer le coût des mesures requises pour éviter les dommages environnementaux (protection acoustique, système antipollution, etc.), soit évaluer le préjudice causé à travers, par exemple, la perte de valeur locative des logements ou de la valeur de revente des immeubles affectés.

Si l'on recourt à un «*péage de régulation de l'étalement urbain*», l'objectif est de freiner l'étalement et d'éliminer dans la mesure du possible le phénomène du «*trou de beigne*». Le tarif optimal est alors celui qui convainc, à moyen terme, suffisamment de résidents et d'entreprises de la périphérie de reconsidérer leur emplacement et de retourner au

centre de façon à contrecarrer l'effet « trou de beigne ». Notons que plus les sommes engendrées par le « péage de régulation de l'étalement urbain » seront réinvesties au centre de façon à rendre ce dernier plus attractif pour les résidents et les entreprises, moins le péage optimal sera élevé.

Il est généralement admis que, lorsque les quatre approches conduisent à des niveaux de péage différents (ce qui est la règle, plutôt que l'exception), c'est plutôt le plus élevé des quatre qu'il faut retenir, à moins qu'un des quatre objectifs évoqués ne l'emporte très nettement sur les trois autres. Il existe de bonnes raisons de croire que l'objectif de régulation de l'étalement urbain devrait généralement primer, parce qu'il semble à la fois le plus urgent et le plus large. Du point de vue « macro-écologique », mis en évidence par le protocole de Kyoto de 1997 sur les gaz à effet de serre, la régulation de l'étalement urbain constitue un objectif plus important que tout autre objectif écologique.

Les avantages observés du péage urbain électronique sont multiples. Celui-ci a normalement pour effets :

- 1) de réduire la congestion automobile dans le cas du « péage de régulation » ; Duchêne (1994) souligne le fait que le péage de régulation suit une logique de court terme et recherche une optimisation interne au système de transport ; c'est en vertu de la recherche de la régulation du trafic que les péages urbains sont le plus souvent modulés suivant les heures, le tarif le plus élevé s'appliquant aux heures de pointe ; à Hongkong, la modulation s'est aussi faite sur la base des lieux, l'accès à certaines zones coûtant plus cher que l'accès à d'autres ;
- 2) de favoriser le covoiturage et le transport en commun ;
- 3) de lutter contre la pollution (on parle alors de « péage environnemental » et du principe « pollueur-payeur ») ; Duchêne (1994) souligne le fait que le péage environnemental suit une logique de long terme et prend en compte les interactions du système de transport avec le reste du monde économique ;
- 4) et de favoriser une meilleure allocation des terrains au sein de l'agglomération en réduisant l'écart fiscal entre le centre et la périphérie et en freinant l'étalement urbain et l'effet « trou de beigne » (l'augmentation du coût d'accès au centre augmente la demande de logements au centre et réduit la demande en périphérie ; on estime, dans la région Île-de-France, qu'une augmentation du coût d'accès au centre de Paris équivalant à la valeur de 15 minutes du temps de l'utilisateur entraînerait une baisse de la demande de logements en périphérie qui se traduirait par une baisse d'au moins 14 % du prix du logement dans cette zone).

Mentionnons un autre aspect du péage urbain. Dans les villes européennes où les classes les plus défavorisées se retrouvent le plus souvent en périphérie, le péage urbain est critiqué du fait qu'il se trouve à taxer les défavorisés et qu'il constitue ainsi une taxe régressive. En Amérique du Nord, les défavorisés se retrouvent le plus souvent au centre et la classe moyenne en périphérie ; aussi le péage urbain y est-il une taxe progressive et non pas régressive.

Les inconvénients du péage urbain se résument en bonne partie au fait qu'il constitue une taxe et que toute taxe ne peut qu'être impopulaire. De plus, généralement les taxes sont d'autant plus impopulaires qu'elles sont honnêtes, franches et non camouflées. Or, le péage urbain n'est pas camouflé, et c'est son principal inconvénient par rapport aux formules de péréquation régionale, de « *tax-base sharing* » et de toute autre formule comportant des transferts entre municipalités.

Par contre, c'est précisément parce qu'il est franchement affiché et publicisé que le péage urbain est susceptible d'avoir un impact réel sur l'étalement urbain et sur l'effet « trou de beigne », puisqu'il entre clairement dans les calculs qui précèdent la prise de décision du consommateur quand celui-ci choisit de s'établir au centre ou à la périphérie. Par ailleurs, Duchêne (1994, p. 18) souligne que « des sondages d'opinion réalisés à l'étranger (en Norvège notamment) montrent de façon très nette que l'acceptabilité du péage change radicalement si l'on indique et garantit l'usage des fonds collectés ». Notons à ce sujet que l'économiste britannique Phil Goodwin a proposé la « règle des trois tiers » comme étant une règle optimale : une part pour l'amélioration du réseau routier ; une part pour les transports en commun ; une part pour le budget général de la collectivité.

Un autre inconvénient souligné en Norvège a trait à la préservation de la vie privée. Certains se sont inquiétés, surtout à Bergen, du fait que le péage urbain électronique permettait à l'État d'enregistrer les allées et venues des citoyens. Aussi a-t-on résolu à Bergen de limiter l'application du péage à quatre heures par jour, aucun enregistrement des déplacements n'étant effectué en dehors de ces heures.

Une dernière remarque s'impose. Wachs (2003) souligne que, de plus en plus, dans les pays développés, les gouvernements centraux ont tendance à refiler aux gouvernements locaux ou directement aux usagers une part de plus en plus grande des dépenses relatives au transport. Selon lui, le péage urbain devient de plus en plus incontournable, ne serait-ce que pour des raisons financières.

## MONTRÉAL MANQUERA-T-ELLE LE BATEAU?

Face à l'intérêt que suscite actuellement dans le monde le péage urbain, il convient de se demander s'il ne constitue pas une avenue technologique prometteuse que Montréal aurait avantage à emprunter dès maintenant afin d'en perfectionner le système et de le « vendre » par la suite aux quatre coins du monde. Ce mode de taxation directe se prête à d'innombrables raffinements tant dans son application technique que dans ses applications économiques. Il est en effet possible d'ajuster le coût du péage suivant les heures, suivant les jours, suivant les zones et suivant les effets observés. Si la technologie du péage urbain est source d'innovations, sa gestion économique constitue aussi un champ prometteur de recherche. Le caractère insulaire de Montréal confère à notre ville un avantage exceptionnel pour l'application du péage urbain. Peut-être le moment est-il venu d'en tirer le maximum de profit.

En 1993, j'avais que le péage urbain instauré tout autour de l'île de Montréal (mais seulement à l'entrée et non pas à la sortie de l'île) pourrait rapporter plus de 200 millions de dollars par année (ce qui était beaucoup quand on songe que le budget total de l'ancienne Ville de Montréal était d'environ 2 milliards par année) en supposant que le péage à l'entrée de l'île serait de 1 \$ et en considérant qu'il entrerait sur les ponts de l'île de Montréal en moyenne environ 1 100 000 véhicules par jour (d'après une étude de la STCUM, ce nombre était en 1980 de 767 000 véhicules par jour et en 1990 de 1 036 000 véhicules par jour). Ottavio Galella, cet ingénieur en transport montréalais qui appuie l'idée de péage urbain, estime que la somme recueillie pourrait être significativement supérieure et atteindre les 350 millions de dollars pour peu qu'on impose un droit d'entrée de 1,50 \$ à 2 \$ (ce qui demeure raisonnable quand on compare ce tarif aux 12 \$ imposés à Londres).

Instaurer le péage urbain sur les 16 ponts et tunnels de l'île de Montréal (étonnamment, l'île de Manhattan est aussi entourée de 16 ponts et tunnels) est infiniment plus facile que de le faire aux 174 points d'entrée de la zone centrale de Londres. Par ailleurs, la plupart des ponts de l'île de Montréal ont été payants à un moment ou à un autre, généralement au cours de la période qui a suivi leur construction. Certains s'opposent au recours au péage urbain dans le cas de Montréal tout en trouvant l'expérience de Londres intéressante. Montréal, disent-ils, n'a certes pas les problèmes de congestion du centre de Londres. C'est oublier que Londres n'a pas les problèmes de ponts congestionnés de Montréal. À certains égards, l'évolution du tissu urbain de la grande région de Montréal au cours des 30 dernières années rend sans doute le recours au péage urbain tout aussi pertinent à Montréal qu'à Londres.

Il y a quelques années, j'ai effectué une recherche sur l'évolution prévisible du tissu urbain montréalais, recherche basée sur l'approche topodynamique que j'avais mise au point à la fin des années 1980 (voir Tellier, 1995 et 1996). Les projections générées étaient basées sur les données des recensements 1976, 1981, 1986 et 1991 concernant la « grande région de Montréal » et englobant Joliette, Berthierville et Sorel au nord-est, Lachute et Saint-Jérôme au nord-ouest, Rigaud, Vaudreuil et Valleyfield au sud-ouest, et Saint-Jean-sur-Richelieu au sud-est. Trois horizons différents ont été utilisés : l'horizon 3,75M, l'horizon 4M et l'horizon 5M. Je me limiterai ici à l'horizon 5M, qui correspond au moment où la population totale de la région atteindra 5 millions d'habitants (cela devrait normalement se produire vers 2060).

Trois projections différentes sont obtenues en couplant les quatre recensements de façon à obtenir une projection 1976-1991, une projection 1981-1991 et une projection 1986-1991. Nous mettrons surtout l'accent sur la projection 1976-1991, qui est la plus contrastée tout en étant celle qui se base sur la plus longue période observée. Les deux autres projections reflètent les évolutions les plus récentes, évolutions marquées par la stagnation du marché de l'immobilier dans la grande région de Montréal entre 1981 et 1991.

Selon nos projections, les évolutions suivantes étaient susceptibles d'être observées au cours des 65 prochaines années :

1. La population de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) devait continuer à diminuer rapidement en termes relatifs par rapport à la population du reste de la grande région, mais elle pouvait également, suivant les projections 1976-1991, diminuer en termes absolus. Ce sont les projections basées sur la plus longue période observée, soit celles de 1976 à 1991, qui étaient les plus sombres là-dessus, ce qui n'avait rien de rassurant. De fait, les projections 1976-1991 annonçaient le pire, à long terme, pour le centre de l'agglomération. Par contre, les projections 1981-1991 laissaient entrevoir une légère hausse de la population de la CUM, alors que les projections 1986-1991 annonçaient un plafonnement de cette population. Cela dit, toutes les projections topodynamiques indiquaient une baisse future importante du poids relatif de la CUM à l'intérieur de l'agglomération, ce poids passant de 51,5 % en 1991 à 37,8 % ou même 30,2 % à l'horizon 5M.
2. Située près du centre-ville de Montréal, bien que séparée de lui par des ponts trop souvent congestionnés, la Rive-Sud devait poursuivre son ascension à vive allure, et ce, suivant chacune de nos trois séries de projections topodynamiques. Les projections

1976-1991 étaient particulièrement optimistes là-dessus, puisqu'elles annonçaient qu'à l'horizon 5M la population de la Rive-Sud pouvait même presque rejoindre celle de la CUM. En termes relatifs, la part de cette région dans la population totale de la grande région de Montréal devait passer de 22,1 % en 1991 à 25,9 % ou même 28,8 % à l'horizon 5M.

3. Le véritable concurrent de la Rive-Sud dans la course à la croissance était, selon nos projections, la Rive-Nord (soit la région située au nord de la rivière des Mille-Îles). Cette région devait connaître une croissance relative supérieure à celle de la Rive-Sud ; nos trois séries de projections topodynamiques étaient unanimes sur ce point. De 1991 à l'horizon 5M, le poids relatif de cette région devait passer de 14,1 % à 22,3 % ou même 24,4 % suivant les projections topodynamiques.
4. La région de Laval devait continuer sa progression à un rythme beaucoup plus lent que la Rive-Nord ou la Rive-Sud. Il était même possible que la part relative de Laval dans l'agglomération plafonne ou même décline. Sur ce point, les projections topodynamiques indiquaient que cette part relative pouvait passer de 9,4 % en 1991 à 12,1 % ou même 8,5 % à l'horizon 5M.

Les résultats du recensement partiel de 1996 ont, momentanément, quelque peu rassuré ceux que ces projections inquiétaient. La crise immobilière de 1991-1993 ayant fortement affecté le développement des banlieues, la part de l'île de Montréal dans l'agglomération a connu une hausse entre 1991 et 1996. En effet, la part de l'île de Montréal dans la population totale de la RMR (devenue la communauté métropolitaine de Montréal, ou CMM) est passée de 53,2 % en 1991 à 54,4 % en 1996 avant de redescendre à 54,0 % en 2001 (la population de l'île de Montréal est passée de 1 775 691 habitants en 1991 à 1 775 846 habitants en 1996 et à 1 812 723 habitants en 2001). L'embellie enregistrée entre 1991 et 1996 semble donc n'avoir été qu'un phénomène temporaire. Le déséquilibre centre-périphérie demeure structurel et rien n'indique qu'il se résorbe nettement. Par la mise en place de la nouvelle ville de Montréal on a tenté de remédier quelque peu à ce déséquilibre en mettant à contribution les « banlieusards » de l'île de Montréal. Cependant, la nouvelle ville de Montréal éprouve, comme l'ancienne, des difficultés budgétaires. On estime qu'il lui manque environ 400 millions de dollars par année pour remplir ses obligations.

À elle seule, la mise en place de la nouvelle ville de Montréal ne saurait modifier radicalement l'évolution du tissu urbain montréalais. Freiner l'étalement urbain n'est possible que si l'équation qui pousse les

ménages à estimer qu'il est, tout compte fait, bénéfique de quitter le centre pour la banlieue, est modifiée en profondeur, tant dans les faits que dans la tête des gens. Or, c'est précisément cela que prétend faire, conformément aux modèles de Mills et de Solow, le péage urbain en créant un avantage monétaire supplémentaire direct à se localiser au centre plutôt qu'en périphérie.

## CONCLUSION

En recourant au péage urbain et en réclamant une part des taxes de vente, les villes modernes s'éloignent du modèle traditionnel suivant lequel la fiscalité municipale devrait avant tout s'appuyer sur la taxation de la ville qui dort, celle de l'immobilité, celle des rentes. L'activité, le mouvement, les échanges de biens mobiliers (par opposition aux biens immobiliers) et la ville qui vit deviennent de plus en plus les bases d'une nouvelle taxation municipale. Bien plus, l'objectif traditionnel de la neutralité de la taxation municipale est remplacé par celui de la recherche de solutions salutaires basées sur les principes du « pollueur-payeur », de la pénalisation de la congestion, de la gestion optimale de la demande de transport, de la couverture des coûts réels, du recours à des prix de référence (« *shadow prices* ») et de l'internalisation des coûts de l'étalement urbain. En somme, la ville qui vit se présente de plus en plus comme une solution valable à la ville qui dort dans le nouveau système fiscal des grandes villes de notre monde.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARLOW, J. et J.B. NADEAU (1996). « Péages : pour mieux (se faire) rouler ? », *L'Actualité*, juillet, p. 58-61.
- CAMAGNI, R. (1992). *Principes et modèles de l'économie urbaine*, Paris, *Économica*, 382 p.
- DUCHÊNE, C. (1994). *Péage urbain*, Paris, Centre d'études des transports urbains, 145 p.
- FUJITA, M. (1989). *Urban Economic Theory: Land Use and City Size*, Cambridge, Cambridge University Press, 366 p.
- GEORGE, H. (1879). *Progress and Poverty*.
- JOWIT, J. (2003). « Success of London Road Toll to Affect Bus Timetables », *Financial Times* (Londres), 19 mars 2003, p. 10.



- MILLS, E. (1972). *Urban Economics*, Glenview, Scott Foresman and Company.
- RAPPORT BÉDARD (1999). *Pacte 2000 : rapport abrégé de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales*, Gouvernement du Québec, 165 p.
- SOLOW, R.M. (1973). « On Equilibrium Models of Urban Location », dans J.M. Parkin, *Essays in Modern Economics*, Londres, Longman, p. 2-16.
- TELLIER, L.-N. (1987). *Face aux Colbert : les Le Tellier, Vauban, Turgot et l'avènement du libéralisme*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 816 p.
- TELLIER, L.-N. (1993). *Vive Montréal Libre !*, Montréal, Éditions du Boréal, 275 p.
- TELLIER, L.-N. (1994). *Méthodes d'évaluation des projets publics*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 330 p.
- TELLIER, L.-N. (1995). *L'évolution de l'étalement urbain à Montréal : une analyse prospective topodynamique*, Université du Québec à Montréal, Département d'études urbaines et touristiques, Études, matériaux et documents 7, 127 p.
- TELLIER, L.-N. (1996). « "Trou de beigne" et étalement : prospective topodynamique de l'évolution de l'agglomération montréalaise », *Plan Canada*, vol. 36, n° 3, mai.
- WACHS, M. (2003). « Improving Efficiency and Equity in Transportation Finance », *The Brookings Institution Series on Transportation Reform*, Washington, D.C., Brookings Institution Center on Urban and Metropolitan Policy, avril 2003, 20 p.

# CHAPITRE



## **ETHNICITÉ ET PAYSAGE LE MARQUAGE ETHNIQUE DANS UN MONTRÉAL AUX IDENTITÉS PLURIELLES**

**Sylvie Paré<sup>1</sup>**

*Département d'études urbaines et touristiques  
Université du Québec à Montréal*

À de multiples égards, Montréal se situe au cœur d'un Québec en transformation ; l'économie du savoir, la globalisation des échanges économiques et l'émergence des entreprises virtuelles sont autant de nouvelles réalités qui contribuent à la conversion, voire à la requalification des espaces urbains de la métropole.

---

1. Je tiens à remercier Danielle Juteau, professeure au Département de sociologie de l'Université de Montréal, pour la permission d'utiliser les données des enquêtes financées par le Conseil de recherche en sciences humaines sur l'entrepreneurs hip ethnique, notamment à Côte-des-Neiges.

Mais qu'en est-il de la dimension ethnique ? Comment cohabitent les diverses identités en jeu ? Quelles sont les empreintes laissées par les divers acteurs et collectivités d'acteurs sur le paysage ? Quel est le rapport entre le paysage construit, l'environnement humain et les représentations collectives qui en sont issues ? En même temps que se transforme la trame urbaine, comment s'établissent les diverses communautés issues de l'immigration, celles qui engendrent des changements dans la matrice sociale de certains quartiers montréalais ? Quelles marques produisent-elles sur le paysage urbain ? Voilà autant de questions auxquelles nous cherchons à répondre dans ce chapitre.

Espace aux représentations collectives en mouvement et lieu résolument d'expression des acteurs sociaux, membres des groupes minoritaire ou majoritaire, la ville est devenue le champ de différenciations sociales et ethniques en transformation au cours des 30 ou 40 dernières années. L'apport d'une immigration de plus en plus diversifiée, combiné avec un déplacement vers les banlieues des classes moyennes, toutes diversifiées qu'elles soient, a ouvert le jeu à de nouvelles identités de lieu, tant en termes idéels qu'en termes objectifs.

À quoi peut bien rimer l'association des notions ou concepts d'ethnicité, de paysage et d'identités dans le contexte montréalais ? Poètes, artistes, journalistes et rédacteurs de magazines à la mode, ceux qui s'attardent au palmarès des grandes villes du monde, à la recherche des quartiers branchés<sup>2</sup>, auraient vite fait de répondre que le caractère multiculturel de Montréal, sa créativité et son style décontracté en font l'une des villes les plus *in* de l'Amérique du Nord, une ville comparable à Dublin en Europe<sup>3</sup>.

- 
2. Un sondage sur les quartiers les plus branchés du Canada a été mené auprès de 38 personnalités canadiennes. Plusieurs secteurs de grandes villes ont été identifiés, dont deux zones largement commerciales : le Queen West à Toronto et le Plateau Mont-Royal à Montréal, qui ont remporté l'or et l'argent du palmarès (enRoute, 2003).
  3. À plusieurs égards, Montréal ressemble à Dublin, en Irlande, entre autres sur le plan de la requalification de ses grands espaces. La création de l'Union européenne aura eu pour effet d'accélérer l'établissement à Dublin de plusieurs groupes issus de l'immigration. Il s'agit de la ville la plus importante d'Irlande en termes démographiques, mais, jusqu'à récemment, elle était à l'écart des influences « extérieures » en raison de sa situation insulaire. Toutefois, l'internationalisation des échanges et la mondialisation des marchés ont rapidement propagé leurs effets, notamment en matière de technologie, dans plusieurs des activités industrielles, ce qui engendre aussi des migrations de la population.

En plus d'appréhender les récentes transformations sociodémographiques, nous avons cherché à cerner les modes de marquage ethnique dans quelques-uns des quartiers montréalais. Notamment, une recherche portant sur le quartier Côte-des-Neiges à Montréal (Juteau et Paré, 1997) avait mené à des observations du marquage ethnique imprégné dans le paysage d'une artère commerciale, la rue Victoria. La composition ethnoculturelle de ce périmètre commercial du quartier avait fait l'objet d'une brève analyse à partir de relevés visuels dans l'affichage des divers commerces. Les données révélaient la présence de noyaux multiples dans un espace où échanges et trajectoires se trouvent en convergence. Cela dit, cette analyse descriptive n'était pas ancrée dans une approche spécifique de l'analyse du paysage. Elle se voulait plutôt une étude empirique et exploratoire d'un segment du quartier multiethnique de Côte-des-Neiges.

Dans ce chapitre, nous voulons jeter un regard nouveau sur les données que nous avons collectées, de même que nous cherchons à élargir la perspective en montrant l'intérêt d'analyser le paysage ethnique de plusieurs quartiers de Montréal. Pour cela, nous examinerons la notion d'identité et celle du marquage de l'espace. Nous aborderons les identités ethniques fortes dans des dynamiques particulières de marquage de l'espace montréalais, puis nous explorerons des formes et des modalités du marquage ethnique.

## DES CLEFS POUR LA LECTURE DU PAYSAGE

Si certaines notions et concepts sont faciles à appréhender, celui de l'ethnicité est certes chargé de sens divers, une polysémie qui porte ses paradoxes. Alors qu'aux États-Unis cette notion se trouve le plus souvent associée à celle de race, force est de constater sa presque inexistence en France, tandis qu'au Royaume-Uni elle a clairement acquis ses lettres de noblesse<sup>4</sup>. La notion d'ethnicité n'est donc pas simple à aborder compte tenu de son caractère polysémique. Mais comment alors définir cette réalité sociale que nous observons de plus en plus dans nos sociétés urbaines postmodernes ? C'est le sujet que nous abordons maintenant, suivi par les notions de paysage et des marqueurs de l'identité.

---

4. La politique du multiculturalisme canadien a certes une influence dans l'ensemble du débat québécois, le Québec se rangeant plutôt actuellement dans une perspective citoyenne.

## LA DIFFICILE NOTION D'ETHNICITÉ

Dans ses travaux sur l'éthnicité, Danielle Juteau (1999) a expliqué le concept moins comme une catégorie sociologique que dans sa dynamique de production et de transformation. La plupart de ses travaux ont d'ailleurs cherché à élucider le problème de la reconnaissance de cette réalité sociale.

L'éthnicité renvoie à une identification qui inclut le sentiment d'appartenance à une collectivité d'origine qui possède des ancêtres communs, réels ou putatifs, fondée sur une histoire commune (ainsi se construit la frontière interne d'un groupe). C'est dans le contexte des relations aux autres que les traits qui définissent les frontières du groupe sont choisis (ainsi se construit la frontière externe). Si l'éthnicité comprend des aspects culturels, elle est néanmoins plus vaste, puisqu'elle inclut cette idée d'ancêtres en commun et qu'elle comporte des dimensions politiques et économiques<sup>5</sup>.

La construction des frontières interne et externe se trouve mieux comprise dans le rapport du statut de minoritaire à celui de majoritaire<sup>6</sup>, ce qui permet de préciser davantage la place de certains groupes ethniques relativement à d'autres dans notre contexte.

L'éthnicité se définit aussi par la distinction entre les groupes minoritaires et les groupes majoritaires, ces derniers représentant la norme. Le groupe ethnique représente alors un ensemble d'individus qui ont en commun une culture, un sentiment d'appartenance, une identité, une origine, un mythe généalogique et une représentation d'un rapport, réel ou symbolique, à un territoire<sup>7</sup>.

Cette explication complémentaire met en évidence le rapport au territoire « réel ou symbolique » (Juteau et Paré, 1996). Outre le caractère polysémique de la notion d'éthnicité, nous voyons aussi l'importance de la complémentarité dans le rapport majoritaire/minoritaire dans la mise en place de la frontière interne et externe tenant lieu de définition du groupe dans l'espace physique ou imaginaire. Cette explication prend forcément toute sa signification dans la contextualisation, c'est-à-dire une mise à l'épreuve dans le paysage ce que nous proposons pour l'élaboration d'un cadre d'analyse.

5. Juteau et Paré, 1996, p. 21.

6. L'incontournable article de Pierre Anctil (1984) a jeté les bases explicatives de ces catégories sociologiques indispensables dans l'analyse des groupes ethniques au Québec.

7. *Op. cit.*

## LE PAYSAGE : REPRÉSENTATIONS DU RÉEL OU PROJECTIONS IDÉELLES ?

Qu'il représente des hommes, des femmes, un lieu construit ou naturel, le paysage urbain porte ses propres conditions de reconnaissance. Il se trouve empreint de l'expérience et de la mémoire collective. Selon Morisset (2001), le paysage serait ainsi [...] *issu des superpositions incomplètes du temps...* ce qui empiriquement peut être facilement appréhendé en termes quantitatifs, mais qui le devient plus difficilement en termes qualitatifs en raison de représentations que provoque le paysage, car il [...] *se double d'un paysage idéal, véritable responsable de la configuration physique du lieu* (p. 254). Cette vision plutôt constructiviste de l'analyse du paysage influence la perspective de ce texte, doublée d'une démarche proposée par Tremblay et Gariépy (2003). Celle-ci pose les jalons du cadre que nous avons retenu pour une certaine analyse du paysage ethnique. C'est donc cerner la part de l'ethnicité comme contribution au paysage que nous cherchons ici à faire, qu'il s'agisse du paysage objectivé ou représenté. Pour Tremblay et Gariépy (2003, p. 220) le geste d'aménagement produit *une forme matérielle*. Dans leur désir d'évaluer la portée paysagère des diverses contributions, ils ont élaboré une série de distinctions fondées sur l'intentionnalité du geste d'aménagement en vue de catégoriser le paysage. Il en résulte ainsi trois catégories :

1. Le paysage, « résultante non planifiée » (accumulation de gestes).
2. Le paysage, « ménagé » (restreignant).
3. Le paysage, « intentionnel » (projet d'aménagement).

La première catégorie représente le cumul des « sens sur des gestes d'aménagement » sans toutefois que soient attribués quelques gestes de planification. Le résultat obtenu est donc un paysage sans intentionnalité d'aménagement. La seconde catégorie suppose une prise en compte du paysage dans une « logique d'absorption ». Le geste d'aménagement est par conséquent volontaire et planifié, mais dans une logique de coloration d'un lieu, et même de dissimulation de marques plus profondes du paysage. La troisième catégorie renvoie au geste planifié, la question paysagère ayant été au cœur du processus (Tremblay et Gariépy, 2003).

C'est par cette idée d'intentionnalité du geste d'aménagement que nous abordons le paysage porteur de ses propres marques d'identité par des indicateurs issus du paysage construit ou du paysage habité, c'est-à-dire là où cohabitent les individus.

Qu'ils soient ou non du même groupe ethnoculturel, ces individus, par leur manière d'occuper l'espace ou de s'y investir, laissent les marques de leurs appartenances. Les lions de marbre ou de béton des entrées résidentielles italiennes ou les plaques de céramique au thème de la

vierge Marie sur les façades des maisons de Portugais constituent une accumulation des gestes d'aménagement de première ou deuxième catégorie qui ont une incidence paysagère. L'aménagement d'arches aux détails architecturaux chinois dans le quartier chinois de Montréal représente par ailleurs l'intentionnalité d'aménagement du troisième niveau, puisqu'il résulte d'une planification urbaine concertée, d'une institutionnalisation basée sur l'appartenance identitaire du groupe ethnique dominant du quartier.

## MARQUEURS DE L'IDENTITÉ

La notion d'identité ne se définit pas par une simple phrase, car elle recoupe au moins deux champs disciplinaires qui autorisent l'analyse de l'individu et celui de son rapport à l'autre. Taboada Leonetti (1990) relève cette difficulté qu'elle associe au double statut psychologique et sociologique de la notion d'identité. L'identité serait ainsi considérée comme le produit d'un processus dynamique plutôt que comme un donné objectif immuable.

Nous considérons donc l'identité comme l'ensemble structuré des éléments identitaires qui permettent à l'individu de se définir dans une situation d'interaction et d'agir en tant qu'acteur social<sup>8</sup>.

Les marqueurs de l'identité regroupent au moins deux dimensions : individuelle et collective. Dans un premier temps, il s'agit des qualités personnelles de l'individu, alors que dans un deuxième temps nous retrouvons des caractéristiques de groupe, comme la nationalité, l'ethnicité, la religion et le genre. Par exemple, les membres du groupe ethnique d'origine grecque utilisent la langue d'origine dans l'affichage des commerces dans environ deux cas sur trois, alors que pour la religion le lieu de culte tient lieu de marqueur de l'identité. Ce sont donc des marqueurs tantôt individuels et tantôt collectifs de l'identité qui peuvent être repérés dans le paysage, résultats de gestes d'aménagement le plus souvent non planifiés.

Par ailleurs, le parc Athéna du quartier Parc-Extension compte parmi les lieux d'expression de la communauté grecque de Montréal. Il s'agit d'un « lieu significatif et de marquage ethnique » (MAIIC, 1995, p. 104).

Cette section est marquée par le parc Athéna, hautement évocateur de l'empreinte sur le quartier de la communauté grecque tant par son nom que par la clientèle d'habitueés qui s'y rassemblent.

---

8. Taboada Leonetti, 1990, p. 44.

Notre prémisses veut que tout lieu occupé par un ou plusieurs individus transporte des marques de son ou de leur identité dans le paysage, en tenant compte de certaines traditions du groupe ethnique. Le paysage physique ou humain symbolise alors le dynamisme et le cumul des identités.

Le dispositif paysager, comme on l'a vu, tire sa puissance de l'actualité qu'il confère à un récit non seulement familial mais aussi important et significatif pour le visiteur (Conan, 2003, p. 33).

La métropole montréalaise proposerait-elle de tels récits aux multiples prégnances issues des brassages de population dans ses quartiers ? Nous souscrivons à cette idée de cumul des identités, dans la mesure où non seulement pour le visiteur, mais aussi pour le citoyen résidant, la métropole propose histoire et mémoire catalysées dans des formes et constructions paysagères propres à Montréal. Les quartiers grec, portugais, chinois et juif voient leur matérialité à même les secteurs de Parc-Extension, de la Petite-Italie, du quartier chinois et de la *Main*, qui représentent autant d'exemples de ces prégnances symboliques dans le paysage urbain montréalais.

Nés du processus résultant de l'intentionnalité affirmée d'aménagement, nous retrouvons aussi dans le paysage des institutions et des places d'affaires, par exemple les synagogues et les temples musulmans ou les hôtels comme le Holiday Inn du quartier chinois.

[...] *in a unique decor, incorporating oriental elements into its architectural design. This hotel is next to the convention center and it borders the « Old Montreal » section of the city*<sup>9</sup>.

Le marquage ethnique s'effectue ici par l'incorporation d'éléments architecturaux typiquement chinois qu'on utilise à des fins de promotion touristique.

Autre exemple, le parc du Portugal, qui, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire des Portugais, fut le théâtre de nombreuses festivités. « Gaieté et chaleur » sont les qualificatifs attribués aux événements tenus à l'été 2003 sur la *Main*<sup>10</sup>.

Les différents groupes de musique traditionnelle et de danse folklorique auront transporté les spectateurs, ne serait-ce que l'espace d'un moment, sur les rythmes légendaires du Portugal, et plus particulièrement des Açores. Le défilé du dimanche 24 août, auquel plusieurs

9. [www.travelnow.com](http://www.travelnow.com).

10. Cette importante artère commerciale de Montréal, la seule d'ailleurs qui jouit d'un statut de reconnaissance patrimoniale par le gouvernement fédéral, constitue le haut lieu du « commerce ethnique » dans un quartier connu pour sa fonction traditionnelle d'accueil de l'immigration.



centaines de spectateurs ont assisté et plus d'une dizaine de groupes folkloriques ont participé, fut très apprécié du grand public. Il s'agissait de l'occasion idéale pour la communauté portugaise de se rassembler pour célébrer et ainsi exposer leur culture et leur héritage à l'ensemble de la communauté montréalaise<sup>11</sup>.

Il faut bien le reconnaître, les marqueurs de l'identité ethnique ne se limitent pas aux seules constructions ou autres éléments paysagers, mais aussi aux événements auxquels les divers groupes ethnoculturels participent.

## MONTRÉAL EN TRANSFORMATION

Au cours des 40 dernières années, Montréal a changé considérablement, notamment dans sa composition ethnoculturelle, ce qui entraîne de nombreuses adaptations pour tous les groupes en présence. Les perceptions tendent à amplifier le phénomène, compte tenu de la place réduite qu'occupent maintenant les groupes majoritaires dans le paysage montréalais, leur tendance ayant été de s'établir dans des banlieues lointaines<sup>12</sup>, afin d'y retrouver en outre une plus grande homogénéité sociale. À cet égard, les Canadiens français<sup>13</sup> ont montré leurs perceptions parfois négatives dans un sondage SOM (Joly, 1996) sur un nombre considérable de groupes ethniques. Surtout sur l'île de Montréal, ce sondage rapportait que 45 % des membres de la société québécoise acceptaient mal les immigrants, alors que 34 % pensaient qu'il y a trop d'immigrants au Québec. Par ailleurs, ces données ne sont pas tellement différentes de celles obtenues lors de travaux semblables réalisés dans le reste du Canada sur les mêmes questions (Piché, 2001). Nous abordons cette question par un survol de certaines données ethnoculturelles, puis nous jetons un regard sur certains quartiers aux identités ethniques « fortes ».

---

11. Bulletin d'information de la SDC Saint-Laurent, Société de développement du boulevard Saint-Laurent, 11 septembre 2003.

12. Les banlieues sud et nord de Montréal ont continué d'attirer une population surtout non immigrante dans ses deuxième et troisième couronnes. La première couronne a commencé à être investie par la population immigrante à mesure que l'accès à la propriété est devenu possible pour celle-ci.

13. Les appellations Canadiens français et Canadiens anglais renvoient à l'origine ancestrale des individus qui est plus associée au Québécois (francophone sous-entendu) et Anglo-Québécois.

## CERNER LES IDENTITÉS PLURIELLES

Pour illustrer à quel point le visage de Montréal continue de se transformer, nous présentons des données du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration sur la contribution de l'immigration récente à la diversité montréalaise.

À l'examen du premier tableau, nous comprenons l'importance de Montréal dans les régions de destination envisagées par les nouveaux immigrants, car en effet, au moins 78 % ont sélectionné Montréal comme destination dans leur projet d'immigration. En tenant compte de la banlieue montréalaise et en incluant la Montérégie et Laval, ce pourcentage passe à 83,4 %. C'est donc une concentration considérable de l'immigration que Montréal reçoit, un phénomène observé depuis au moins 20 ans. Cet aspect de la dynamique démographique montréalaise n'est pas sans incidences.

TABLEAU 1  
Immigrants admis au Québec selon la région projetée de destination, 1997-2001

Régions	1997-2001 Nombre	1997-2001 %
Laval	2 601	1,7
Estrie	3 374	2,2
Outaouais	3 412	2,2
Montérégie	5 245	3,4
Québec	7 175	4,7
Montréal	120 127	78,3
Autres régions	11 473	7,5
Ensemble	153 407	100 %

Compilé à partir du tableau 11a (données préliminaires), *Tableaux sur l'immigration au Québec, 1997-2001*, Direction de la planification stratégique, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, avril 2002.

Un certain remplacement de la population est encadré par les politiques canadienne et québécoise de l'immigration, une nécessité qui est apparue après la Révolution tranquille en raison de la dénatalité amorcée au Québec. Depuis cette période, la composition de l'immigration s'est transformée, offrant un portrait des plus diversifiés.

À l'examen des données (tableau 2), on note bien l'importance relative des divers pays de naissance des immigrants de la période 1997-2001, ce qui explique notamment la diversité ethnique montréalaise. Nous l'avons vu, la métropole reçoit plus de 80 % de cette immigration et constitue ainsi le bassin d'accueil principal au Québec.

**TABLEAU 2**  
**Immigrants admis au Québec selon les dix principaux pays de naissance, 1997-2001 et 2001**

Pays de naissance	1997-2001 (n)	1997-2001 (%)	Pays de naissance	2001 (n)	2001 (%)
France	13 547	8,8	Chine	3 928	10,5
Chine	12 873	8,4	Maroc	3 428	9,1
Algérie	10 818	7,1	France	3 109	8,3
Maroc	9 004	5,9	Algérie	2 991	8,0
Haïti	7 070	4,6	Haïti	1 864	5,0
Roumanie	5 740	3,7	Roumanie	1 684	4,5
Inde	5 258	3,4	Liban	1 128	3,0
Sri Lanka	4 058	2,6	Colombie	1 041	2,8
Pakistan	3 946	2,6	Pakistan	1 040	2,8
Liban	3 753	2,4	Inde	1 008	2,7
Autres pays	77 340	51,5	Autres pays	16 277	43,3
Ensemble	153 407	100	Ensemble	37 498	100

Compilé à partir du Tableau 9a (données préliminaires), *Tableaux sur l'immigration au Québec, 1997-2001*, Direction de la planification stratégique, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, avril 2002.

Pendant les cinq années d'observation, soit de 1997 à 2001, nous voyons une forte présence de personnes venant de pays asiatiques tels que la Chine, le Pakistan, le Sri Lanka et l'Inde, alors que d'autres arrivent soit des pays arabes comme ceux du Maghreb (Algérie, Maroc) ou du Moyen-Orient (Liban) ou d'Haïti. La diversité de provenance – Asie, Moyen-Orient, Antilles et Afrique du Nord – contribue ainsi à la diversification de la population montréalaise. Cette nouvelle population appartient notamment à ce que Statistique Canada a convenu d'appeler la catégorie des « minorités visibles » et qui représente environ les trois quarts de l'immigration reçue au Québec, une immigration de composition distincte par rapport à celle qui venait jadis de l'Europe septentrionale. Avec de telles données, il n'est pas étonnant que l'on assiste à toutes ces transformations dans le paysage ethnoculturel de Montréal.

## LES QUARTIERS AUX IDENTITÉS ETHNIQUES « FORTES »

Les quartiers souvent surnommés « quartiers immigrants » sont marqués, et ce, de manière très variée, par les divers gestes d'aménagement posés par les groupes dominants. Les Chinois du quartier chinois ou de Brossard, les Italiens de la Petite-Italie ou de Saint-Léonard, les Portugais et les Grecs de Parc-Extension, les Haïtiens de Montréal-Nord ou de Saint-Michel, les Juifs de Hampstead, d'Outremont ou de Côte-des-Neiges ont tous en commun l'appropriation de l'espace, qui a imprégné les lieux fortement et de manière originale par leurs institutions. Mais, comme partout ailleurs, la mixité ethnique des quartiers montréalais est dominante, ce qui se retrouve dans la réalité sociodémographique des quartiers aux identités ethniques fortes.

En outre, le quartier Côte-des-Neiges propose des synagogues ainsi que de nombreux bâtiments communautaires juifs ashkénazes qui constituent des pôles d'attraction signifiants et exercent une influence sur le choix de résidence des Juifs originaires notamment de l'Afrique du Nord (les sépharades), bien qu'il s'agisse de groupes culturellement différenciés. Ils suivent un modèle d'insertion résidentielle et de cohabitation qui traduit cette tendance observée dans les commerces locaux. Ils cohabitent souvent, tout en se distinguant fortement dans les pratiques quotidiennes, tant sur le plan de l'éducation que sur le plan des religions. L'« institutionnalisation », étape plutôt définitive de l'incorporation des divers groupes dans l'espace, est perçue comme un stade marquant du processus d'établissement des groupes ethniques : les lieux de culte, les établissements d'enseignement, les commerces et les services qui répondent aux besoins d'un groupe en particulier en deviennent les témoignages.

Les lieux de culte représentent dans plusieurs quartiers, après les commerces, un autre type d'établissement qui qualifie le paysage ethnique de façon significative<sup>14</sup>.

Jusqu'à tout récemment, la South Holland Bank de Chicago dans le quartier jadis exclusivement hollandais de South Holland représentait justement un exemple d'institutionnalisation du groupe. Breton (1964, 1991) a abordé cette problématique de manière originale en introduisant le concept d'*institutional completeness*<sup>15</sup>. On entend par complétude institutionnelle l'importance du développement des institutions et des associations d'un groupe ethnique à l'intérieur de la société. Les Hollandais

14. MAIICC, 1995, p. 279.

15. Ce concept a été repris dans de nombreux ouvrages et constitue une référence importante dans le champ des études ethniques.

de Chicago demeurent un exemple d'un groupe qui s'est doté d'un système scolaire public et privé (du primaire à l'enseignement universitaire), d'un réseau financier allant des banques jusqu'aux institutions financières et des hôpitaux jusqu'aux maisons de retraite pour personnes âgées. Chez les Amish en Pennsylvanie, les écoles et les églises symbolisent aussi cette capacité d'incorporation du groupe, car ce sont des institutions dont ils ont le contrôle. La Caisse d'économie des Portugais de Montréal représente aussi, dans une autre mesure, cette institutionnalisation dans le quartier.

## REPÈRES EMPIRIQUES: EXEMPLES DU MARQUAGE ETHNIQUE

Pour introduire les données de la recherche empirique réalisée dans un quartier montréalais, nous avons retenu l'idée que l'affichage constitue un mode notoire de marquage de l'espace. L'affichage contribue en effet à marquer le paysage et module les perceptions et représentations que l'on se fait de l'espace.

### LES ENTREPRISES ETHNIQUES ET LE MARQUAGE DE L'ESPACE

Les commerces et manufactures des Juifs de Montréal constituent un bel exemple de la propension au marquage de certains groupes, que ce soit par des gestes intentionnels d'aménagement ou par un cumul de gestes plus arbitraires, ce qui entre dans la catégorie du geste d'aménagement non planifié. Rappelons la forte présence des Juifs dans presque toute la filière du vêtement, de la « guenille<sup>16</sup> » jusqu'à la fabrication, puis à la vente au détail. L'ensemble se compose le plus souvent d'entreprises interdépendantes, appartenant aux membres du groupe particulier et souvent concentrées dans un quartier qui forme une enclave. Il est facile de reconnaître ces établissements par les façades de leurs boutiques : la raison sociale, de consonance juive, est combinée avec l'affichage souvent en anglais. Il s'agit d'une réalité encore présente, notamment dans le « quartier de la mode », autour de Chabanel.

---

16. Expression du milieu qui renvoie au commerce des tissus.

## L’AFFICHAGE COMME MODALITÉ DU MARQUAGE ETHNIQUE

Au moment de la recherche qui portait sur les tronçons commerciaux des rues Victoria et Van Horne du quartier Côte-des-Neiges, nous avons effectué un relevé de tous les commerces qui s’y trouvaient afin d’étudier l’entrepreneursip ethnique. Sur un nombre de 337 entreprises<sup>17</sup>, nous avons décelé suffisamment d’informations pour les classer selon les groupes ethniques dominants du quartier<sup>18</sup>. Les signes tels que des symboles cachères dans les vitrines des boutiques, les noms de villes inclus dans les raisons sociales affichées, les noms patronymiques, des écritures diverses, les langues d’affichage et autres inscriptions particulières ont constitué le matériel nécessaire à une première appréhension du paysage avant d’effectuer les entrevues de l’étude de l’entrepreneursip à Côte-des-Neiges (Juteau et Paré, 1997).

Préalablement au travail de relevé de terrain, nous avons consulté les divers annuaires, dont le REEM (Répertoire des établissements et de l’emploi à Montréal), pour obtenir un portrait de l’ensemble des entreprises. À l’aide de ces données, nous avons aussi tracé le portrait de l’activité économique du secteur, une manière de se représenter l’importance des entreprises de services par rapport à celle des autres entreprises.

À partir des données du tableau 3, nous avons cerné le caractère tertiaire des petits commerces et services du quartier ; en effet, 31,7 % de l’activité économique se situe dans le commerce de détail et 49,0 % dans les services. Cela signifie que 80,7 % de l’activité se concentre dans les secteurs tertiaires, ce qui a une incidence sur la coloration du territoire.

TABLEAU 3

### Activité économique des entreprises de la rue Victoria, Côte-des-Neiges, Montréal

Secteurs de l’activité économique	Nombre de cas	%
Manufacturier	12	3,6
Transport, communication et construction	8	2,3
Commerce de gros	16	4,8
Commerce de détail	107	31,7
Service	165	49,0
Non classé ailleurs ou vacant	29	8,6
Ensemble	337	100 %

Tiré de l’enquête de terrain à Côte-des-Neiges, 1995-1996.

17. Il est à souligner que 40,9 % des 337 établissements fournissaient assez d’indices pour permettre une telle identification.

18. Les travaux de Bélanger et Piché (1993) sur les divers groupes en présence dans le quartier Côte-des-Neiges ont montré le caractère pluriethnique de cet espace urbain.

Le périmètre étudié propose donc des commerces et des services de plus en plus diversifiés, visibles notamment par l’affichage. C’est aussi ce qui était révélé dans le rapport MAIICC (1995, p. 278) :

Avec la nouvelle immigration, les commerces ethniques se limitent de moins en moins au secteur de l’alimentation : on peut désormais voir sur Côte-des-Neiges des magasins de saris et des clubs vidéo ethniques. En fait, c’est d’abord la diversité des origines ethnoculturelles ainsi mises en représentation qui frappe. Et cette diversité confère un élément distinctif à ces lieux publics qui incarne ainsi une forme de cosmopolitisme.

Nous servant des données sur l’affichage de l’enquête Juteau-Paré (1997), nous avons pu cerner les origines ethnoculturelles suivantes (tableau 4) : les Juifs (37,7 %), les Vietnamiens et les Indochinois en général (15,8 %) <sup>19</sup>, les autres Asiatiques, tels les Chinois (11,5 %), les Indiens et les Sri Lankais <sup>20</sup> (13,0 %) et les Antillais (4,3 %). La langue de l’affichage et le nom de l’entreprise traduisent aussi un marquage de l’identité ethnique pour une proportion plus faible de Canadiens anglais et de Canadiens français (5,8 %). L’épicerie de grande surface de la chaîne d’alimentation IGA montre, pour sa part, une raison sociale typiquement française, ce qui est associé directement au groupe majoritaire des Canadiens français, surtout avec une publicité en vitrine strictement en français.

TABLEAU 4

**Appartenance ethnique dérivée de l’affichage commercial sur la rue Victoria, Côte-des-Neiges, Montréal**

Appartenances ethniques	Nombre de cas	%
Juifs	62	37,7
Vietnamiens et Indochinois	26	15,8
Autres Asiatiques et Chinois	19	11,5
Indiens et Sri Lankais	21	13,0
Antillais	7	4,3
Canadien français et Canadiens anglais	10	5,8
Autres appartenances	20	165
Ensemble	11,9	100 %

Tiré de l’enquête de terrain à Côte-des-Neiges, 1995-1996.

À la suite de cette analyse, nous constatons la prédominance du groupe juif dans quatre cas sur dix, mais la présence des autres groupes contribue à sa dilution. Les nombreux groupes asiatiques du quartier

19. Les entreprises vietnamiennes ont été distinguées du reste des entreprises indochinoises qui présentent, quant à elles, des inscriptions cambodgiennes, laotiennes et parfois chinoises.

20. Il s’agit des personnes d’origine indienne regroupées avec les personnes du Sri Lanka. Nous ne pouvions distinguer autrement.

prennent en effet une place de plus en plus grande depuis le début des années 1990. De ce fait, non seulement l'affichage contribue-t-il à la marque du paysage, mais la tenue vestimentaire des hommes et des femmes contribue aussi au marquage. Chez les groupes indiens et pakistanais du quartier, par exemple, le turban et le sari apportent une coloration au territoire, notamment celui qui est parcouru par des trajectoires quotidiennes. Ces itinéraires de tous les jours définissent les contours des communautés ethniques dans la plupart des secteurs du quartier.

## CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous l'avons vu, le paysage construit se produit et se reproduit sous les gestes des acteurs. La représentation du lieu participe aussi dans l'imagerie que se font les habitants de la ville.

Tout geste d'aménagement est, par définition, producteur de formes matérielles. Et, dans la mesure où ces formes seront le support des valeurs qu'y projeteront ceux qui les fréquentent et les habitent, elles peuvent être qualifiées de paysage ou, à tout le moins, de contributions aux paysages<sup>21</sup>.

Ramenés au geste individuel, les membres de divers groupes ethniques à Montréal arrivent à participer à la production de la forme par un apport original, tantôt volontaire, tantôt inconscient, mais par l'un ou l'autre des gestes d'aménagement que nous avons cernés en nous inspirant de la démarche de Tremblay et Gariépy (2003).

Au-delà des constructions et de la forme du paysage, le niveau de concentration propre à chacun des groupes conduit le plus souvent à l'identité ethnoculturelle du quartier. C'est fréquemment par les contributions des deuxième et troisième générations de l'immigration, c'est-à-dire les enfants et les petits-enfants des personnes immigrées, que certains groupes ont tendance à se maintenir en un lieu d'établissement pour s'y épanouir, alors que d'autres sont plutôt portés à se disperser sans laisser de marques significatives dans le paysage. Dans les grandes villes canadiennes, ce phénomène a été observé pour les Juifs, les Portugais, les Grecs, les Italiens et les Chinois.

Le quartier est un espace symbolique important et les images qu'il renvoie non seulement à ses résidents mais à tous les passants constituent des indicateurs précieux de la manière dont il est habité et dont s'y définissent les divers groupes qui y vivent<sup>22</sup>.

21. Tremblay et Gariépy, 2003, p. 220.

22. MAIICC, 1995, p. 277.



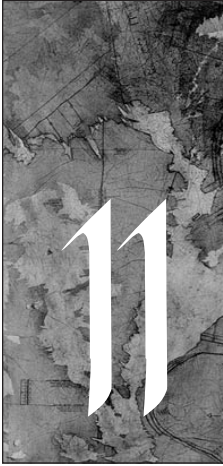
## BIBLIOGRAPHIE

- ANCTIL, P. (1984). « Double majorité et multiplicité ethnoculturelle à Montréal », *Recherches sociographiques*, vol. 25, n° 3, p. 441-450.
- BÉLANGER, L. et V. PICHÉ (1993). *Profil socio-démographique du quartier Côte-des-Neiges*, Working Paper, GRES, Université de Montréal, 40 p.
- BRETON, R. (1991). *The Governance of Ethnic Communities. Political Structures and Processes in Canada*, New York, Greenwood Press, 191 p.
- BRETON, R. (1964). « Institutional completeness of ethnic communities and the personal relations of immigrants », *American Journal of Sociology*, vol. 70, p. 193-205.
- CHARBONNEAU, J. et A. GERMAIN (1998). « Les modèles d'insertion urbaine des groupes ethniques : discussion à partir du cas des quartiers multiethniques montréalais », *Canadian Ethnic Studies*, vol. XXX, n° 1, p. 97-118.
- CONAN, M. (2003). « Mouvement et métaphore du temps », dans Philippe de Poullaouec-Gonidec, Sylvain Paquette et Gérald Domon (dir.), *Les temps du paysage*, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. Paramètres, p. 23-35.
- CROS, P. (2000). *Les styles en architecture*, Toulouse, Milan, coll. Les Essentiels, 63 p.
- HELLY, D. (1987). *Les Chinois de Montréal, 1877-1951*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture.
- JOLY, J. (1996). *Sondage d'opinion publique québécoise sur l'immigration et les relations interculturelles*. Rapport présenté à la Direction des études et de la recherche, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Les services à la recherche J.T.D. inc.
- JUTEAU, D. (1999). *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. Trajectoires sociales, 226 p.
- JUTEAU, D. et S. PARÉ (1997). « L'entrepreneurship à Côte-des-Neiges, Le périmètre Victoria/van Horne », Deirdre Meintel, Victor Piché, Danielle Juteau et Sylvie Fortin (dir.), dans *Le quartier Côte-des-Neiges, Les interfaces de la pluriethnicité*, p. 129-160.
- JUTEAU, D. et S. PARÉ (1996). « L'entrepreneurship ethnique », *Interface*, p. 18-28.
- LINTEAU, P.-A. (1992). *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 613 p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (1995). *Cohabitation interethnique et vie*

- de quartier*, A. Germain, J. Archambault, B. Blanc, J. Charbonneau, F. Dansereau et D. Rose, coll. Études et recherche, n° 12, 325 p.
- MORISSET, L.K. (2001). *La mémoire du paysage, Histoire de la forme urbaine d'un centre-ville : Saint-Roch, Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 286 p.
- MORISSET, L.K., L. NOPPEN et D. SAINT-JACQUES (1999). *Ville imaginaire / Ville identitaire*, Québec, Nota bene, 347 p.
- MORISSET, L. et L. NOPPEN (2003). *Identités urbaines. Échos de Montréal*, Québec, Nota bene, 318 p.
- LEVINE, M.V. (1997 [1990]). *La reconquête de Montréal*, Montréal, VLB Éditeur, 404 p.
- PARÉ, S., W. FROHN et M.-È. LAURIN (2002). « Diversification des populations dans la région de Montréal : de nouveaux défis de la gestion urbaine », *Revue de l'administration publique du Canada*, vol. 45, n° 2, p. 195-216.
- PICHÉ, V. (2001). « Vers un indicateur de réceptivité sociale », communication présentée au colloque *Les enjeux démographiques et l'intégration des immigrants*, CEETUM, 25-26 janvier 2001.
- RENAUD, J., A. CARPENTIER et R. LEBEAU (1997). *Les grands voisinages ethniques dans la région de Montréal en 1991 : une nouvelle approche en écologie factorielle*, coll. Études et recherche, n° 17, MRCI, 82 p.
- SIMON, P.-J. *et al.* (1993). « Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques », *Pluriel*, Paris, L'Harmattan, coll. Recherches, n° 1, 79 p.
- SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU BOULEVARD SAINT-LAURENT (2003). *Bulletin d'information de la SDC Saint-Laurent*, numéro du 11 septembre.
- TABOADA LEONETTI, I. (1990). « Stratégies identitaires et minorités : le point de vue du sociologue », dans Carmel Camilleri *et al.*, *Stratégies identitaires*, Paris, Presses universitaires de France, p. 43-83.
- TREMBLAY, F. et M. GARIÉPY (2003). « Acteurs et processus du projet de paysage », dans Philippe de Poullaouec-Gonidec, Sylvain Paquette et Gérald Domon (dir.), *Les temps du paysage*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. Paramètres, p. 219-246.



# CHAPITRE



## LA DÉRIVE TECHNOCRATIQUE DE L'URBANISME QUÉBÉCOIS

**Pierre-Yves Guay**

*Département d'études urbaines et touristiques  
Université du Québec à Montréal*

### DU VERNACULAIRE AU TECHNOCRATIQUE

La planification territoriale institutionnalisée est au Québec une préoccupation bien récente, à l'image du tissu urbain de notre pays. L'urbaniste Claude Lavoie (1999, p. 7) nous rappelle judicieusement qu'en 1661, alors que Louis XIV ordonnait de faire du château de Versailles et de ses magnifiques jardins « ce plaisir superbe de la nature », Montréal n'était qu'un hameau de 19 ans, dont les pauvres habitants étaient assiégés par la froidure et les épidémies récurrentes. Mais ces habitants avaient un mandat royal : coloniser, occuper, défricher, bâtir et peupler la Nouvelle-France. Un projet de pays. Un territoire à produire. Une vision d'avenir.

Notre jeune histoire témoigne d'ailleurs du rythme accéléré et de l'intensité avec lesquels nous avons « colonisé » et occupé les quatre coins de cet immense territoire « de distance et de dispersion », en y aménageant

des campagnes, des hameaux, des villages, des quartiers et des villes. Par leur diversité et leur harmonie, leur complexité et leur cohérence, ces milieux bâtis conjugueront de manière proprement originale nos racines françaises, nos influences britanniques et notre américanité contemporaine. Depuis 400 ans, notre « projet de territoire » affirme physiquement notre différence et inscrit sur le sol notre participation au « construit » de l'humanité.

Les plus jolis paysages ruraux, les plus riches ensembles urbains, les villes les plus agréables, les quartiers et les villages les plus attachants ont le plus souvent été construits par des hommes et des femmes qui n'étaient pas des experts-planificateurs patentés. Ils ignoraient les normes standardisées de la « science » de l'aménagement et de l'urbanisme, tout comme les méthodes et les contrôles institutionnels. Ces gens s'efforçaient avant tout d'assurer leur survie et d'améliorer leurs conditions matérielles d'existence. Mais ils étaient également guidés par cette sagesse, héritée de l'expérience empirique, qui consistait à soigner la production des lieux qu'ils étaient destinés à habiter, souvent pendant le reste de leur vie. Heureux mélange de pragmatisme opportuniste, de savoir-faire, de « gros bon sens », de convivialité, d'intuition et de spontanéité, cet « urbanisme » allait de soi. Dépourvus de tout titre professionnel, les premiers « urbanistes du peuple » imitaient monsieur Jourdain : ils composaient leur prose sans le savoir.

La jeune tradition urbanistique québécoise fut pendant longtemps inspirée et nourrie par cette pratique populaire de l'espace habité que l'on pourrait aujourd'hui qualifier, un brin pompeusement, d'urbanisme « vernaculaire ». Mais, tout admirable qu'elle soit, cette tradition vernaculaire perdit graduellement son influence lorsque nos villes et nos campagnes durent affronter les immenses défis démographiques et économiques du *xx<sup>e</sup>* siècle, alimentés par un long exode rural qui dure depuis 150 ans.

Le Québec rural du *xix<sup>e</sup>* siècle ne parvient que difficilement à nourrir son monde. Le territoire cultivable est trop exigü, les sols ont été appauvris par la culture intensive du blé et la natalité rurale est impressionnante. Les ruraux délaisseront graduellement l'agriculture : par exemple, l'agriculture occupait près de la moitié de la main-d'œuvre québécoise en 1891, alors qu'elle n'en occupera plus que le cinquième en 1941 (Laporte, 1995) et le cinquantième aujourd'hui (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2001).

À partir de 1860, l'exode rural alimentera l'essentiel de la croissance démographique des villes, Montréal particulièrement. Raoul Blanchard estime que 90 000 ruraux ont immigré à Montréal au cours de la seule

décennie des années 1920, ce qui gonfla sa population de 15 % (Linteau, 1992). La crise économique des années 1930 ralentit cet exode, puisque la terre garantissait mieux la survie alimentaire que les précaires emplois urbains. Mais les ruraux recommencèrent bientôt à affluer vers les villes, attirés par les nombreux emplois industriels générés par l'effort de guerre et par la forte reprise économique qui lui succéda. Au cours des années 1940, 100 000 nouveaux habitants, soit 10 % de la population de la ville de Montréal, s'installent dans la région montréalaise. Ce nombre triplera dans les années 1950, atteignant 330 000 personnes ou 30 % de la population de Montréal. En 1960, l'immigration rurale ralentit encore : les campagnes sont vides. Mais le baby-boom amorcé en 1947 s'accélère. Il prend le relais de l'exode rural et crée sur les villes une pression démographique insoutenable. Le tiers de la population canadienne d'aujourd'hui est né entre 1947 et 1966. Pendant cette période, la ville de Montréal augmenta sa population de 30 %, alors que l'île de Montréal augmenta la sienne de 70 % ! En somme, si les villes ne rassemblaient que le tiers de la population québécoise au début du *xx*<sup>e</sup> siècle, cette proportion atteignit 75 % à l'aube de la Révolution tranquille des années 1960. Aujourd'hui, les villes regroupent 80 % de la population québécoise (Statistique Canada, 2001).

Comme bien d'autres, les villes québécoises n'étaient pas préparées et planifiées pour assumer et canaliser une si forte croissance économique et démographique. Le Québec connut progressivement son cortège de problèmes urbains, typique des villes de l'économie capitaliste : pénurie de logements urbains, d'équipements de santé, d'éducation et de services publics ; spéculation foncière et détérioration du cadre bâti ; taudification des quartiers anciens ; proximité d'usages incompatibles ; vétusté, incohérence et congestion des infrastructures de transports et des réseaux de communications ; chômage et pauvreté urbaine ; ségrégation socio-résidentielle et ghettoïsation ; étalement banlieusard et explosion des coûts d'infrastructures ; urbanisation des terres agricoles ; destruction du patrimoine architectural et paysager ; préjudices environnementaux multiples ; iniquités fiscales ; absence de coordination entre villes voisines, etc. Dans le Québec rural, purgé progressivement de ses forces vives, la nécessité de freiner la dynamique du sous-développement économique mobilisa toute l'attention.

Évidemment, de tels problèmes interpellent différemment les acteurs sociaux. La plupart de ces phénomènes, qui sont préjudiciables à la qualité de la vie des uns, favoriseront en revanche les intérêts financiers des autres. Inévitablement, les rapports sociaux s'aiguisent, les consensus s'érodent, les positions s'affrontent et les conflits sociaux apparaissent. Les solutions que les sociétés élaborent pour faire face à leurs

problèmes de développement sont donc toujours tributaires des processus de concertation, d'alliance, d'affrontement et d'arbitrage entre les acteurs sociaux. C'est ainsi que les sociétés se construisent et se reconstruisent. Leur « projet de territoire », jamais définitif ni unanime, demeure toujours un compromis politique temporaire entre les forces sociales en présence. En perpétuelle métamorphose, ce projet est sans cesse modulé par la capacité politique respective des différents acteurs sociaux de défendre leurs propres intérêts et de mettre en œuvre les stratégies conséquentes. L'aménagement et l'urbanisme sont donc toujours « politiques », au sens noble du terme.

Mais le Québec des années 1950, aliéné et retardé par le régime autoritaire et obscurantiste de Duplessis, était privé des instruments démocratiques permettant aux acteurs sociaux d'exprimer librement leurs intérêts, de se concerter et d'arbitrer leurs inévitables différends. Afin de relever les nombreux défis en matière de développement social et économique, y compris en aménagement du territoire et en urbanisme, il apparut indispensable qu'un État « renouvelé » assume le leadership d'un gigantesque programme de modernisation de la société québécoise.

La Révolution tranquille s'imposa presque d'elle-même, impulsée par un large éventail d'acteurs sociaux qui souhaitaient faire valoir leurs intérêts et influencer à leur avantage le partage des fruits d'une croissance économique qui s'accélérait. Seul l'État avait effectivement la possibilité de rallier les acteurs sociaux, ou d'effectuer les arbitrages nécessaires, afin de réaliser des interventions énergiques susceptibles d'atténuer ou de corriger les problèmes de développement. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'envergure des problèmes à résoudre exigeait des efforts considérables afin de substituer, à l'ancienne attitude vernaculaire devenue désuète, une approche plus globale et articulée de résolution des problèmes affligeant les espaces urbains et les territoires ruraux.

À cette fin, la première tâche qui incombait à l'État fut de renforcer considérablement son propre appareil institutionnel. Cette révolution « institutionnelle » s'appuyait sur une nouvelle culture de la gouvernance, inspirée par le *Technocratic Movement* américain, qui proposait de remplacer l'arbitraire idéologique des décisions politiques par la rationalité des décisions fondées sur l'expertise technique et scientifique. L'objectif est de confiner les politiciens à une symbolique d'opérette, pendant qu'une nouvelle technocratie étoffée et compétente, distribuée dans un vaste éventail de ministères sectoriels spécialisés, de sociétés et d'organismes publics et parapublics, coordonnerait dorénavant l'utilisation rationnelle des ressources matérielles et humaines vers un objectif de « développement et de modernisation » de l'ensemble de la société. La gestion de la « chose

publique » et le « management social », c'est-à-dire l'encadrement des stratégies des acteurs sociaux et la coordination des interventions publiques et privées, devinrent ainsi les maîtres-mots de la Révolution tranquille. Les technocrates s'en autoproclameront les capitaines.

Puisant abusivement dans les concepts systémistes, la pensée technocratique définit la société comme un système mécanique dont le fonctionnement harmonieux est tributaire des ajustements d'ingénierie socioéconomique que seuls les experts du « management social » peuvent accomplir. Réalisant ainsi un fantasme un tantinet mégalomane, le technocrate se définit lui-même comme l'engrenage essentiel de ce dispositif de régulation sociale. Ce qui fera dire aux critiques que le technocrate ne perçoit de la société que ce que lui permet le regard réducteur de sa propre expertise technique, dont il exagère abusivement l'importance et la valeur. Comme le dit l'adage : « Lorsqu'un esprit sectaire n'a qu'un marteau comme outil, tous les problèmes de la vie lui apparaissent comme des clous à enfoncer ! »

Dans la perspective technocratique, le territoire est donc perçu comme un simple réservoir de ressources humaines et matérielles. L'objectif est d'organiser efficacement ce territoire afin d'optimiser l'exploitation et la valorisation de ces ressources. Appréhendant le territoire à la manière d'une usine, sa planification doit se fonder sur des principes tayloristes d'aménagement rationnel des ressources et de régulation des comportements, destinés à rentabiliser les investissements productifs et à générer ainsi le développement économique et social. S'ils sont fidèles aux prescriptions normatives des technocrates, les « territoires-réservoirs » se transformeront progressivement en réceptacles d'entreprises génératrices de profits, d'emplois et d'effets d'entraînement. Véritables moteurs du développement économique et social, l'aménagement du territoire et l'urbanisme seront les catalyseurs de la richesse et de sa distribution. Ils créeront et maintiendront le cycle vertueux du progrès. Enveloppée confortablement dans une telle idéologie, la crédibilité technico-économique de la « science » de l'aménagement deviendra irréfutable. La planification territoriale deviendra « affaire d'État ».

Aidée par l'air du temps, la technocratie de l'aménagement persuadera facilement la société civile et ses représentants politiques de son rôle essentiel en matière de développement et entretiendra ainsi une grande illusion : le développement naîtra de la rationalité technique que les experts imposeront à l'aménagement, en remplacement de l'improductive intuition vernaculaire. Le progrès social reposera donc sur la compétence des technocrates à :

- 1) déterminer rationnellement les vocations des territoires et l'utilisation optimale des sols ;



- 2) localiser scientifiquement les populations, les grands équipements et les activités économiques selon leurs effets d'entraînement ;
- 3) coordonner institutionnellement les rapports entre les acteurs sociaux afin de gérer leurs stratégies respectives concernant le partage du territoire, l'exploitation et la valorisation des ressources matérielles et humaines ;
- 4) maîtriser l'arbitrage des conflits et l'ultime prise de décision afin d'atteindre les objectifs de contrôle social définis par la technocratie d'État.

Afin de réaliser ce grand projet de « rationalisation », la technocratie aura évidemment besoin de :

- 1) convaincre le politique de lui confier la responsabilité de définir les orientations gouvernementales et d'élaborer les stratégies de l'État ;
- 2) fabriquer et contrôler un réseau centralisé et hiérarchisé d'institutions assurant la mise en œuvre des décisions stratégiques ;
- 3) se réserver le pouvoir d'approuver la conformité des décisions subsidiaires et de les rendre exécutoires.

Peu à peu, cette nouvelle technocratie parviendra ainsi à prendre le contrôle de la Révolution tranquille et à s'emparer des vrais pouvoirs de décision dans tous les domaines de la société québécoise, et d'abord dans les secteurs bien connus de l'éducation, de la santé, des infrastructures, de l'énergie et de la promotion économique. Mais puisque le territoire est le réservoir de toutes les ressources et le réceptacle de toutes les activités, seule sa maîtrise parfaite permet de réaliser la coordination de l'ensemble de la mécanique sociale et des interventions sectorielles. L'acharnement obsessionnel des technocrates à quadriller, à compartimenter, à coordonner et à gérer le territoire a provoqué une très longue et laborieuse réforme des structures institutionnelles, des lois, des pouvoirs et des règles opérationnelles en matière de planification territoriale. Ils conquerront ainsi le pouvoir réel de décision, ne laissant aux politiciens et aux acteurs sociaux que l'illusion bien nourrie de participer à la planification des territoires.

Le sociologue Jean-Jacques Simard, en 1979, explicita et dénonça cette « longue marche des technocrates ». En 1986, le politologue Pierre Delorme démontra comment la technocratie québécoise, particulièrement avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), était parvenue à imposer son propre « ordre urbain ». Perplexe, je publiais à l'époque un ouvrage (Guay, 1987) qui, entre autres choses, présentait cette loi comme l'instrument par lequel les acteurs sociaux pouvaient enfin s'approprier la planification urbaine et régionale et réaliser un véritable « projet de

territoire », fondé sur un contrat social librement négocié et arbitré. À la condition que les acteurs sociaux ne laissent pas aux mains des technocrates le contrôle des exercices de planification prescrits par la LAU, cette dernière constituait une opportunité exaltante d'affirmer, de moderniser et de pérenniser la contribution essentielle de notre tradition urbanistique « vernaculaire ».

Malheureusement, aucun acteur social n'est parvenu à faire échec aux velléités technocratiques. Simard et Delorme avaient vu juste. La « structurite » organisationnelle sévit d'ailleurs toujours. Entre autres, elle se manifeste aujourd'hui dans le laborieux dossier de l'approbation gouvernementale des schémas d'aménagement élaborés par les milieux régionaux, ainsi que par l'épineuse problématique de la restructuration municipale. Et malgré un dispositif de régulation technocratique extrêmement complexe, les problèmes urbains et régionaux perdurent. D'aucuns croient même qu'ils s'aggravent, menaçant plusieurs villes et régions de paralysie totale.

Voyons en survol les tenants et les aboutissants de cette longue dérive technocratique.

## L'ÉCHEC DU DIKTAT

La Révolution tranquille lancera les premiers grands exercices d'aménagement centralisés et pilotés « par le haut », au cours desquels les technocrates d'aujourd'hui ont construit leur expertise et leur crédibilité professionnelle en matière de conception et de gestion des politiques territoriales.

L'amorce véritable de la planification institutionnelle centralisée fut l'expérience d'aménagement conduite par la première agence gouvernementale de développement régional, le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ). Créé en 1963, le BAEQ regroupa plus de 150 experts des sciences sociales, de l'économie et de l'aménagement, dont la « mission civilisatrice » consistait à sortir le Bas-Saint-Laurent du sous-développement économique et culturel... L'atavisme technocratique pour les recettes et les modèles standardisés généra un beau consensus « scientifique », chez ces experts bien-pensants, autour du concept des pôles de croissance : on allait généreusement sortir les gens de la misère en les regroupant, de gré ou de force, dans des villes plus importantes qu'ils contribueront ainsi à faire prospérer. Résultat : 50 villages démolis, environ 7 000 ruraux

« déportés » vers les villes les plus importantes de la région, où l'État dut loger la moitié d'entre eux dans des HLM absolument inadaptés à leur mode de vie.

Malgré la grogne populaire, malgré les protestations des partisans du développement endogène supportés par les intellectuels « régionalistes », malgré la force d'un « coopérativisme régional » absolument inédit, malgré les opérations « Dignité » lancées par le clergé local et, surtout, malgré l'échec socioéconomique de cette expérience de développement technocratique autoritaire, l'État persista et signa en créant l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ).

Issu du Conseil d'orientation économique du Québec, l'OPDQ devint la principale agence de planification gouvernementale de la Révolution tranquille. Au début des années 1970, ses technocrates devaient mettre à profit l'expérience pilote du BAEQ pour élaborer des schémas d'aménagement destinés à toutes les régions du Québec. Les experts de l'OPDQ élaboraient eux-mêmes les schémas d'aménagement régionaux qu'ils souhaitaient ensuite imposer à chaque collectivité. Refusés par les acteurs de tous les milieux, ces nombreux schémas ne sont jamais entrés en vigueur.

Néanmoins, schémas régionaux ou pas, les initiatives gouvernementales favorisant la polarisation des activités économiques dans les grandes villes, plus attirantes pour les investisseurs privés, favorisèrent l'urbanisation et le déclin démographique des régions. Le développement à deux vitesses était né : le Québec urbain, plus prospère, laissera derrière lui des régions périphériques défavorisées qui s'embourberont dans le fossé du sous-développement, alimenté par l'iniquité des échanges économiques et de la répartition des richesses entre le monde rural et le monde urbain. Encore une fois, les initiatives polarisantes, pourtant expérimentées par le BAEQ, stimuleront les disparités régionales, qui s'approfondiront au rythme où les régions périphériques se videront de leurs forces vives.

À l'instar du Bas-Saint-Laurent, les milieux locaux et régionaux du Québec deviendront généralement très méfiants à l'égard des exercices technocratiques de planification.

## LE « *SOFT CONTROL* »

Devant l'échec cuisant de l'État à leur faire accepter de manière autoritaire les priorités d'aménagement et de développement des régions définies par ses technocrates, ces derniers imaginèrent une stratégie beaucoup

plus raffinée : faire accomplir le travail de planification par les milieux municipaux et régionaux eux-mêmes, mais en maintenant un encadrement rigide, fondé sur des dispositions législatives qui, en apparence souples et flexibles, garantiront pourtant aux technocrates la maîtrise des procédures d'approbation des décisions et l'exercice d'un pouvoir quasi absolu.

La préoccupation des technocrates étant essentiellement opérationnelle, les grands débats sur les objectifs et les finalités de l'aménagement furent donc confinés aux cercles intellectuels. En revanche, le législateur et ses technocrates accomplirent un excellent travail dans la conception de processus de planification qui seraient complémentaires et bien adaptés aux échelles locale et régionale, dont les plans auraient des contenus ajustés à leurs capacités de planification parfois limitées, et dont la procédure de mise en œuvre assurerait la réalisation effective. Malheureusement, le débat s'enlisa dans des considérations d'ordre opérationnel et les divergences d'opinions, portant sur la forme et le contenu de ces processus et de ces plans, sur les échelles de planification et sur les rapports entre celles-ci, ont été au nombre des problèmes que les planificateurs québécois n'ont pu surmonter pendant longtemps. Ils leur consacrèrent l'essentiel de leurs efforts, plutôt que de se mobiliser autour d'un « projet de territoire ». Bref, le contenant l'emporta sur le contenu.

Finalement, après les deux décennies de la Révolution tranquille, consacrées à maintes réflexions et discussions, à une série de rapports et de grandes études, de projets législatifs, d'expériences pilotes et de tergiversations de toutes sortes, le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), en vigueur depuis le 12 décembre 1979. Cette loi est ainsi venue s'associer à d'autres lois adoptées à cette époque, visant la protection et la valorisation du territoire agricole, de l'environnement naturel et des biens culturels, de manière à constituer ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler « le droit québécois de l'aménagement ».

Cette loi-cadre sur l'aménagement et l'urbanisme ne constitue pas en elle-même un vaste plan national d'aménagement. Strictement organisationnelle, étrangère à tout « projet de territoire », elle a au moins le mérite de prévoir des obligations locales et régionales de planification, assorties de processus décisionnels et de mécanismes institutionnels destinés à rendre cohérente la planification des différents territoires. C'est en ce sens qu'elle représentait une belle opportunité : il aurait peut-être suffi que les acteurs sociaux et un nombre suffisant d'urbanistes refusent de s'enliser dans des considérations procédurières et utilisent le potentiel et la portée de la LAU pour négocier et faire valoir un véritable « projet de territoire ». Mais la procédure l'emporta, bonifiant encore davantage le pouvoir technocratique. Nous avons raté un beau rendez-vous.

Enfin, pour couronner l'opération et obliger les instances politiques locales à accomplir, souvent contre leur gré, une planification décidée et contrôlée par l'État central, le gouvernement lança une campagne médiatique qui vantait les mérites démocratiques de cette « décentralisation de nouveaux pouvoirs » vers les milieux.

S'agissait-il vraiment de nouveaux pouvoirs? Pas du tout. La planification territoriale avait-elle vraiment besoin de la LAU? Certainement. Mais la dérive technocratique fut inutile, contreproductive et paralysante.

## DES ANTÉCÉDENTS DOUTEUX

Les municipalités québécoises avaient déjà, en vertu de la Loi sur les cités et villes (1903 ; 1941) et du Code municipal (1930 ; 1945), tous les pouvoirs nécessaires pour planifier adéquatement et contrôler l'occupation des sols. Mais seule une minorité d'entre elles exerçait ses compétences en urbanisme, la plupart craignant d'effrayer les investisseurs immobiliers et de tarir ainsi leur principale source de revenus fiscaux. En dépit d'une urbanisation galopante, le tableau d'ensemble des années 60 et 70 était donc plutôt sombre.

Même si plusieurs municipalités possédaient une réglementation d'urbanisme (zonage, construction et lotissement), complète ou partielle, celle-ci se limitait souvent à séparer grossièrement les usages jugés incompatibles et à standardiser le milieu bâti. Elle prescrivait aussi les largeurs de rues ainsi que les conditions d'obtention des permis et de cession de terrains aux fins d'aménagement de parcs et de terrains de jeux. Ces règlements étaient très limités et incomplets dans un grand nombre de municipalités.

De surcroît, ces règlements n'étaient généralement pas fondés sur des stratégies d'aménagement ou sur un « projet de territoire » municipal. En d'autres termes, les municipalités adoptaient une réglementation sans avoir, au préalable, défini leurs orientations et leurs objectifs d'aménagement. Bref, la situation était à l'inverse d'une démarche logique de planification, devant cheminer normalement du général vers le particulier, des objectifs vers les moyens. Parfois, les énoncés du plan d'urbanisme contredisaient même les prescriptions de la réglementation afférente.

Les premiers plans d'urbanisme n'apparurent au Québec qu'au début des années 1960. Pourtant, dès 1930, plus de 300 villes américaines avaient déjà un tel plan d'urbanisme. Au milieu des années 1970, avant la LAU, à peine une centaine de municipalités québécoises (soit 6% d'entre elles) possédaient un plan d'urbanisme. La plupart des villes

péchaient donc par omission. Ce fut le cas de Montréal, l'une des dernières villes à adopter un premier plan d'urbanisme, en 1992. Elle retardera ensuite la révision de ce plan, pourtant quinquennale, jusqu'en 2002. Dans les villes qui acceptaient de prendre le « risque » de l'urbanisme, les plans se résumaient trop souvent à une description contemplative de la réalité existante, destinée à protéger les valeurs foncières et à rentabiliser quelques projets de construction à court terme.

Dotées d'une planification si sommaire et ambiguë, les villes se développaient au gré des intérêts et des stratégies d'aménagement des promoteurs et des constructeurs. Dans les situations de divergence entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, le premier l'emportait habituellement sur le second. Leur rare convergence était plus souvent l'effet du hasard que de la concertation entre partenaires d'un véritable contrat social.

À cette déficience de la planification locale s'associait le néant absolu de la planification régionale. Même si les municipalités de comté de cette époque avaient la possibilité d'élaborer des plans d'urbanisme régionaux, absolument aucune d'elles ne s'était livrée à l'exercice.

Faute d'un cadre régional de concertation, les rares plans d'urbanisme locaux qui avaient la qualité de préciser certains objectifs et orientations de développement et d'aménagement pouvaient, au sein d'une même région, se révéler contradictoires et s'annuler mutuellement. Rappelons à cet égard le problème de toutes ces petites municipalités qui, avides de taxes foncières additionnelles, se sont respectivement dotées de trop nombreux centres commerciaux, de zones et de parcs industriels ou technologiques aujourd'hui sous-occupés. Pensons aussi au voisinage d'une usine d'explosifs et d'un quartier résidentiel, respectivement situés de part et d'autre de la limite commune de deux villes qui s'ignorent mutuellement. Et tous ces réseaux routiers municipaux qui se terminent au milieu de nulle part et qui ne se rejoignent jamais...

Toute sympathique et conviviale qu'elle soit, la vieille tradition « vernaculaire » ne suffisait vraiment plus. Outre la bourgeoisie d'affaires, qui estimait bénéficier largement de ce laisser-faire complice, les autres acteurs sociaux devaient obtenir la possibilité de faire valoir leurs perspectives d'avenir, leurs « projets de territoire », et de façonner leurs milieux de vie en conséquence.

## LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA PLANIFICATION

Considérant les problèmes urgents auxquels devait faire face la planification territoriale québécoise à l'issue de la Révolution tranquille, il était indispensable d'actualiser celle-ci en l'appuyant sur plusieurs grands principes fondamentaux, d'ailleurs toujours d'actualité. Voici les principaux :

### LA RESPONSABILITÉ POLITIQUE DE L'AMÉNAGEMENT

Les choix d'aménagement et d'urbanisme sont des projets à portée collective, fondés sur les valeurs des acteurs sociaux et négociés entre eux. Il revient donc à la population concernée et à ses élus de discriminer entre plusieurs scénarios de « projets de territoire » et d'effectuer les choix politiques conséquents, tant en ce qui concerne les finalités urbanistiques que les moyens réglementaires destinés à prévenir l'exercice abusif du droit de propriété.

### LA GÉNÉRALISATION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

Afin de fonder un véritable projet à portée collective, toutes les communautés locales et régionales du Québec doivent décider de leurs orientations de développement et d'aménagement et planifier en conséquence les territoires qu'elles occupent.

### LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La démarche de planification doit d'abord définir les finalités ultimes du projet territorial, tant au chapitre du développement social et économique qu'à celui de son façonnement par l'aménagement. Arrimées rigoureusement à ces finalités, les stratégies de répartition spatiale des activités et des usages, de protection de l'environnement, de mise en valeur de sites d'intérêt historique, écologique ou visuel, de gestion des zones sensibles ou contraignantes pour la sécurité publique, etc., doivent permettre d'établir un projet territorial cohérent et réalisable. La gestion réglementaire de l'exercice du droit de propriété vient ensuite, comme un véritable contrat social négocié entre les citoyens, chapeauter l'opération en assurant que les actions d'aménagement des individus, des entreprises et de l'État participent à la réalisation du projet territorial.

## **L'INDISPENSABLE CONCERTATION INTERMUNICIPALE**

La démarche de planification doit impliquer un mécanisme régional de concertation entre les collectivités locales afin de permettre l'élaboration d'un projet commun de territoire et d'assurer la cohérence, au niveau régional, de leurs choix d'aménagement et de développement respectifs.

## **L'INÉVITABLE ARBITRAGE**

Afin de résoudre les différends qui peuvent subsister malgré les efforts de concertation, les choix locaux d'aménagement devront s'harmoniser aux choix régionaux effectués préalablement. En revanche, les décisions arrêtées au niveau régional doivent se limiter aux questions d'intérêt régional et laisser intacte la capacité qu'ont les collectivités locales de résoudre à leur manière les problèmes strictement locaux.

## **L'ACTUALISATION DU PROJET TERRITORIAL**

Les choix régionaux et locaux d'aménagement, ainsi que l'ensemble de la planification qui en découle, doivent être révisés selon une périodisation brève et régulière.

## **LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Les procédures d'élaboration de la planification doivent faire une très large place à la participation active des citoyens allant, selon les circonstances, de la consultation publique jusqu'au référendum, en passant par différents recours à des instances d'arbitrage.

Sur papier, la LAU respecte et affirme clairement ces quelques principes fondamentaux.

## **LES PRESCRIPTIONS LÉGALES**

Afin d'assurer la coordination intermunicipale, la LAU a d'abord obligé les municipalités locales à se fédérer en choisissant librement et volontairement leurs partenaires et à former ainsi, sur le principe de la « région d'appartenance », une « municipalité régionale de comté » (MRC). D'une manière générale, ces MRC devaient devenir de véritables carrefours de concertation et de planification régionale, destinés à résoudre différents



problèmes intermunicipaux, notamment en matière d'aménagement du territoire et de prestation de certains services publics communs aux municipalités constituantes. Les maires des différentes municipalités locales ont été délégués d'office au conseil de leur MRC. Ils assument donc la responsabilité politique de l'aménagement du territoire régional.

Au début de 1983, soit à peine trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, les 1 558 municipalités locales du Québec situées au sud du 55<sup>e</sup> parallèle étaient enfin parvenues à surmonter leurs rivalités séculaires et à se regrouper régionalement en 94 MRC. Même si les sempiternelles querelles allaient fatalement réapparaître au moment de la définition des objectifs et des stratégies d'aménagement, le regroupement d'une telle kyrielle de municipalités de toutes les tailles constituait à lui seul un véritable tour de force et la plus grande révolution à secouer le tranquille monde municipal québécois.

Sauf pour quelques exceptions, les seules municipalités exemptées de cette obligation de former une MRC furent les municipalités faisant déjà partie d'une structure régionale semblable, c'est-à-dire les municipalités formant les communautés urbaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.

Les MRC devaient entreprendre l'élaboration d'un schéma d'aménagement régional et l'adopter au cours des sept années suivant l'entrée en vigueur de la loi. Ce schéma, qui doit se limiter aux questions d'ordre régional, définit les priorités et les orientations de développement et d'aménagement de la MRC et présente un concept général de l'organisation idéale de l'espace régional. Ce concept comprendra la distribution des grandes affectations du sol, la délimitation des périmètres à urbaniser, les zones de contraintes anthropiques ou environnementales, les secteurs sensibles et les sites d'intérêt à protéger ou à valoriser, les projets d'équipements et d'infrastructures, l'organisation intermodale des transports et, le cas échéant, les densités d'occupation du sol. Le schéma régional doit aussi comprendre les normes réglementaires minimales que les municipalités locales devront appliquer en certains domaines d'intérêt national, comme la protection des rives, des plaines inondables, des zones de glissement de terrain, etc.

À la suite de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC, les municipalités locales qui la composent disposaient de deux années pour élaborer et adopter un plan d'urbanisme conforme au schéma d'aménagement, de même qu'une réglementation d'urbanisme conforme au plan, aux objectifs du schéma et à ses normes minimales. Le plan d'urbanisme doit donc définir les orientations, propositions et moyens d'intervention de la collectivité locale, dans la mesure où ces contenus

ne contredisent pas les dispositions du schéma mais le complètent. Il s'agit donc d'élaborer un concept détaillé de l'organisation souhaitable de l'occupation du sol local en tenant compte à la fois des décisions prises régionalement et des priorités locales.

Quant à la réglementation d'urbanisme, elle se compose minimale-ment d'un règlement de zonage, d'un règlement de lotissement et d'un règlement de construction. Ces règlements précisent les normes, les règles et les procédures que les citoyens, les entreprises et l'État doivent observer lors de l'implantation d'un usage quelconque sur le territoire. Véritables « contrats sociaux », ces règlements sont les seuls documents d'urbanisme à exercer un effet juridique direct sur les interventions privées des citoyens et des entreprises. Ils assurent ainsi la réalisation des objectifs et des propositions du plan d'urbanisme qui concernent le domaine foncier privé. D'autres règlements facultatifs permettent de compléter l'appareil réglementaire et de régir les projets privés d'aménagement par une procédure d'évaluation au mérite.

Enfin, la loi prévoit que tous ces documents de planification et de réglementation doivent être révisés tous les cinq ans.

Comme on peut le voir, la LAU crée un cheminement global de planification qui répond aux principes généraux exposés précédemment. En principe, elle aurait pu suffire à corriger la plupart des lacunes qui existaient avant son entrée en vigueur.

Elle détermine et articule de façon fort détaillée l'organisation juridique et institutionnelle à l'intérieur de laquelle toutes les collectivités locales et régionales et leurs représentants politiques doivent, à l'échelle du Québec tout entier, se concerter, élaborer, discuter, adopter et réaliser un projet de territoire.

En principe, la loi assure aussi que les grandes étapes de planification seront respectées : 1) la réflexion sur les futurs possibles et la formulation du « projet territorial » feront dorénavant l'objet des schémas d'aménagement régionaux et des plans d'urbanisme, véritables documents d'orientation politique des collectivités ; 2) la réglementation prescrira les normes et les règles d'aménagement que les citoyens s'engagent à observer, dans leur intérêt mutuel, sous la forme d'un « contrat social » librement négocié.

La règle de la conformité de la planification locale avec la planification régionale favorise la concertation intermunicipale et assure les inévitables arbitrages. Parce que le schéma d'aménagement régional est en principe le fruit des travaux du conseil de la MRC, formé des maires des municipalités locales constituantes, son élaboration devrait favoriser

la discussion, la conciliation et l'harmonisation des priorités et des objectifs locaux. En somme, si le schéma régional est contraignant pour les collectivités locales, ce sont néanmoins ces dernières qui en déterminent le contenu, en harmonisant nécessairement leurs stratégies respectives. Les collectivités étaient donc appelées à élaborer elles-mêmes leur propre mécanisme de concertation, d'arbitrage et d'encadrement.

La loi prescrit aussi le type, la forme, le contenu, la portée et les échelles d'application des documents d'urbanisme qu'elle rend obligatoires. Elle précise le rôle des différents paliers institutionnels concernés et indique les procédures de concertation et de consultation qu'ils doivent observer entre eux et avec la population. Enfin, elle prescrit les modalités d'adoption et d'application de ces instruments.

Mentionnons que la LAU est semblable aux autres lois occidentales sur l'aménagement et l'urbanisme. Aux États-Unis, au Canada et en Europe, cette responsabilité est habituellement partagée entre les instances régionales et locales. Presque partout, la planification territoriale s'appuie sur des objectifs gouvernementaux auxquels s'arriment les plans d'aménagement régionaux élaborés par les instances supramunicipales. Les plans et les règlements d'urbanisme sont de compétence locale. Enfin, le principe de la conformité des choix locaux aux choix régionaux est généralisé (Meunier, 1998, p. 15).

Autant la LAU fut inquiétante pour ceux qui tenaient aux habitudes acquises et qui bénéficiaient du laxisme qui avait prévalu jusqu'alors, autant elle fut enthousiasmante pour ceux qui y voyaient la possibilité formelle de se réapproprier l'aménagement du territoire et l'avenir des villes.

## L'ÉPREUVE DES FAITS

Malgré 25 ans de planification territoriale sous l'égide de la LAU, les difficultés qui l'hypothèquent lourdement sont encore trop nombreuses. D'aucuns croient même qu'elles s'aggravent. En voici quelques-unes :

## L'ABSENCE DE PLANIFICATION NATIONALE

En France et dans certains autres pays européens, la planification nationale est effectuée par l'État, avec l'aide des instances démocratiques régionales. Au Québec, il n'existe aucune planification nationale intégrée. En lieu et place, les différents ministères à vocation sectorielle (transports, éducation, environnement, agriculture, économie, culture, etc.) et les organismes publics définissent leurs propres orientations et projets

d'aménagement. Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) les rassemble et les transmet aux MRC, qui sont alors tenues de les intégrer dans leurs schémas d'aménagement régionaux.

Afin de faciliter l'harmonisation interministérielle en prévision de la première génération de schémas, le gouvernement du Québec publiait en 1983 le document *Aménager l'avenir*, qui présentait les grandes orientations générales sur la base desquelles les ministères et organismes publics devaient définir leurs propres objectifs et leurs projets. Ces orientations gouvernementales, ainsi que les objectifs et les projets sectoriels, constituent le cadre général permettant d'évaluer la conformité des schémas aux attentes de l'État. En 1983, les priorités essentielles étaient le resserrement du tissu urbain, la réhabilitation de l'habitat et la revitalisation des quartiers anciens et des centres-villes, la diminution des transports en automobile ainsi que la protection de l'environnement naturel.

En prévision de la deuxième génération de schémas, le gouvernement du Québec publiait en 1994 un nouveau document intitulé *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire*. L'État y précise de façon plus étoffée les mêmes attentes que jadis, tout en manifestant des exigences plus élevées à l'égard de la maîtrise de l'étalement urbain et du transport automobile, de la concentration des activités économiques dans les axes et les pôles de développement existants, de la canalisation du développement vers les milieux urbains déjà desservis par les transports collectifs, de la densification et de la diversification des nouveaux espaces urbains, de la rentabilisation des équipements publics, de la protection des milieux naturels, des ressources forestières et des terres agricoles, etc.

Depuis 2001, le gouvernement réaffirme ces exigences encore plus vigoureusement à l'égard des nouvelles communautés métropolitaines de Montréal et de Québec, en leur imposant des « cadres d'aménagement » qui déterminent les grandes lignes des futurs schémas métropolitains (ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 2001).

Éminemment vertueuses lorsqu'elles sont mises en contexte et adaptées aux milieux, les grandes orientations gouvernementales auraient pu facilement rallier la plupart des intervenants régionaux et locaux. Mais leur priorisation et les modalités d'interprétation et d'application auraient dû être ajustées aux particularités et aux objectifs des différents milieux. Il aurait alors fallu qu'elles soient le résultat d'une démarche de concertation, d'harmonisation et d'arbitrage impliquant les MRC. Mais la technocratie a probablement considéré une telle éventualité comme « ingérable », préférant de loin imposer des orientations « mur à mur », fussent-elles décriées par toutes les MRC du pays.

Paradoxalement, alors que la LAU prescrit aux collectivités locales de se fédérer en instances régionales et d'élaborer ensemble la planification régionale qui les encadrera, elle leur interdit de participer à la planification nationale à laquelle elles seront pourtant soumises. Dans un tel contexte, il est impossible aux collectivités régionales québécoises, tout comme à leurs acteurs sociaux, de faire valoir leurs priorités sur la scène nationale, de contribuer activement à la définition des objectifs et des règles gouvernementales d'aménagement et, surtout, à la définition des modalités d'interprétation et d'application de ces règles dans les différents milieux. Tout ce champ est laissé à la discrétion de la technocratie d'État, qui s'arroge la légitimité politique de définir les intérêts nationaux, d'imposer ses priorités d'aménagement et de développement ainsi que l'essentiel des mesures d'aménagement que les collectivités régionales devront ensuite s'imposer à elles-mêmes.

Les MRC seront donc tenues, en les intégrant dans leur schéma d'aménagement, d'imposer aux collectivités locales les modèles et les mesures d'aménagement imposés par les technocrates. À leur tour, les municipalités locales devront les intégrer dans leur plan d'urbanisme et, toujours en vertu des exigences de conformité, les imposer à leurs citoyens par leurs règlements d'urbanisme.

Ce veto de l'État sur le contenu des schémas s'applique également en sens inverse, c'est-à-dire lorsqu'un projet gouvernemental déroge au schéma en vigueur. Le schéma peut alors être modifié d'office par l'État ! Comme réciprocité, on ne peut trouver plus équitable...

Espérons l'émergence d'une quelconque « conférence nationale des MRC », chargée d'élaborer un véritable « projet de territoire » à l'échelle du pays. Après l'échec des propositions formulées par le gouvernement du Québec dans *Le choix des régions* (1983a), espérons que les nouvelles « Conférences régionales des élus » (CRE), qui prendront graduellement place à compter de 2004, constitueront un pas dans la bonne direction.

## L'ABUS DE CONTRÔLE TECHNOCRATIQUE

Soucieux que ses prescriptions soient bien suivies, la technocratie d'État intervient à au moins deux reprises pour vérifier et sanctionner l'orthodoxie des schémas d'aménagement régionaux. La première intervention fait suite à la formulation initiale du projet de schéma d'aménagement, avant même que la population soit consultée. Cette intervention, préventive et pédagogique, vise à corriger rapidement toute velléité un peu trop affirmée de s'écarter des objectifs gouvernementaux, tout en donnant l'occasion à l'État de mieux expliciter ses attentes à la MRC concernée.

La deuxième vérification gouvernementale a lieu après l'adoption du schéma d'aménagement par la MRC. Elle devrait normalement conduire à l'approbation permettant l'entrée en vigueur du schéma.

Mais depuis le déclenchement en 1993 du grand chantier des schémas d'aménagement de deuxième génération, jusqu'au début de 2004, seulement 29 des 86 MRC étaient parvenues à obtenir l'approbation gouvernementale pour leur nouveau schéma de deuxième génération. Elles ont toutes été confrontées à au moins trois désaveux gouvernementaux successifs, les contraignant de modifier à autant de reprises leur schéma à la satisfaction de la technocratie. Quatre autres MRC délinquantes ont été contraintes à deux opérations de modification et n'ont pu, malgré tout, obtenir l'approbation gouvernementale. Douze autres MRC sont en attente de leur premier avis gouvernemental, alors que 41 MRC travaillent à la confection de la première version, qu'elles soumettront bientôt à la loupe des technocrates de l'État. Au début de 2004, seulement 29 MRC étaient munies d'un nouveau schéma, tandis que les 57 autres étaient embourbées dans les ornières technocratiques. Si elles refusent d'obtempérer aux exigences des technocrates, ceux-ci pourront modifier eux-mêmes le schéma de la MRC. Les MRC ont ainsi les mains liées par la validation ministérielle, octroyée dans les faits par une technocratie qui s'érige en « gardienne » exclusive des orientations de l'État.

À titre d'exemple, examinons de plus près un cas parmi d'autres, celui de la MRC de Thérèse-De Blainville, dans la couronne nord de Montréal.

## **Le cas type de Thérèse-De Blainville**

Cette MRC regroupe les sept villes de Sainte-Thérèse, Blainville, Boisbriand, Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion et Sainte-Anne-des-Plaines. Il s'agit de l'une des plus petites MRC du Québec en termes de superficie territoriale et de nombre de municipalités locales, mais c'est sûrement l'une des plus dynamiques sur les plans démographique et économique. Structuré par les grands axes des autoroutes 15 et 640, son développement économique fulgurant fut lancé par l'implantation de l'ancienne usine General Motors, en 1965. Environ 300 entreprises de pointe se sont greffées à cette structure industrielle et emploient aujourd'hui 8 000 travailleurs. La population a augmenté de 75 % entre 1981 et 2001, soit un rythme six fois plus rapide que la moyenne québécoise. Elle regroupe aujourd'hui plus de 130 000 personnes, soit le tiers des habitants de la région des Laurentides. Il s'agit donc de l'une des régions les plus dynamiques et les plus attirantes pour les entreprises et les ménages du Québec.

Bien expérimentée en matière d'aménagement du territoire, cette région a fait l'objet d'exercices de planification depuis le début des années 1970, alors que le Service d'aménagement du territoire de la région aéroportuaire (SATRA) se livrait à un vaste exercice de planification territoriale pour toute la région d'accueil de l'aéroport de Mirabel. Plus tard, en 1987, le premier schéma d'aménagement issu de la LAU est entré en vigueur, dans les délais prévus. Malheureusement, la fermeture récente de l'usine GM presse maintenant la MRC et ses composantes municipales d'adopter des actions énergiques et urgentes de redressement économique. C'est donc dans ce contexte, appréhendé depuis le milieu des années 1990, que la MRC et ses composantes municipales se sont mobilisées pour se munir rapidement d'un nouveau schéma d'aménagement et de développement, davantage proactif. En 1994, la MRC de Thérèse-De Blainville entreprenait donc l'élaboration de ce nouveau schéma de deuxième génération.

La MRC déposa un premier projet de nouveau schéma en 1997. Les technocrates des ministères sectoriels lui opposèrent une liste de 93 demandes de modification, parfois inconséquentes les unes avec les autres. La MRC élaborait une deuxième version visant néanmoins à satisfaire ces exigences. Celle-ci fut soumise à la consultation publique et adoptée en 2001. L'État lui opposa alors 23 motifs de désaveu, dont plusieurs entièrement nouveaux. Après une série de négociations apparemment fructueuses entre les élus locaux et les différents ministères, la MRC déposa avec confiance une troisième version en 2003. Elle essuya pourtant un troisième refus, fondé sur neuf nouvelles exigences gouvernementales. Malgré ses protestations, et comme toutes les autres MRC avant elle, la MRC de Thérèse-De Blainville devra donc préparer une quatrième version de son schéma, ignorant si elle parviendra enfin à satisfaire la surenchère des technocrates gouvernementaux.

L'incohérence, la multiplication et la surenchère des exigences émanant des différents ministères témoignent bien des dégâts de la sectorialisation technocratique : à défaut de bénéficier d'une vue d'ensemble de la problématique, la technocratie des ministères à vocation sectorielle n'hésite pas à brandir « la » seule orientation gouvernementale dont elle s'estime dépositaire, préférant ignorer qu'elle interfère avec d'autres orientations et que l'ordre des priorités doit être modulé selon les circonstances et concilié avec la réalité des milieux. Elle se replie frileusement sur l'interprétation la plus étroite et la plus doctrinaire possible du libellé de l'orientation gouvernementale sectorielle qu'elle doit « défendre » envers et contre tous, y compris contre les autres orientations gouvernementales, contre les citoyens et contre le gros bon sens, le tout étant légitimé par sa propre interprétation de l'intérêt national.

À défaut d'une hiérarchisation explicite et négociée des orientations gouvernementales sectorielles, leur priorisation réelle sur les territoires sera assujettie à la seule contrainte globale définitivement incontournable : la contrainte budgétaire. Et c'est probablement pour lui laisser toute la place dans la coordination finale des priorités que la technocratie d'État refuse de négocier avec les milieux la priorisation des orientations d'aménagement.

Voyons succinctement les motifs de désaveu formulés par les censeurs de l'État :

- Armé de l'orientation gouvernementale visant la densification des milieux bâtis, le MAMSL estime que la MRC de Thérèse-De Blainville pourrait encore faire mieux à ce chapitre, malgré des ressources hydriques limitées qui freinent cette densification. Favorisant lui-même l'orientation de densification urbaine plutôt que celle portant sur la préservation des capacités environnementales, le MAMSL récusera le schéma aussi longtemps que la MRC n'aura pas réalisé, à ses frais, les études permettant de localiser, de spatialiser et de mesurer la capacité de toutes ses nappes d'eaux souterraines, de manière à découvrir des secteurs où il serait malgré tout possible d'augmenter davantage les densités d'occupation.
- Brandissant les orientations relatives à la maîtrise de l'urbanisation et à la maximisation de l'utilisation des infrastructures existantes, le MAMSL désavoue également le schéma sous prétexte que la MRC y annonce un projet de « pôle de l'automobile écologique » à Boisbriand et à Blainville afin d'atténuer l'énorme impact social et économique de la fermeture de l'usine de la General Motors. Raison du refus : le projet stimulera l'urbanisation du territoire et pourrait exiger le financement de modifications aux réseaux d'infrastructures et de transports. À défaut de négocier avec la MRC l'ordre des orientations gouvernementales selon les besoins urgents et les particularités du milieu, le MAMSL aura ainsi choisi arbitrairement de faire passer la contrainte budgétaire devant les orientations visant la consolidation des pôles industriels et la revitalisation économique.
- Au sujet du même projet, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) récuse le schéma, parce que la MRC ose y annoncer franchement son intention de demander éventuellement à la Commission de protection du territoire agricole de « dézoner » les terres nécessaires à ce projet industriel.



Pour le MAPAQ, l'orientation sectorielle visant la protection du territoire agricole, dont il est le dépositaire exclusif, décline toutes les autres et ne se négocie pas.

- Poursuivant le même raisonnement dogmatique et sectaire, le MAPAQ désavoue également le schéma sous prétexte que la MRC permet aux municipalités locales d'autoriser leurs agriculteurs à compléter leur ferme avec des usages liés à la transformation ou à la vente de produits agricoles ou sylvicoles, la récréation extensive, le gîte touristique, la table champêtre, etc.
- En ce qui concerne les distances minimales devant séparer les usages agricoles des usages urbains, le MAPAQ demande à la MRC de renoncer à son droit d'appliquer les normes, pourtant suggérées par le MAPAQ lui-même!
- Le MAPAQ demande également à la MRC de permettre aux municipalités, à certaines conditions, de discriminer entre les types de productions agricoles qui seront autorisés sur les différentes parties du territoire, alors qu'il avait pourtant demandé antérieurement à la MRC d'interdire une telle discrimination des productions.
- S'appuyant sur l'orientation visant à maximiser l'utilisation du réseau scolaire, le ministère de l'Éducation désavoue le schéma sous prétexte que celui-ci ose demander au Ministère de réexaminer éventuellement la répartition géographique des écoles en considérant l'évolution démographique du milieu bâti. La contrainte budgétaire déclassera l'orientation visant l'amélioration des services collectifs.
- Le ministère des Transports refuse d'approuver le schéma sous prétexte que la MRC n'a pas réalisé elle-même une étude visant à actualiser les évaluations du bruit routier que lui avait fournies le Ministère. Il resserre également ses exigences quant aux restrictions à l'urbanisation que la MRC devrait selon lui imposer aux municipalités à proximité des routes bruyantes. On comprendra que le Ministère souhaite limiter au minimum toute contribution financière à d'éventuelles infrastructures de mitigation du bruit, quitte à négliger les orientations visant la consolidation de l'urbanisation et la densification du territoire.
- Le ministère des Transports désavoue le schéma sous prétexte qu'il n'approfondit pas suffisamment la problématique du transport scolaire, du transport adapté et du covoiturage, même s'il ne s'agit pas de prérogatives de la MRC.

Dans toutes les MRC, de tels désaveux des schémas régionaux sont d'autant plus démobilisants que l'intempérance technocratique se dissimule poliment derrière d'interminables commandes d'études techniques additionnelles. Dépassant largement le bon sens le plus élémentaire, la technocratie d'État reporte ainsi sur les épaules de la MRC et des municipalités constituantes un fardeau de la preuve qui s'alourdit à chaque nouvelle version de schéma.

Sachant très bien que les MRC seront matériellement incapables de payer un « prix » aussi élevé pour obtenir l'approbation des technocrates, ceux-ci exigeront en définitive que les MRC renoncent à leurs propres stratégies de développement et d'aménagement et y substituent presque littéralement les exigences technocratiques. Les MRC se demandent : tant qu'à se donner tout ce mal et gaspiller tant d'énergie, d'argent et de temps, pourquoi ces technocrates ne rédigent-ils pas eux-mêmes les schémas régionaux ?

Or, c'est précisément pour corriger cette situation, qui avait cours à l'époque du BAEQ et de l'OPDQ, que le législateur a adopté la LAU et affirmé que l'aménagement et l'urbanisme sont la responsabilité entière des municipalités locales et régionales, à la condition que leurs propres stratégies ne mettent pas en péril les stratégies et les projets du gouvernement du Québec. Mais en persistant à ignorer l'esprit de la loi et les volontés du législateur, afin de recréer pour eux-mêmes la situation d'autorité qui prévalait antérieurement, la technocratie contraint les MRC à rédiger indirectement ce qu'elle n'a plus le pouvoir, depuis 1979, de rédiger directement.

S'appuyant sur le pouvoir discrétionnaire du ministre de refuser un schéma d'aménagement et de développement, tel que conféré par l'article 56.14 de la LAU, la technocratie prétend agir au nom du ministre du MAMSL et place ainsi le législateur en contradiction avec lui-même.

Parvenant ainsi à faire triompher une conception étroitement bureaucratique de l'aménagement, la stratégie technocratique s'assimile presque à une usurpation de pouvoir qui bafoue la nature politique de l'aménagement, empêche les élus d'assumer leurs responsabilités politiques et d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Alors que la planification territoriale devrait favoriser la discussion et la concertation entre les acteurs sociaux, l'attitude technocratique entretient plutôt une prise de décision centralisée, s'assimilant davantage à l'arbitrage autoritaire qu'à la concertation.

À court terme, cette situation bouche complètement l'horizon de certaines collectivités qui doivent pourtant relever des défis urgents, décourage les plus convaincues et paralyse le renouvellement tant

attendu de la planification régionale québécoise. Ces lourdeurs et tracasseries procédurières ont retardé considérablement le cycle de planification prévu par la loi. La première génération de schémas d'aménagement aurait dû être complètement en vigueur en 1987. Or, le dernier schéma de première génération n'est entré en vigueur qu'à la fin de 1991. Les schémas de deuxième génération auraient dû entrer en vigueur en 1994, alors qu'à peine le tiers le sont en 2004. Bref, selon le calendrier initial, le Québec devrait en être à sa troisième génération de documents de planification, alors que la deuxième ne fait que commencer. Des retards considérables qui démobilisent tous les acteurs qui souhaiteraient participer activement à l'élaboration d'un véritable « projet de territoire ». Pourtant, certains s'en félicitent : « C'est la plus belle invention que l'on ait pour ralentir des élus qui voudraient aller trop vite » (ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 2000, p. 6).

Le pouvoir technocratique, avec son cortège d'abus et de tracasseries procédurières, constitue sans nul doute le plus grand obstacle à l'émergence du véritable « projet de territoire » pourtant proposé par le gouvernement en 1983, qui le définissait alors : « l'inscription sur le territoire des différentes formes de développement économique, social, culturel et technologique » (Gouvernement du Québec, 1983b, p. 49).

## LE RIGORISME PROCÉDURIER

Les abus de contrôle et les enfarges technocratiques ont à leur tour généré d'autres effets pervers : la complexification des processus décisionnels, l'obsession procédurière et la judiciarisation du travail urbanistique.

En effet, après vingt ans d'expérimentation et une cinquantaine de lois amendant la LAU, l'inflation procédurale en matière d'urbanisme a atteint une complexité que même les juristes expérimentés qualifient d'absolument démesurée, voire de farfelue, surtout en ce qui concerne les multiples rapports de consultation et d'approbation entre les instances locales, régionales, nationales et les diverses collectivités.

Non seulement le rigorisme procédurier est-il imposé aux planificateurs régionaux par les contrôles technocratiques « mur à mur » qui viennent d'en haut, mais il est ensuite reproduit « vers le bas » lorsque les MRC s'adressent aux planificateurs locaux. Sous peine de voir les résultats de son travail anéantis par une procédure institutionnelle ou une décision judiciaire, le planificateur, dans son travail quotidien, ne peut échapper à ces procédures codifiées et institutionnalisées de gestion de la planification. Bref, à défaut de pouvoir se consacrer à la *planification*

et à la réalisation du projet de territoire, le planificateur québécois doit plutôt consacrer l'essentiel de son temps à la gestion des processus et procédures de prise de décision, lorsque ce n'est pas à leur simple uniformisation.

C'est notamment le cas lorsque les MRC doivent évaluer la conformité des plans d'urbanisme locaux à l'égard du schéma d'aménagement régional dont elles ont la responsabilité. Constamment aux prises avec les impératifs de la procédure et le danger de poser malencontreusement un geste dont ils paieront cher le prix politique, certains planificateurs régionaux ne prennent aucun risque : ils interprètent la lettre de la loi de la manière la plus restrictive possible, à défaut d'en appliquer l'esprit.

Dans plusieurs cas, qui sont presque devenus la règle, la notion de conformité de la planification locale à l'égard de la planification régionale est assimilée de manière abusive à celle d'identité des moyens, plutôt qu'à celles, plus souples, d'harmonie, de concordance et de cohérence des objectifs. Dans cette malheureuse perspective, on exigera par exemple que le plan d'urbanisme répète les énoncés du schéma d'aménagement, utilise les mêmes termes, décrive les mêmes propositions d'aménagement, sous peine d'une sanction de non-conformité. Cette volonté de prévenir toute possibilité de relâchement du contrôle régional sur la planification locale conduira ces MRC, à rebours, à formuler des schémas d'aménagement très étoffés en termes de prescriptions normatives, d'interdictions et d'obligations adressées aux municipalités, mais très sommaires en matière de perspectives de développement social et économique, voire absolument muets sur un quelconque « projet de territoire ». Même le MAMSL constate qu'à peine 20 % des schémas d'aménagement québécois présentent des orientations qui intègrent des préoccupations portant simultanément sur l'aménagement physique et les perspectives de développement collectif (ministère des Affaires municipales, 1992, p. 6).

Le contenant procédurier méticuleusement construit aura peut-être la robustesse juridique nécessaire, mais on peut évidemment douter de la valeur intrinsèque du contenu du projet de territoire qui, souvent, demeurera vague et lapidaire. L'urbanisme et l'aménagement se voient progressivement réduits au rang d'un simple code de procédures juridico-institutionnelles.

Évidemment, cette attitude technocratique autoritaire ne respecte ni l'autonomie locale, ni les préoccupations, les valeurs et les priorités des citoyens concernés, ni la nature politique de l'aménagement, ni les valeurs de concertation et de partage des compétences qui fondent la LAU.

Trahissant les objectifs sociopolitiques de la loi, il s'agit enfin d'une attitude absurde, puisqu'elle enlève toute pertinence et toute utilité au plan d'urbanisme, en le réduisant à n'être qu'une simple copie conforme du schéma d'aménagement régional.

Pourtant, la jurisprudence émanant de la Commission municipale du Québec établit clairement que seule la contradiction flagrante témoigne de la non-conformité d'un document de planification locale à l'égard d'un document de planification régionale. La doctrine juridique qui en découle, s'appuyant sur l'esprit de la LAU, invite aussi les intervenants à interpréter avec souplesse les orientations gouvernementales et régionales en matière d'aménagement. Loin de constituer un diktat destiné à inhiber toute initiative locale, elles constituent plutôt un cadre général, adaptable aux particularités et aux besoins différents des municipalités, qui doit les inspirer de manière constructive dans la recherche et l'élaboration de leurs propres stratégies de développement et d'aménagement. Ces stratégies, doit-on le rappeler, relèvent légalement de la responsabilité politique des municipalités constituantes.

Fort curieusement, l'expérience et la doctrine juridiques nous invitent ainsi à envisager la planification territoriale avec bien plus de souplesse que celle dont se targuent pourtant de nombreux urbanistes.

En Europe, il semble que les États soient parvenus à éviter les problèmes engendrés par la subordination d'un palier politique à l'autre dans le champ délicat des compétences partagées et des chevauchements de juridictions. Ils y parviennent en transférant aux collectivités locales des blocs homogènes de compétences et en circonscrivant le mieux possible le rôle de chacun des paliers politiques. En France, par exemple, la région s'occupe de planification territoriale et de développement économique, le département a une mission de redistribution des ressources entre les communes, alors que ces dernières exercent leurs compétences en matière d'urbanisme et d'équipements de proximité. Aucun des trois paliers n'est subordonné à l'autre (Gouvernement du Québec, 1995, p. 26). Voilà probablement ce qui permet aux 36 500 communes françaises, aux départements et aux régions de réaliser, nonobstant leur multiplicité, un projet territorial cohérent et opérationnel.

## LE MORCELLEMENT EXCESSIF DU TERRITOIRE

Depuis la Révolution tranquille, la technocratie québécoise nourrit un grand mythe qui, devenu une véritable obsession nationale, la dispense de toute responsabilité dans la mauvaise conduite de la planification urbaine et régionale : les coupables sont plutôt tous ces élus locaux qui

défendent leurs fiefs électoraux et maintiennent un morcellement excessif du Québec municipalisé. Aux velléités des politiciens, la technocratie oppose donc une solution qui incarne la rationalité managériale : réduire le nombre de municipalités afin de restreindre la multiplicité des centres décisionnels locaux, de limiter la diversité des décisions, d'uniformiser les processus de contrôle gouvernementaux et, en définitive, d'imposer par « le haut » une cohérence administrative globale.

Personne ne niera que le Québec compte beaucoup de municipalités. En mars 2003, on y dénombrait au Québec encore 1 113 municipalités locales, ce qui est tout de même 235 municipalités de moins qu'en 1999, juste avant la vaste opération des fusions prescrites par le gouvernement du Québec.

Mais, nonobstant le grand nombre de municipalités, le Québec urbain est plus « concentré » que « morcelé » : 6 000 000 de personnes réparties dans environ 300 municipalités, chacune d'elles regroupant donc en moyenne 20 000 personnes. Ainsi, 84 % de la population québécoise est concentrée dans 10 % du territoire municipalisé. Parmi tous ces citoyens, 53 % sont concentrés dans les neuf plus grandes villes du Québec.

En contrepartie, le Québec rural, ce pays « de distance et de dispersion », est très morcelé. Il abrite 16 % de la population québécoise, soit 1 200 000 habitants, mais couvre 90 % du territoire municipalisé québécois. Ainsi, environ 80 % des municipalités québécoises comptent moins de 3 000 habitants. Parmi ces petites municipalités, environ 20 % abritent moins de 1 000 personnes et ne regroupent que 5 % de la population québécoise.

Au chapitre des inconvénients, ce morcellement de 16 % de la population divise évidemment ses ressources financières collectives. Plusieurs de ces petites municipalités ne sont donc pas en mesure d'offrir un éventail de services comparable à celui dont disposent les citoyens de municipalités plus importantes. Mais nombreuses sont les petites municipalités qui concluent des ententes imaginatives avec leurs voisines et parviennent ainsi à une performance enviable en matière d'offre de services au moindre coût. Ce morcellement municipal nourrit aussi certaines injustices fiscales qui doivent absolument être corrigées, comme dans le cas des 400 couples « village-paroisse », dont les subdivisions artificielles maintiennent fréquemment des refuges fiscaux inacceptables.

En revanche, ces petites municipalités affichent un gain démocratique incontestable en matière d'accessibilité publique à leurs élus et à leurs petites administrations, à la représentativité politique, à la simplicité de la prestation de services et à la facilité de mobilisation collective autour de leurs « projets de territoire » respectifs.

Le territoire québécois est donc extrêmement diversifié et les politiques technocratiques uniformes ne lui conviennent guère. Même au palier régional, pourtant né de la fédération des municipalités selon leur appartenance socio-géographique régionale, les 86 MRC et les 2 communautés métropolitaines qui se partagent le territoire sont extrêmement différentes. La MRC la moins peuplée, celle de Caniapiscou, ne compte que 4 000 habitants sur un territoire de 81 000 kilomètres carrés. La plus peuplée, la Communauté métropolitaine de Montréal, regroupe 3 400 000 habitants sur un territoire de 3 818 kilomètres carrés. Quant à la Communauté métropolitaine de Québec, elle rassemble 687 000 personnes sur un territoire de 3 066 kilomètres carrés. Dans l'ensemble du Québec, la densité de population varie de 0,4 sur la Côte-Nord, à 3 692 habitants au kilomètre carré sur l'Île de Montréal (Gouvernement du Québec, 1996, p. 9).

Ces multiples collectivités, aux attributs économiques, sociologiques, culturels et géographiques très différents, ont développé des modes d'aménagement du territoire qui leur sont particuliers. Leurs projets territoriaux le sont tout autant. Leur mûrissement, leur actualisation et leur mise en œuvre ne sont possibles qu'à l'intérieur de structures municipales qui respectent leur variété, la diversité et la richesse des identités locales.

Sauf aux yeux d'une technocratie avide de « rationaliser » le domaine municipal qu'elle souhaite maîtriser, en réduisant au plus petit dénominateur commun la diversité qui le caractérise tant, il n'est pas du tout évident que les inconvénients organisationnels et budgétaires du morcellement municipal doivent l'emporter sur les avantages démocratiques et l'accessibilité citoyenne.

Rappelons d'ailleurs que cette multiplicité de municipalités locales n'est pas particulière au Québec. En 1999, le Canada comptait 5 098 municipalités, dont 460 en Colombie-Britannique, 806 en Saskatchewan et 359 en Alberta (Dubé, 1999, p. 12). Et que penser de la France, partagée en près de 36 500 communes défendues bec et ongles par les populations locales (Bérubé, 1993, p. 55). Elle compte 10 000 municipalités de plus que tout le reste de l'Europe.

En contrepartie, dans plusieurs pays où les États se sont déchargés de leurs responsabilités en les faisant porter par les municipalités, la multiplication des contrôles gouvernementaux fut accompagnée, par souci d'efficacité, d'une réduction du nombre de municipalités. Ainsi, entre 1950 et 1980, la Suède a diminué le nombre de ses municipalités, soit

2 281 à 279, la Norvège, de 744 à 454, le Danemark, de 1 100 à 273, l'ancienne Allemagne de l'Ouest, de 25 000 à 8 500, l'Angleterre et le pays de Galles, de 1 400 à 422. Même l'Ontario ne compte plus que 838 municipalités.

Bien entendu, la population moyenne des municipalités regroupées augmente en conséquence. Si elle n'est que de 7 000 personnes aux États-Unis, de 6 400 au Québec, 5 000 en Allemagne, de 2 000 dans l'ancienne Allemagne de l'Est et de 1 500 en France, la municipalité moyenne augmente à 12 300 personnes en Ontario, à 19 000 au Danemark, à 23 000 aux Pays-Bas et à 140 000 personnes au Royaume-Uni (Gouvernement du Québec, 1995, p. 23). Où loge le mieux la démocratie locale ? D'où peuvent émerger le plus facilement les consensus indispensables à des « projets territoriaux » identitaires, mobilisateurs et cohérents ?

Bien entendu, l'efficacité de processus décisionnels en aménagement est une préoccupation bien légitime, même si elle ne doit pas être la seule. Mais, en cette matière, nous aurions probablement à examiner de plus près l'appareil technocratique lui-même, plutôt que de harceler les municipalités locales vers lesquelles la technocratie détourne notre regard. En effet, le morcellement municipal apparaît comme un puzzle de la petite enfance comparativement à la superposition des fragmentations territoriales et aux chevauchements de compétences opérés par la technocratie des ministères et des organismes publics engagés en aménagement et en développement.

En effet, au niveau le plus général, le territoire québécois est subdivisé en 17 régions administratives. Ces régions doivent servir de base territoriale à la déconcentration régionale des services administratifs gouvernementaux, à la coordination interministérielle des interventions gouvernementales, à la concertation des acteurs du développement régional et à la régionalisation de l'offre en services publics (Gouvernement du Québec, 1990, p. 2). Voilà donc de quoi satisfaire les exigences des différentes missions gouvernementales. Pourtant, se superposent à ces 17 régions administratives les 10 districts administratifs de la Sûreté du Québec, les 14 régions du ministère des Transports, les 17 régions du ministère du Développement économique et régional, les 15 régions agricoles, les 10 régions fauniques, 72 commissions scolaires, plus de 200 directions régionales de ministères provinciaux et fédéraux, 182 conseils régionaux, plus de 150 centres locaux d'emploi, autant de centres locaux de services communautaires, plus de 110 corporations locales de développement économique, plus de 70 sociétés d'aide au développement des collectivités, 145 centres de développement économique régional, 58 sociétés d'initiatives de développement des artères commerciales et une constellation d'innombrables organismes à vocation sectorielle (Proulx, 1998, p. 65).



Chacune des entités de cet indescriptible fouillis technocratique a ses propres références territoriales, ses propres orientations, son propre plan d'intervention, ses propres moyens d'action, bref, son propre projet sectoriel de territoire. Et elles rivalisent toutes entre elles pour influencer à leur propre avantage le partage de l'assiette financière publique. Comme l'explique Serge Viau, « Il n'existe pas au Québec de véritable politique urbaine qui contiendrait les germes d'une cohérence du développement, de l'aménagement et de la gestion du territoire. On est encore tributaire de multiples structures qui se superposent, se nuisent, se compétitionnent... Une multitude de programmes non intégrés les uns aux autres sont proposés. Gaspillage d'énergie et de ressources » (Viau, 1999, p. 11).

C'est ce morcellement technocratique, plutôt que municipal, qui rend la planification particulièrement complexe et laborieuse. Bien au contraire, c'est le monde municipal, avec ses MRC et leurs schémas d'aménagement, qui pourrait contribuer à améliorer la coordination des priorités sectorielles. En fait, la plupart des schémas régionaux nord-américains présentent un véritable effort d'intégration territoriale des choix stratégiques dans des domaines aussi diversifiés que le transport scolaire, l'éducation, la police, la lutte contre les incendies, l'habitation, le développement économique, etc. (Meunier, 1998, p. 16). Le schéma régional peut ainsi constituer, pour l'ensemble des acteurs sociaux et gouvernementaux, le « projet de territoire » autour duquel s'articuleront de manière cohérente les décisions et les choix stratégiques. Encore doit-il vraiment présenter un tel projet d'avenir.

## LES DÉFIS À RELEVER

Bien que l'on doive se féliciter que la planification territoriale soit enfin généralisée à tout le Québec, le survol de l'expérience québécoise nous a permis, au cours des pages précédentes, de tirer çà et là quelques conclusions et enseignements susceptibles d'améliorer l'élaboration et la conduite du projet territorial. Voici quelques remarques conclusives au sujet de certaines urgences.

Premièrement, il importe de procéder rapidement à l'élaboration d'un plan national d'aménagement, établi en concertation par les instances régionales et l'État, qui pourrait donner forme à un véritable « projet de territoire », impulser le développement régional et assurer la cohérence et la synergie des multiples planifications territoriales sectorielles. D'ailleurs, les schémas régionaux n'ont de sens véritable que s'ils inscrivent les desseins régionaux dans la réalisation d'un vaste projet territorial national. Ce grand chantier pourrait devenir une entreprise collective

exaltante pour toutes les communautés et tous les citoyens désirant, en ce début de millénaire, reconquérir enfin la possibilité de définir et de mettre en œuvre un projet de territoire qui corresponde vraiment à leurs aspirations. La mécanique actuelle de vérification procédurière des schémas régionaux par l'État ne saurait en aucun cas tenir lieu d'un tel projet de territoire.

Deuxièmement, il est également urgent de simplifier les structures et les processus d'intervention technocratiques qui se multiplient et s'éparpillent encore démesurément, au même rythme où les divergences d'intérêts, d'opinions et de choix stratégiques apparaissent entre les multiples acteurs du développement et de l'aménagement. Le « fétichisme structurel » est cette obsession idéologique, typiquement technocratique, qui nous pousse à croire naïvement que chaque point de discordance trouvera nécessairement sa solution dans une structure, un organisme ou un comité qui institutionnalisera le conflit et dissoudra ensuite les intérêts antinomiques qui le fondent, et ce, par la simple magie thérapeutique de la table de concertation. L'expérience nous montre au contraire que ce sont les positions des acteurs sociaux les plus puissants qui envahissent progressivement la structure et s'institutionnalisent, assurant dès lors leur hégémonie et la pérennité de la structure qui les sert si bien. Dans une telle dynamique, la multiplication effrénée des structures anéantit les possibilités réelles de concertation et réduit considérablement la teneur, la richesse, la cohérence, la portée et la réalisation effective de tout projet de territoire, si tant est qu'il soit possible, dans un tel contexte, d'en élaborer un qui soit digne de ce nom.

Troisièmement, il est urgent de déjudiciariser l'ensemble du processus d'aménagement. Les énergies humaines et financières des instances planificatrices ne sont pas illimitées et doivent être employées aux fins auxquelles ces instances ont été conçues. À cet égard, la valorisation de la richesse territoriale et la bonification de la qualité de vie des citoyens doivent mobiliser toutes les énergies disponibles, actuellement accaparées par l'application empirique d'un code procédurier absolument dément. Il s'agit d'un préalable indispensable à une planification réfléchie du territoire. Georges Robert écrivait : « En l'absence d'une pensée, en l'absence d'un choix de vie, en l'absence d'une éthique née d'une philosophie, l'urbanisme n'est plus qu'un objet inerte » (1979, p. 67).

Enfin, l'expérience québécoise montre bien l'ampleur de la tâche à la fois intellectuelle et pratique que constitue l'élaboration et la conduite de tout projet territorial, ainsi que l'importance des nombreux écueils technocratiques qui risquent malheureusement de réduire le meilleur projet à sa plus simple expression instrumentale. Les urbanistes doivent

résister à cette grande dérive et s'efforcer de conjuguer adéquatement la théorie et la technique, la réflexion et la procédure, le conceptuel et l'opérationnel. Dans la vie réelle, le projet de territoire ne s'encombre pas des distinctions académiques sibyllines entre le champ de la pensée et celui de l'action.

Gidéon ne disait-il pas que « la reconquête de l'unité même de la vie urbaine n'est nulle part plus urgente que dans le travail de l'urbaniste » ?

**BIBLIOGRAPHIE**

- BÉRUBÉ, P. (1993). *L'organisation territoriale au Québec ; Dislocation ou restructuration ?*, Québec, Les Publications du Québec, 172 p.
- DELORME, P. (1986). *L'ordre urbain*, Hull, Éditions Asticou, 1986.
- DUBÉ, P. et F. LAPOINTE (1999). « L'urbanisme au Canada : regards sur les années 90 », *Urbanité*, printemps 1999, Montréal, Ordre des urbanistes du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1983a). *Le choix des régions*. Document de consultation sur le développement des régions, Québec, 132 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1983b). *Aménager l'avenir*, Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1990). *Les régions administratives du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 247 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1994). *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. Pour un aménagement concerté du territoire*, 89 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1995). *Décentralisation : un choix de société*, Québec, 99 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1996). *L'habitat au Québec. Rapport du Québec présenté à l'occasion de la Deuxième conférence des Nations Unies sur les établissements humains Habitat II*, 56 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1999). *Pacte 2000 ; Rapport abrégé de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales*, Québec, Les Publications du Québec, 165 p.
- GUAY, P.-Y. (1987). *Introduction à l'urbanisme : approches théoriques, instruments et critères*, Montréal, Modulo Éditeur, 178 p.
- LAPORTE, G. et L. LEFEBVRE (1995). *Fondements historiques du Québec*, Montréal, Les Éditions de la Chenelière, 323 p.
- LAVOIE, C. (1999). « L'urbanisme au Québec : vite un retour aux sources », *Urbanité*, printemps 1999, Montréal, Ordre des urbanistes du Québec.
- LINTEAU, P.-A. (1992). *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 627 p.
- MEUNIER, M. (1998). *Les schémas d'aménagement en révision : le défi de la gestion de l'urbanisation*, ministère des Affaires municipales, septembre 1998, 19 p. (ronéo).
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES (1992). *La révision des schémas d'aménagement. Bilan des schémas d'aménagement et perspectives de révision*, février 1992, 96 p. (ronéo).

- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE (2000). *Municipalité*, décembre 1999-janvier 2000.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE (2001). *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, région métropolitaine de Montréal, 2001-2021*, Québec.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2001). *Le Québec bioalimentaire en un coup d'œil. Portrait statistique 2001*, Québec, 37 p.
- MORIN, R. (1998). *La régionalisation au Québec ; contexte historique*, Montréal, Les Publications de l'IFDEC, 48 p.
- PROULX, M.-U. (1998). « L'organisation des territoires au Québec », *L'Action nationale*, Montréal, février 1998, 111 p.
- ROBERT, G. (1979). *Cent minutes de réflexion : urbanisme, aménagement du territoire*, Montréal, Éditions Georges Le Pape.
- SIMARD, J.-J. (1979). *La longue marche des technocrates*, Montréal, Albert Saint-Martin.
- STATISTIQUE CANADA (2001). *Recensement de l'agriculture*.
- VIAU, S. (1999). « Le besoin d'une vision d'avenir », *Urbanité*, printemps 1999, Montréal, Ordre des urbanistes du Québec.

# CHAPITRE



## LES NOUVELLES URBANITÉS

**Carolle Simard**

*Département de science politique  
Université du Québec à Montréal*

Dans *La civilisation des mœurs*, Norbert Elias admet son incapacité à situer avec précision les origines de la civilité, du savoir-vivre et de la politesse. Leur source, dit-il, prendrait racine dans l'origine de l'homme lui-même, tenu d'avoir des rapports avec ses semblables. Dans *Politesse, savoir-vivre et relations sociales*<sup>1</sup>, Dominique Picard trace un aperçu historique du savoir-vivre et de la politesse, à partir de leurs « traces » et de leurs « empreintes ». Notant l'évolution des modes de vie et des valeurs à travers les âges, elle constate néanmoins que :

Le besoin de règles, la force de la tradition et la persistance d'un certain formalisme font que souvent les changements ne sont qu'adaptation de surface et ne remettent pas en cause les principes fondamentaux du savoir-vivre (p. 27).

---

1. Paris, Presses universitaires de France, 1998.

Le savoir-vivre serait donc un code pérenne, l'un des marqueurs de la condition humaine. Sans un tel code, les espaces de communication se transforment rapidement en véritables champs de bataille, ramenant le commerce avec autrui au corps à corps. Des traces ainsi laissées par les sans-gêne du chacun pour soi, la ville en regorge : déchets, crachats, engueulades, violences, coups de klaxon, saletés, crottes de chien, bousculades, corps de plus en plus dévêtus, bourrelets adipeux, grossièretés, pléthore de détails intimes, cellularisés...

La concentration croissante de la population dans les agglomérations urbaines, la vie trépidante des mégapoles nous amènent à concevoir les bonnes manières en milieu urbain comme une affaire universelle. Pour désigner une même réalité, soit « un ensemble de règles proposant des modèles de conduite adaptés aux différentes situations sociales<sup>2</sup> », les termes employés, souvent interchangeableables, reflètent les contextes et les valeurs culturelles d'une époque particulière. Tandis qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, avec Érasme notamment<sup>3</sup>, on s'intéresse davantage à la civilité, nombre d'ouvrages et de traités plus récents reprennent plutôt les termes de politesse et de bonnes manières.

En somme, parler de politesse, de savoir-vivre, d'urbanité ou encore de civilité renvoie toujours à un ensemble de préceptes à la base de la vie sociale. Hier comme aujourd'hui, les principes fondamentaux du vivre ensemble permettent de circonscrire une réalité sociale donnée.

Mais peut-on continuer d'aborder la civilité et le savoir-vivre comme des vertus sociales absolument indispensables aux rapports interpersonnels ? La question mérite d'être débattue au moment même où le plus aguerri des urbains semble en passe de jeter l'éponge, épuisé par l'accumulation des incivilités quotidiennes, ces petites violences largement pratiquées, mais dont tout le monde se plaint. Chacun sait que le vivre-ensemble exige l'actualisation d'un certain nombre de règles fondatrices, à la base des relations sociales. Parce qu'elles sont au cœur du lien social, la civilité et la politesse demeurent des modèles de conduite ; à ce titre, elles ne peuvent être remises en cause sans graves conséquences pour le contrat d'humanité auquel est appelé à participer tout citoyen responsable.

La vie urbaine a ceci de particulier qu'elle permet une mobilité sans précédent de l'individu qu'accompagnent une multitude de schémas de la vie personnelle. Paradoxalement, un sentiment largement partagé anime la vie publique : la montée de l'incivilité renvoie à la nature même

2. *Politesse, savoir-vivre et relations sociales*, p. 3.

3. Humaniste hollandais d'expression latine. Il a entre autres écrit *De la civilité des mœurs puériles*.

de la société moderne, à l'un des effets non désirés de l'urbanisation. Bref, les changements liés à l'urbanisation seraient les grands responsables du manque de civilité : ils auraient permis aux balourds et aux grossiers de proliférer. Nous sommes collectivement devenus trop pressés pour être polis, entend-on de plus en plus souvent. Cette incoercible fatalité fait en sorte que les incivils se répandent partout, sans distinction. L'étalement de leurs sentiments les plus intimes sur la place publique étant devenu monnaie courante, c'est le rapport à l'autre qui en prend pour son grade.

Mais nous n'en sommes pas à une contradiction près : monter aux barricades pour défendre le droit sacro-saint au respect de la vie privée fait le délice de tous les ayatollahs des libertés individuelles ; mais, dans le même temps, ces mêmes intégristes, portable oblige, nous abreuvent des détails les plus intimes de leur vie et de celle de Pierre, Jean et Jacques. Tout y passe : les derniers rapports amoureux, la crise d'hystérie des enfants, le beurre à acheter, avec ou sans sel. Même les salles de toilettes ont été envahies par ces accros qui, au beau milieu d'une conversation, n'hésitent nullement à tirer la chasse d'eau, sans égard pour leur interlocuteur.

Lieu de tous les possibles, espace où les limites sont de plus en plus repoussées, Richard Sennett parle de la ville comme d'« un milieu humain dans lequel des inconnus se rencontrent<sup>4</sup> ». Ces inconnus, précise-t-il, ont besoin d'une distance première pour forger des liens sociaux. Or, assez curieusement, dans nombre de sociétés urbaines, on préfère la manière intimiste à la sociabilité. On privilégie les liens affectifs, voire narcissiques, à la rencontre avec l'autre, cet autrui dont on ignore tout.

Endroits par excellence du développement et de l'expansion du capitalisme, les villes occidentales sont devenues des espaces laïques. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les principaux agents de transmission de la civilité, à savoir la famille, l'école et la religion, ont perdu de leur importance. Or, la concentration urbaine fait peser sur chacun d'entre nous le poids des autres, nous menaçant de leur déversement intime. Plus que jamais, nous avons donc besoin de réfléchir à la manière de parvenir à la connaissance mutuelle. C'est dans ce contexte que la civilité, les rituels de la politesse et les manières entrent en scène : pour les inconnus, elles sont l'occasion d'établir un contact dans la cité, lieu par excellence de la sociabilité. L'aspect de plus en plus multiculturel des villes rend encore plus urgente la nécessité pour chacun d'adapter son comportement aux exigences du lieu et du contexte. Pour que la

---

4. Georg Simmel, « Métropoles et mentalités », dans *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, textes présentés et traduits par Yves Grafmeyer et Isaac Joseph, Paris, éd. Aubier, 1984, p. 284.



communication interculturelle puisse avoir lieu, il faut que chacun se sente à l'aise. Justement, en permettant d'aplanir les différences entre les cultures, la civilité facilite les échanges.

Pourtant nécessaires à la communication sociale, la civilité, les rituels de la politesse et les manières comptent de très nombreux détracteurs. Vertu de surface, selon Jean-Jacques Rousseau, la civilité a vu sa cote s'effondrer dans certains milieux. En effet, dans nombre de pays, on a l'esprit de plus en plus chatouilleux lorsqu'il est question des petites attentions constituées d'attitudes, de gestes et de formules de politesse : on répugne à tant de manières... qu'on associe au faux et au superficiel. Pourtant, en France et ailleurs, on ne compte plus les manuels et les traités qui tentent d'expliquer pourquoi bien des gens doutent de la nécessité de la civilité et en vertu de quel mystère les mêmes personnes acceptent de se plier à certaines règles. Au Québec, le débat concernant les manières et la civilité a opposé deux groupes. Dans un camp, on « renvoie » la civilité et les manières, sous prétexte qu'elles relèvent du paraître. La civilité est vue comme une hypocrisie de la société bourgeoise, un instrument de la lutte des classes ; les gens « civilisés », c'est bien connu, vivent majoritairement dans les beaux quartiers, leurs manières étant leur outil de distinction privilégié. Dans l'autre camp, on voit la civilité comme un code de conduite en société ; sans elle, ajoute-t-on, c'est la guerre de tous contre tous. On soutient également que la civilité a une dimension éthique puisqu'elle sert à séparer le bon grain de l'ivraie.

Il est vrai de soutenir que la civilité renvoie à l'ordre social. Il est tout aussi exact d'ajouter que, sans une forme d'ordre, la communication devient impossible. Dans une ville, l'harmonie passe nécessairement par des attitudes forgées, des formules apprises (excusez-moi ; après vous ; je vous en prie ; bonjour ; merci...) et des gestes empruntés, bref, par un ensemble de prescriptions. D'après R. Sennett, il s'agit d'un « masque » que nous devons absolument porter, au risque de ressembler aux tribus des chasseurs cueilleurs.

Les formes de la civilité varient d'une ville à l'autre ; elles sont liées à l'histoire des villes et aux grandes étapes de leur développement. On constate pourtant que, dans tous les pays modernes, une forme de vision intime du monde a prévalu, au détriment du plaisir d'être ensemble dans le but de tisser des liens sociaux. Le chacun pour soi généralisé a pour effet de rendre toute activité quotidienne de plus en plus traumatisante. On le sait : la modernité exige rapidité et liberté de mouvement. Mais le prix à payer pour avoir l'un et l'autre devient de plus en plus élevé.

Qu'est-ce qui a donc changé dans la structuration de notre univers social ? J'aborde cette question en examinant les fondements sur lesquels repose notre société. L'évolution certaine des différents modes de vie, qu'accompagne une variété de modes de conduite, ne fait que rappeler l'importance que revêt la civilité.

Ensuite, je tente de suggérer quelques règles élémentaires de savoir-vivre et de bonne conduite en société. À cette fin, je me concentre sur quelques objets de la modernité, et je me permets d'en proposer une utilisation distinguée.

## QUELQUES MARQUEURS SOCIAUX

Au Québec, la Révolution tranquille a mis à mal les fondements de notre identité collective. La montée en puissance de l'individu, désormais élément de référence premier, a relégué au second plan le groupe et les valeurs collectives. À l'heure actuelle, il n'est pas exagéré de soutenir que nos institutions vivent des jours passablement sombres. À qui la faute, demande-t-on ? Et de suggérer, pêle-mêle : l'atteinte du déficit zéro, la globalisation des marchés et le progrès fulgurant des nouvelles technologies de communication. Il y a pourtant une évidence dont on ne parle à peu près jamais, mais qui est incontestable : ici, nos institutions phares se sont effondrées avec une rapidité nulle part égalée.

Pour mieux éclairer mon propos relatif à notre nouvel univers social, je recours à l'exemple de l'Église et de la langue, parce que l'une comme l'autre présentent des analogies avec la civilité. En effet, tout comme cette dernière, l'Église et la langue s'appuient chacune sur un code formé d'un ensemble de règles indispensables à leur survie. Maîtriser de tels codes nécessite toujours un certain apprentissage.

## L'ÉGLISE

Au Québec, le cas de l'Église catholique est particulièrement intéressant. Largement contestée dans ses fondements, l'Église d'ici s'est défendue comme elle a pu. En tutoyant Dieu et en organisant des concerts rock dans la nef, en permettant la tenue de matches de boxe dans ses sous-sols, elle a cru sauver les meubles. Le rapprochement avec ses ouailles lui a coûté cher : ayant dû sacrifier bon nombre de ses rituels, elle en a presque perdu son âme. Sa mission première, la transmission de la

spiritualité, semble être devenue le cadet de ses soucis. Mais comme la nature a horreur du vide, les sectes et les gourous de tout acabit ont pris la relève ; à prix fort, ils répandent la bonne parole à qui veut l'entendre.

L'Église a commis l'erreur de croire qu'elle devait ressembler au reste de la société. Désormais amputée de sa mission fondamentale, elle ne sait plus très bien sur quel pied faire danser ses fidèles. En somme, en craignant d'être elle-même, l'Église est devenue extrêmement vulnérable. Jusqu'à l'annonce par le Vatican de son opposition au mariage entre des conjoints de même sexe, l'Église n'était plus que l'ombre d'elle-même : elle suivait le courant de l'opinion publique. Si cette institution continue de se ratatiner, cela risque de porter un coup dur à l'intériorisation des pulsions et à l'autocontrainte. C'est qu'en gardant le silence l'Église ne fait pas de tort qu'aux croyants. Le principal atout de l'Église se situant dans le fait qu'elle est au cœur de règles d'action et d'un système de valeurs qui fonctionnent comme normes dans une société, l'Église ne peut se borner à en constater l'évolution. Elle a la charge de donner un sens aux transformations sociales ; à cette fin, elle a l'obligation de reprendre sa voix.

Mettre sur un pied d'égalité l'Église et la civilité peut sembler tiré par les cheveux. Autrefois au fondement de nos rituels d'interaction, l'une et l'autre sont en passe de perdre leurs lettres de noblesse dans la ville remplacées par des jugements de cour et des règles bureaucratiques. Or, leur mise à l'écart nous prive de tout jugement éthique. L'érosion de notre capacité de réfléchir, qu'incarnent nos comportements de plus en plus fondés sur des automatismes codifiés légalement et sur l'absence de toute discussion collective relative à des choix moraux, en est l'ultime conséquence.

La civilité met en scène des valeurs d'échange et de sociabilité. Pour sa part, l'Église valorise l'esprit, le considérant comme une réalité irréductible. L'une comme l'autre sont antimatérialistes : en faisant appel à notre sens des responsabilités, elles nous permettent de grandir en nous élevant au-dessus de la mêlée.

## LA LANGUE

Le second exemple dont je me servirai pour bien me faire comprendre est celui de la langue, entre autres parce que celle-ci constitue l'un des chevaux de bataille privilégiés des Québécois. À l'instar de la civilité, la langue permet d'échanger et de se faire comprendre. Dans un milieu d'inconnus, la langue devient l'outil de communication par excellence.

Assez curieusement, le Québec reste le seul endroit du monde moderne où une partie de l'intelligentsia valorise une forme de créolisation de la langue. Les arguments avancés sont aussi désolants que démagogiques : « Surtout, ne brimons pas leur spontanéité » ; « L'expression personnelle avant tout ». Avec pour résultat que moins on connaît de mots, mieux on se porte. En tout cas, c'est ce que laisse entendre une certaine élite qui n'hésite pas à monter aux barricades chaque fois qu'on insiste un tant soit peu sur notre manque de rigueur<sup>5</sup>.

Mais la pauvreté des mots va de pair avec celle de la pensée. Comment, en effet, s'exprimer librement avec une parole appauvrie et fautive ? Les avocats du *meneu-meneu*<sup>6</sup> n'ont toujours pas répondu à la question. Petits cousins des incivils, leurs arguments sont de la même eau ; quant aux sobriquets dont ils affublent tant les parlant bien que ceux qui ont des manières, ils se ressemblent étrangement. Qu'on en juge : dans leur bouche, les bien élevés sont des petits-bourgeois et ceux qui soignent leur langage, des parvenus. Dans les deux camps, on tape sur l'autoritarisme des sociétés modernes. Donc, pas question pour eux d'imposer des règles, qu'elles soient grammaticales ou de savoir-vivre. Bref, le « faut surtout pas se gêner » des balourds et des sans-gêne renvoie à la correction politique des faibles en thème.

D'inquiétantes similitudes rapprochent les dogmatiques lorsqu'ils vilipendent les pelés qui soignent leur langage et les galeux bien élevés qui ne valent guère mieux. Quelques exemples : « La passion de l'orthographe participe de l'intégrisme » ; « Les dictées sont un hidjab que nous jetons au visage de la liberté de parole » ; « Je ne me gêne pas pour vomir le raffinement et les bonnes manières – je suis incapable d'avalier ces outremondanités<sup>7</sup> ». On retrouve ici la même idée des rapports sociaux : celle d'une liberté illimitée à peser sur les autres, celle de se déverser sur eux en toute impunité. Avec pour résultat que les relations avec autrui, marquées par la victoire de l'obsession narcissique d'ayatollahs obsédés par la spontanéité et l'intimisme, deviennent de plus en plus déplaisantes.

On voudrait tuer toute forme de sociabilité qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Ce qu'il faut comprendre ici, c'est que la langue et la civilité fonctionnent selon une logique et un code propres, devant obligatoirement être appris et maîtrisés. À cette fin, il convient d'admettre

5. Pierre Monette, *Pour en finir avec les intégristes de la culture*, Montréal, Boréal, 1996.

6. Expression utilisée par Georges Dor dans « Que l'Bonyeu vous bénisse ! », *Le Devoir*, 5 novembre 1996, p. A7.

7. Pierre Monette, tel que cité par Marie-Éva de Villers, « Pour en finir avec les défaitistes de la culture québécoise », *Le Devoir*, 5 novembre 1996, p. A7. Pierre Monette, « Renvoyer la politesse », *Voir Montréal*, 26 janvier au 1 février 1995, p. 10.

que seule l'obéissance à des règles communes peut en garantir l'apprentissage et le bon usage. Dans le Québec moderne, la bataille est loin d'être gagnée ; il est en effet très difficile d'y parler de civilité, de bonnes manières et de français conforme aux règles sans être automatiquement taxé de snob ou de réactionnaire<sup>8</sup>.

Convenons tout de même que la disparition des nombreuses règles de civilité serait carrément insupportable ; sans conteste, une telle absence donnerait lieu à la guerre de tous contre tous. Les nombreux rituels servant à dessiner le cadre d'un échange à venir font bel et bien partie d'une société civilisée, c'est-à-dire sortie de l'état de nature. La multiplication des incivilités menant obligatoirement à la montée de la violence, il faut revenir au désir de se ménager mutuellement à travers des jeux de préséance et des rituels transmis. En définitive, en toute circonstance, nous avons besoin de la civilité pour participer à la vie sociale et pour tenir notre rôle. Pourtant, à voir le monde évoluer depuis plusieurs années, on constate un net tassement de l'idée de civilité. Les quelques repères qui suivent nous permettront de continuer d'en prendre la mesure.

## L'ARCHITECTURE

Pour pouvoir vivre côte à côte et entretenir des relations, les urbains d'ici devront apprendre à faire la part des choses. Une bonne façon de commencer consiste à aborder l'autre à travers des barrières destinées à le protéger d'une trop grande intimité. L'architecture des villes nous aidera à mieux comprendre. Dans *The Fall of Public Man*, R. Sennett<sup>9</sup> décrit comment l'organisation de l'espace dans les villes occidentales a conduit au rapetissement de l'espace public et à l'extension concomitante du secteur privé dans la vie sociale. Pour appuyer ses dires, il donne entre autres l'exemple des grands bâtiments construits après la Seconde Guerre mondiale, à New York notamment, et des grands complexes comme celui de la Défense à Paris. Selon R. Sennett, ces nouveaux lieux sont censés projeter une vision intime du monde ; ce faisant, toutefois, ils enlèvent au domaine public tout sens commun. Si les citoyens ne sont pas désireux de s'y attarder, c'est en raison de la trop grande visibilité de ces espaces

8. En 1994, j'ai écrit un pamphlet intitulé *Cette impolitesse qui nous distingue*. Depuis sa parution j'ai été gratifiée d'une bordée d'injures. La plupart des attaques de mes détracteurs portait largement sur l'équivalence supposée entre politesse et bourgeoisie, entre savoir-vivre et fascisme. Selon Mario Roy, dans *La Presse* du 13 août 2001, p. A8, « c'était oublier que, s'il faut éviter de se mettre de la sauce plein la barbe en mangeant, ce n'est pas pour faire plaisir à Augusto Pinochet, mais pour ne pas éceurer ses voisins de table, fussent-ils de braves prolétaires ».

9. New York et Londres, W.W. Norton & Company, 1977.

qui, paradoxalement, poussent les urbains à s'isoler et à se déplacer le plus rapidement possible. «La mort de l'espace public» accompagne presque toujours les structures urbaines à haute densité, entre autres parce qu'elles sont issues d'un paradoxe : trop de visibilité amène l'isolement social. Les gens y passent, mais ne s'y attardent pas. La notion même de place publique est pratiquement vidée de son sens dans la mesure où le mélange des gens et des activités entre en contradiction avec l'organisation même de l'espace, caractérisé par l'absence de barrières entre le monde intérieur et le monde extérieur.

À Chicago, l'esthétique de la visibilité propre à de nombreux immeubles modernes conduit au même isolement. La ville, désertée par ses habitants, n'est plus qu'un lieu de passage. Organiser l'espace public selon les conceptions modernes a donc un coût. On sacrifie la vie sociale au profit du mouvement des individus qui exigent toujours plus de mobilité et de rapidité. Une fois le travail terminé, chacun saute dans sa voiture personnelle afin de rejoindre le plus rapidement possible sa banlieue de plus en plus lointaine.

Mais tous ces déplacements sont à la source du stress et de l'anxiété que vivent quotidiennement les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Les incivilités des uns renvoient à celles des autres, chacun exerçant le droit absolu au déplacement avec le moins d'entraves et d'arrêts possible. La rue n'est donc plus l'espace de la rencontre et de la sociabilité ; elle est plutôt le lieu où tout le monde s'énerve et s'invective.

## L'INTIMITÉ TYRANNIQUE

Si l'architecture des villes modernes a tué la sociabilité et la civilité, on peut en dire autant d'un certain féminisme. Émancipateur et moderne, le féminisme a libéré les femmes et en a fait les égales des hommes, en droit du moins. Mais après toutes ces années de féminisme, une question légitime se pose : que reste-t-il encore à dévoiler du corps des femmes et de leur intimité ? Elles ont parlé de tout ; l'inmontrable a été vu : les règles, l'accouchement, le clitoris, le vagin, l'orgasme, les rapports sexuels sous tous ses angles et dans toutes les positions, le viol, la violence conjugale, l'excision...

La modernité nous force à vivre dans l'intimité tyrannique du corps des femmes et de leur nudité. Partout dans l'espace urbain, leurs corps sont répandus, sans plus aucune retenue : ventres, fesses, bourrelets, nombrils, seins... Le fait que les femmes exposent ainsi tout ce qu'elles ont caché depuis tant de siècles est en contradiction avec leur désir d'être séduite et aimée. Ainsi révélées et regardées par tous, elles rendent la

rencontre amoureuse de plus en plus problématique. Sortie de l'espace privé, l'omniprésence de la sexualité devient pesante. Elle induit au dépérissement, voire au déclin des rapports intimes. Cette incivilité se retrouve également dans les défilés de plus en plus osés de la *gay pride*. On y affirme sa fierté dans une vulgarité sans limites, les frontières des comportements repoussées toujours plus loin. Toute cette description compulsive des goûts sexuels que partage une minorité d'hommes et de femmes tourne carrément à l'obsession. Mais en quoi une telle démesure nous aide-t-elle à mieux comprendre et à faire preuve d'ouverture ?

Dans la ville, l'expansion de la culture de l'intimité et de la familiarité est à la source de notre mal-être. Les places publiques ont été prises d'assaut par de petits groupes de plus en plus marginaux ; s'y retrouvent tous les trafics possibles, dans un territoire exclusif. Repliés sur eux-mêmes, ces groupes vivent dans une communauté de pensée et de comportement, refusant tout ce qui leur est étranger ; de ce fait, les liens fraternels sont pervertis lorsqu'ils confinent au rejet de l'autre et à l'isolement. La cité, le lieu humain de toutes les rencontres, est en péril au contact de tous ces marginaux de la ville, pour qui le dévoilement de leur intimité (uriner, déféquer, s'injecter des drogues, copuler...), dans un espace qui n'a plus de public que le nom, est vu comme allant presque de soi.

## LA POLITIQUE

Vide désormais, la vie publique est en manque de héros. Lorsque les citoyens, appelés à évaluer les aptitudes à gouverner de leurs idoles politiques, se contentent d'en savoir toujours plus sur leurs prouesses sexuelles, on ne juge plus les actes. Bill Clinton est bien placé pour le savoir, lui qui a failli être destitué de la présidence américaine pour avoir entretenu des relations extraconjugales avec une femme majeure et consentante. À cet égard, son successeur, le président Bush, a jusqu'à maintenant évité de surexposer sa vie personnelle. Mais si son action réelle était véritablement passée au crible, il risquerait de perdre le pouvoir pour avoir enfreint la Constitution américaine. Car, à moins qu'on ne trouve des armes de destruction massive en Irak, on sera obligé de conclure que le président américain a menti au Congrès pour l'amener à déclencher la guerre. La domination est totale lorsque le pouvoir de séduction du leader sert de baromètre à l'évaluation de son action. En somme, ces deux épisodes nous amènent à conclure qu'aux États-Unis on juge plus sévèrement un président coureur de jupons qu'un autre qui fait fi des limites qu'impose l'État de droit.

Avec ces derniers exemples, nous atteignons les abysses de l'incivilité. La vie sociale est ainsi faite qu'elle est la résultante des décisions prises par les individus. Dans les démocraties de représentation, les leaders sont élus sur la base, réelle ou supposée, de leur capacité à mettre en application leurs projets politiques. Certes importante, leur personnalité l'est pourtant moins que ce qu'ils font du pouvoir ainsi octroyé. Mais lorsqu'on se met à juger du calibre des leaders politiques à l'aune des vedettes d'Hollywood, c'est que la république se meurt. Pourtant, au sein des sociétés modernes, la nature des conflits n'a jamais été aussi complexe. Pour le leader incivil, l'important est de faire illusion en misant sur ses émotions et ses sentiments. Plus grande sera sa capacité à entretenir le culte de la personnalité, moins le citoyen disposera d'outils de réflexion et d'évaluation. L'intimité tyrannique dont il a su faire preuve lui permettra d'assouvir ses ambitions et de se maintenir au pouvoir le plus longtemps possible.

## AFIN DE RECRÉER UN PEU DE CIVILITÉ

La cité est le lieu de tous les possibles. À la condition toutefois d'y maintenir une géographie publique pour que ceux qui y passent se retrouvent, se reconnaissent et échangent. Le vivre-ensemble propre à la civilité exclut l'intimité, la fonction première de la ville étant d'établir des modes de rencontre, de développer des réseaux sociaux. Pour les citoyens, le savoir-vivre urbain consiste donc à recréer des façons de vivre au sein d'une collectivité et d'y nouer des liens.

Les urbains sont anxieux. Regardant leurs semblables comme autant d'agents d'agression, leur niveau de stress augmente périodiquement. Dans un tel contexte, il faut se demander si la mort annoncée de la civilité et du savoir-vivre tient toujours la route puisque, sans civilité, une ville court à sa perte ; sans manières, l'homme et la femme urbains se transforment rapidement en loups pour leurs semblables.

Dans la ville, les tensions entre l'individu et le groupe, entre les bonnes manières et la muflerie sont monnaie courante. Dans le but de recréer un ordre, je suggère donc, dans ce qui va suivre, de se conformer à certaines règles et d'obéir à quelques normes. En effet, après avoir observé mes semblables depuis fort longtemps, je me permets de prodiguer ces quelques conseils qui ne visent qu'à favoriser la civilité et la politesse.

Pour être de mon temps et de manière à permettre le contact dans la ville, je propose quelques limites à ne pas franchir. Mes deux exemples concernent le sac à dos et le téléphone portable.



## LE SAC À...

C'est de plus en plus évident, l'urbain fait partie du monde des nomades. Que ceux qui en doutent encore aillent se promener, ne serait-ce qu'une heure, dans les transports en commun des grandes villes. Ils y côtoieront pêle-mêle les sacs à dos, les sacs de l'ordinateur portable, les sacs à main, petits et grands, les sacs d'épicerie, les sacs de sport, les sacs à couches, les sacs à lunch et j'en oublie. Souvent, ces sacs doublent littéralement le volume de celui ou de celle qui les porte. Dans la plupart des cas, le sac – et je parle ici surtout du sac à dos –, en changeant le schéma corporel de la personne qui en est affublée, amène cette dernière à perdre tout sens de l'existence d'autrui. Vous en doutez ? Faites la file derrière quelques sacs à dos gonflés de savoir, et vous serez convaincus. À plusieurs reprises, tout votre corps sera frappé par le sac de machin et celui de machine, avec tout le sans-gêne qui accompagne ceux et celles qui n'ont qu'un style : l'absence totale de manières.

Que les ados se rassurent : ils sont loin d'être les seuls en cause. Ayant longuement observé le comportement des sacs qui montent et de ceux qui descendent, des sacs qui tournent et de ceux qui se penchent pour attraper je ne sais trop quoi, je confirme que le mal est partout : il s'est répandu dans toutes les couches de la société et dans toutes les catégories d'âge, chez les hommes autant que chez les femmes.

Désireuse de mettre un terme aux dégâts causés par les sacs de destruction massifs – je pense encore et toujours aux sacs à dos – à l'égard des quidams qui n'en peuvent plus d'en prendre plein le pif, je suggère les actions suivantes :

- Dans tous les transports en commun (autobus, métro et avion), il faut absolument enlever son sac à dos ; on le pose de manière à ne pas obstruer le passage. On ne le remettra qu'une fois à l'extérieur du véhicule collectif.
- En toute circonstance, le porteur de sac à dos doit garder en mémoire que son sac gonflé à bloc n'est pas du tout inoffensif. Il peut blesser ; il peut faire très mal.
- Tout porteur de sac à dos se doit d'être extrêmement vigilant ; c'est à lui et à lui seul de protéger autrui des coups trop souvent assésés par son engin.
- Il est obligatoire, pour tous les porteurs de sac à dos, de lire un manuel de savoir-vivre. Ils y apprendront l'expression « excusez-moi ».

## LE TÉLÉPHONE PORTABLE

Sans conteste, le portable est devenu l'un des outils les plus répandus dans le monde d'aujourd'hui. D'abord réservé aux gens d'affaires et aux professionnels de la santé, il s'est vite démocratisé. Ce faisant, il est devenu un objet ludique de premier plan. Souvent, les utilisateurs de téléphone portable s'en servent comme d'un objet fétiche grâce auquel ils se donnent de la prestance, voire du style. En somme, on raffole de l'objet.

Cela étant, reconnaissons toutefois que le téléphone portable constitue un excellent outil de communication. En situation d'urgence, il peut même sauver des vies, ou encore permettre aux victimes des terroristes de communiquer avec leurs proches, une dernière fois, comme ce fut le cas lors des attentats du 11 septembre 2001.

Ceux qui utilisent les téléphones portables ne sont pas toujours conscients des autres. Leurs discourtoisies et leurs incivilités en font rager plus d'un. Parfois, l'envie nous prend de les inscrire à un cours de bonnes manières. Il faut dire que bien des branchés sont devenus de véritables petits voyous, faisant montre d'un sans-gêne impressionnant dans les restaurants et les magasins, ou encore au volant de leur bolide.

Afin de remettre un peu de civilité dans les comportements de plusieurs accros du cellulaire et pour un mieux-vivre-ensemble, je propose ces quelques avenues.

Au restaurant : Ne jamais poser l'appareil sur la table. On le garde sur soi ou dans son sac.

- Toujours éteindre le portable. Cette consigne ne souffre aucune exception.
- Pour passer un coup de fil, on se retire dans un endroit tranquille (souvent à l'extérieur du restaurant) après s'être excusé auprès des autres convives.
- Ne jamais hausser le ton. Hurler dans un cellulaire est totalement inutile, « surtout si c'est pour demander : t'es où ?<sup>10</sup> ».

En voiture : Toujours s'immobiliser avant de faire un appel.

- Éviter de se transformer en serpent motorisé ; ceux qui conduisent avec un cellulaire à la main ne sont pas exemptés du respect du Code de la route.
- Il est obligatoire, pour tous ceux qui possèdent un téléphone cellulaire, de lire un manuel de bonnes manières.

---

10. Voir l'article de Hugo Dumas, *La Presse*, 6 novembre 2003, cahier spécial, p. 7.

Nouveaux outils de la modernité, le sac à dos et le téléphone ne sont que des exemples. Je les ai retenus afin de rappeler à mes semblables qu'ils ont le devoir d'apprivoiser ce qui les entoure, à défaut de quoi ils risquent d'empoisonner le quotidien des autres. Dans les grandes villes, chacun doit supporter une bonne dose de petites et de grandes agressions. Certes, j'aurais pu allonger la liste presque à l'infini : rage du clavier, rage au volant, bruits assourdissants, manque de courtoisie des hommes, etc. Mais mon propos étant d'une autre nature, je rappelle en terminant que seules les conduites effectives des uns et des autres vont déterminer si les rapports entretenus seront fondés sur le respect du territoire de chacun. La rapidité avec laquelle l'être urbain vit et se déplace oblige donc ce dernier à s'interroger sans cesse sur la considération qu'il porte au mieux-vivre-ensemble. Ce n'est qu'à ce prix que les autres seront traités comme on aimerait l'être. Si les urbains que nous sommes veulent continuer de vivre de manière civile, voilà ce à quoi ils devront consentir.

## CHAPITRE



### **UNE OASIS DE PLAISIRS EN AMÉRIQUE DU NORD MONTRÉAL ET L'INDUSTRIE DU DIVERTISSEMENT DES ANNÉES 1920-1950<sup>1</sup>**

**Anouk Bélanger**

*Département de sociologie et d'anthropologie  
Université Concordia*

**Lisa Sumner**

*Département de communication  
et d'histoire de l'art  
Université McGill*

Alors qu'au cours des années 1920 les États-Unis et l'ensemble du Canada étaient en quelque sorte forcés à la sobriété, Montréal se démarquait comme ville où l'on peut et où l'on sait boire et s'amuser. En effet, pendant plusieurs décennies, les endroits pour boire et danser étaient emblématiques de la cité montréalaise. Celle-ci constituait une véritable oasis pour les visiteurs qui venaient y prendre du bon temps et se libérer un peu du poids des mœurs puritaines, qui forcément restreignaient au maximum la consommation d'alcool.

Revenir sur cette époque mémorable des spectacles à grand déploiement, de musiciens et danseuses de grand talent, de ces somptueux night-clubs et de ces éclectiques numéros de cabarets, c'est en quelque sorte évoquer le souvenir de ce que Lam et Paquin (1998) désignaient en ces

---

1. Les auteures remercient M.E. Grenier, E.M. Bloomfield et B. Georgette.

termes : « *the greats, the near greats and the now forgotten* ». Le souvenir d'une époque de grande légèreté et d'un style qui perdure toujours. L'alcool est sans aucun doute à l'origine même de la grande popularité dont jouissait Montréal à cette époque en tant que ville ouverte, ville de plaisirs et de divertissements, aussi bien licites qu'illicites. L'alcool constituait une source de revenus indispensable à la survie des *night clubs*. Cependant, il n'était pas le seul et unique catalyseur de toute cette prospérité ; une partie du mérite revient à des mouvements culturels en pleine effervescence, comme le burlesque, le cabaret, et à d'autres issus des communautés afro-américaines, tels le *be-bop* et les *chorus lines*. Cette atmosphère de fête et de prospérité allait toutefois perdre de son éclat et de sa vigueur, sous l'ère interrogative et le climat politique austère des années 1950, qui verront l'ascension de Jean Drapeau sur la scène politique municipale.

La relecture d'ouvrages historiques, de romans et de documents d'archives nous permet ici de mettre l'accent sur l'importance et la particularité de cette période de prohibition où la résistance culturelle de Montréal créera une diversité et des traditions qui perdureront. Nous nous intéressons en particulier dans ce chapitre à la contribution et à la forte influence des communautés afro-américaines de la ville dans ce contexte d'effervescence culturelle.

## UNE ÎLE D'ABONDANCE DANS UNE MER DE PRIVATION

Alors que la prohibition sévissait sur l'ensemble de l'Amérique du Nord, la ville de Montréal était devenue un attrait touristique « laxiste » pour les visiteurs qui voulaient s'amuser, boire et assister à toutes sortes de spectacles. Comme le notent Lam et Paquin (1998) : « *The old world charm of French Canada provided for a society which was conservative and Catholic but not anti-liquor* ». En effet, en 1921 le gouvernement du Québec, à l'opposé du courant continental, opte pour une solution originale et avant-gardiste : l'institution de la Commission des liqueurs. Le mandat de cette commission, qui se veut une « expérience sociale », est de « favoriser la consommation modérée de boissons alcooliques de qualité dûment vérifiée, vendues à un prix raisonnable et dans un cadre d'opération contrôlé<sup>2</sup> ». Montréal pouvait donc rendre légalement accessible un éventail complet d'établissements d'alcool ; de la modeste et populaire taverne rustique, qui accueillait seulement les hommes, aux somptueuses salles de bal et salles à manger, en passant par les cabarets.

2. Robert Prévost, Suzanne Gagné et Michel Phaneuf, *L'histoire de l'alcool au Québec*, Montréal, Stanké, 1986, p. 74.

De plus, la position géographique de Montréal, ville portuaire importante à l'époque, et partie du réseau ferroviaire nord-américain, en faisait un endroit stratégique. Le chemin de fer, qui facilitait le transport de marchandises et de touristes, mais aussi les activités de contrebande des entrepreneurs de fortune et des propriétaires de boîtes de nuit, mettaient du même coup Montréal en contact direct avec New York et Harlem, capitales artistiques où le talent foisonnait. Il plaçait également Montréal dans une position stratégique dans le circuit des clubs allant de Chicago jusqu'à la côte Est de l'Atlantique. Parallèlement au chemin de fer, le port de Montréal contribuait aussi à l'éclatement de la ville du fait qu'y débarquaient des immigrants, des voyageurs curieux, des marins et des manœuvres. Cela allait d'ailleurs entraîner la création d'un environnement multiculturel composé de plusieurs communautés ethniques s'installant de façon permanente à Montréal. Les voyageurs qui étaient de passage allaient également contribuer à l'aspect hybride de la ville et à l'atmosphère d'échange culturel. En rétrospective, il est clair que cet emplacement stratégique a joué un rôle aussi central que les nouvelles politiques provinciales à l'égard de l'alcool.

Cette double position avantageuse de Montréal ne saurait expliquer à elle seule son ascension météorique vers une réputation de capitale du plaisir. Cette ascension a été provoquée en partie par le monde et l'économie parallèles du crime organisé. Dans les années 1920, Montréal avait déjà commencé à se créer une réputation du fait qu'on y servait de l'alcool dans les divers établissements légaux. Cela avait pour effet d'attirer les visiteurs en quête de divertissement et de plaisir, d'attirer l'argent, donc d'attirer les joueurs et les arnaqueurs qui avaient ainsi commencé à bâtir la charpente financière d'un empire du divertissement de première classe prenant tour à tour les formes de maisons de jeu, de bordels et de boîtes de nuit. Presque toute cette activité était financée par le crime organisé. Dans cette perspective, les moyens employés par les membres du crime organisé pour générer des revenus substantiels, qui étaient ensuite réinjectés dans une économie parallèle, de façon tout à fait légale et respectable, servant à financer ces établissements de *gambling*, les nights-clubs et autres, ne sont pas sans rappeler ceux que Las Vegas allait utiliser un peu plus tard pour succéder à Montréal en tant que capitale nord-américaine incontestable du divertissement.

De la même façon, le passage illégal d'alcool aux frontières avait contribué à enrichir considérablement certains Montréalais, dont le célèbre clan Bronfman qui a bâti son empire financier grâce au commerce de l'alcool (voir Newman, 1978). Certains hommes d'affaires entretenaient des liens avec cette économie dite parallèle, dont le joueur bien connu Harry Ship qui deviendra par la suite propriétaire des night-clubs

Chez Parée et Tic Toc. Ship, comme plusieurs autres, avait eu une influence considérable en ouvrant plusieurs boîtes de nuit, théâtres et *lounges* des années 1930 à 1950, qui présentaient tous des numéros de cabaret. À ses activités de contrebande d'alcool, le crime organisé, impatient d'exploiter à fond ce nouveau marché, a ajouté la prostitution, le jeu et les courses de chevaux qui allaient attirer des hordes de visiteurs curieux à Montréal pour son marché du vice.

Évidemment, tous les Montréalais qui tiraient profit de la scène culturelle fourmillante du moment ne faisaient pas partie du monde illícite. Et tous les Montréalais qui gagnaient de l'argent avec la contrebande d'alcool frelaté n'étaient pas nécessairement membres du crime organisé. Par exemple, Rufus Rockhead, qui allait devenir propriétaire du Rockhead's Paradise, travaillait comme bagagiste pour le réseau ferroviaire reliant Montréal, l'est du Canada et les plus importants centres urbains des États-Unis et gagnait beaucoup d'argent en faisant de la contrebande d'alcool sur la ligne de chemin de fer reliant Chicago et Montréal. Avec cet argent, Rockhead avait d'abord réussi à ouvrir une taverne et un petit hôtel. Plus tard, il fonda le fameux Rockhead's Paradise, « *the most famous black club in Canada* » (Gilmore, 1988). Le métier de bagagiste constituait en quelque sorte l'un des quelques rares emplois « respectables » que les hommes afro-américains pouvaient occuper. Aussi, comme il était situé tout près du chemin de fer et qu'une importante communauté afro-américaine s'y installait, le quartier Saint-Antoine, qui porte aujourd'hui les noms de Saint-Henri et Petite-Bourgogne, accueillait une communauté en pleine émergence. Le réseau ferroviaire et la tradition de bagagiste seront donc à l'origine même de la formation de la communauté afro-américaine de Saint-Henri et de l'émergence de la rue Saint-Antoine en tant que carrefour culturel.

En observant l'histoire des tavernes à Montréal, on comprend que leur proximité de certains endroits était tout sauf une coïncidence. Pensons par exemple à la taverne légendaire du nom d'Antoine Beef's Canteen, « *known to every tramp throughout the breath of North America* » (De Lottinville, 1981), qui était située à deux pas du port. Les établissements d'alcool et les travailleurs des milieux industriels et du transport faisaient bon ménage (Bélanger et Summer, 2002). Pendant la guerre, le port de Montréal et les secteurs industriels bénéficiaient des efforts de guerre. Le port et le carrefour commercial des rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent étaient des endroits qui bougeaient beaucoup, attirant les marins en escale à Montréal. Dans ce contexte, le port allait vite devenir « *an important point of entry for narcotics destined for the U.S* » (Gilmore, 1988, p. 185).

Les affaires florissantes des secteurs manufacturiers et du divertissement, jumelées à l'explosion économique des périodes de guerre et d'après-guerre, amenaient beaucoup d'argent à Montréal. Les militaires profitaient de tout ce que la ville et la vie nocturne avaient à leur offrir et les artisans du divertissement pouvaient ainsi jouir en toute quiétude de cette abondance. « *A new roster of establishments emerged which would crystallize with the high-end nightclubs of the forties and fifties* » (Lam et Paquin, 1988). La rue Sainte-Catherine constituait le cœur des activités commerciales. Elle pouvait tout offrir, de l'onéreux divertissement haut de gamme au divertissement bon marché (Weintraub, 1996). De son côté, le boulevard Saint-Laurent en était au stade embryonnaire de ce qu'il allait devenir, et est demeuré jusqu'à ce jour, c'est-à-dire un lieu sacré et cosmopolite du divertissement<sup>3</sup>.

À cette époque, on comptait entre 75 et 100 bordels permanents à Montréal. Les plus grosses maisons closes employaient une douzaine de femmes par quart de travail et chacune avait sa méthode de sollicitation pour attirer la clientèle. Par exemple, certaines utilisaient des haut-parleurs dans les rues, alors que d'autres faisaient carrément asseoir des prostituées toutes nues dans les vitrines (Gilmore, 1988, p. 186). Mais avec la propagation des maladies vénériennes, qui avaient atteint des proportions alarmantes, le gouvernement menaça de faire fermer tous les bordels de la ville, à défaut de quoi il les interdirait aux militaires et cela serait perçu comme un manque de soutien aux efforts de guerre (Weintraub, 1996). Cette initiative, qui constituait en quelque sorte un avant-goût de ce qu'allaient devenir les campagnes politiques des réformistes de la moralité publique, visait aussi le « marché du vice » de Montréal. L'accessibilité aux bordels étant réduite, l'attention s'est tournée vers le monde du spectacle qui voyait augmenter sa clientèle masculine en quête de femmes, tant pour le spectacle que pour les plaisirs d'ordre privé.

## MONTRÉAL VILLE OUVERTE

Du début de la prohibition jusqu'au milieu des années 1950, Montréal avait la réputation d'être une ville où tout était possible. On l'avait surnommée « Le Paris de l'Amérique de Nord », « *Bringing Harlem to Montreal and featuring the highest caliber of colored divertissement* » (Gilmore, 1988, p. 186). La prostitution, le jeu, les courses ont généré plusieurs millions

---

3. Ella May, Montréalaise et cliente de clubs, communication personnelle.



de dollars que le crime organisé réinjectait directement ou indirectement dans le circuit des boîtes de nuit (1988, p. 186) de Montréal. À ce sujet, Gilmore écrit :

*The scale of organized crime in Montreal created what amounted to a parallel economy. In the late 1940s, authorities estimated that illegal gambling and betting alone were raking in \$100 million a year for the underworld – \$40 million more than the city's tax revenue. About twelve thousand people were believed to be directly employed by the various rackets in Montreal. Countless others – including jazz musicians, entertainers, and nightclub staff – benefited indirectly from the wealth generated by vice.*

« High rollers », gangsters, joueurs, promoteurs sportifs et autres personnages richissimes du « marché du vice », de la prohibition et des bénéfices de la guerre ont investi dans de somptueux théâtres et night-clubs comme le New Gayety Theater, Chez Parée, au Sans Souci ou au Café de l'Est. Des artistes connus s'y produisaient, comme les strip-teaseuses de renom Lili Saint-Cyr, Gypsy Rose Lee et Patachou et des vedettes internationales de cabaret, comme Frank Sinatra, Sammy Davis Jr., Édith Piaf et Charles Trenet. Il n'y avait pas que les revenus de cette économie clandestine qui soutenaient le « *nightlife* » montréalais des années d'après-guerre. La prospérité était en fait très répandue. Les hommes d'affaires, enrichis rapidement par le marché afro-américain du temps de guerre, étaient reconnus à Montréal comme de gros dépensiers. Les ex-militaires qui avaient reçu des prestations de réintégration avaient eux aussi beaucoup d'argent. Bien que les années 1940 et 1950 furent de bonnes années sur le plan économique à Montréal, tous n'étaient pas nécessairement fortunés. La fréquentation des petites boîtes de nuit plus intimes coûtait très cher. Mais puisque Montréal opérait tout un circuit de « night-clubs », de « lounges » et de cabarets, tous y trouvaient finalement leur compte. Il y existait des cabarets pour tous les genres de portefeuilles, des « hauts de gamme » comme le El Morocco et le Normandie Roof aux plus modestes comme le Bellevue Casino (Weintraub, 1996). La grande prospérité d'après-guerre avait créé du travail pour une multitude de cols blancs et d'employés de bureau. Ces derniers, à l'affût de spectacles variés et de divertissements nocturnes, trouvaient aussi ce qu'ils recherchaient dans les boîtes de nuit de Montréal.

En 1948, la ville comptait une quinzaine de night-clubs présentant des spectacles à grand déploiement et 25 bars plus petits offrant des spectacles de moindre envergure. Mentionnons parmi eux le Bellevue Casino, ouvert en 1949 par l'homme d'affaires Harry Holmok au coin des rues Ontario et Bleury et qui présentait les spectacles de Lola, une effeuilleuse tout aussi réputée que Lili Saint-Cyr. L'établissement qui pouvait accueillir 700 personnes proposait chaque mois un nouveau spectacle à grand déploiement. Les spectacles étaient dirigés par George

et Natalia Komorov, qui avaient travaillé au Latin Quarter sur Broadway et aux Folies Bergères à Paris. Holmok voyait le spectacle comme quelque chose de financièrement abordable. Comme l'écrit Weintraub (1996, p. 124), « *fifty cents to get in, and fifty cents for a beer. How can you beat that for the best show in town?* ». Cette formule s'est avérée gagnante. Le Bellevue faisait pratiquement toujours salle comble.

Les spectacles de variétés n'étaient cependant pas nouveaux à Montréal. Le Frolics, avec sa célèbre hôtesse du nom de Texas Guinan, « reine de la prohibition », avait toute une histoire sur le boulevard Saint-Laurent. Selon Gubby, c'est le premier grand night-club de Montréal<sup>4</sup>. En fait, les spectacles de variétés faisaient vibrer le boulevard Saint-Laurent depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Au début, ces spectacles n'avaient pas un auditoire aussi large que celui du théâtre burlesque qui attirait les foules sur le boulevard Saint-Laurent. Le Monument-National, devenu le berceau du théâtre nationaliste du Québec quelques années plus tard, a survécu jusque dans les années 1950 grâce à la popularité du théâtre yiddish et du vaudeville dans la communauté juive ainsi qu'à la série populaire de comédies musicales de langue française.

La comédie musicale existait déjà à Montréal, mais la qualité spectaculaire et impressionnante des productions de l'époque, jumelée au niveau élevé de performance des artistes dans les nouvelles boîtes de nuit, avait contribué à faire une différence entre le cabaret des années 1940 et celui des années précédentes. Des endroits comme l'élégant Normandie Roof, situé au dernier étage du Mont Royal Hotel, le Samovar Cabaret, le Tic Toc avec un spectacle à toutes les heures et le El Morocco offraient aux Montréalais et aux visiteurs de l'époque un style et une richesse tels qu'il n'en existe plus aujourd'hui.

« *In those days the audiences really went for that... they were lovely places. In those days people dressed. Today maybe it's a different story* » (Baines, dans Lam et Paquin, 1998). Offrir un décor et une atmosphère dégageant richesse et opulence constituait un atout indispensable pour les boîtes de nuit du nord du centre-ville à l'époque. Par exemple, le décor du El Morocco était composé de longs bars, de plusieurs petites tables, d'une scène et d'un petit plancher de danse où le chrome et le cuir rouge dominaient, l'ensemble baignant dans une lumière tamisée qui ajoutait à l'ambiance. On y proposait des soupers-théâtre avec un « chorus line », un orchestre permanent avec des artistes invités, des chanteuses vedettes, des danseurs apaches, des jongleurs, des magiciens, des voyants, des

4. On peut également se rappeler l'époque du vaudeville américain lorsque ce dernier avait pris l'affiche sur le boulevard Saint-Laurent en 1883, y remportant un succès instantané.

lanceurs de couteaux et des comédiens *Borsch Belt*, « *mostly little known performers booked from New York but also headliners like Sophie Tucker, Milton Berle, Dorothy Lamour and Christine Jorgenson following her pioneering sex change operation* » (Weintraub, 1996). Aussi, le célèbre club Chez Parée mettait en vedette des gens de la trempe de Frank Sinatra et de Sammy Davis Jr., très populaires avec leur numéro improvisé de claquette sur les tables des clients qui en redemandaient<sup>5</sup>.

L'aspect spectaculaire et le rythme auquel se succédaient les différents numéros ont indéniablement contribué à l'ambiance incroyable qui régnait dans les cabarets. Généralement, le spectacle commençait par le numéro d'un maître de cérémonie (MC). Suivaient les « chorus lines » et leurs costumes flamboyants, accompagnés d'un orchestre des plus dynamiques, le tout se terminant par des prestations de têtes d'affiche et d'une finale remarquable du « chorus line ». « *Dancers with stage names like a box of candy* » – Flash Gordon, Rosebud, Venus the Doll, Exotic Titi – would dazzle patrons (Lam et Paquin, 1998). Le théâtre Roxy qui avait sa passerelle pour les choristes, faisait partie, avec le Midland et le Starlight, des boîtes de nuit du nord du centre-ville qui présentaient des artistes afro-américains à cette époque. De la même façon que les artistes de New York et Harlem étaient indispensables au succès des spectacles dans les boîtes de nuit de cette partie du centre-ville, les artistes venus de Paris constituaient, de leur côté, un élément tout aussi essentiel pour les comédies musicales de langue française présentées dans les boîtes de nuit du centre et de l'est de la ville. Il y avait ainsi Édith Piaf qui chantait au Sans Souci. Il y avait également Charles Trenet et Lady Patachou qui se produisaient au Café de l'Est, Dédé Pastor, Jean Rafa, Charles Aznavour et Clémence Desrochers au Saint-Germain-des-Prés et au Faisan Doré, des endroits qui avaient pour mission de soutenir les nouveaux talents locaux (Weintraub, 1996). Parmi eux, figuraient Monique Leyrac, Dominique Michel et Denise Filiatrault, des figures montantes de l'époque.

Rentrer à l'aube n'était pas chose rare pour les clients et pour les artistes qui respectivement sortaient et travaillaient dans les boîtes de nuit. Seuls les petits établissements avaient légalement le droit de rester ouverts jusqu'à 4 ou 5 heures, mais la plupart des établissements, petits et grands, restaient ouverts toute la nuit, « *as long as there were big spenders in the room who wanted to keep on spending* » (Weintraub, 1996, p. 125). Cela, malgré l'heure de fermeture officielle fixée à 2 heures du matin. Souvent, après avoir allègrement festoyé toute la soirée, les musiciens comme les

5. Ella May, une cliente de l'époque, communication personnelle.

fêtards se retrouvaient au Café Saint-Michel vers 3 heures les dimanches matin pour le « breakfast dance ». À cette époque, le laxisme à l'endroit des politiques municipales sur les heures de fermeture était à ce point répandu que les bars clandestins laissaient entrer n'importe qui, vedettes, policiers ou autres, désirant aller tranquillement boire un verre. Bien évidemment, le nombre élevé de ces endroits ainsi que la nature de leurs activités constituaient une violation du code municipal. Mais dans ces années d'après-guerre, à Montréal, vice, corruption et frivolité étaient tellement répandus qu'un larbin (ou communément « *flunky* », c'est-à-dire une personne rémunérée pour être arrêtée à la place d'une autre personne) était toujours disponible lorsque la police faisait des descentes bidon qui n'avaient pour but que de laisser croire à l'application de la loi<sup>6</sup>. Après la guerre, ce n'était plus un secret pour personne que, parmi les gens qui avaient profité pleinement du « marché du vice », figuraient des policiers, des politiciens et des employés de la fonction publique. La collaboration entre les figures d'autorité et le crime organisé était non seulement évidente mais systématique.

Par l'entremise de gens travaillant à temps plein pour eux et connus sous le nom de « *edge men* », les gangsters fournissaient les autorités en alcool, en argent et en services. En retour, les autorités devaient organiser des descentes et des arrestations bidon pour laisser croire au public que les autorités policières faisaient bien leur travail et que justice était faite. Mais, en réalité ils ne faisaient rien pour arrêter le crime organisé ou protéger les gens qui en étaient victimes (Gilmore, 1988, p. 187).

## LE JAZZ ET LA DIASPORA AFRO-AMÉRICAINNE À MONTRÉAL

Il est difficile de parler de l'histoire des cabarets à Montréal au cours des années 1920 à 1950 sans mentionner le rôle capital que le jazz y jouait à cette époque. C'est grâce à la communauté afro-américaine locale et à ses relations avec Harlem qu'une scène de jazz et de be-bop, élément clé de l'ascension de la ville au rang des destinations de choix pour le *nightlife*, s'est développée à Montréal. En 1933, le club le *Frolics* situé au sud du boulevard Saint-Laurent a fermé puis ouvert ses portes sous le nom de *Connie's Inn*. La recette du succès du *Connie's Inn* reposait sur l'idée d'inciter les gens de la scène de Harlem à venir se produire à Montréal, donc de pouvoir présenter les artistes de grand renom de la culture afro-américaine (Gilmore, 1988). La popularité grandissante du jazz, du blues

6. Voir L.R. Paquin, M. Lam, J. Gilmore et W. Weintraub à se sujet.

et de la danse créait beaucoup de travail et incitait plusieurs artistes de la scène, en tournée ou travaillant sur des bateaux de croisière en provenance des États-Unis, à venir faire un saut du côté nord de la frontière pour se produire à Montréal. Certains d'entre eux pouvaient venir d'aussi loin que le sud du Mississippi<sup>7</sup>. À ce sujet, Gilmore écrit dans *Swinging in Paradise* (p. 47) :

*What began as a trickle of black music in Montreal in the early 1920s had become a torrent by the time the Depression struck in 1929. Black music had found its way into the city's dance halls, nightclubs, and vaudeville theatres, and onto the cruise ships and ferries that plied the St. Lawrence River.*

Parallèlement, le nombre de nouveaux établissements proposant de la musique afro-américaine ne cessait d'augmenter. Des musiciens afro-américains et des orchestres dits « de couleur » étaient à l'affiche dans des endroits aussi réputés que le Gayety Theater. Des boîtes de nuit afro-américaines ont également commencé à ouvrir leurs portes. Parmi elles figurait le légendaire Terminal Club, situé sur la rue Saint-Antoine, en face de la gare Windsor. Les spectacles présentés au Terminal n'étaient pas de très grande envergure ; en revanche, l'endroit était très populaire dans le réseau des musiciens et des artistes afro-américains. Ces derniers s'y donnaient rendez-vous après les heures de fermeture pour aller s'amuser et, plus souvent qu'autrement, pour « jammer ». Un peu à l'ouest du Terminal, après le Boston Café où les bagagistes se rassemblaient, se trouvait le Rockhead's Paradise, rue de la Montagne. Ce dernier avait ouvert ses portes en 1928 et c'était le seul endroit dont le propriétaire, Rufus Rockhead, était afro-américain. Rockhead, qui s'était enrichi grâce à la contrebande, avait eu l'idée d'investir tout son argent dans ses débits de boisson. Au sud-est du Rockhead's Paradise, en direction du fleuve Saint-Laurent, se trouvaient d'autres établissements qui, au cours des années 1930, présentaient de temps en temps des musiciens noirs et des spectacles d'Afro-Américains. Le Kit Kat Cabaret, le Washington Club, le Cosy Grill, le Cotton Grill et le Embassy en faisaient partie. « *In those days the only place we had to have a complete show was in a nightclub* » (Baines, dans Lam et Paquin, 1998), explique Tina Baines, qui était danseuse et choriste (*chorus girl*) à cette époque. Le milieu des boîtes de nuit était plutôt dur et la présence de joueurs et de buveurs venus de Buffalo et de Détroit était chose courante.

Des spectacles d'Afro-Américains étaient aussi présentés régulièrement dans les boîtes de nuit du quartier centre-sud de la ville, aux coins des rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent. Mentionnons le Boulevard, ouvert en 1928, le Commodore, le Hollywood, le Blue Sky, le Connie's

7. Billy Georgette, pianiste de jazz, communication personnelle.

Inn et le Montmartre. Des endroits comme le Chinese Paradise Grill, situé tout près du quartier chinois, avaient également, pendant un certain temps, présenté des spectacles afro-américains. Même les bordels, qui par euphémisme portaient le nom de « *sporting houses* » à l'époque, offraient à leur clientèle de la musique afro-américaine jouée généralement par un pianiste solo. Jouer dans les bordels était très payant, car les pourboires y étaient généreux. Les musiciens n'hésitaient donc pas à aller jusqu'à payer le tenancier de l'endroit pour avoir la chance de s'y produire en spectacle. Selon Gilmore, il est fort possible que les musiciens aient eu certains endroits de prédilection pour aller se produire pendant la période de la dépression. Des boîtes de nuit comme Chauffeur Charlie et Papa Greenspoon's, inconnues du grand public, faisaient partie de cette catégorie d'endroits (Gilmore, 1988, p. 49).

Dans son documentaire intitulé *Show Girls*, Tamara Lynch raconte l'histoire culturelle des Afro-Américains du quartier Saint-Antoine. Puisque travailler comme bagagiste à la gare Windsor était le moyen le plus accessible de gagner leur vie pour les hommes noirs, une communauté entière d'Afro-Américains était progressivement venue s'installer dans ce même secteur de la ville. Avec entrevues à l'appui, Lynch démontre l'importance que revêtaient la famille, l'église et la communauté en matière d'apprentissage et de formation (Lam et Paquin se sont entretenues avec des danseuses et des choristes de la grande époque des night-clubs de Montréal). Comme le disait Bernice « Bunny » Jordan, qui était *showgirl* à l'époque : « C'est à l'église que nous apprenions les rudiments de notre métier. » N'étant pas intéressée à laver la vaisselle pour gagner sa vie, Bernice se produisait dans des concours d'amateurs et pouvait ainsi gagner suffisamment d'argent pour elle et sa famille. Elle s'est ensuite jointe au *chorus line* du Terminal Club, un endroit où il n'était pas rare de voir en plein après-midi quelqu'un comme le premier ministre Diefenbaker assis au bar, buvant un verre en attendant d'aller prendre le train.

Tout comme le métier de bagagiste, celui d'artiste de la scène constituait pour les Afro-Américains de l'époque une façon de gagner leur vie, d'autant plus que le cachet d'artiste augmentait en même temps que la popularité du jazz et du blues. Les rapports professionnels qu'entretenaient plusieurs artistes américains de renom avec Montréal venaient s'ajouter aux cachets des artistes afro-américains locaux pour faire de la métropole une capitale culturelle. Par exemple, Bunny Jordan, qui jouait le rôle féminin dans un numéro de « *boy and girl* », peut se vanter d'avoir dansé avec un jeune Sammy Davis Jr. qui, avant d'être propulsé au rang des superstars en se joignant au célèbre Rat Pack, vivait à Montréal. Au nombre de ces artistes célèbres, on pouvait également compter Louis

Armstrong qui venait régulièrement à Montréal l'été et l'incontournable Oscar Peterson, qui était natif du quartier Saint-Antoine et fils d'un bagagiste du Canadien Pacifique.

Dans ce contexte des années folles de Montréal, la diaspora afro-américaine a été l'instigatrice d'échanges socioculturels riches en talents et en innovations entre Harlem et Montréal. Des artistes de la scène montréalaise comme la danseuse Olga Foderingham, dont le père était propriétaire du *Spencer's Café*, situé tout près du chemin de fer Grand Tronc, allaient régulièrement prendre des leçons de danse à Harlem pour améliorer leur technique et élargir leur répertoire. L'exercice était très profitable aux arts de la scène, pour lesquels il y avait une grande demande à Montréal. Par ailleurs, plusieurs musiciens américains, de passage dans le quartier Saint-Antoine, décidaient d'y élire domicile. Parmi eux se trouvaient certains de ceux qui ont popularisé les nouvelles formes musicales de l'époque à Montréal comme le lindy-hop et le be-bop, qui constituaient alors une évolution radicale et avant-gardiste. Signalons que le trompettiste Louis Metcalf, qui a fait partie du groupe de Duke Ellington, a été l'un de ces instigateurs du be-bop à Montréal ; il jouait au café Saint-Michel. Pendant la dépression, la recherche de travail était une préoccupation constante pour les musiciens et, par conséquent, une cause de déplacements fréquents. Il n'était donc pas rare pour les musiciens de jazz d'achever leur périple migratoire à Montréal.

Un mouvement de migration vers Montréal était véritablement amorcé. Plusieurs membres du Shorter Brothers Band, par exemple, avaient décidé de ne plus quitter Montréal après s'y être arrêtés au cours des années 1940. De la même façon, plusieurs des membres de l'orchestre de la comédie musicale de Hollywood intitulée *Stormy Weather*, la première production à n'employer que des gens de race afro-américaine, se sont à leur tour installés à Montréal, dans le quartier Rosemont. « À cette époque, le processus d'immigration n'était pas aussi fastidieux qu'il l'est aujourd'hui<sup>8</sup>. » De plus, la grande liberté dont on pouvait jouir à Montréal était un fait connu ; la facilité avec laquelle il était possible de se procurer de l'héroïne de qualité en témoigne. Et c'est l'une des choses qui, en fait, attiraient particulièrement les *boppers* de l'époque. L'histoire veut que Charlie Parker aurait été très impressionné par la qualité de la drogue à Montréal<sup>9</sup>.

8. Billy Georgette, vétéran du jazz à Montréal, entrevue personnelle.

9. *Ibid.*

Cependant, cette percée de la culture afro-américaine n'était pas sans contradictions. Ainsi, les Blancs pouvaient entrer dans n'importe quelle des boîtes de nuit de Montréal et profiter de ce que la culture afro-américaine, très en vogue à l'époque, avait à leur offrir. Les clients afro-américains, en contrepartie, demeuraient exclus de plusieurs établissements de l'est et du nord du centre-ville où se produisaient même des artistes de leur communauté. De plus, ces derniers n'avaient pas le droit de se produire dans les boîtes de nuit de l'ouest et du nord du centre-ville où les cachets des artistes étaient plus élevés : « *most of the uptown establishments simply didn't want to see blacks on the premises, whether as paying customers or as employees* » (Gilmore, 1988, p. 53). Même Oscar Peterson, le célèbre pianiste de jazz, avait obtenu, au mécontentement de plusieurs, l'autorisation de jouer au Ritz Carlton seulement après que le directeur de l'orchestre, Johnny Holmes, eut menacé de faire paraître sa décision de démission pour politiques racistes dans le plus important journal de la ville (Weintraub, p. 129).

Pour constater à quel point le fait d'être afro-américain pouvait constituer un obstacle sérieux, on n'a qu'à se souvenir de la puissante union de musiciens montréalais, la Guilde des musiciens de Montréal, section locale 406 de l'American Federation of Musicians (AFM) qui, jusque dans les années 1940, refusait aux Afro-Américains la possibilité de devenir membres. Entre les années 1920, à la suite desquelles Montréal avait gagné l'estime des artistes afro-américains pour son hospitalité et pour l'abondance de travail, et la période de prospérité du temps de la guerre et de l'après-guerre, le creux économique avait durement affecté la communauté afro-américaine. Durant la dépression, alors que la précarité de l'emploi et l'insécurité formaient le lot quotidien des musiciens locaux, les musiciens afro-américains de la ville allaient pour leur part chercher un réconfort social et un exutoire créatif en se réunissant dans une salle du nom de Clef Club, sur la rue Saint-Antoine. Les musiciens s'y retrouvaient pour y tenir des sessions de jazz improvisé dignes de celles qu'on retrouvait à New York. En 1910, le directeur musical James Reese Europe avait créé le Clef Club de manière à soutenir la musique afro-américaine (Gilmore, 1988, p. 52). Dans ce contexte de discrimination raciale et de creux économique, le Clef Club mettait tout en œuvre pour assurer la subsistance de ses membres. Des règles internes étaient à observer. Elles visaient à remédier à des difficultés qui appauvrirent dangereusement les rapports entre les membres de la communauté, en plus de mettre fin à l'atmosphère de suspicion et de manque de confiance qui régnait depuis longtemps et qui constituait un obstacle sévère à l'harmonie entre artistes et employeurs (Gilmore, 1988, p. 55).



Selon Gilmore, le Clef Club, qui avait joint les rangs de la Canadian Federation of Musicians, constituait le plus grand rival du AFM car, en plus d'être une organisation solide formée exclusivement d'Afro-Américains, il avait la réputation à tout le moins enviable d'être formé de jazzmen authentiques, ce qui n'était pas nécessairement le cas des organisations de musiciens blancs. Le boycott et l'amélioration de certaines conditions médiocres dans le milieu du cabaret ont été ralentis par les problèmes de faction et d'exclusion dont les associations de musiciens souffraient. Toutefois, à la suite de longues négociations avec le président du Clef Club, Bob Johnson, la guilde a commencé à délivrer des cartes de membre aux musiciens afro-américains dès l'été de 1940.

Il n'y a pas que les musiciens qui furent l'objet de discrimination raciale pendant le règne de Duplessis et auparavant; ce fut aussi le cas des propriétaires de boîtes de nuit. Rufus Rockhead a eu ses premiers accrocs avec Duplessis à peine un an suivant l'arrivée de ce dernier au pouvoir, racontait-il à un reporter 35 ans plus tard : « *All the licenses [liquor permits were a provincial jurisdiction] for Negroes, Jews and Chinese were cancelled at the same time. Ah, he gave us hell, Duplessis, but I got my liquor license back eventually. You know Québec, I got somebody to start working on it, know what I mean? A friend of the liquor commissioner's* » (Rockhead, dans Gilmore, 1988, p. 194).

Mais Rockhead avait dû à nouveau fermer les portes de son club en raison de contraintes liées à l'alcool et parce que le gouvernement provincial lui réclamait des sommes exorbitantes. L'endroit resta fermé pendant plus de neuf ans, alors que la vie nocturne battait son plein, un coup dur dont il ne se remettra jamais (Gilmore, 1988). Ce n'est qu'au début des années 1960 que le Québec commença à tenir des audiences publiques sur l'émission de permis d'alcool de manière à réduire la discrimination et la corruption<sup>10</sup>.

Les artistes blancs n'ont pas eu à subir le même traitement. En revanche, il faut mentionner qu'ils avaient souvent peu de crédibilité dans un art et un milieu considérés essentiellement comme afro-américain. Des musiciens exceptionnellement talentueux, comme le violoniste Willy Girard, le saxophoniste Adrien Paradis et le pianiste Robert Langlois, ont dû mettre les bouchées doubles pour se frayer un chemin dans le monde du jazz montréalais, qui était unilingue anglophone et qui ne comptait pratiquement que des Afro-Américains. Il leur a donc fallu surmonter les barrières linguistiques et culturelles (Gilmore, 1988, p. 45). De plus, la

10. Al Palmer Fonds, Archives Concordia. Palmer, A. (1957) « Plenty of Music in Montreal, but little Jazz », *The Herald*, octobre. Palmer, A. (1958) « QLC (Quebec Liquor Commission) raid dance in Verdun », *The Gazette*, 1<sup>er</sup> mars.

ségrégation sévère qui sévissait entre Afro-Américains et Blancs dans le milieu des arts de la scène a forcé plusieurs musiciens blancs à se joindre à des formations de Blancs, car les propriétaires de boîtes de nuit qui engageaient des musiciens noirs pour accompagner des spectacles afro-américains s'opposaient farouchement à ce qu'un Blanc fasse partie de l'orchestre, aussi talentueux eût-il été. Résultat : les Afro-Américains jouaient avec les Afro-Américains et les Blancs jouaient avec les Blancs. Ce n'est qu'au cours des années d'après-guerre, lorsque le Louis Metcalf's International Band du club Saint-Michel est arrivé avec le premier orchestre interracial que l'on a commencé à voir avec une certaine régularité des orchestres de jazz mixtes<sup>11</sup>.

L'influence et la popularité de la culture afro-américaine (le jazz, le blues et la danse) ont eu un effet libérateur, mais aussi restrictif sur la situation des artistes afro-américains, qui est typique des processus de popularisation de la culture. Le potentiel émancipateur de ce mouvement pour les musiciens et artistes locaux, de même que pour la communauté Saint-Antoine, ne fut ni immédiat, ni acquis. C'est à force de travail, d'efforts et de combats que cette culture a pu quelque peu percer, et perdurer dans la communauté, dans la ville et dans l'histoire locale. Le jazz n'aurait pu exister sans la contribution de la diaspora afro-américaine de Montréal qui, malgré certaines difficultés d'ordre institutionnel, a grandement contribué à la vie artistique et culturelle de Montréal.

## « ON NE RIT PLUS... » : LES ANNÉES 1950 ET L'ESCOUADE DE LA MORALITÉ PUBLIQUE

Cette ville ouverte où les cabarets et le jazz fleurissaient, malgré les contradictions et les ambiguïtés du racisme, cette oasis de plaisirs au cœur d'une Amérique subissant la répression subira, à son tour, la pression des mouvements moralistes. Ces derniers ne tarderaient pas à voir la solution à leurs inquiétudes en la personne de Pacifique « Pax » Plante, nommé nouveau chef de la moralité. Cet avocat de la cour municipale connaissait très bien le monde du crime organisé. Il était déterminé à débarrasser la ville du « vice et de la corruption » et à mettre un terme à la collusion qui existait entre la police et les gens qui travaillaient dans les milieux de la prostitution et du jeu. Poussé par le vent de colère provoqué par la corruption à Montréal, ce mouvement de conscience morale marqué par l'arrivée d'un avocat ambitieux du nom de Jean

11. Voir J. Gilmore (1988) et W. Weintraub (1996) à ce sujet.

Drapeau commença à perturber sérieusement le *nightlife* montréalais. Comme le disait Lynch : « *Suddenly the raids became legitimate... The writing was on the wall that clubland's days were numbered* » (Lynch, 1998).

L'incrédulité collective quant à un succès potentiel de la part de Drapeau et de son escouade de la moralité publique est bien dépeinte dans le documentaire de Lam et Paquin : « *Who would have thought Drapeau would take on the underworld and eventually get elected mayor ? !* » (Lam et Paquin, 1998).

L'exploit du mouvement moraliste, qui réussit à restreindre le vice et le *nightlife*, demeure controversé. En 1941, le gouvernement libéral de l'époque avait tenté de freiner l'économie clandestine et les activités du *nightlife* en réduisant le nombre de permis d'alcool délivrés à Montréal au même nombre que partout ailleurs en province. L'opération avait eu un succès mitigé et de courte durée. Selon Gilmore : « *the city's drinkers [...] were hardly inconvenienced. Some bars and nightclubs were forced to close, but business continued uninterrupted at the underworld's blind pigs. It was the musicians and other nightclub employees who suffered the most from this attempt at reform* » (Gilmore, 1988, p. 187).

Le tandem que formaient Drapeau et Plante était toutefois très efficace et leur futur comité s'inscrivait dans un mouvement international de moralité publique qui recevait de nombreux appuis, malgré un mécontentement et même une opposition franche du milieu des night-clubs. L'affectation de Plante à la tête de l'escouade de la moralité, en remplacement d'Arthur Taché qui avait été congédié à la suite d'un tollé provoqué par la question des gangs et des meurtres, allait engendrer des changements notables et non répétés jusqu'à ce jour dans l'ambiance et la vie nocturne de la ville. Plante était un homme qui soulevait l'indignation de plusieurs, qui avait toujours été perçu comme un « *fanatic, a humourless prude, an obnoxious puritan* » (Weintraub, 1996). À lui seul, il avait réussi à éroder le climat de « laxisme » qui faisait tout le charme de Montréal aux yeux des touristes. Bien qu'ayant plusieurs détracteurs, dont le chef de police Langlois (remplaçant du chef Dufresne) qui l'avait congédié sous prétexte que son style flamboyant et son attrait pour les médias trahissaient un manque de discipline, ce dernier avait une compréhension des relations publiques qui l'avait beaucoup aidé à obtenir la faveur du public. En collaboration avec un chroniqueur, il avait fait paraître une série d'articles dans *Le Devoir* qui révélaient au grand jour les « déboires » du monde de la nuit et du crime organisé ainsi que les enquêtes sur le vice. C'est d'ailleurs au journal *Le Devoir* que Plante et Drapeau se sont rencontrés. Drapeau était alors un jeune avocat qui avait été engagé au cas où les articles que Plante faisait paraître feraient l'objet de poursuites judiciaires. Ces articles avaient été publiés sur une période de trois mois au

cours de l'hiver 1949-1950 et, tout au long des publications, la colère du public n'avait fait que s'amplifier. Cette même série d'articles a ensuite paru sous la forme d'un livre dont l'inventaire s'était rapidement écoulé. En réponse à cette série de publications parues dans *Le Devoir*, un mouvement de réforme populaire avait vu le jour en 1950 sous le nom de Comité de la moralité publique de Montréal. Le comité avait engagé Plante et Drapeau pour faire la demande officielle et mener ensuite une grande enquête publique sur la corruption et le crime organisé à Montréal. Plante et Drapeau ont vite pris connaissance du pouvoir médiatique que l'avènement de la télévision pouvait leur procurer. Ils avaient alors décidé de porter leur travail d'enquête à l'écran – « Aimeriez-vous voir à la télévision l'enquête sur la moralité ?<sup>12</sup> ». Les résultats de cette initiative furent désastreux pour les forces policières et pour le corps politique municipal : Drapeau a été élu maire et, du coup, Plante est devenu dirigeant du Comité de la moralité publique. Dès lors, Plante et son comité se sont engagés dans une lutte contre le jeu, la prostitution, la loterie, et même le bingo d'église. Ils ont profité de l'occasion pour faire le tour des cabarets de la ville de manière à exercer une surveillance accrue et faire respecter les lois sur l'heure de fermeture des établissements et sur la nudité en public qui, jusque-là, avaient fait l'objet de peu de contrôle<sup>13</sup>.

Par exemple, pendant longtemps, la coutume avait voulu que les propriétaires soient informés des descentes policières prévues. La situation changea : dorénavant, ce sont les reporters qui étaient avertis par l'escouade des mœurs et ils prenaient un malin plaisir à couvrir les descentes policières dans les hippodromes, les maisons de jeu, les bordels et les bars clandestins. « *With all the newspaper coverage of raids and arrests, people were afraid to go to nightclubs for fear of being caught up in a raid for prostitutes or gangsters. By mid-February 1955, business was so poor that nightclubs all over the city were canceling late shows and closing as early as 1:00 a.m.* » (Gilmore, 1988, p. 192). Une fois ces mesures de surveillance accrues, il fut décrété que tout établissement ne respectant pas cette règle devait être fermé. Cela laissait très peu de marge de manœuvre aux clients des night-clubs, ainsi qu'aux artistes de la scène qui s'y produisaient. Ces nouvelles heures de fermeture des boîtes de nuit avaient également ébranlé les musiciens de jazz qui avaient l'habitude de vivre la nuit. Les cafés avaient fait office de refuge temporaire mais, étant donné l'absence de vente d'alcool, ces endroits étaient très peu rentables pour les propriétaires et les musiciens. Résultat, les affaires étaient de moins

12. *Le Petit Journal*, 5 octobre 1952.

13. Al Palmer, 31 janvier 1958, « Night clubs to query closing: Sign of the Times ». *The Gazette*.

en moins bonnes et plusieurs établissements allaient avoir de la difficulté à demeurer en affaires. Le pianiste Art Roberts explique les changements rapides causés par les mesures strictes de Drapeau :

*We were working there [the American spaghetti House near the Lower Main] for a couple of months and it was going really well, and then, after Jean Drapeau got into power, the strict closing times were enforced all over town. And that was it. We stayed open one more week, working from nine till two, but from nine to midnight it was pretty quiet. Then the boss came up to us and said, « I'm sorry, we're out of business<sup>14</sup> ».*

Drapeau avait juré de débarrasser la ville de ses « ennemis moraux » : « prostitution, gambling, and corruption were the enemies Drapeau had sworn to eradicate [...] only the naïve could have believed that Montreal's nightclubs would be untouched by his cleanup campaign<sup>15</sup> ».

Les changements imposés par Drapeau ne faisaient pas l'unanimité. C'est non seulement le monde illicite qui s'opposait à son régime excessivement rigide et moraliste, mais également la chambre de commerce et plusieurs Montréalais. Drapeau a donc perdu son siège à la mairie en octobre 1957 et il a été remplacé par le maire Fournier le temps d'un mandat (il a ensuite repris son siège de 1960 à 1986). Selon Gilmore, les failles dans le nettoyage fait par l'escouade de la moralité étaient devenues apparentes et, par conséquent, le vice put se réinstaller doucement. Mais les enquêtes sur le vice avaient, à cette époque, déjà démantelé une bonne partie de la structure du crime organisé. La violence dans les boîtes de nuit devenait de plus en plus courante et la pression exercée par les enquêtes sur le vice avait déstabilisé le monde du crime organisé, qui s'est alors engagé dans une violente guerre de territoire.

La longue liste de règlements ayant contribué à l'appauvrissement du milieu des boîtes de nuit de Montréal avait soulevé l'indignation du journaliste de variétés Al Palmer<sup>16</sup>. La réglementation sur les heures

14. Dans Gilmore (1988), p. 193.

15. *Ibid.*, p. 191.

16. Pendant que la police et les gens de la Commission des liqueurs faisaient des descentes dans les soirées de danse pour adolescents, la violence était omniprésente dans le milieu des clubs du centre-ville (1<sup>er</sup> mars 1958, A. Palmer, QLC (Quebec Liquor Commission) raid dance in Verdun, *The Gazette*). *Le Montmartre*, le *All-American Club*, *Chez Paré*... tous ont été saccagés lors de bagarres entre les gangs et, pendant ce temps, la police restait là, incrédule à ne rien faire (Gilmore, 1988). Pendant ce temps, le crime organisé continuait d'extorquer des sommes d'argent aux night-clubs qui n'appartenaient pas directement aux gangsters, qui ne les contrôlaient pas non plus. Le « *nightlife* » montréalais était de moins en moins accueillant pour les jeunes mariés et les couples qui fréquentaient les cabarets et qui certes contribuaient au charme et à l'élégance de ces endroits. Dorénavant, ils demeuraient à la maison ou sortaient dans des endroits où la prospérité commençait à se faire sentir, c'est-à-dire en dehors des limites de la ville de Montréal, loin de Jean Drapeau (11 mai 1955, Al Palmer, « New Laws may come too Late », *The Herald*).

d'affaires et l'interdiction dans les cabarets de servir autre chose que du vin et de la bière les dimanches et jours de congé, et ce, seulement si la boisson est accompagnée d'un repas trois services, constituaient un réel obstacle aux revenus substantiels qu'allaient chercher les cabarets auprès des touristes, surtout en périodes de congé<sup>17</sup>. Puisque les fins connaisseurs de jazz buvaient à peine ou pas du tout, la survie des spectacles à grand déploiement dépendait des revenus provenant de la vente d'alcool aux visiteurs qui venaient de l'extérieur de Montréal. Suivant ces mesures plus strictes concernant la vente et la consommation d'alcool qui étaient davantage mises de l'avant, la situation était devenue critique. Par conséquent, une horde de 200 manifestants, composée d'employés de club et cabarets, de musiciens et d'autres artistes de la scène, s'est rendue à l'hôtel de ville en 1958 pour manifester contre ces mesures répressives qui menaçaient leur subsistance<sup>18</sup>.

Au moment où Drapeau fut écarté temporairement de la scène politique et où le contexte se prêtait à un retour des night-clubs, « *other forces had in the meantime begun undermining the market for the traditional multi-act stage shows* » (Gilmore, 1988). La télévision et une nouvelle forme musicale connue sous le nom de rock & roll et popularisée par Elvis Presley faisaient leur entrée dans le monde du divertissement. Une nouvelle ère s'annonçait et le jazz, les spectacles de variétés et les gros orchestres commençaient à sombrer dans l'oubli. La télévision avait également fait monter les cachets des artistes, qui étaient de moins en moins intéressés à voyager vers Montréal pour s'y produire. Seuls les grands hôtels et les grandes salles de concert pouvaient offrir des spectacles d'une telle envergure. Dès 1954, les spectacles rock, beaucoup plus abordables et très populaires, ont commencé à prendre l'affiche dans les night-clubs. À la fin des années 1950, des endroits comme le Esquire Show Bar avaient laissé tomber la formule traditionnelle des concerts jazz et des spectacles de variétés pour faire place aux groupes rock américains. « *By 1960, rock audiences were filling the Forum to see such stars of the new music as Chubby Checker, Bo Diddley, and Bobby Rydell* » (Gilmore, 1988, p. 200).

Plusieurs bars ne se sont pas convertis en ce sens, misant plutôt sur le travail des effeuilleuses qui étaient dans le métier depuis les beaux jours des cabarets et qui coûtaient beaucoup moins cher. Cependant, les spectacles de strip-tease s'étaient appauvris et n'offraient plus le cachet et le *glamour* que des artistes de la trempe de Lili Saint-Cyr et Gypsy Rose Lee avaient su lui insuffler. Ils étaient plutôt devenus de simples spectacles

17. 17 février 1958, A. Palmer, « New Blow to Clubs: No music. Liquor Ash Wednesday », *The Gazette*.

18. 21 février 1958, A. Palmer, « Mayor Fournier Favors 3 AM nightclub curfew », *The Gazette*.

d'exhibitionnisme, accompagnés par des musiciens interprétant un répertoire usé et auxquels de moins en moins de femmes assistaient. Ils prenaient progressivement la forme qu'on leur connaît aujourd'hui, c'est-à-dire un divertissement pour hommes. De plus, avec l'arrivée des studios d'enregistrement et des chaînes stéréo, les boîtes de nuit découvraient un moyen de réduire davantage les dépenses. Ainsi, dès 1965, certaines boîtes de nuit de danseuses ont commencé à remplacer les musiciens par de la musique préenregistrée et, dès 1968, Chez Parée, le All-American et le Métropole s'étaient convertis au rock, éliminant du coup une cinquantaine d'emplois de musiciens (Gilmore, 1988, p. 200).

L'heure du spectacle multidisciplinaire traditionnel était venue. Dès le début des années 1960, les boîtes de nuit allaient miser exclusivement sur les spectacles de strip-tease. Chez Parée (qui auparavant avait vu défiler sur ses planches certaines des plus grosses « pointures » du *show business*) était dorénavant devenu le modèle de cette nouvelle ère du divertissement « de production » : une douzaine de danseuses réparties sur deux étages, jamais de temps morts entre les spectacles débutant tôt en après-midi et se poursuivant sans relâche jusqu'aux petites heures du matin. Plusieurs de ces danseuses offraient parallèlement des services de prostitution qui étaient contrôlés par les gangsters (Gilmore, 1988, p. 202).

Les beaux jours étant derrière elle, l'organisation du *nightlife*, qui était en grande partie l'œuvre du crime organisé, devait malheureusement se retirer de la vue du grand public pour poursuivre ses activités. Ainsi, elle demeurera à Montréal mais dans l'ombre. Les climats politique et culturel étaient en pleine mutation, Duplessis était décédé et son parti de l'Union nationale avait été remplacé par le Parti libéral, le parti progressiste de Jean Lesage. L'Église catholique perdait de son emprise sur le peuple québécois. La ferveur politique, culturelle et intellectuelle de la Révolution tranquille, qui allait transformer la société québécoise dans les années à venir, commençait à se faire sentir. Le mécontentement au niveau politique causé par l'exploitation économique américaine, l'impérialisme culturel et la dominance des anglophones donnaient le ton à une réforme artistique, préparant le terrain pour ce qui devait devenir le style chansonnier et pour les premières grandes œuvres québécoises dites nationalistes dont Gratien Gélinas fut l'un des pionniers. En 1946, Gélinas avait abandonné la forme « brute » de la revue (ex. : *Les Fridolinades*) pour se consacrer à l'écriture de sa première œuvre substantielle, *Tit-Coq*, et d'autres ouvrages dramatiques. À la manière d'une épigraphe, la première de sa pièce *Bousille et les justes*, jouée dans son nouveau théâtre qui, à peine quelques années plus tôt, présentait toujours le divertissement

burlesque du Gayety Theatre avec en vedette Lili Saint-Cyr, constituait un élément de transition très représentatif de cette période de renouveau en matière de culture et de divertissement à Montréal.

## LE CABARET À MONTRÉAL : ÉPIGRAPHE ET RENAISSANCE

Grâce à la prohibition, qui frappait partout ailleurs en Amérique du Nord, l'âge d'or du *nightlife* montréalais a duré plus de vingt ans. Fort de sa position stratégique dans le réseau de transport de l'est de l'Amérique, Montréal est devenu, par sa vie de spectacles de cabarets et d'activité illicites, un véritable petit Las Vegas. Non reconnu par l'histoire officielle, ce Montréal a été une importante oasis d'effervescence culturelle où s'entremêlaient la danse, le cabaret, le jazz, mais aussi le jeu et la prostitution. Si la culture afro-américaine a été au cœur de ce mouvement, elle a été aussi objet d'une ségrégation qui, paradoxalement, pénalisait aussi les artistes blancs. L'escouade de la moralité publique des années 1950 réussira jusqu'à un certain point à aseptiser cette fête que, disons-le, les changements culturels commençaient déjà à éroder. La ville ouverte éclate : une partie passera à l'underground, l'autre nourrira l'industrie de la culture en voie de naître. Que reste-t-il de ce passé gommé par l'histoire officielle ?

Pratiquement disparue du paysage urbain, cette culture survit difficilement. Seuls demeurent des endroits aujourd'hui marqués par les années, comme Chez Parée, ou encore des lieux sans grande importance, comme une petite rue adjacente aux vieilles usines du canal Lachine converties en complexe de lofts portant le nom de Rufus Rockhead, ce légendaire propriétaire de clubs. Ces lieux symboliques rendent un bien pauvre hommage à l'héritage de la culture afro-américaine diasporique qui avait légué à Montréal tout son savoir-faire en matière de divertissement urbain de haute tenue.

Le travail de nettoyage du tandem Drapeau-Plante, jumelé aux nouvelles technologies de l'époque, ainsi que l'engouement pour la télévision, le rock et la musique préenregistrée ont rendu difficile la survie des arts de la scène du *nightlife* traditionnel montréalais. Parallèlement, l'effet de la révolution culturelle et du mécontentement social et national se faisait sentir partout au Québec. Les éléments qui avaient permis l'émergence de cette ville ouverte disparaissaient. L'influence des Américains et des anglophones s'atténuait, le régime corrompu de Duplessis tirait à sa fin, le peuple québécois allait bientôt connaître un important mouvement d'émancipation nationale.



Avec le temps, la mémoire collective de cette époque exceptionnelle de l'histoire de Montréal tend à se perdre. Comme Walter Benjamin le disait, il revient donc aux sociologues et aux historiens de répertorier ces données et de les diffuser pour corriger cette interruption momentanée. Actuellement, plusieurs artistes et propriétaires d'établissements cherchent à raviver la tradition des cabarets en organisant des événements un peu partout à Montréal. Cette revitalisation des années folles constitue un rappel important de la mémoire collective de Montréal et un bel hommage à un passé souvent marginalisé.

## BIBLIOGRAPHIE

- BÉLANGER, A. et L. SUMNER (2002) (video documentary). *Joe Beef est mort... Vive Joe Beef! The Enduring Tradition of Tavern Culture in Contemporary Montreal*. Produced in association with Concordia University's Department of Anthropology and Sociology and SSHRC funded Culture of Cities Project.
- CAMPBELL, R.A. (2001). *Sit Down and Drink Your Beer*, Toronto, University of Toronto Press.
- DE LOTTINVILLE, P. (1981). «Joe Beef of Montreal: Working-Class Culture and the Tavern, 1869-1889», *Labour*, vol. 8-9, n° 2, p. 12.
- GILMORE, J. (1988). *Swinging in Paradise: The Story of Jazz in Montreal*, Montréal, Vehicule Press.
- GUBBAY, A. (1989). *A Street Called the Main: The Story of Montreal's Boulevard Saint Laurent*, Montréal, Meridian Press.
- LAM, M. (1998). *Show Girls*, Montréal, National Film Board.
- NEWMAN, P.C. (1978). *Bronfman Dynasty*, Toronto, McClelland and Stewart.
- PALMER, A. (1955). «New Laws may come too Late», *The Herald*.
- PALMER, A. (1957). «Plenty of Music in Montreal but Little Jazz», *The Herald*, octobre.
- PALMER, A. (1958). «Night clubs to query closing: Sign of the Times», *The Gazette*, 31 janvier.
- PALMER, A. (1958). «New Blow to Clubs: No music. Liquor Ash Wednesday», *The Gazette*, 17 février.
- PALMER, A. (1958). «Mayor Fournier favours 3 AM nightclub curfew», *The Gazette*, 21 février.

- PALMER, A. (1958). «QLC {Quebec Liquor Commission} raid dance in Verdun », *The Gazette*, 1<sup>er</sup> mars.
- PREVOST, R., S. GAGNÉ et M. PHANEUF (1986). *L'histoire de l'alcool au Québec*, Montréal, Stanké.
- SKINBERG, M.P. (dir.) (1996). *Walter Benjamin and the Demands of History*, N.Y. Cornell U. Press.
- WEINTRAUB, W. (1996). *City Unique : Montreal Days and Nights in the 1940s and '50s*, Toronto, McClelland and Stewart.